



LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE EN

AFRIQUE

RAPPORT 2018



Les migrations

au service de la
transformation structurelle



“Au moment où les gouvernements du monde entier s’emploient à élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le présent rapport donne des informations importantes sur la dynamique des migrations intra-africaines du point de vue de l’économie et du développement. Il confirme ce que nous savons des migrations internationales d’une manière plus générale, à savoir que les migrants apportent une contribution substantielle à la fois aux pays d’origine et aux pays de destination. En donnant des indications claires sur la manière dont les pays africains peuvent mettre les migrations au service d’une croissance durable et transformatrice, le rapport de la CNUCED est un guide précieux pour les décideurs et les universitaires africains ainsi que les acteurs du développement au sens large. ”

M. António Guterres,
Secrétaire général de
l’Organisation des Nations Unies

“Le *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique* montre combien une bonne gestion des migrations peut aider à lever les obstacles au développement en Afrique. Les pays africains devraient mettre l’augmentation sans précédent des migrations intracontinentales pleinement au service de la croissance économique et de la transformation structurelle. ”

Mr. Mukhisa Kituyi,
Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement

“Traiter le défi de la migration requiert une approche novatrice qui permette d’évaluer les causes, l’impact, d’envisager des solutions, notamment par la création de synergies entre les politiques de développement et de migration.

Nous devons travailler conjointement à l’élaboration d’un Agenda africain sur cette thématique; il articulerait une vision commune des voies et des moyens de traiter la question de la migration au sein de notre continent et dans les instances internationales.”

Roi Mohammed VI du Maroc

Le développement économique en Afrique Rapport 2018

Les migrations au service de la transformation structurelle



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2018

Copyright © Nations Unies, 2018
Tous droits réservés.

Les demandes de reproduction ou de photocopie d'extraits de la présente publication doivent être adressées au Copyright Clearance Center depuis le site Web copyright.com.

Toute autre question portant sur les droits et licences, y compris les droits subsidiaires, doit être envoyée à l'adresse suivante :

United Nations Publications
300 East 42nd Street
New York, New York 10017
États-Unis d'Amérique
Adresse électronique : publications@un.org
Site Web : un.org/publications

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Publication des Nations Unies établie par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2018

ISBN : 978-92-1-212414-8

eISBN : 978-92-1-363309-0

ISSN : 1990-5092

Numéro de vente : F.18.II.D.2

Note

Les histoires de Mamadou, de Ramatoulaye et d’Afwerki sont entièrement fictives. Chacun de ces personnages rend compte des situations complexes auxquelles les migrants doivent faire face, Mamadou représentant le migrant ordinaire. En revanche, l’histoire de Yaguine Koïta et de Fodé Tounkara est véridique*.

Des données détaillées par pays peuvent être obtenues sur demande auprès du secrétariat de la CNUCED.

Dans les tableaux, un tiret (-) signifie « sans objet ».

Le terme « dollar » (\$) s’entend du dollar des États-Unis d’Amérique.

* L’histoire de ces deux garçons a été rapportée par différents médias, par exemple : <https://www.youtube.com/watch?v=lfAlpGUZYnc>, <https://www.humanite.fr/node/211952>, <https://www.theguardian.com/world/1999/aug/08/stephenbates.theobserver> and http://www.lesoir.be/archive/recup/%252525Fle-testament-des-jeunes-guineens-morts-de-froid-la-lett_t-19990804-Z0H34Y.html.

Table des matières

Avant-propos	xiii
Remerciements	xv
Abréviations	xvi
Glossaire	xix

INTRODUCTION **1**

Les migrations au service de la transformation structurelle **1**

Objectifs et organisation du rapport	5
--------------------------------------	---

CHAPITRE 1 **9**

Migrations et transformation structurelle : environnement mondial, orientations générales et questions et relatives au cadre conceptuel et aux données **9**

1.1 L'Afrique et les migrations dans l'environnement mondial	11
1.1.1 Migrations, changements climatiques et dégradation de l'environnement	12
1.1.2 Migrations, paix et sécurité	14
1.2 La place des migrations dans les grandes tendances sur le continent africain	16
1.2.1 Regard historique sur les flux migratoires	16
1.2.2 Évolution démographique	18
1.3 Les migrations dans les orientations adoptées en Afrique et au niveau multilatéral	20
1.3.1 Les migrations et l'intégration régionale en Afrique	20
1.3.2 Les migrations et les objectifs de développement durable	20
1.3.3 Le processus préparatoire du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	22
1.4 L'évaluation des migrations et de la transformation structurelle en Afrique	23
1.4.1 Le développement économique en 2017	23
1.4.2 L'analyse des liens entre migrations et transformation structurelle	24
1.5 Migrations, commerce et transformation structurelle en Afrique : les faits	29
1.5.1 Vecteurs économiques et commerciaux	29
1.5.2 Exode des compétences et gain de compétences : le débat	32

1.6	Analyse des migrations : difficultés liées aux définitions et aux données	32
1.6.1	Le labyrinthe des définitions	32
1.6.2	Difficultés liées à la quantification des flux migratoires	33
1.7	Conclusions	40

CHAPITRE 2 **41**

Flux et tendances migratoires **41**

2.1	Flux migratoires : Faits stylisés	43
2.1.1	Flux migratoires en provenance, à l'intérieur et à destination de l'Afrique	44
2.1.2	Tendances migratoires caractérisées par l'accroissement de l'effectif de migrants et la diversité régionale	46
2.1.3	Hausse des taux d'immigration	48
2.1.4	Principaux couloirs de migration	51
2.1.5	Migration entre les régions	54
2.2	Politiques migratoires	55
2.2.1	Cadres réglementaires	58
2.2.2	Protocoles des communautés économiques régionales sur la liberté de circulation des personnes : ratification et application	59
2.3	Caractéristiques de la durée des séjours à l'étranger et de la situation des migrants	61
2.4	Migration irrégulière	62
2.5	Place des femmes dans les migrations	63
2.6	Conclusions	66

CHAPITRE 3 **69**

Migration de la main-d'œuvre dans l'Afrique contemporaine **69**

3.1	Migrants économiques	73
3.1.1	Caractéristiques des migrants économiques	73
3.1.2	Âge des migrants et durée de la migration	75
3.1.3	Destinations des migrants économiques	77
3.2	Migration, éducation et leurs effets sur le marché du travail dans les pays d'origine et les pays de destination	81
3.2.1	Niveaux d'éducation des migrants	83
3.2.2	Migrants hautement qualifiés	84

3.2.3	Migrants semi-qualifiés	87
3.2.4	Migrants peu qualifiés	89
3.2.5	Bureaux de recrutement de migrants	96
3.3	Conclusions	99

CHAPITRE 4 **100**

Migrations intra-africaines et transformation structurelle **100**

4.1	Migrations internationales et transformation structurelle : pour le meilleur ou pour le pire ?	103
4.1.1	Analyse d'un effet positif sur les échanges commerciaux : tendances migratoires et commerce régional des denrées alimentaires	107
4.2	Relation entre migrations intra-africaines et transformation structurelle : l'épreuve des faits	108
4.3	Remédier au manque de choix : Repérer les destinations possibles des migrations intra-africaines	111
4.3.1	Le changement de discours : Les Africains en mouvement	111
4.3.2	Les avantages concurrentiels dans l'agriculture	112
4.3.3	L'optimisation des possibilités offertes dans le secteur manufacturier passe par des politiques industrielles régionales bien coordonnées	116
4.3.4	Le secteur des services : Un grand potentiel de croissance	121
4.3.5	L'innovation et l'entreprenariat devraient être au cœur des initiatives nationales et régionales	122
4.4	Ce qui doit être fait et par qui	124
4.4.1	Compétences et principales chaînes de valeur	125
4.5	Conclusions : placer les migrants au centre des politiques migratoires	127

CHAPITRE 5 **134**

Les migrations et la transformation structurelle : les perspectives de long terme **134**

5.1	Les migrations ne freinent pas le développement social dans les pays d'origine et de destination	136
5.1.1	Les flux migratoires n'ont pas arrêté les progrès de la réduction de la pauvreté	138
5.1.2	Les écarts de salaire restent faibles entre les pays nonobstant l'évolution diverse de leurs flux migratoires	139
5.1.3	L'augmentation des migrations s'accompagne de progrès dans l'éducation et la santé, surtout pour les femmes	141

5.1.4	Dans la situation actuelle, les migrations ne constituent ni un fardeau, ni une panacée pour la réalisation des objectifs de développement durable	144
5.2	Les apports matériels et immatériels contribuent à renforcer les bases de la transformation structurelle dans les pays d'origine	145
5.2.1	Envois de fonds	145
5.2.2	Transferts en nature	150
5.2.3	Apports immatériels ou « sociaux »	151
5.3	Comment la diaspora peut contribuer au développement	151
5.4	Conclusions	155

CHAPITRE 6 **158**

Recommandations et conclusions **158**

Introduction		159
6.1	Principales conclusions	159
6.2	Principales recommandations	162
6.2.1	Veiller à la cohérence des politiques relatives aux migrations, au commerce, à l'investissement et aux technologies pour créer les conditions propices à la transformation structurelle	163
6.2.2	Appliquer les cadres directifs, légaux et réglementaires sur la liberté de circulation des personnes au niveau du continent	165
6.2.3	Établir des dispositifs régionaux et continentaux pour tirer parti des migrations intra-africaines et les mettre au service de la transformation structurelle	166
6.2.4	Tenir compte des questions de genre dans les politiques et les réglementations migratoires	169
6.2.5	Créer des partenariats public-privé pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre dans les communautés économiques régionales et sur tout le continent	171
6.2.6	Examiner les mécanismes de financement pour tirer le meilleur parti des apports et de l'épargne de la diaspora	172
6.2.7	Exploiter les partenariats multilatéraux pour remédier aux facteurs structurels des migrations extracontinentales	173
6.2.8	Conclure un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – ce que le monde doit entendre	174
6.3	Conclusions	175
6.4	Épilogue	176
Références		179

ENCADRÉS

1. Modélisation de la décision de migrer	79
2. Kenya et Rwanda : investissements internationaux et migration économique	82
3. Femmes migrantes dans le secteur des services domestiques : difficultés et possibilités	92
4. La relation entre migrations et transformation structurelle à l'épreuve des faits : une approche empirique	105
5. Produire en toute discrétion : Maximisation des profits, travailleurs locaux et main-d'œuvre étrangère au Nigéria	114
6. Afrique du Sud : prendre en compte le programme d'intégration africain dans le cadre national de politique migratoire	119
7. Intégrer les migrants dans le marché marocain du travail	164
8. Éthiopie : Investissements et contributions de la diaspora	168

FIGURES

1. Réfugiés africains, réfugiés africains accueillis dans des pays d'Afrique et part des réfugiés africains dans la population totale de migrants internationaux	15
2. Part de la population mondiale en âge de travailler (15-64), par région (%)	19
3. Cadre conceptuel des migrations et de la transformation structurelle	28
4. Afrique : Nombre de migrants internationaux rapporté à la population totale	43
5. Nombre de migrants internationaux en provenance, à l'intérieur et à destination de l'Afrique	45
6. Pays comptant le plus grand nombre d'émigrés, 2017 (en millions)	47
7. Pays accueillant les plus forts effectifs d'immigrés, 2017 (en millions)	49
8. Nombre de migrants dans les 15 premiers couloirs de migration intra-africains, 2017 (en milliers)	51
9. Principaux couloirs de migration en Afrique, nombre de migrants en 2017	53
10. Proportion des femmes parmi les migrants internationaux dans a) les régions du monde et b) les régions africaines (en pourcentage)	64
11. Couloirs des migrations internationales dans certaines régions, 2017	74
12. Éthiopie et Zimbabwe : Déterminants de la migration en fonction de certaines caractéristiques de l'individu et du ménage	78
13. Éthiopie et Zimbabwe : Variation de la probabilité de migrer en fonction de certaines caractéristiques de l'individu et du ménage (en pourcentage)	90

14. Moyenne sur trois ans des importations extra-africaines ou intra-africaines de denrées alimentaires (en milliards de dollars)	102
15. Moyenne sur trois ans des importations bilatérales de denrées alimentaires, par communauté économique régionale (en milliards de dollars)	102
16. Principaux pays d'accueil : a) nombre de migrants venant d'Afrique et b) valeur des importations intra-africaines de denrées alimentaires	103
17. Principaux pays d'origine : a) nombre de migrants venant d'Afrique et b) valeur des importations intra-africaines de denrées alimentaires	104
18. Principaux pays de destination et d'origine : Évolution du taux de pauvreté selon le nombre de personnes vivant avec 1,90 \$ par jour, entre 1996 et la dernière observation en date (en pourcentage)	132
19. Principaux pays de destination et d'origine : Salaire minimum nominal mensuel brut en dollars constants de 2011 à parité de pouvoir d'achat, 2010 (en dollars)	133
20. Rémunération moyenne par employé dans le secteur manufacturier sur trois ans, 2009-2011 (en dollars)	133
21. Écarts de rémunération bilatéraux moyens entre pays d'Afrique (en dollars)	134
22. Progression du taux d'achèvement du cycle primaire par sexe et progression du nombre de migrants dans les pays d'accueil, 1960-2010 (en pourcentage)	135
23. Progression du taux d'achèvement du cycle primaire par sexe et progression du nombre de migrants dans les pays d'origine, 1960-2010 (en pourcentage)	136
24. Dépenses d'éducation publiques en part du produit intérieur brut, principaux pays d'accueil et d'origine, 2010 (en pourcentage)	137
25. Taux de mortalité maternelle dans les principaux pays de destination et d'origine, années diverses, 2009-2014 (Estimations nationales pour 100 000 naissances vivantes)	138
26. Vaccination des enfants âgés de 12 à 23 mois contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos dans les principaux pays de destination et d'origine, 2010 (en pourcentage)	138
27. Dépenses de santé des principaux pays de destination et d'origine en part du produit intérieur brut, 2010 (en pourcentage)	139
28. Coût moyen de l'envoi de 200 ou 500 dollars depuis l'Afrique subsaharienne (en pourcentage)	143
29. Envois de fonds et transferts en nature, selon le sexe du migrant, a) au Kenya en 2009 et b) au Zimbabwe en 2015 (en pourcentage)	147

TABLEAUX

1. Sources des données, détails sur les recensements et années de recensement	35
2. Sources des données sur les migrations par critère d'agrégation	38
3. Nombre de migrants internationaux	44
4. Nombre de migrants intra-africains et de migrants extracontinentaux par région d'origine, 2017	46
5. Taux de chômage régional, total et chez les jeunes (en pourcentage)	48
6. Nombre d'immigrés par région d'origine, 2017	49
7. Pays affichant les intensités migratoires les plus faibles et les plus fortes : Nombre de migrants internationaux rapporté à la population totale (en pourcentage)	50
8. Principaux couloirs de migration extracontinentaux, 2017	52
9. Ratification et application des protocoles sur la liberté de circulation des personnes dans les communautés économiques régionales	55
10. Proportion de migrants internationaux vivant à l'intérieur de leurs communautés économiques régionales et dans les autres communautés économiques régionales, 2017 (en pourcentage)	60
11. Proportion de migrants de retour dans leur pays par durée de séjour à l'étranger, 2009-2010 (en pourcentage)	61
12. Pays de destination, par sexe des migrants (en pourcentage)	71
13. Âge des migrants au moment de l'enquête et au moment du départ, et durée de la migration	73
14. Pourcentage de migrations internationales dans les communautés économiques régionales, 2013 (en pourcentage)	75
15. Pays de destination des migrants intrarégionaux et des migrants interrégionaux (pour certains pays)	76
16. Éthiopie, Ghana et Zimbabwe : Niveau d'éducation des migrants (en pourcentage de l'échantillon total des migrants)	80
17. Part de migrants occupant des emplois hautement qualifiés (directeurs, cadres et techniciens et professions techniques intermédiaires) dans les pays d'origine et les pays de destination (en pourcentage)	81
18. Part de migrants occupant des emplois semi-qualifiés (ouvriers spécialisés des secteurs de l'agriculture et de la pêche, employés de bureau, artisans et commerces d'artisanat, et opérateurs et assembleurs d'installations et de machines) dans les pays d'origine et les pays de destination (en pourcentage)	86

19. Part des migrants qui mènent des activités à faible intensité de qualifications (agriculture, services domestiques et commerce informel) dans les pays d'origine et de destination (en pourcentage)	89
20. Caractéristiques de l'immigration et dynamique des facteurs de transformation structurelle	117
21. Perspectives de croissance des niveaux d'immigration	123
22. Flux migratoires et perspectives d'atteindre les objectifs de santé et d'éducation	140
23. Éthiopie et Zimbabwe : principales utilisations des envois de fonds reçus par les ménages (en pourcentage)	145

Avant-propos

Les images de milliers de jeunes Africains se noyant dans la Méditerranée, après avoir été poussés par la pauvreté et la guerre à quitter leur pays et avoir été attirés à l'étranger par l'espoir de trouver un emploi, ont nourri l'idée trompeuse que les migrations étaient plus un mal qu'un bien pour le continent africain. La dernière livraison de la publication phare de la CNUCED *Le développement économique en Afrique* s'attaque à ce préjugé et, par l'analyse des faits, met en évidence des stratégies qui permettront de tirer parti des migrations africaines et d'atténuer leurs effets négatifs.

En cette année 2018, la communauté internationale a l'occasion exceptionnelle de conclure le premier pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle* est la contribution de la CNUCED à l'élaboration de cet accord intergouvernemental historique, en cours de négociation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

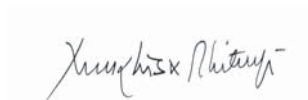
Les migrations sont bénéfiques à la fois aux pays d'origine et aux pays de destination. Selon le rapport, elles peuvent jouer un rôle clef dans la transformation structurelle du continent africain. Bien gérées, elles sont aussi un bon moyen de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable, en Afrique et dans le reste du monde.

Par une mise en récit innovante et centrée sur l'être humain, le rapport de la CNUCED cherche à déterminer comment les migrants favorisent la transformation structurelle et recense les possibilités pour cette main-d'œuvre excédentaire d'être absorbée par les différents secteurs économiques à l'échelle du continent. Les migrants africains comptent des personnes de tout niveau de qualification, qui quittent leur pays par des voies légales ou par d'autres moyens. Non seulement ils remédient au déficit de compétences dans leurs pays de destination, mais aussi ils contribuent au développement dans leurs pays d'origine. Grâce à leur parent migrant, les enfants restés au pays reçoivent souvent une meilleure éducation que leurs camarades. Les liens créés par les migrants entre leur pays d'origine et leur pays de destination ont permis l'apparition de diasporas prospères. Ils ont aussi ouvert de nouvelles perspectives de commerce et d'investissement qui peuvent aider les pays de destination et les pays d'origine à diversifier leur économie et à s'orienter vers des activités productives à plus grande valeur ajoutée.

Contrairement à ce que certains pensent, la plupart des flux migratoires africains sont circonscrits à l'intérieur du continent. Selon le présent rapport, ces migrations intra-africaines sont indispensables au renforcement de l'intégration de la région et du continent. Dans le même temps, les grands schémas des migrations extracontinentales confirment que les migrants concourent à la transformation structurelle des pays d'origine.

Nous avons la conviction que le présent rapport propose des axes de réflexion nouveaux et innovants, pertinents à la fois pour l'élaboration de politiques à long terme et pour la conception de projets de coopération technique axés sur la demande et à plus court terme, et qu'il aidera les pouvoirs publics et les autres parties prenantes à décider en connaissance de cause des politiques migratoires à appliquer dans le cadre du processus africain d'intégration régionale.

Nous espérons que les résultats présentés ci-après amélioreront la manière dont les Gouvernements africains et les parties prenantes à l'extérieur du continent envisagent la migration.



Mukhisa Kituyi

le Secrétaire général de la CNUCED

Remerciements

Le Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle a été élaboré par Junior Roy Davis (chef d'équipe), Milasoa Cherel-Robson, Jane Muthumbi, Claudia Roethlisberger et Anja Slany. Les travaux ont été menés à bien sous la supervision générale de Paul Akiwumi, Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux.

Un groupe d'experts spécial s'est réuni à Genève les 15 et 16 novembre 2017 sur le thème de la migration et de la transformation structurelle en Afrique pour procéder à un examen collégial du rapport. Il était composé de spécialistes des migrations africaines et du développement économique. Les personnes suivantes ont participé à la réunion et ont contribué au rapport : Jacqueline Andall, Professeur associé, Université de Tokyo ; Julie Litchfield, Maître de conférences, Faculté d'économie, Université du Sussex ; et Faïçal Belaid, doctorant en économie internationale, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève*.

Ont également participé à la réunion Marine Manke, Cheffe, Division de la mobilité de main-d'œuvre et du développement humain, Organisation internationale pour les migrations ; Carolyne Tumuhimbise, spécialiste des politiques migratoires et attachée de liaison auprès de la Commission de l'Union africaine ; Richard Longhurst, chercheur, Institut d'études du développement, Université du Sussex ; ainsi que des membres de l'équipe de rédaction du *Rapport sur le développement économique en Afrique*.

Les fonctionnaires de la CNUCED ci-après ont participé à la réunion ou ont présenté des observations sur le projet de rapport : Bineswaree Bolaky, Lisa Borgatti, Mussie Delelegn, Pilar Farjanés, Stefanie Garry, Guoyang Liang, Nicole Moussa, Patrick Nwokedi Osakwe, Matfobhi Riba, Astrit Sulstarova, Antipas Toutatam, Rolf Traeger, Giovanni Valensisi et Anida Yupari.

Agnès Collardeau-Angleys a apporté son concours en matière de statistiques ; Stefanie West a fourni un appui administratif ; Nadège Hadjémian a conçu la couverture et l'infographie ; Sonia Blachier et Anton Sudzic ont travaillé sur l'infographie des chapitres ; Maritza Ascencios et Deniz Barki se sont chargés de l'édition du rapport ; Nathalie Loriot, Lise Fantin et Magali Studer se sont chargées de la mise en page, des illustrations et de la publication assistée par ordinateur.

La CNUCED tient à remercier M^{me} Keiko Osaki-Tomita et M. Béla Hovy, de la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que M^{me} Sabrina Juran, du Fonds des Nations Unies pour la population, de leur appui statistique et méthodologique dans le domaine des migrations internationales.

* Chacun de ces participants a contribué au rapport par la voie d'un document de recherche original, disponible à l'adresse <http://unctad.org>.

Abréviations

CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
COMESA	Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
PIB	Produit intérieur brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
UMA	Union du Maghreb arabe

Classifications régionales et composition des communautés économiques régionales*

Classification régionale	COMPOSITION DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES							
	UMA	CEN-SAD	COMESA	CAE	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC
Afrique de l'Est								
Burundi			•	•	•			
Comores		•	•					
Djibouti		•	•				•	
Érythrée		•	•				•	
Éthiopie			•				•	
Kenya		•	•	•			•	
Madagascar			•					•
Malawi			•					•
Maurice			•					•
Mozambique								•
Ouganda			•	•			•	
République-Unie de Tanzanie				•				•
Rwanda			•	•				
Seychelles			•					•
Somalie		•					•	
Soudan du Sud								
Zambie			•					•
Zimbabwe			•					•
Afrique centrale								
Angola					•			•
Cameroun					•			
Congo					•			
Gabon					•			
Guinée équatoriale					•			
République centrafricaine		•			•			
République démocratique du Congo			•		•			•
Sao Tomé-et-Principe		•			•			
Tchad		•			•			
Afrique du Nord								
Algérie	•							
Égypte		•	•					
Libye	•	•	•					
Maroc	•	•						

Classification régionale	COMPOSITION DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES							
	UMA	CEN-SAD	COMESA	CAE	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC
Soudan		•	•				•	
Tunisie	•	•						
Afrique australe								
Afrique du Sud								•
Botswana								•
Lesotho								•
Namibie								•
Swaziland			•					•
Afrique de l'Ouest								
Bénin		•				•		
Burkina Faso		•				•		
Cabo Verde						•		
Côte d'Ivoire		•				•		
Gambie		•				•		
Ghana		•				•		
Guinée		•				•		
Guinée-Bissau		•				•		
Libéria		•				•		
Mali		•				•		
Mauritanie	•	•						
Niger		•				•		
Nigéria		•				•		
Sénégal		•				•		
Sierra Leone		•				•		
Togo		•				•		

• Classifications régionales utilisées dans le rapport. Composition des communautés économiques régionales selon l'Union africaine. Pour toutes les périodes mentionnées dans le rapport, chiffres calculés en fonction des classifications figurant dans le présent tableau.

Source : CNUCED.

Abréviations : CAE (Communauté d'Afrique de l'Est), CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens), COMESA (Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe), UMA (Union du Maghreb arabe).

Glossaire

apports	Il peut s'agir d'apports monétaires, c'est-à-dire d'envois dans le pays d'origine de fonds acquis ou obtenus à l'étranger. Il peut aussi s'agir d'apports immatériels ou « sociaux », c'est-à-dire de transferts d'idées, de savoir-faire, de valeurs, de connaissances, de comportements, de pratiques et de compétences dans le pays d'origine par les migrants, agissant sur place ou depuis l'étranger. Ces apports peuvent favoriser ou freiner le développement du pays d'origine ¹ .
commerce ethnique (ou nostalgique)	Correspond aux échanges commerciaux répondant à la demande des migrants en biens et services typiques de leur pays d'origine. Les expressions commerce ethnique et commerce nostalgique sont synonymes.
déplacés	Selon les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, élaborée par la Commission des droits de l'homme ² , personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État.
dividende démographique	Croissance économique accélérée, qui peut résulter d'une baisse des taux de mortalité et de fécondité dans le pays concerné et, par voie de conséquence, faire évoluer la pyramide des âges.
émigration	Action de quitter son État de résidence pour s'installer dans un État étranger.
exode des compétences	Émigration de personnes formées ou qualifiées, qui entraîne une diminution de la main-d'œuvre qualifiée dans le pays concerné.
gain de compétences	Immigration de personnes formées ou qualifiées dans un pays donné (pays de destination).

¹ Voir chap. 5, sect. 5.2.

² Aujourd'hui, Conseil des droits de l'homme.

gestion des migrations	Selon la définition de l'OIM, la gestion des migrations recouvre les nombreuses fonctions exercées par l'État dans le cadre d'un système national pour la gestion ordonnée et humaine des migrations internationales, en particulier celles consistant à s'occuper de l'admission et du séjour des étrangers sur son territoire et à assurer la protection des réfugiés. Elle renvoie à l'élaboration anticipée de mesures stratégiques, législatives et administratives pour faire face aux grands enjeux migratoires.
immigration	Action de se rendre dans un État dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.
liberté de circulation	Droit de l'homme. Au sens de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la liberté de circulation se rapporte au droit de chacun de circuler librement (art. 13, par. 1) ainsi que de quitter un pays et de revenir dans son pays (art. 13, par. 2). À distinguer de la libre circulation de la main-d'œuvre.
libre circulation	Se rapporte à la libre circulation de la main-d'œuvre. Expression utilisée en économie pour désigner l'un des principaux facteurs de production et de croissance.
migrant	Selon la définition de l'OIM, toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État, quels que soient a) le statut juridique de la personne, b) le caractère, volontaire ou involontaire, du déplacement, c) les causes du déplacement, ou d) la durée du séjour. Il existe une distinction juridique entre les termes de « migrant » et de « réfugié ». Voir réfugié .
migration	Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit à l'intérieur d'un État. La migration se rapporte aux mouvements de population sous toutes leurs formes, indépendamment de leur durée, de leur composition et de leurs causes. Elle englobe les mouvements de réfugiés, de déplacés, de migrants économiques et de personnes se déplaçant à d'autres fins, telles que le regroupement familial.
migration circulaire	Circulation fluide de personnes, à court ou à long terme, qui peut être bénéfique à toutes les parties prenantes, pour autant qu'elle soit volontaire et réponde aux besoins de main-d'œuvre des pays d'origine et des pays de destination .

migration de main-d'œuvre

Voir **migration économique**.

migration économique

Mouvement de personnes d'un pays à un autre, ou à l'intérieur de leur pays de résidence, à des fins d'emploi ou pour des raisons purement économiques. La plupart des États tiennent compte de la migration économique, ou migration de main-d'œuvre, dans leurs lois sur les migrations. Quelques-uns participent activement à la réglementation de l'émigration de main-d'œuvre et à la recherche de débouchés pour leurs ressortissants à l'étranger. Synonyme : **migration de main-d'œuvre**³.

migration extracontinentale

Mouvement de personnes nées en Afrique vers d'autres continents ou régions tels que l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Océanie. Cette migration peut être temporaire ou permanente.

migration forcée

Mouvement migratoire présentant un caractère non volontaire ou un élément de contrainte (par exemple, déplacement de personnes causé par des catastrophes naturelles ou écologiques ou par la famine, mouvements de réfugiés et de **déplacés**). Le caractère non volontaire ou l'élément de contrainte peuvent s'expliquer par des facteurs naturels ou anthropiques, par la mise en péril de la vie et des moyens de subsistance, ou par d'autres causes.

migration interne

Mouvement de personnes d'une région d'un pays à une autre ayant pour but ou pour conséquence l'établissement d'une nouvelle résidence (migration d'une zone rurale à une zone urbaine, par exemple).

migration interrégionale

Mouvement de personnes, temporaire ou permanent, entre des communautés économiques régionales.

migration intra-africaine

Mouvement de personnes, temporaire ou permanent, à l'intérieur du continent africain.

migration intrarégionale

Mouvement de personnes, temporaire ou permanent, à l'intérieur d'une communauté économique régionale donnée.

³ Les expressions « migration économique » et « migration de main-d'œuvre » sont utilisées indifféremment dans le présent rapport.

migration irrégulière

Migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d'origine, du pays de transit ou du pays de destination. Du point de vue du **pays de destination**, il s'agit de l'entrée, du séjour ou du travail d'un migrant sur son territoire, sans les autorisations ou les documents requis par la législation en matière d'immigration. Du point de vue du **pays d'origine**, la migration est irrégulière, par exemple lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou un titre de voyage valide ou qu'elle ne satisfait pas aux exigences administratives pour quitter le pays.

migration mixte

Situation dans laquelle des migrants forcés (par exemple, des réfugiés) et des migrants économiques (en situation irrégulière) empruntent les mêmes itinéraires et sont souvent impossibles à distinguer entre eux.

nombre de migrants internationaux

Nombre de personnes vivant dans un pays ou un territoire autre que celui dans lequel elles sont nées, établi par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies à partir des données du recensement de la population. Si le nombre de personnes nées à l'étranger n'est pas disponible, le chiffre donné se rapporte au nombre de personnes qui vivent dans un pays dont elles n'ont pas la citoyenneté.

pays d'accueil pays d'origine

Voir **pays de destination**.

Pays de départ des migrants (en situation régulière ou irrégulière).

pays de destination

Pays ayant accueilli un certain nombre de réfugiés et de migrants dans l'année, sur décision présidentielle, ministérielle ou parlementaire. Synonyme : **pays d'accueil**.

réfugié

Au sens de la Convention relative au statut des réfugiés (1951), toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

xénophobie

En l'absence d'une définition internationalement acceptée, la xénophobie peut être décrite comme l'ensemble des attitudes, des préjugés et des comportements qui ont pour effet de rejeter, d'exclure et souvent de dénigrer des personnes perçues comme extérieures ou étrangères à une communauté ou à une société ou détachées d'une identité nationale. Les notions de racisme et de xénophobie sont étroitement liées et peuvent être difficiles à différencier.

INTRODUCTION

Les migrations au service de la transformation structurelle

L'Afrique est à l'orée de profonds changements qui découleront de la conclusion récente de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale, de l'adoption du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement et du lancement de l'initiative pour un marché unique du transport aérien en Afrique. C'est dans ce contexte que le présent rapport contribue à mieux faire comprendre les incidences des migrations intra-africaines sur la transformation socio-économique du continent.

Alors que le rêve d'un passeport africain unique est sur le point de se réaliser, le rapport met en évidence la corrélation intime qui existe entre les deux faces d'une même pièce, à savoir : les migrations et le commerce. L'analyse du rôle des migrations intra-africaines dans le processus de développement de l'Afrique devrait en faire un document de référence en vue de définir la position de l'Afrique dans le cadre du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui doit être adopté à Marrakech en décembre 2018. Le rapport se conclut par une série de recommandations à l'intention des décideurs africains et des autres acteurs désireux d'apporter au cadre directif et réglementaire les changements propres à accroître les avantages économiques et sociaux des migrations en Afrique.

INCIDENCES DES MIGRATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE



“ Les efforts poursuivis au niveau du continent pour faciliter la mobilité, le commerce, l’investissement et la technologie en Afrique doivent jouer un rôle complémentaire de la contribution positive des migrants africains à l’économie des pays d’origine et des pays de destination ”

– **Professeur Aderanti Adepaju**
Coordonnateur du Réseau de recherche sur la migration en Afrique (NOMRA)

Mamadou, 35 ans, marié et père de quatre enfants, vit à Ouagadougou, au Burkina Faso. Son épouse, Ramatoulaye, âgée de 30 ans, est commerçante et titulaire d'un diplôme universitaire en histoire. Tous deux sont originaires du Sénégal. Mamadou, soudeur de profession, est sans emploi depuis douze mois et a largement puisé dans ses ressources financières. Il commence à perdre espoir et se dit qu'il n'a plus d'autre choix que de quitter Ouagadougou s'il veut faire vivre sa famille.

Comme le montre le présent rapport, la décision de Mamadou de partir ou de rester dépend essentiellement des caractéristiques de son **ménage**. Elle est profondément influencée par son niveau d'instruction, ses compétences et sa polyvalence, ses biens financiers et matériels, la répartition des tâches dans son foyer, son exposition à la pauvreté, son niveau d'épargne, son niveau de revenu et le passé migratoire de sa famille ou de sa communauté. Dans une certaine mesure, les mêmes variables détermineront aussi la destination qu'il finira par choisir, compte tenu de sa capacité de couvrir les frais de déplacement et de l'existence de réseaux sociaux ou familiaux qui pourront faciliter son immigration. Au-delà du cadre familial, d'autres facteurs entrent en jeu, notamment les écarts de rémunération entre les pays et les régions, les maigres possibilités d'emploi dans le pays de résidence, la fréquence des crises politiques ou les effets des changements climatiques sur les moyens de subsistance. Le présent rapport examine les déterminants des flux migratoires qui sont à l'œuvre au niveau national ainsi que leur fonction d'incitation ou d'attraction.

Comme les dépenses ne s'annoncent pas trop importantes et qu'il parle français, Mamadou décide avec son épouse qu'il se rendra seul à Abidjan, en Côte d'Ivoire, principal pôle migratoire de l'Afrique de l'Ouest. Cependant, l'absence de dispositions contribuant à la liberté de circulation et à la migration dans les pays voisins (voire à l'intérieur d'une même communauté économique régionale) limite encore pour Mamadou les options envisageables. Le présent rapport met en évidence les éléments qui, au **niveau régional**, entravent ou facilitent les mouvements migratoires, tels que les obligations de visa, l'accès à des ressources financières, l'information sur l'industrie du recrutement des travailleurs migrants et le manque d'infrastructures. Ayant peu de chances de trouver de meilleures conditions de vie à Abidjan, Mamadou décide de risquer le tout pour le tout et de gagner Johannesburg, en Afrique du Sud où, paraît-il, les emplois ne manqueraient pas pour les soudeurs et les métallurgistes. À court d'argent, il choisit de rejoindre Johannesburg par la route et, ce faisant, découvre qu'il est très dangereux de tenter de traverser les différents pays africains qui jalonnent son itinéraire dans des autocars ou des taxis-brousse. Les liaisons routières directes sont quasiment inexistantes et de mauvaise qualité. De plus, en raison de systèmes complexes de sécurité, de criminalité et de corruption, Mamadou non seulement supporte des coûts très élevés, mais est exposé à des situations risquées. Il se demande parfois s'il arrivera jusqu'à Johannesburg.

Dès son arrivée à Johannesburg, après de longues semaines de voyage, Mamadou se voit demander par des employeurs potentiels de produire des preuves de ses compétences techniques. Il a avec lui quelques certificats d'études, mais ceux-ci ne sont pas jugés valables au regard des exigences de traduction et des critères de reconnaissance des compétences qui s'appliquent en Afrique du Sud. Sans certificat, il décide de créer sa propre entreprise de soudage. Devant obtenir une autorisation à cette fin, il se rend compte que, en tant que demandeur étranger, sans grandes qualifications ni grande fortune, il a peu de chances que son dossier soit pris en considération. Malheureusement, en dépit des efforts constants qui sont déployés au **niveau de l'Union africaine** en vue d'une reconnaissance mutuelle des qualifications et des compétences – et d'une réglementation du droit d'établissement pour les migrants africains dans l'ensemble du continent – les progrès ont été lents et inégaux. Mamadou se retrouve exactement dans la même situation qu'à Ouagadougou et ressort de cette expérience considérablement appauvri. Le présent rapport contient des recommandations pour améliorer la prise de décisions de personnes comme Mamadou et de leur famille. Il fait état, au titre de l'échange de bonnes pratiques, des outils et des mécanismes permettant aux pays d'origine et aux pays de destination de tirer un meilleur parti des mouvements migratoires et analyse comment l'Union africaine et les communautés économiques régionales peuvent encore renforcer la contribution des migrations au développement économique et au commerce.

En outre, Mamadou n'est pas au courant de l'action engagée par les pays africains au **niveau multilatéral**, par la voie du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union africaine et des dispositions en faveur de la mobilité de la main-d'œuvre et de la liberté de circulation des personnes en Afrique. Il ne sait pas que la **communauté internationale** est en pleine préparation des négociations du **pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**, prévues en 2018. De grands espoirs se portent sur cet instrument et sur sa capacité de prendre les bonnes dispositions pour l'Afrique. Bien conçu, le pacte mondial pourrait aider à transformer les perspectives de migration économique de Mamadou et de sa famille. Le présent rapport montre comment les pays africains peuvent exploiter les partenariats multilatéraux afin que plus de ressources soient consacrées à la gestion des migrations en Afrique. Cela supposerait, par exemple, de créer des coalitions autour de grands déterminants des flux migratoires tels que la sécurité et les changements climatiques.

Migrer devrait toujours être un choix, et non une nécessité. Pour exercer son droit fondamental de circuler librement, énoncé à l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Mamadou a besoin d'avoir pleinement accès à des informations fiables sur le marché du travail et sur les possibilités d'emploi à l'intérieur et à l'extérieur du continent. Mamadou a l'impression d'être coincé à Johannesburg et, à l'instar de nombreux migrants, il doit maintenant décider de ce qu'il compte faire. Au cours de leurs quelques entretiens téléphoniques, Mamadou et Ramatoulaye parlent de se retrouver

en Libye et rêvent de partir ensemble pour l'Europe. Ils étudient cette possibilité et les dettes qu'ils auraient à supporter s'ils la mettaient à exécution. Le présent rapport éclaire sur l'**industrie du recrutement des migrants**, les implications de la migration pour des centaines de milliers de femmes comme Ramatoulaye et les mesures à prendre pour tenir compte de leur situation particulière.

Si les solutions proposées dans la présente livraison du *Rapport sur le développement économique en Afrique* sont appliquées à tous les problèmes susmentionnés, il deviendra moins nécessaire pour Mamadou d'entreprendre le plus risqué de tous les voyages, à travers le désert du Sahara et par-delà la mer Méditerranée.

Objectifs et organisation du rapport

L'Afrique a le taux d'accroissement démographique le plus élevé au monde. Le moment est pour elle décisif. L'augmentation de son nombre d'actifs aboutira-t-elle au dividende démographique tant espéré ? Ces dernières années, les images de jeunes Africains tentant de gagner l'Europe par la Méditerranée ont été largement diffusées par les chaînes télévisées d'information en continu et ont contribué à mettre en évidence la dimension internationale des mouvements migratoires. Les flux de migrants partis d'Afrique pour d'autres régions, notamment pour l'Europe, ont été au centre des débats politiques. À mesure que de nouvelles embarcations traversaient la Méditerranée, les migrations depuis l'Afrique sont devenues l'une des grandes questions internationales. En revanche, les migrations intra-africaines, avec leurs flux de migrants entre des pays ou des régions du continent, ont occupé peu de place dans le discours sur la migration et le développement, malgré leur importance économique.

Dans son *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle*, la CNUCED s'efforce de recenser et d'assembler les principales composantes des migrations africaines et d'examiner leurs incidences sur la transformation structurelle du continent. Le rapport se fonde sur l'acquis des connaissances concernant les liens théoriques et empiriques entre les migrations et la transformation structurelle. À partir de différentes sources de données microéconomiques très ventilées, recueillies au niveau des ménages, et au moyen d'outils d'analyse à la fois qualitative et quantitative, il montre comment les migrations intra-africaines peuvent contribuer au développement socioéconomique des pays d'origine et des pays de destination. Il rend également compte des avantages que les Africains ont tirés de leur migration vers le Nord et vers d'autres régions du monde.

Abordant la question migratoire sous l'angle africain, le présent rapport cherche à savoir comment les pays d'Afrique pourraient exploiter le potentiel économique de leurs ressources humaines nationales et étrangères, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de leur territoire, de manière à favoriser la transformation structurelle. Cette démarche a trois grands objectifs.

Premièrement, il s'agit de faire mieux comprendre les multiples aspects des migrations africaines et les liens de ces migrations avec des facteurs économiques et commerciaux, aux niveaux des ménages, de la région et du continent. Alors que les migrations intra-africaines ont un rôle important à jouer dans l'intégration régionale et continentale, on continue de mal connaître leurs conséquences socioéconomiques et commerciales.

Deuxièmement, il s'agit d'élaborer des recommandations thématiques, couvrant les cadres directifs et institutionnels, sur la manière dont les migrations intrarégionales et interrégionales peuvent mieux contribuer à la transformation structurelle, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays de destination.

Troisièmement, il s'agit de faire des propositions sur la manière dont les acteurs multilatéraux peuvent nouer des partenariats avec les pays africains afin de traiter des causes structurelles de la migration extracontinentale, telles que les facteurs environnementaux, la paix et la sécurité. Deux séries de mesures sont proposées. L'une vise à allouer plus de ressources aux initiatives et aux projets engagés pour aider les migrants et les candidats à la migration à court et à moyen terme, l'autre tend à accompagner l'Afrique sur le chemin d'un développement durable, par l'adoption de politiques économiques et commerciales à long terme.

Le rapport est divisé en six chapitres, organisés comme suit.

Le chapitre 1 pose le contexte et montre que les migrations intra-africaines s'expliquent mieux au regard de l'évolution de la situation mondiale. Il place les migrations africaines au centre d'enjeux mondiaux qui influent sur la vie de tout habitant de la planète. Il fournit aussi les éléments situationnels qui serviront ensuite à une réflexion sur la dynamique sous-jacente des migrations en Afrique. Le chapitre 2 porte sur les migrations intra-africaines contemporaines, y compris leur évolution récente, leur configuration et leur dynamique aux niveaux intrarégional et interrégional.

Le chapitre 3 présente les migrations dans leur aspect humain et leur dimension développement, en cherchant à savoir qui sont les migrants. Il analyse les migrations intrarégionales du point de vue du genre. Alors que les migrations évoquent généralement des hommes (et, de plus en plus, de jeunes hommes) en quête d'un emploi ou de possibilités entrepreneuriales, le rapport s'intéresse aussi aux migrantes, recense les secteurs dans lesquels elles sont le plus susceptibles de travailler et analyse les obstacles qu'elles rencontrent sur leur chemin. Par un examen attentif, le chapitre établit une typologie des migrants, selon leur niveau de qualification (faible, intermédiaire ou élevé), leur niveau d'instruction et leur statut de travailleur saisonnier et/ou temporaire, dans les différentes communautés économiques régionales. Il cherche à déterminer ce qui incite des individus à migrer à partir de données détaillées sur les caractéristiques des ménages dans un échantillon de pays africains.

Les chapitres 4 et 5 portent sur les liens entre les migrations, le commerce et le développement économique. Le chapitre 4 vise à faire mieux comprendre les canaux économiques et commerciaux par lesquels les migrations peuvent aboutir à une transformation structurelle dans les pays africains de destination. Il met aussi à l'épreuve des faits l'idée largement répandue selon laquelle l'afflux de migrants entraîne une dégradation de la situation sociale dans les pays d'accueil. Partant du principe que l'émigration peut être bénéfique, le chapitre 5 s'intéresse à l'étendue et à l'importance des avantages retirés par les pays d'origine. Il montre comment les ressources découlant des migrations peuvent aider à instaurer les conditions nécessaires à un développement économique à long terme.

Enfin, le chapitre 6 se fonde sur les résultats exposés dans les chapitres précédents pour présenter des recommandations pratiques et des indications sur la manière dont toutes les parties prenantes peuvent tirer parti des migrations africaines. Le rapport exploite la diversité des déterminants migratoires pour établir des liens entre les migrations et des questions humanitaires, sécuritaires et environnementales d'intérêt mondial. Le chapitre 6 énumère ainsi, pour chaque domaine d'action retenu, les mesures qui devraient être prises par les acteurs présents sur le continent et par toutes les parties aux négociations multilatérales du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.



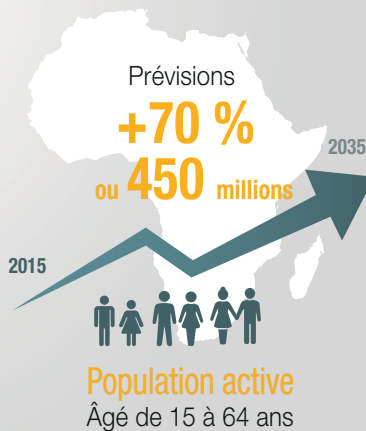
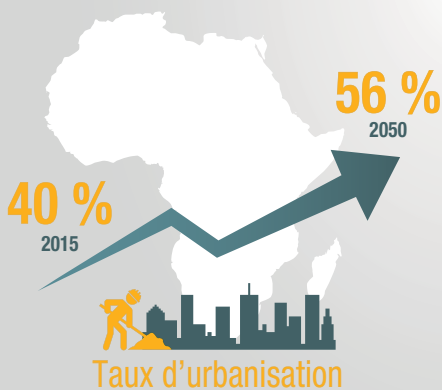
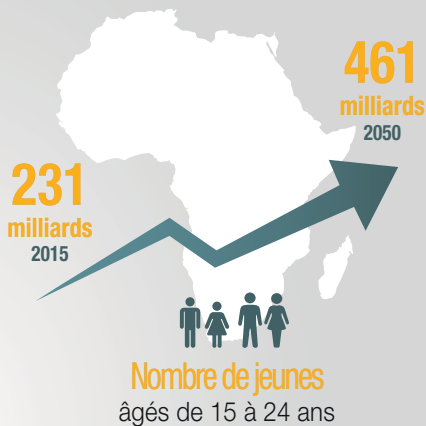
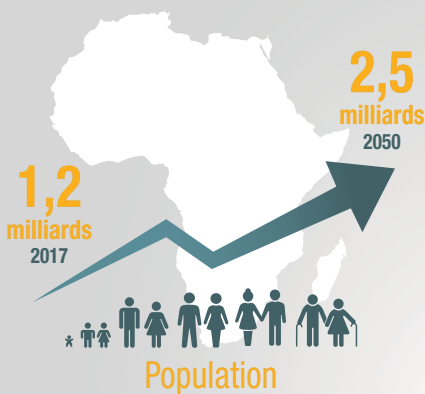
CHAPITRE 1

Migrations et transformation structurelle : environnement mondial, orientations générales et questions relatives au cadre conceptuel et aux données

Ce chapitre dresse un état de l'environnement mondial dans lequel s'inscrivent les analyses réalisées dans le cadre du présent rapport. Il situe les migrations africaines par rapport aux grandes tendances observées sur le continent et évoque leur prise en compte dans des programmes d'intégration régionale et dans des initiatives multilatérales. Il propose ensuite un cadre conceptuel sur les liens entre migration et transformation structurelle. Bien que les économistes fassent depuis longtemps l'éloge des avantages économiques de la migration et de la libre circulation de la main-d'œuvre qui y est associée, peu de travaux ont été consacrés à l'élaboration d'un fondement théorique du couple migrations internationales – transformation structurelle. Enfin, ce chapitre traitera des problèmes de définition et présentera les principaux ensembles de données sur lesquels se fondent les analyses menées dans le cadre du rapport.

LES MIGRATIONS ET LE CONTEXTE MONDIAL

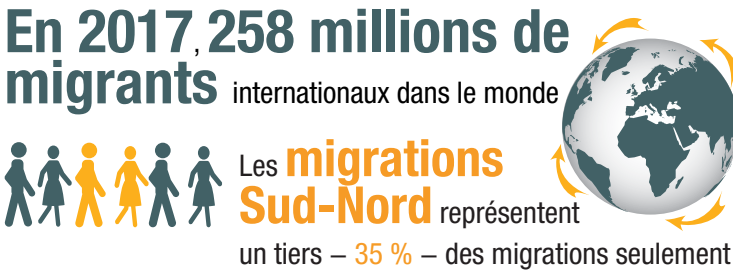
Projections sur la population et l'urbanisation en Afrique



Liens vers les objectifs de développement durable



En 2017, on comptait environ 258 millions de migrants internationaux dans le monde, soit quelque 3,4 % de la population mondiale (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a)⁴. La même année, les migrations Sud-Sud ont représenté 38 % des flux migratoires, et les migrations Sud-Nord, 35 %, soit un tiers du total. Pourtant, ce sont les migrations Sud-Nord qui attirent le plus l'attention. En comparaison, les migrations intra-africaines et leurs dimensions économiques et commerciales ne trouvent qu'un écho limité.



Selon les estimations, l'Afrique devrait connaître une croissance démographique supérieure à celle des autres régions du monde d'ici à 2050, ce qui aura des incidences notables sur les migrations internationales, et des répercussions majeures sur le développement économique du continent. Les populations se déplaceront, comme elles l'ont toujours fait. La question n'est donc pas de savoir si elles le feront, mais plutôt où elles iront, dans quelles circonstances et dans quelles conditions, notamment dans l'optique de libérer leur potentiel économique. Pour exploiter pleinement ce potentiel, il est nécessaire de redoubler d'efforts afin d'élaborer une stratégie de gestion des migrations qui contribue pleinement à la transformation structurelle du continent.

1.1 L'Afrique et les migrations dans l'environnement mondial

Les flux migratoires en Afrique ne sont pas un phénomène isolé : ils s'inscrivent dans les grandes tendances mondiales qui ont également des répercussions sur le continent, à savoir les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les conflits. Nous les examinerons dans la présente section.

⁴ Les termes « migrant » et « réfugié » sont souvent utilisés indifféremment dans le discours public. Pourtant, il existe une différence juridique entre ces deux termes (voir le glossaire, sect. 1.1.2 et 1.6).

1.1.1 Migrations, changements climatiques et dégradation de l'environnement

Depuis plusieurs années, le monde est fréquemment soumis à des phénomènes météorologiques extrêmes : cyclones dans l'Atlantique Nord, ouragans dévastateurs dans les Caraïbes et en Amérique du Nord, inondations en Asie du Sud, sécheresses sévères à l'origine de famines en Afrique de l'Est, etc. Ces phénomènes sont probablement dus aux changements climatiques, que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques définit comme des « changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale » (United Nations, 1992), et qui menacent la paix et le développement durable dans nombre de pays en développement. Par exemple, le lac Tchad, qui jouxte le Cameroun, le Tchad, le Niger et le Nigéria, a vu sa superficie diminuer de 95 % depuis 1960, ce qui a eu des répercussions négatives sur les moyens de subsistance de millions de personnes, a provoqué une forte montée des tensions sociopolitiques et des conflits dans la région, et a donc favorisé les migrations.

Les migrations sont également une réaction à la dégradation de l'environnement et aux catastrophes naturelles. On peut distinguer les déplacements de population qui font suite à des catastrophes répétées ou à une dégradation de l'environnement, de ceux qui suivent des événements soudains – inondations, glissements de terrain, cyclones, ouragans, tempêtes, etc. Dans le deuxième cas, il s'agit généralement de migrations temporaires en réponse à une situation de détresse, et les populations retournent dans leurs foyers dès que les conditions le leur permettent.

Les menaces écologiques ont généralement des conséquences plus durables pour l'environnement. Les sécheresses, notamment, provoquent une salinisation et une dégradation de la qualité des sols. Les menaces écologiques fragilisent les écosystèmes et l'économie dans les zones concernées, et touchent plus particulièrement les populations qui dépendent de l'agriculture. Dans les régions où la culture pluviale est prédominante, les sécheresses peuvent avoir un effet notable sur les systèmes de production vivrière et sur le risque de famine. Face à ces menaces, la migration de la main-d'œuvre, souvent circulaire, contribue à diversifier les revenus et à réduire la dépendance des populations à l'égard de la production agricole. Les conséquences des sécheresses peuvent être atténuées par les rapatriements de fonds, qui sont investis dans des technologies permettant de mieux exploiter des sols dégradés.

Des bouleversements environnementaux ou des catastrophes naturelles ont également été à l'origine de migrations permanentes. Dans certains cas, on a tenté de déplacer les populations qui habitaient dans des régions régulièrement touchées par la sécheresse et la famine, comme en Éthiopie dans les années 1980 (Clapham, 1990). On constate une aggravation de l'insécurité alimentaire causée par les changements climatiques et les conflits dans les pays en développement. En 2016, 108 millions de personnes dans le monde se trouvaient dans une situation d'insécurité alimentaire critique, voire plus

grave (Food Security Information Network, 2017). Ce chiffre est en hausse de 35 % par rapport à 2015, où près de 80 millions de personnes étaient concernés. Depuis quelques années, la guerre, le terrorisme et les conflits ont plongé des millions de personnes dans des situations d'insécurité alimentaire nécessitant une intervention urgente au Yémen (17 millions), en Syrie (7 millions), au Soudan du Sud (4,9 millions), dans le nord-est du Nigéria (4,7 millions), en Somalie (2,9 millions), au Burundi (2,3 millions) et en République centrafricaine (2 millions) (Food Security Information Network, 2017). L'aggravation observée dans certains pays – la famine menace dans certaines parties du nord-est du Nigéria, de la Somalie, du Soudan du Sud et du Yémen – pourrait de nouveau entraîner de grandes vagues migratoires.

Les facteurs environnementaux à l'origine de migrations risquent d'être aggravés par les changements climatiques, ceux-ci s'accompagnant d'une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles. Par exemple, Barrios et al (2006) et Marchiori et al (2012) considèrent que la baisse des précipitations ou les anomalies de température observées en Afrique subsaharienne contribuent largement à l'exode rural. Ces facteurs ne se traduisent pas uniquement par des migrations : ils peuvent également mettre les écosystèmes à rude épreuve dans les régions vers lesquelles les populations émigrent, tout en permettant aux écosystèmes de la zone d'émigration de se régénérer (Voir International Organization for Migration (IOM), 2017a).

En Afrique, la sécheresse représente la menace écologique la plus élevée, tant par le nombre de personnes touchées que par la part de la population totale concernée, puisqu'elle touche entre 7 % de la population totale en Afrique du Nord et 22 % en Afrique de l'Ouest (Raleigh et al, 2008, selon la base de données sur les situations d'urgence Emergency Events Database)⁵. Les conséquences de la sécheresse sont visibles dans toutes les régions d'Afrique. Les inondations provoquent également des situations d'urgence sur tout le continent, touchant jusqu'à 2 % de la population. C'est en Afrique de l'Ouest que les températures extrêmes ont les répercussions les plus graves, touchant 13 % de la population. Les vents violents, quant à eux, ont eu des conséquences néfastes sur 4 % de la population d'Afrique australe et sur 3 % de la population d'Afrique de l'Est.

En classant les données par groupe de pays, on constate que c'est dans les pays à faible revenu que la part de la population touchée par les sécheresses est la plus élevée. Cette situation s'explique probablement par le fait que ces pays ne disposent pas d'autant de ressources pour faire face aux aléas naturels. La CNUCED a comparé la fréquence de catastrophes naturelles survenues entre 1970 et 2013 et le nombre d'émigrants, ce qui lui a permis d'établir une corrélation positive entre ces deux variables. En d'autres

⁵ Voir <http://www.cred.be/projects/EM-DAT>. La base de données classe les événements ou les menaces écologiques en plusieurs catégories, et, pour chacune d'entre elles, recense le nombre de personnes et la part de la population concernées.

termes, le nombre d'émigrants est plus élevé dans les pays touchés par un nombre de catastrophes naturelles plus important (coefficient de corrélation : 0,31).

1.1.2 Migrations, paix et sécurité

En Afrique, les tensions politiques, le terrorisme et la guerre ont contraint les populations en quête de conditions élémentaires de sûreté et de sécurité à se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières de leur pays (Adepoju, 1995 ; Adepoju, 2008). On compte parmi les populations déplacées en raison de conflits les personnes qui sont « contraintes de fuir leur foyer pour une ou plusieurs des raisons suivantes, et que l'État ne peut pas, ou ne veut pas, protéger : conflit armé (guerre civile, etc.) ; violences généralisées ; persécutions fondées sur la nationalité, la race, la religion, les convictions politiques ou l'appartenance à un groupe social »⁶. Les migrations résultant de conflits frontaliers, qui ont provoqué de violents affrontements dans plusieurs pays, sont également considérées comme des migrations forcées.

Les conflits sont donc un facteur de migration. Si les conflits graves sont à l'origine de déplacements internes de populations, voire de l'exode de réfugiés vers d'autres pays, ils peuvent également favoriser les migrations économiques. Dans le présent chapitre, nous examinerons les déplacements transfrontaliers en nous concentrant sur les migrants et les réfugiés, en gardant à l'esprit qu'en Afrique, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur des frontières de leur pays d'origine est supérieur au nombre de réfugiés. Les flux de réfugiés sont importants, tant par leur ampleur que par le rythme auquel ils se sont récemment accrus. La figure 1 montre l'évolution du nombre de réfugiés africains entre 1990 et 2017, ainsi que la part de ces derniers dans la population totale de migrants internationaux. Le nombre total de réfugiés a baissé, passant de 5,7 millions en 1990 à 2,9 millions en 2010, puis a fortement augmenté pour atteindre 4,6 millions en 2015. La plupart de ces réfugiés étaient accueillis dans des pays d'Afrique. Les réfugiés représentaient 36 % de la population totale de migrants internationaux en 1990. Ce chiffre a chuté jusqu'à 14 % en 2010, puis a doublé en 2015 (28 %) pour diminuer ensuite et s'établir à 26 % en 2017 (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a).

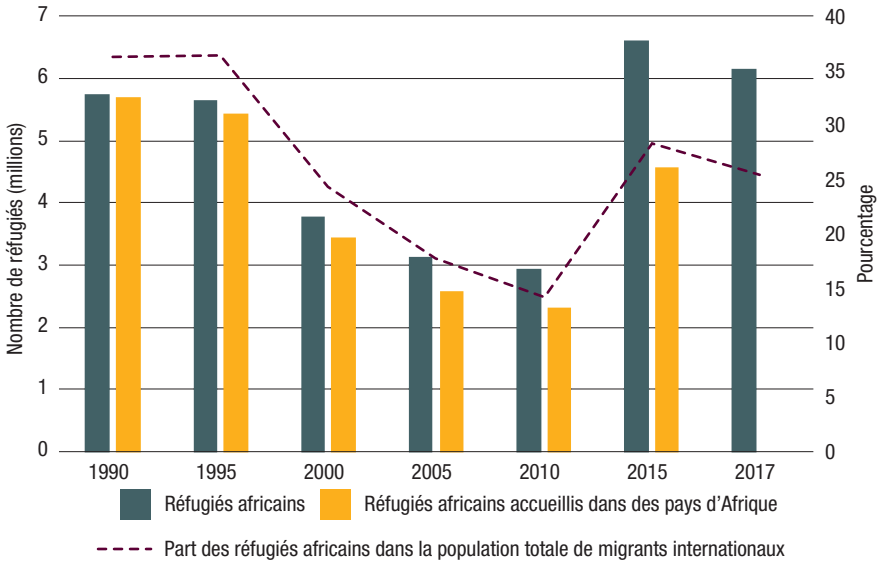
Une analyse de la répartition régionale des réfugiés d'Afrique montre qu'au début et à la fin de la période comprise entre 1990 et 2015, les réfugiés étaient principalement originaires d'Afrique de l'Est, et que le nombre de réfugiés venant d'Afrique australe était relativement faible. La plupart des réfugiés étaient accueillis dans des pays de la même région.

Les migrants africains représentent 10 % de la population totale de migrants internationaux (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a).

⁶ Voir <http://www.forcedmigration.org/about/whatisfm>.

Figure 1

Réfugiés africains, réfugiés africains accueillis dans des pays d'Afrique et part des réfugiés africains dans la population totale de migrants internationaux



Sources : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2018, Base de données statistiques (nombre de réfugiés) ; United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a (part des réfugiés dans la population totale de migrants internationaux).

Note : Les données de 2017 concernant les réfugiés accueillis dans des pays d'Afrique n'étaient pas disponibles à la date d'élaboration du présent rapport.

Pourtant, la majorité (42 %) des 1 500 migrants décédés dans la région méditerranéenne en 2015 étaient originaires d'Afrique subsaharienne (IOM, 2017b). De même, sur la période 2014-2016, on estime à 3 800 le nombre de migrants décédés au cours de leur voyage sur le continent africain. De plus, les données recueillies pour le premier semestre 2017 montrent que 225 décès ont été enregistrés en Afrique du Nord (IOM, 2017b). La plupart d'entre eux se sont produits sur les routes migratoires reliant l'Afrique de l'Ouest et la Corne de l'Afrique à l'Égypte et la Libye. Selon l'OIM (IOM, 2018), la traite des personnes est également en hausse. En outre, les migrants et les réfugiés qui empruntent les routes de la Méditerranée centrale peuvent être victimes de graves violences et d'exploitation, voire du commerce d'esclaves qui serait apparu en Libye (United Nations News, 2017).

La difficulté réside dans l'élaboration d'une politique efficace de gestion des migrations par l'Union africaine et l'Union européenne. En 2016, l'Union européenne a lancé un projet – financé par un fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, doté de 3,4 milliards d'euros – qui était axé sur la gestion des migrations et sur la lutte contre leurs causes profondes. Dans la Corne de l'Afrique, par exemple, 10 projets ont été mis en place pour remédier aux migrations irrégulières et aux déplacements forcés, pour un total de 818,1 millions d'euros en 2017. Ces programmes viennent compléter des initiatives semblables mises en place en Afrique du Nord à l'issue d'une rencontre entre dirigeants européens tenue à Malte en 2017 (Reuters, 2017).

Compte tenu de la corrélation entre les différents facteurs de migration – des conflits peuvent, par exemple, naître de luttes entre villages pour des ressources raréfiées en raison de sécheresses ou de famines importantes, favorisant l'émigration de masse –, des approches multilatérales et intégrées doivent impérativement être mises en place afin de faire face aux difficultés sociales et économiques liées aux migrations et à leur gestion.

1.2 La place des migrations dans les grandes tendances sur le continent africain

1.2.1 Regard historique sur les flux migratoires

Les migrations intra-africaines et extracontinentales remontent aux origines de l'humanité (Adepoju, 1995 ; Adepoju, 2008). Depuis plusieurs siècles déjà, les archives font état de routes commerciales bien établies entre l'Afrique de l'Ouest, la péninsule arabique et l'Inde, ainsi que dans le Sahara, avec le commerce caravanier transsaharien (Afani, 2013).

L'avènement du colonialisme européen a provoqué un bouleversement des flux migratoires transcontinentaux au cours du XV^e siècle. L'extraction de main-d'œuvre, de matières premières et de ressources naturelles a contribué à la construction des économies européennes et nord-américaines, privant par la même occasion l'Afrique de cette possibilité (Meredith, 2014 ; Pakenham, 1991). L'ère coloniale avait pour objectif de répondre aux besoins en main-d'œuvre d'économies fondées sur l'exploitation minière et les plantations, rendant nécessaire un contrôle et une réglementation de la circulation des personnes. La France, par exemple, a mis en place plusieurs formes de travail obligatoire au Burkina Faso et au Mali, ainsi que, à des degrés divers, en Afrique de l'Ouest. De même, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a imposé, en Afrique de l'Est et en Afrique australe principalement, une taxe sur les huttes calculée par habitation ou par foyer, payable en argent, en main-d'œuvre ou en nature (grain ou bétail). Ces politiques économiques ont contraint la main-d'œuvre autochtone

à se déplacer pour travailler dans des mines et des plantations détenues par des colons sur le continent.

Les affinités culturelles et linguistiques ont toujours joué un rôle clef dans les déplacements transfrontaliers, tant en ce qui concerne les populations que les échanges commerciaux. Souvent, le tracé des frontières internationales décidé à l'ère coloniale ne tenait pas compte des liens culturels et ethniques. Les déplacements de populations et les échanges commerciaux se sont toutefois poursuivis en fonction des groupes traditionnels. Par exemple, les migrations clandestines entre le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie destinées à fournir de la main-d'œuvre aux plantations de thé, de café et de coton, se sont appuyées sur des cultures, des langues, des monnaies et des expériences coloniales communes (Oucho, 1995).

Il apparaît donc clairement que les flux migratoires contemporains en Afrique sont influencés par l'héritage colonial. Au temps des colonies, la main-d'œuvre, qualifiée ou peu qualifiée, était déplacée d'une colonie à l'autre, ce qui a contribué à la mise en place de systèmes de travail migrant et de schémas commerciaux qui ont perduré bien au-delà de cette période de l'histoire. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, les migrations temporaires internationales des travailleurs qui se rendent de leur foyer à leur travail dans les mines remontent à l'ère coloniale. Les facteurs sous-jacents sont à rechercher dans l'organisation des tâches et des conditions de travail et de vie de l'époque (Adepoju, 2011). L'amélioration postcoloniale des conditions de travail des travailleurs a attiré une main-d'œuvre plus nombreuse vers les mines de Zambie et les plantations du Cameroun et du Nigéria, notamment. Après l'indépendance, ces migrations ont été institutionnalisées, et plusieurs restrictions en matière de rapprochement familial, de résidence et d'emploi contractuel ont été abolies en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, bien que certaines règles de même nature aient été maintenues en Afrique du Sud. En imposant des frontières arbitraires, les colons ont modifié les flux migratoires des travailleurs sur le continent, ce qui a aussi joué sur les flux migratoires internationaux.

L'ère coloniale a également apporté de nouvelles cultures et de nouvelles langues, qui ont contribué à nouer avec les puissances coloniales des liens durables encore visibles de nos jours dans les flux migratoires extracontinentaux. La France, par exemple, a mis en place des programmes de recrutement de main-d'œuvre en Algérie et au Maroc pendant et après l'ère coloniale (Castles, 2014). De même, le Royaume-Uni a recruté de la main-d'œuvre dans ses colonies, notamment pour ses campagnes militaires (Killingray, 1982). Massey et al (2005) observent que, « du fait des liens sociaux, culturels et économiques noués de longue date, les citoyens des pays du Commonwealth disposent de réseaux bien établis qui facilitent l'émigration [vers le Royaume-Uni] en abaissant les coûts des migrations et en atténuant les risques qui y sont associés. » Depuis la fin de l'ère coloniale, de nouveaux liens commerciaux et économiques

sont apparus et, depuis la fin des années 1980, « on observe une accélération et une diversification spatiale (dépassant les schémas coloniaux) de l'émigration depuis l'Afrique vers l'Europe, l'Amérique du Nord, les États du Golfe et l'Asie » (Flahaux and De Haas, 2016).

Le chapitre 2 montre comment les principaux couloirs de migration entre l'Afrique et les autres continents restent marqués par les liens coloniaux. La hausse des migrations depuis l'Égypte et le Soudan vers le Moyen-Orient est également révélatrice des liens culturels et linguistiques entre les pays d'origine et les pays d'accueil. Les frontières nationales existantes sont souvent poreuses et perméables aux échanges commerciaux et culturels. Pourtant, les frontières coloniales continuent d'influencer le commerce et les relations sociales dans l'Afrique contemporaine.

1.2.2 Évolution démographique

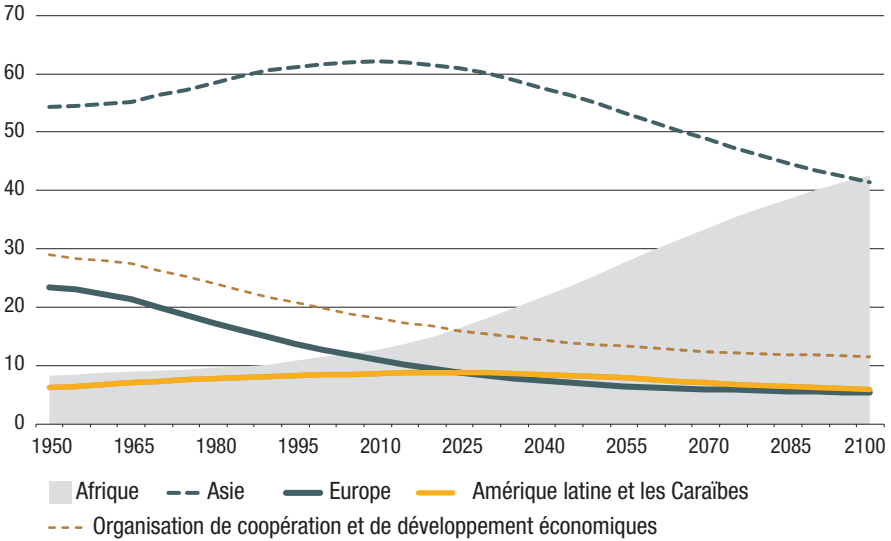
La croissance démographique est un moteur important de la migration sur le continent. En 2017, l'Afrique comptait 1,2 milliard d'habitants, contre 477 millions en 1980, et sa population devrait s'établir à 2,5 milliards en 2050. La croissance mondiale devrait se concentrer sur le continent africain (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a). L'Afrique est un continent relativement jeune, dont le groupe d'âges des 15-24 ans devrait augmenter plus rapidement qu'en Chine et qu'en Inde et presque doubler entre 2015 et 2050, pour passer de 231 millions à 461 millions de personnes. C'est principalement la population en âge de travailler (15-64 ans) qui émigre ; or, selon les prévisions, ce groupe d'âges devrait s'accroître d'environ 70 % (450 millions de personnes) entre 2015 et 2035, tout comme sa part de la population mondiale (fig. 2). Toutefois, malgré un rythme de croissance économique soutenu entre 2004 et 2014, supérieur à 5 % par an, le taux de progression de l'emploi en Afrique a stagné à 0,2 % par an jusqu'en 2014 : il est peu probable qu'assez d'emplois soient créés pour absorber la main-d'œuvre supplémentaire qui devrait arriver sur le marché du travail si les estimations actuelles se maintiennent.

Toutefois, si cette explosion de la population jeune est judicieusement exploitée, le continent pourra bénéficier d'un dividende démographique et s'engager sur un chemin durable de création de richesses. Aujourd'hui, l'Afrique a atteint un stade critique de son développement : la croissance démographique est forte et la nature des difficultés liées à l'emploi évolue, surtout dans les zones rurales. Par le passé, la plupart des jeunes entrant sur le marché du travail étaient employés à des tâches agricoles peu productives. Toutefois, à l'heure où la densité de la population augmente, où la taille des exploitations diminue et où les agriculteurs exploitent de plus en plus des sols fragilisés, les revenus et la productivité agricoles pourraient demeurer extrêmement faibles. En raison de ces facteurs, le taux d'urbanisation en Afrique devrait passer de 40 % en 2015 à 56 % d'ici à 2050, et l'exode rural devrait rester élevé.

Figure 2

Part de la population mondiale en âge de travailler (15-64), par région

(%)

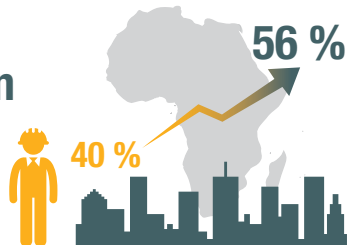


Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Compte tenu de ces problèmes démographiques, l'Afrique doit faire des efforts importants pour créer suffisamment d'emplois et offrir des emplois décents à moyen terme (UNCTAD, 2012). Les progrès accomplis dans ce domaine joueront un rôle clef dans l'évolution des flux migratoires. Pour cela, il est nécessaire de s'attaquer à certaines des externalités négatives liées à la migration, comme la fuite de cerveaux ou de main-d'œuvre qualifiée, ou encore la pénurie de compétences clefs dans certains secteurs, qui a des conséquences néfastes pour les pays d'origine.

Le taux **d'urbanisation**
du continent africain
devrait passer

de 40 % en 2015
à 56 % d'ici à 2050



1.3 Les migrations dans les orientations adoptées en Afrique et au niveau multilatéral

1.3.1 Les migrations et l'intégration régionale en Afrique

En 2006, l'Union africaine a adopté le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique. Le Cadre a donné des orientations politiques complètes et intégrées aux États membres de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales, qu'ils ont été encouragés à prendre en compte dans leurs efforts pour promouvoir la migration et le développement et relever les défis migratoires sur le continent, notamment en ce qui concerne la gestion des frontières, les migrations irrégulières, les déplacements forcés, les droits de l'homme des migrants, ainsi que la coopération interétatique et les partenariats.

L'Union africaine associe les communautés économiques régionales à la mise en œuvre des engagements, des programmes, des politiques et des stratégies concernant les migrations. Elle collabore également à d'autres initiatives relatives aux migrations, comme l'initiative « migration et mobilité » du partenariat Union africaine–Union européenne et le partenariat stratégique afro-arabe.

En 2016, après avoir procédé à une évaluation du Cadre de politique migratoire pour l'Afrique, l'Union africaine, consciente de la nature dynamique des migrations et de l'évolution des tendances et des modèles de migration sur le continent, a révisé le Cadre pour tenir compte des dynamiques migratoires en Afrique afin de guider les États membres et les communautés économiques régionales dans leur gestion des migrations. Le Cadre révisé comprend un plan d'action décennal (2018-2027) pour sa mise en œuvre, ainsi que des lignes directrices sur les questions suivantes : migration de la main-d'œuvre ; engagement de la diaspora ; gestion des frontières ; migrations irrégulières ; déplacements forcés ; migrations internes ; migrations et commerce. Pour chacun de ces éléments clefs, il recommande des stratégies que les États membres et les communautés économiques régionales sont appelés à examiner. Il recense également des questions transversales en matière de migration, à savoir : migration et développement ; données et recherche sur les migrations ; droits de l'homme des migrants ; migration, pauvreté et conflits ; migration et santé ; migration et environnement ; migration et genre ; migration et enfants, adolescents et jeunes, migration et personnes âgées ; coopération interétatique et interrégionale.

Dans leurs discours, politiques et protocoles, les communautés économiques régionales s'attachent à renforcer la libre circulation des personnes et de la main-d'œuvre entre leurs pays membres.

1.3.2 Les migrations et les objectifs de développement durable

Dans les objectifs de développement durable, l'objectif 8 sur la croissance économique et le travail décent fait explicitement référence à la migration, en reconnaissant la

valeur économique de la main-d'œuvre migrante. La cible 10.c vise à réduire les coûts de transaction des envois de fonds. En particulier, la cible 10.7 consiste à faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration bien gérées. L'emploi de termes comme « ordonnée » et « régulière » sous-entend que cette cible porte sur la gestion réglementée et dûment contrôlée des migrations par les gouvernements. L'objectif 10 vise globalement à réduire les inégalités. Il sera néanmoins difficile d'évaluer dans quelle mesure atteindre la cible 10.c y contribuera.

Le lien entre les migrations et le développement ne figure pas explicitement dans les autres objectifs, malgré son importance pour la réalisation de plusieurs d'entre eux. Le présent rapport porte principalement sur les liens entre les migrations et la transformation structurelle et montre que les migrations peuvent contribuer au développement économique et notamment à la réalisation des objectifs de développement durable. Les gouvernements devraient mettre en évidence les liens entre les migrations et les différents objectifs et cibles, et reconnaître que « les migrants sont un groupe particulièrement vulnérable, qui devrait être pris en considération au titre du principe général [du Programme de développement durable à l'horizon 2030] de ne laisser personne de côté » (Foresti and Hagen-Zanker, 2017).

Les migrations peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif 1, étant donné qu'elles peuvent rendre les migrants et leur famille moins pauvres dans les pays d'origine et les pays de destination. Les migrants et leur famille possèdent davantage de revenus et de connaissances, qui leur permettent de réaliser des investissements productifs, de satisfaire leurs besoins essentiels et d'avoir accès à l'éducation et aux services de santé, en lien avec la réalisation des objectifs 1, 3 et 4 (Foresti and Hagen-Zanker, 2017). En dépensant, en consommant et en investissant davantage dans leur pays d'origine, les ménages de migrants peuvent aussi contribuer à stimuler la hausse des salaires et la croissance économique (Ratha, Mohapatra and Scheja, 2011 ; Ratha, Mohapatra, Özden et al, 2011). Dans les pays de destination, les migrants peuvent combler les pénuries de main-d'œuvre et contribuer aux services et à l'équilibre budgétaire à travers l'impôt, et donc concourir à la réalisation des objectifs 1, 8 et 9. Les migrants sont exposés à des risques et sont particulièrement vulnérables tout au long du processus de migration. Par exemple, les femmes migrantes travaillant dans les secteurs informels moins réglementés sont davantage exposées au risque d'exploitation et de maltraitance, y compris la traite (Andall, forthcoming) ; les immigrants de la première génération sont susceptibles de vivre dans des zones urbaines et de fréquenter des écoles dont les élèves sont généralement issus de milieux socioéconomiques défavorisés (Nicolai et al, 2017). Dans les objectifs 5, 8, 10, 16 et 17, les migrants figurent parmi d'autres groupes concernés par les cibles visant à améliorer l'accès aux droits, y compris en matière d'égalité des sexes et de droits des travailleurs, et par la collecte de données. Il s'agit d'un grand progrès, qui rappelle à ceux menant des activités de développement que les

droits universels des migrants devraient être reconnus. Il importe toutefois de prendre en considération les débats en cours sur la façon dont les migrations et les migrants peuvent contribuer au développement.

1.3.3 Le processus préparatoire du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

La mise en œuvre des objectifs de développement durable donne l'occasion de définir, dans un cadre mondial, les relations entre migrations et développement comme étant réciproques et bénéfiques. Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières établit des liens entre migration et développement et pourrait avoir d'importantes conséquences pour les politiques migratoires, s'il était approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018. Il représente un effort sans précédent de la part des pays pour adopter une approche commune des problèmes liés aux migrations, et les objectifs de développement durable « offrent un cadre global et complet pour intégrer le couple migration développement » dans le pacte mondial (Foresti and Hagen-Zanker, 2017). Le pacte mondial vise à :

Traiter tous les aspects des migrations internationales, notamment de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme ; contribuer grandement à la gouvernance mondiale et renforcer la coordination s'agissant des migrations internationales ; proposer un cadre pour une coopération internationale globale en matière de migrations et de mobilité humaine : constituer un ensemble d'engagements concrets, de moyens de mise en œuvre et un cadre de suivi et d'examen communs aux États membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects ; s'appuyer sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba ; et s'inspirer de la Déclaration du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement) (IOM, 2017c).

En établissant un ensemble d'engagements concrets, des moyens de mise en œuvre et un cadre de suivi et d'examen entre les États membres dans le domaine des migrations internationales, le pacte mondial devrait éviter de porter uniquement sur des cibles relatives aux migrations et aux envois de fonds pour englober tous les objectifs de développement durable. Son cadre devrait inclure la coopération nationale, régionale et internationale, être impulsé au niveau local et tenir compte des situations particulières, afin de répondre aux nouveaux enjeux.

Dans certains pays de destination, l'aide publique au développement s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus large visant à décourager les migrations. Cette stratégie s'avère néanmoins souvent inefficace, et rien n'indique clairement que l'aide publique au développement peut influencer sur l'évolution des migrations (Clemens and Postel, 2017). L'aide publique au développement, dont la répartition sectorielle dans les pays d'origine ne diffère pas notablement de ce qu'elle est dans d'autres pays, a donc un

effet dissuasif sur la migration qui est probablement limité. Les donateurs pourraient obtenir de meilleurs résultats en utilisant l'aide publique au développement pour faire en sorte que les migrations servent l'intérêt mutuel des pays d'origine et des pays de destination (Clemens and Postel, 2017). L'aide publique au développement pourrait être un important instrument de gestion des migrations à plus long terme si elle était utilisée pour soutenir la transformation structurelle en Afrique, notamment dans les infrastructures et dans les secteurs de la production manufacturière, des transports et de la distribution d'électricité. Si l'aide publique au développement et les investissements étaient orientés vers les secteurs qui sont potentiellement plus productifs, comme l'agriculture, afin d'améliorer les normes de qualité et la productivité grâce à l'assistance technique, il serait possible non seulement de promouvoir le développement économique rural non agricole mais également d'optimiser la création d'emplois et la réalisation d'investissements dans les pays d'origine et les pays de destination, sachant que le besoin de travailler est un moteur essentiel des migrations.

Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières donne la possibilité d'adopter une approche multilatérale pour répondre aux problèmes internationaux et interdépendants que posent les migrations et auxquels de nombreux pays font face. Le processus de consultation souligne « la nécessité d'un nouveau discours qui dépasse les connotations et les opinions négatives présentes dans les débats sur les migrations et le développement », et les discussions sur les migrations et le développement s'inscrivant dans le cadre du pacte mondial devraient porter davantage sur l'innovation, les investissements et l'inclusion (Foresti and Hagen-Zanker, 2017).

1.4 L'évaluation des migrations et de la transformation structurelle en Afrique

1.4.1 Le développement économique en 2017

Au vu des principaux changements démographiques décrits dans la section 1.2.2, les tendances actuelles du développement économique en Afrique révèlent un contexte inquiétant et soulignent l'impérieuse nécessité d'engager un processus durable de transformation structurelle du continent. Le produit intérieur brut (PIB) réel de l'Afrique a augmenté de 1,8 % en 2016, soit 1,5 point de pourcentage de moins qu'en 2015. Entre 2010 et 2016, la croissance économique mondiale a ralenti. Depuis la crise financière mondiale, les mesures d'austérité adoptées ont aggravé la situation, frappant plus durement les pays en développement les plus pauvres. Les estimations préliminaires de croissance du PIB en 2017 étaient plus positives, laissant augurer une hausse de 3,3 %. Mais le PIB par habitant a baissé de 0,7 % en 2016 et n'a augmenté que de 0,4 % en 2017, entraînant une faible réduction de la pauvreté.

Une analyse du taux de croissance du PIB réel par région et communauté économique régionale révèle que les résultats de l'Afrique de l'Ouest et de la CEDEAO ont eu des répercussions négatives sur les résultats d'ensemble du continent. La croissance devrait augmenter en 2018, mais rester bien en deçà du taux de 6,2 % par an enregistré entre 2002 et 2008. L'Afrique étant fortement dépendante des conditions économiques extérieures, les pays exportateurs d'énergie ont été particulièrement touchés par la crise financière mondiale. Depuis 2015, la croissance de l'Afrique est freinée par de multiples chocs extérieurs. Par exemple, au cours des dernières années, la baisse des prix du pétrole a provoqué une récession dans certains pays exportateurs de pétrole comme l'Angola et le Nigéria. De même, les pays exportateurs de minéraux tels que l'Afrique du Sud ont subi les effets du ralentissement de la croissance des pays émergents en général et de la Chine en particulier. Les régions spécialisées dans l'exportation de produits manufacturés et de services, comme la CAE, ont mieux tiré leur épingle du jeu que les régions exportatrices de pétrole et de minéraux. Les fluctuations des taux de croissance réels y ont été moindres, ce qui laisse penser que les économies plus diversifiées ont été moins pénalisées par le ralentissement général de la croissance économique mondiale.

Depuis 2016, l'amélioration de la conjoncture mondiale, en particulier la hausse lente des prix des produits de base, a contribué à réduire le déficit des comptes courants. En 2017, les entrées de capitaux ont recommencé à augmenter, en particulier l'investissement étranger direct, contribuant ainsi à financer les déficits des comptes courants et à conforter les réserves de change (World Bank and Global Knowledge Partnership on Migration and Development, 2017a). Si l'inflation globale a également ralenti dans la région en 2017, les déficits budgétaires demeurent élevés.

1.4.2 L'analyse des liens entre migrations et transformation structurelle

Ouvrages consacrés aux migrations et à la transformation structurelle

Il est difficile de définir un cadre conceptuel des migrations et de la transformation structurelle en Afrique étant donné que les travaux de recherche sur les migrations se concentrent sur les caractéristiques des migrations, l'orientation des flux, les pays d'origine, ainsi que l'emploi et l'adaptation des travailleurs immigrés. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune théorie des migrations ne prenait en considération la transformation structurelle. Dans la présente section sont passées en revue les définitions de la transformation structurelle et sont examinées les théories actuelles des migrations ainsi que le lien entre les caractéristiques des migrations et la transformation structurelle.

D'un point de vue macroéconomique, on observe que les trajectoires de croissance des pays ont beau être distinctes, l'une des caractéristiques les plus communes est que la croissance économique entraîne un transfert de main-d'œuvre du secteur agricole au secteur manufacturier et à celui des services, débouchant sur une intensification de

l'urbanisation et des migrations internes. Il existe plusieurs définitions de la transformation structurelle, axées essentiellement sur les variations de ce phénomène. La transformation structurelle est traditionnellement considérée comme une réaffectation des facteurs de production qui sous-tendent la croissance économique entre l'agriculture, le secteur manufacturier et les services (Kuznets, 1973 ; Lewis, 1954). D'un point de vue normatif, la transformation structurelle fait souvent ressortir le bien-fondé du changement et peut être définie comme la capacité d'une économie à créer continuellement de nouvelles activités dynamiques caractérisées par des gains de productivité et des rendements d'échelle croissants.

Dans la plupart des publications récentes, la transformation structurelle est considérée comme une réaffectation des ressources des activités à plus faible productivité vers celles à plus forte productivité, tant à l'intérieur des secteurs qu'entre eux (McMillan et al., 2014). Ainsi, la transformation structurelle peut créer à la fois des gains statiques (hausse de la productivité du travail pour l'ensemble de l'économie, les travailleurs étant employés dans des secteurs plus productifs) et des gains dynamiques (externalités positives résultant du perfectionnement des compétences des travailleurs et du renforcement de leurs capacités technologiques), se traduisant simultanément par des gains de productivité dans les secteurs et par des transferts de main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers ceux à plus forte productivité. En outre, Taylor and Martin (2001) précisent que l'exode rural est un élément nécessaire du processus de développement économique, la migration de la main-d'œuvre hors du secteur agricole ayant été l'une des caractéristiques de la croissance de la plupart des pays développés.

Massey et al. (1993) et Todaro and Smith (2015) indiquent que la plupart des approches théoriques de la migration avancent des hypothèses différentes mais complémentaires. La théorie néoclassique des migrations demeure cependant prédominante. Elle repose sur des hypothèses qui veulent que les migrations résultent de considérations économiques et de décisions financières rationnelles (Todaro and Smith, 2015). D'autres, comme Arango (2000) et Gheasi and Nijkamp (2017), la remettent en question en s'appuyant sur des raisonnements empiriques et théoriques. La complexité des flux migratoires englobant le transfert de main-d'œuvre des pays en cours d'industrialisation vers les pays développés est liée à l'existence de technologies de l'information et de la communication plus abordables et plus accessibles, de moyens de transport, de réseaux de migrants et de politiques publiques et, à l'ère d'une mondialisation croissante, à l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique. En outre, les coûts de migration étant souvent élevés, ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent ni les ressortissants des pays les plus pauvres qui partent le plus travailler à l'étranger (De Haas, 2008 ; Flahaux and De Haas, 2016 ; Massey et al. 2005). Certains modèles néoclassiques des migrations postulent que ce ne sont pas nécessairement les gains réels, mais les revenus escomptés, pondérés par les perspectives d'emploi, qui déterminent les migrations (Fouarge and Ester, 2007).

Une variante de la théorie néoclassique est la dichotomie incitation/attraction qui met en évidence le contexte économique des migrations, les facteurs d'incitation étant généralement la pauvreté, le chômage et les inégalités et les facteurs d'attraction étant la possibilité de trouver un emploi, la hausse des revenus et la stabilité politique. D'aucuns font valoir que le taux d'émigration diminue dans les pays d'origine où la croissance économique s'accélère ; ce phénomène a été désigné par l'expression « courbe de migration » (Martin and Taylor, 1996). En outre, plus l'écart de salaire réel avec le pays d'origine est grand, plus le taux d'émigration est élevé. De Haas (2011) affirme que les migrations découlent des aspirations des individus et de leur capacité à migrer et souligne que les personnes migrent uniquement lorsqu'elles ont la volonté et les ressources nécessaires, ce que ne prennent pas en compte les modèles d'incitation/attraction.

Les approches structuralistes classiques établissent un lien entre les migrations et la transformation structurelle des marchés mondiaux et considèrent celles-ci comme une conséquence de la mondialisation, de l'intégration régionale, de l'interdépendance économique et des nouvelles formes de production (Silver, 2003 ; Skeldon, 1997 ; Wallerstein, 1974). Dans les théories structuralistes, la mobilité du capital et du travail sont liées : l'expansion de l'agriculture et des activités manufacturières axées sur l'exportation est liée aux flux d'investissements étrangers directs provenant du Nord, ce qui contribue à désorganiser les structures sociales et professionnelles traditionnelles et provoque des migrations intra-africaines et extracontinentales. L'approche structurelle a été critiquée comme étant trop déterministe, car la migration est supposée être le résultat d'un processus structurel plus vaste (De Haas, 2011 ; Favell, 2008 ; Gheasi and Nijkamp, 2017). Toutefois, dans ce cadre d'analyse, on peut faire valoir que si les migrations reflètent les mouvements internationaux de main-d'œuvre, il est aussi probable qu'elles aient des effets au niveau international sur des domaines tels que le commerce, le tourisme et les investissements étrangers directs (Gheasi et al. 2011 ; Gheasi et al., 2013 ; Gheasi and Nijkamp, 2017).

Les publications récentes sur l'économie des migrations axent dorénavant leur analyse sur la réaction des ménages face aux menaces pesant sur leurs moyens de subsistance et leurs revenus et aux diverses défaillances du marché, c'est-à-dire dans le domaine du travail, les marchés des assurances et du crédit. Les défaillances du marché étant fréquentes dans les pays en développement, la migration est donc une réponse des ménages à l'absence d'institutions de marché et à la nécessité de diversifier leurs sources de revenus pour réduire les risques qui pèsent sur leurs moyens de subsistance. Les avantages que les pays d'origine tirent de la diversification des revenus sont un premier argument théorique attestant que les migrations sont liées à la transformation structurelle. Les envois de fonds jouent un rôle important dans ce processus (Massey et al. 1993 ; Taylor and Martin, 2001).

De nombreuses études sur les migrations Sud-Nord s'inspirent des cadres néoclassiques, dans lesquels les écarts de salaire sont considérés comme le facteur

clef de la migration (Hicks, 1932 ; Lewis, 1954). Nombre des théories sur les migrations examinées dans la présente section portent principalement sur les migrations internes. S'il est vrai que les écarts de salaire et de revenu influencent en partie les décisions des migrants, il semble néanmoins peu probable que ce soit le cas dans la plupart des migrations, surtout entre des pays où le niveau de vie et les écarts de salaire sont semblables. Le présent rapport, tout en reconnaissant l'importance de la théorie des écarts de salaire, préconise une approche plus large, qui tient compte de l'importance des caractéristiques des ménages, des pays et des régions. Pour donner une idée du cadre conceptuel qui sous-tend le présent rapport, il est utile de le situer dans les théories récentes des migrations.

Cadre conceptuel du présent rapport

Dans le présent rapport, la migration est considérée, pour l'essentiel, comme dépendant des capacités et des aspirations des migrants et, d'un point de vue global, de leurs perspectives, plutôt que des écarts de salaire seulement. Les migrations résultent d'un ensemble complexe de choix opérés par des personnes vivant dans des contextes sociaux qui varient dans le temps et dans l'espace. Les politiques publiques et les contraintes historiques, structurelles, économiques et environnementales peuvent aussi influencer les décisions des migrants potentiels. De même, l'offre d'emplois décents et l'accès à des services de santé et d'éducation peuvent également constituer des facteurs passifs des migrations intra-africaines et extracontinentales.

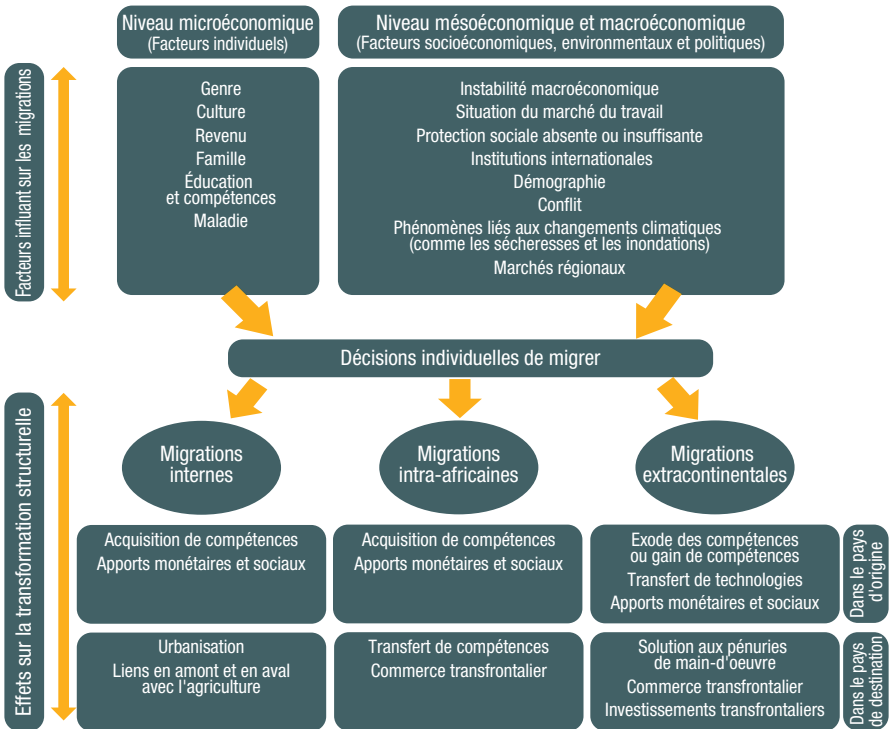
Les migrations sont déterminées principalement par des facteurs structurels et institutionnels dans les pays d'origine, en fonction de la situation des ménages et des communautés. Les décisions des migrants dépendent également des tendances générales de l'économie politique nationale et internationale. Le lien entre la transformation structurelle et la multiplication des migrations internationales peut donc être établi en observant comment les décisions personnelles influent sur les structures globales et inversement (Coleman, 1990). Théoriquement, bien que sous une forme simplifiée, la situation sociale, ou l'absence de perspectives de développement économique rural (niveau global), expliquent souvent les niveaux élevés de sous-emploi et de pauvreté des ruraux (niveau individuel), qui poussent ces derniers à migrer dans un milieu urbain ou à l'étranger (niveau individuel), entraînant ainsi souvent une transformation structurelle résultant du transfert de la main-d'œuvre de l'agriculture à l'industrie manufacturière et au secteur des services (niveau global).

Le présent rapport porte principalement sur la migration intra-africaine. La figure 3 montre les principaux éléments de l'analyse contextuelle et les liens entre les migrations et la transformation structurelle aux différents niveaux d'agrégation analysés dans le présent rapport. Les encadrés peuvent être vus comme des exemples de cas dans lesquels différents facteurs peuvent entraîner une première série d'effets sur les migrations et, éventuellement, une transformation structurelle. La figure 3 indique aussi

les différents points d'entrée possibles de facteurs externes influençant les migrations. Toutefois, il est probable que les incidences de ces politiques, chocs ou tendances se fassent sentir directement ou indirectement à plusieurs niveaux ou à tous les niveaux par des interactions entre les niveaux microéconomique et macroéconomique. Certains facteurs ont un effet particulier, lorsqu'ils produisent un effet immédiat ou une première série d'effets sur un aspect de l'économie. Un choc idiosyncratique touchant un individu ou un ménage, comme le décès accidentel d'un salarié, est un exemple qui illustre que la première série d'effets peut ne concerner que le ménage en question, mais que les effets ultérieurs peuvent avoir une portée plus générale si, par exemple, la personne décédée enseignait dans une école voisine. La première série d'effets idiosyncratiques peut contraster avec les répercussions plus larges d'événements qui provoquent une

Figure 3

Cadre conceptuel des migrations et de la transformation structurelle



Source : CNUCED.

migration de masse, comme une sécheresse au niveau national ou régional. De même, si une politique de développement des infrastructures rurales, par exemple, entraîne l'expansion rapide du réseau routier d'une région au contexte social et culturel particulier, dans laquelle les membres du même sexe sont, traditionnellement ou culturellement, plus mobiles géographiquement que les membres du sexe opposé, ces changements pourraient exacerber les disparités hommes-femmes dans l'accès aux ressources et la capacité de migrer, influant ainsi sur le développement de l'économie locale d'une région en particulier. La complexité des interactions entre les niveaux microéconomique et macroéconomique et des effets des migrations complique les enquêtes empiriques et les recherches sur les politiques à adopter.

Les migrations ont, sur la transformation structurelle, de multiples effets qui mettent en évidence l'importance des investissements et des politiques commerciales et la nécessité de renforcer les capacités productives. Toute tentative visant à mieux comprendre comment les migrations concourent à la réduction de la pauvreté et à la transformation structurelle, et vice-versa, doit tenir compte de cette complexité. Si les migrations reflètent les mouvements internationaux de main-d'œuvre, elles ont aussi probablement des effets au niveau international sur des facteurs tels que le commerce, le tourisme et les investissements étrangers directs (voir la section 1.4.2). Les principaux vecteurs économiques et commerciaux par lesquels les migrations internationales influent sur le développement socioéconomique des pays d'origine et d'accueil sont examinés dans la section 1.5.

1.5 Migrations, commerce et transformation structurelle en Afrique : les faits

Compte tenu de l'action menée en faveur de l'intégration régionale en Afrique et des orientations générales exposées à la section 1.3.1, la présente section met en évidence les vecteurs économiques et commerciaux grâce auxquels les migrations peuvent contribuer à la transformation structurelle. Ces observations constituent le fondement de l'analyse empirique, faite au chapitre 4, des liens entre migrations et transformation structurelle.

1.5.1 Vecteurs économiques et commerciaux

Les migrations internationales contribuent au développement socioéconomique des pays d'origine et des pays d'accueil grâce à certains vecteurs économiques et commerciaux. Leurs répercussions sur la circulation intersectorielle des travailleurs et sur l'accroissement de la productivité peuvent profiter aux pays d'accueil. Parallèlement, l'émigration peut être bénéfique aux pays d'origine en entraînant une amélioration de leurs indicateurs socioéconomiques qui peut elle-même jeter les bases de la transformation structurelle.

Pendant de nombreuses années, l'intérêt porté à la compréhension des mouvements migratoires s'est limité à l'étude de l'exode rural et de son rôle dans la transformation structurelle (Harris and Todaro, 1970 ; Todaro, 1969). Ces travaux donnent un aperçu des effets qu'ont les migrations internationales sur la transformation structurelle. Dans son modèle à deux secteurs, A. Lewis postule que l'urbanisation d'un pays en développement est caractérisée par la constance du coût des biens produits dans les villes et l'afflux continu, dans ces villes, d'une main-d'œuvre rurale bon marché. L'écart de coût se résorbe progressivement à mesure que cette main-d'œuvre rurale se raréfie, jusqu'à un point appelé « tournant de Lewis ». Le recensement des lieux où les migrations internationales pourraient combler le vide laissé dans certains pays par l'exode des travailleurs ruraux à bas coût peut jouer un rôle déterminant dans la conception de la nouvelle génération de politiques migratoires en Afrique.

En ce qui concerne les migrations internationales, les partisans de la libre circulation de la main-d'œuvre s'attachent généralement, dans leur analyse, à mettre en évidence les répercussions positives de l'afflux de travailleurs migrants sur l'économie du pays d'accueil. De nombreuses études des retombées économiques des migrations, selon lesquelles les contrôles aux frontières s'apparentent à des obstacles au commerce, montrent que l'intensification des migrations stimulerait le PIB mondial bien plus que la libéralisation du commerce. Les analyses antérieures étaient fondées sur les hypothèses traditionnelles des modèles économiques et commerciaux néoclassiques, dans lesquels toutes les ressources productives étaient en quantité fixe et de qualité constante d'un pays à l'autre. Les auteurs de ces modèles supposaient également que toutes les régions du monde étaient en situation de plein emploi. Sur la base de ces postulats, ils se sont demandé ce qu'il se produirait si des travailleurs migraient de pays à bas salaires vers des pays à salaires plus élevés, et ont constaté que le PIB mondial ferait plus que doubler (Clemens, 2011 ; Hamilton and Whalley, 1984).

De plus récents arguments en faveur de la migration reposent sur la démonstration du bon rapport coût-efficacité de la libre circulation des travailleurs pour les pays de destination. La libéralisation du travail est considérée comme l'étape ultime de la mondialisation. Un corpus de plus en plus large de travaux appuie l'idée que la fin de la segmentation du marché du travail au niveau international se traduirait par la création de richesses, profiterait aux pauvres et donnerait lieu à une répartition plus égalitaire des ressources (Anderson and Winters, 2008 ; Clemens, 2014 ; Pritchett and Smith, 2016). Des simulations chiffrées des retombées des migrations révèlent que, au cours des premières années, les bénéfices tirés de l'intensification des migrations seraient supérieurs à ceux que procurerait la réforme du commerce prévue dans le cadre du Cycle de négociations de Doha pour le développement, tandis qu'à long terme les avantages pourraient être comparables aux gains statiques qui en découleraient en supposant qu'aucune disposition ne prévienne d'intensification de la migration temporaire de main-d'œuvre (Anderson and Winters, 2008). Les estimations indiquent que les pays

d'origine comme les pays d'accueil seraient gagnants. À l'échelle mondiale, le bénéfice net de l'augmentation des flux migratoires sur la période 2001-2025 est estimé, en valeur réelle, à environ 13 000 milliards de dollars en appliquant un taux d'actualisation élevé et à 38 000 milliards de dollars en appliquant un taux d'actualisation faible. Pour les pays en développement d'origine, les familles de migrants tirent de la migration des bénéfices largement supérieurs aux coûts (Anderson and Winters, 2008).

Dans les pays avancés, les effets positifs escomptés de l'immigration internationale se manifestent par une plus grande proportion de personnes en âge de travailler au sein de la population, ainsi que par un accroissement de la productivité attribuable aux migrants tant qualifiés que peu qualifiés. Les partisans des migrations s'accordent généralement à dire que leurs incidences sont globalement bénéfiques, mais il a été démontré que leur répartition dans le temps n'était pas linéaire. D'un côté, les migrants hautement qualifiés apportent une contribution par la transmission de leurs connaissances et de leur savoir-faire aux employés locaux. De l'autre côté, les migrants peu qualifiés exercent des activités délaissées par les citoyens, qui peuvent ainsi accéder à des emplois plus qualifiés. Il est généralement escompté que la hausse de l'emploi qui en découle entraînera une baisse des salaires à moyen terme et une hausse du PIB à long terme. À supposer que la situation générale reste stable dans le pays d'accueil, la baisse des salaires devrait déboucher sur une hausse du rendement du capital qui, conjugué à la croissance simultanée du PIB, stimule l'investissement et dope la demande. À mesure que la demande de main-d'œuvre augmente, les salaires pourraient, dans certaines circonstances, être revus à la hausse et recouvrer leur niveau antérieur à l'immigration (Ortega and Peri, 2009 ; Ortega and Peri, 2014). Bien que les études analytiques des incidences de l'immigration sur le marché du travail convergent pour attester des répercussions sur l'emploi et le PIB, certaines données montrent également que celle-ci n'a pas nécessairement d'effet sur les salaires moyens ou sur la productivité du travail (Ortega and Peri, 2009). Dans les pays d'origine, les envois de fonds présentent de nombreux avantages et favorisent notamment l'investissement privé dans l'éducation et le secteur productif (voir chap. 5).

On constate que les pays ont tendance à entretenir plus de relations commerciales avec les pays d'où sont originaires les migrants qu'ils ont accueillis, et à y investir davantage (Dolman, 2008). Des travaux ont été menés pour déterminer si le commerce et les migrations se substituaient l'un à l'autre ou étaient complémentaires (Egger et al, 2012). S'ils se substituaient l'un à l'autre, l'augmentation des migrations entraînerait une baisse des échanges commerciaux, tandis que s'ils étaient complémentaires, l'accroissement des migrations stimulerait le commerce grâce aux effets de réseau ou à la hausse des revenus. La théorie la plus répandue postule que le travail passe d'un pays à l'autre soit directement, sous la forme de flux migratoires, soit indirectement, par le commerce de biens à forte intensité de main-d'œuvre. Ainsi, la libéralisation du commerce réduit les besoins de travailleurs migrants, stimule les échanges et favorise la convergence des

prix des facteurs de production, d'où un intérêt moindre à émigrer. Les migrations et le commerce peuvent également être complémentaires dans la mesure où les échanges commerciaux ont tendance à se multiplier sous l'effet de l'accroissement de la mobilité des facteurs de production (Ethier, 1995 ; Markusen, 1983). En outre, le commerce est stimulé par des éléments tels que la diffusion des préférences des migrants pour les produits de leur pays d'origine, la disparition des obstacles à la circulation de l'information entre pays d'origine et d'accueil, ainsi que l'amélioration du respect des clauses contractuelles dans les pays dotés de capacités institutionnelles limitées (Greif, 1993 ; Rauch and Casella, 2003). L'incidence nette des migrations dépend de la mesure dans laquelle la création d'échanges prime sur la réorientation des échanges vers d'autres pays. De manière générale, lorsque des pays intensifient leurs échanges commerciaux, la productivité et le niveau de vie ont tendance à augmenter (Frankel and Romer, 1999 ; Redding and Venables, 2004 ; Romalis, 2007).

1.5.2 Exode des compétences et gain de compétences : le débat

Bien que des données économiques attestent de l'effet positif de la libéralisation du travail sur le système de protection sociale, les opposants à la migration mettent l'accent à la fois sur l'atténuation de l'écart de rémunération dans les pays d'accueil et sur les conséquences de ce qu'il est convenu d'appeler la fuite des cerveaux dans les pays d'origine. Sur ce dernier point, on a fait valoir que les perspectives de migration dépendaient fortement du niveau d'éducation, les personnes instruites ayant plus de facilités à migrer, d'où le phénomène d'exode des compétences. Ainsi, les pays en développement donnent l'impression de pâtir du départ de leurs travailleurs les plus instruits et les plus qualifiés (voir, par exemple, les travaux sur Haïti menés en 2013 par Collier).

Pourtant, l'exode des compétences pourrait avoir pour effet de stimuler les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle dans les pays d'origine (Docquier and Rapoport, 2012). En d'autres termes, l'émigration pourrait favoriser les investissements dans l'éducation, comme en attestent des données empiriques recueillies aux niveaux international et bilatéral (Beine et al., 2016 ; Dinkelman and Mariotti, 2016).

1.6 Analyse des migrations : difficultés liées aux définitions et aux données

1.6.1 Le labyrinthe des définitions

Le présent rapport porte sur les migrants, et non sur les réfugiés. La définition précise du migrant est une question controversée et complexe, qui influence l'établissement et l'exploitation empirique des données relatives aux migrations. La définition et la classification des migrations, de même que le caractère systématique de l'utilisation

d'une même définition, ont des conséquences sur les données, notamment sur la mesure du nombre et des flux de migrants. Des définitions différentes peuvent donner lieu à des estimations divergentes de l'ampleur des flux migratoires nets.

Le présent rapport utilise une définition pratique du migrant, à laquelle sont associées à la fois une dimension spatiale et une dimension temporelle (voir le glossaire). Il en élargit toutefois la portée et définit comme migrant toute personne qui a quitté sa communauté, c'est-à-dire son village dans la plupart des cas, pour une période d'au moins trois mois à des fins notamment professionnelles, éducatives ou familiales. Le recours à une définition relativement extensive des types de déplacement qui peuvent constituer une migration (courte période, courte distance et motifs multiples) donne aux chercheurs l'occasion d'étudier une palette plus large de mouvements migratoires et de déplacements, y compris les migrations saisonnières de courte durée vers des districts voisins et les migrations de longue durée vers d'autres pays. Un migrant est dit « interne » s'il demeure sur le territoire du pays dans lequel se trouve son foyer d'origine et « international » s'il s'établit dans un autre pays⁷.

1.6.2 Difficultés liées à la quantification des flux migratoires

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été l'occasion de mettre résolument l'accent sur l'intégration de la problématique des migrations internationales dans les politiques mondiales de développement pour faciliter la migration de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, dans le respect des droits de l'homme. La réalisation de la cible 17.18 (« D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays »), notamment en ce qui concerne le statut migratoire, pourrait faire progresser les travaux de recherche et d'analyse des politiques entravés par le manque de données de qualité. Les principales sources de données sur lesquelles repose l'étude des migrations internationales sont les recensements décennaux de la population et des ménages, les registres de population, les statistiques relatives

⁷ Un migrant de longue durée est une personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an, de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Un migrant de courte durée est une personne qui se rend dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins trois mois mais de moins d'un an, à l'exception des cas où le déplacement est effectué à des fins de loisir, de vacances, de visites à des amis ou à des parents, d'affaires, de traitement médical ou de pèlerinage religieux (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 1998). La période de temps qui distingue un migrant de courte durée d'un migrant longue durée varie d'un pays à l'autre.

aux permis de séjour et les enquêtes sur la population active et les ménages. Source abondante d'informations comparables à l'échelon international, les statistiques issues des recensements nationaux sont particulièrement importantes pour atteindre la cible 17.18 et ventiler par statut migratoire les données relatives aux cibles des autres objectifs de développement durable. La présente section porte sur la contribution que peuvent apporter des données agrégées, issues de recensements décennaux menés à l'échelle nationale et d'enquêtes auprès des ménages, à des travaux approfondis de recherche et d'analyse des politiques axés sur la nature multiforme des migrations internationales tant en Afrique qu'en provenance de l'Afrique.

Les études consacrées aux migrations internationales soulignent souvent que de grandes lacunes existent dans la collecte et l'analyse des données en Afrique. Les analyses exposées dans le présent rapport sont fondées sur une compilation de données recueillies à l'échelle internationale, à un niveau intermédiaire et auprès des ménages.

Ensembles de données sur les migrations internationales

Les données sur les migrations et les envois de fonds figurant dans le présent rapport sont les dernières disponibles en décembre 2017. Les classifications de la base de données UNCTADstat intègrent 54 pays d'Afrique. Compte tenu de la disponibilité des données, le présent rapport rend compte des statistiques les plus récentes sur le nombre de migrants en 2017, le nombre de réfugiés en 2015-2016 et le montant des fonds rapatriés en 2016-2017. Toutefois, l'exploitation des données sur les migrations internationales et les envois de fonds présente certains inconvénients, de nombreuses statistiques nécessaires aux comparaisons entre pays étant souvent manquantes ou insuffisantes en raison de l'utilisation de définitions différentes et de disparités dans les méthodes de collecte et de compilation. La collecte de données relatives aux flux irréguliers de migrants en Afrique pose de grosses difficultés. Ces flux étant probablement considérables sur le continent, l'ampleur des migrations intra-africaines est sans doute largement sous-estimée.

Les deux seules bases de données où figurent des statistiques bilatérales exploitables pour déterminer le volume des flux migratoires intra-africains sont la base de données Global Bilateral Migration de la Banque mondiale et l'ensemble de données du Département des affaires économiques et sociales sur le nombre de migrants internationaux par pays d'origine et de destination (2017) (tableau 1)⁸. Ces deux bases de données utilisent des définitions différentes des migrants et des réfugiés, bien que la principale source de données brutes soit la base de données sur les migrations

⁸ La base de données Global Bilateral Migration ne doit pas être confondue avec les Tendances dans le stock international de migrants, qui figurent également dans la base de données de la Banque mondiale, mais indiquent le nombre total de migrants pour chaque pays d'accueil dans le monde à intervalles de cinq ans.

internationales de la Division de la population, créée en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, la Banque mondiale et l'Université du Sussex. Les réfugiés étant comptabilisés différemment, le présent rapport prend également en considération les données récentes sur les réfugiés publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, notamment sur les situations apparentées à celle des réfugiés.

Tableau 1
Sources des données, détails sur les recensements et années de recensement

	DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, 2017			ANNÉE DE RECENSEMENT DANS LA BASE DE DONNÉES GLOBAL BILATERAL MIGRATION DE LA BANQUE MONDIALE				
	DÉFINITION DU MIGRANT DANS LE CADRE DU RECENSEMENT	TYPE DE DONNÉES	COUVERTURE DANS LA BASE DE DONNÉES (%) ^a	1950– 1960	1961–1970	1971– 1980	1981–1990	1991–2004
Afrique du Sud	Né à l'étranger	B R	81,13	-	1961 ; 1970	1980	1985	2001
Algérie	Nationalité	C R	5,66	-	1966	-	-	-
Angola	Né à l'étranger	B R	22,64	1960	-	-	1983	1993
Bénin	Nationalité	C B R	16,98	-	-	1979	-	2002
Botswana	Nationalité	C	32,08	-	-	1971	1981	1991 ; 2001
Burkina Faso	Né à l'étranger	B R	15,09	-	-	1975	1985	1996
Burundi	Né à l'étranger	B R	9,43	-	-	1979	1990	-
Cabo Verde	Nationalité	B	24,53	-	-	1980	1990	-
Cameroun	Né à l'étranger	B	16,04	-	-	1976	1987	-
Comores	Né à l'étranger	B	5,66	1958	-	1980	-	1991
Congo	Nationalité	B	24,53	-	-	1974	1984	-
Côte d'Ivoire	Nationalité	C B	30,19	-	-	1975	1988	1998
Djibouti	Né à l'étranger	B R	3,77	-	-	-	-	1991
Égypte	Nationalité	B R	81,13	1960	-	1976	1986	1996
Érythrée	Né à l'étranger	I	32,08	-	-	-	-	-
Éthiopie	Nationalité	B R	16,98	-	1961	-	-	1994
Gabon	Nationalité	C	41,51	1960	-	-	-	1993
Gambie	Nationalité	B	13,21	-	1963	1973	1983	1993
Ghana	Né à l'étranger	B	43,40	1960	1970	-	1984	2000
Guinée	Nationalité	C R	28,30	-	-	-	1983	1996
Guinée-Bissau	Né à l'étranger	B R	13,21	1950	-	1979	-	1991
Guinée équatoriale	Nationalité	C	7,55	1950	-	-	1983	-
Kenya	Né à l'étranger	B R	24,53	-	1962 ; 1969	1979	1989	1999
Lesotho	Nationalité	C R	20,75	1956	-	1976	1986	1996
Libéria	Né à l'étranger	B	24,53	-	1962	1974	1984	-
Libye	Né à l'étranger	C	49,06	1957	-	-	-	1997
Madagascar	Nationalité	C	1,89	-	1965	1975	-	1993
Malawi	Né à l'étranger	B R	18,87	-	1966	1977	-	-
Mali	Né à l'étranger	B R	35,85	-	-	1976	1987	1998
Maroc	Nationalité	C	15,09	1960	-	1971	-	2004
Maurice	Nationalité	C	5,66	-	-	1972	1983 ; 1990	2000

Tableau 1

Sources des données, détails sur les recensements et années de recensement (suite)

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, 2017			ANNÉE DE RECENSEMENT DANS LA BASE DE DONNÉES GLOBAL BILATERAL MIGRATION DE LA BANQUE MONDIALE					
DÉFINITION DU MIGRANT DANS LE CADRE DU RECENSEMENT	TYPE DE DONNÉES	COUVERTURE DANS LA BASE DE DONNÉES (%) ^a	1950- 1960	1961-1970	1971- 1980	1981-1990	1991-2004	
Mauritanie	Nationalité	C R	33,96	-	-	1977	1988	-
Mozambique	Nationalité	B R	15,09	1955	-	1980	-	1997
Namibie	Nationalité	B	64,15	-	-	-	-	1991 ; 2001
Niger	Nationalité	B R	24,53	-	-	1977	-	1993 ; 2001
Nigéria	Nationalité	C R	16,98	-	1963	-	-	1991
Ouganda	Nationalité	B R	18,87	-	1969	-	-	1991 ; 2002
République centrafricaine	Nationalité	C	16,98	-	-	1975	1988	-
République démocratique du Congo	Nationalité	B R	13,52	1958	-	-	1984	-
République-Unie de Tanzanie	Né à l'étranger	B R	37,74	-	1967	1978	1988	2002
Rwanda	Nationalité	B R	9,43	1958	-	1978	-	1991 ; 2002
Sao Tomé-et- Principe	Nationalité	C	9,43	-	-	-	1981	1991
Sénégal	Né à l'étranger	B R	28,30	1960	-	1976	1988	2002
Seychelles	Nationalité	B	13,21	1960	-	-	1982 ; 1987	1997
Sierra Leone	Né à l'étranger	B R	30,19	-	-	-	1985	2004
Somalie	Né à l'étranger	I R	3,77	-	-	-	-	-
Soudan	Né à l'étranger	B R	24,53	1956	-	-	1983	1993
Swaziland	Né à l'étranger	B R	24,53	1956	1966	1976	1986	1997
Tchad	Né à l'étranger	B R	16,98	-	-	-	-	1993
Togo	Nationalité	C R	45,28	-	-	-	1981	-
Tunisie	Nationalité	C	18,87	1956	1966	-	1984	1994 ; 2004
Zambie	Né à l'étranger	B R	37,74	-	1963 ; 1969	1980	1990	-
Zimbabwe	Né à l'étranger	B R	9,43	1956	1969	-	-	1992

Sources : Estimations de la CNUCED, d'après Özden et al., 2011 ; et United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Notes : B = estimations établies à partir de données sur les personnes nées à l'étranger ; C = estimations établies à partir de données sur les ressortissants étrangers, également appelés étrangers ; R = nombre de réfugiés ou de personnes en situation apparentée à celle des réfugiés, tel que communiqué par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ajouté aux estimations ; I = estimations théoriques faute de données sur les migrants internationaux pour le pays ou la zone en question.

* La couverture dans la base de données (en pourcentage) correspond au nombre d'observations pour chaque pays en proportion de la base de données totale.

L'ensemble de données du Département des affaires économiques et sociales est la principale source d'informations sur le nombre de migrants internationaux pour la période 1990-2017. Il est constitué à partir de divers recensements de population et donne des statistiques sur le nombre de migrants internationaux par pays d'origine et de destination. Selon les recensements, un migrant peut être une personne née à l'étranger, de nationalité étrangère ou partie dans un nouveau pays pour y séjourner de façon temporaire ou s'y installer à long terme. Certaines analyses des retombées des migrations comptabilisent dans la population migrante les enfants nés dans un pays de destination où les parents ne sont pas nés ou sont des ressortissants étrangers. Selon la définition retenue pour l'ensemble de données, un migrant est une personne soit née à l'étranger, soit de nationalité étrangère. Quand les données sur le lieu de naissance sont disponibles, elles priment généralement les autres. Toutefois, on constate une grande hétérogénéité dans la manière dont les pays de destination recueillent, saisissent et diffusent les données relatives à l'immigration. Bien souvent, il n'est pas possible de dresser une véritable comparaison dans le temps des statistiques communiquées par les pays de destination. Lors du recensement de 2010, seuls 19 des 149 pays pour lesquels des statistiques sont disponibles dans la base de données sur les recensements de la Division de statistique de l'ONU ont recueilli des données sur la période de retour des personnes nées dans le pays, et la plupart étaient des pays des Caraïbes, d'Europe et d'Amérique du Nord (Juran and Snow, 2016). Les sources des données sur les migrations par critère d'agrégation sont présentées dans le tableau 2.

Dans nombre de pays développés, les personnes dotées du statut de réfugié sont comptabilisées dans les recensements de population et considérées comme des migrants. En revanche, dans les pays où ils vivent dans des camps, les réfugiés ne seront vraisemblablement pas pris en compte dans les recensements. Dans l'ensemble de données sur le nombre de migrants internationaux qu'il a constitué pour 2017, le Département des affaires économiques et sociales, soucieux de parvenir à une définition commune des migrants internationaux, a ajouté les réfugiés et les personnes en situation apparentée à celle des réfugiés, tels que recensés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés⁹ et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, aux migrants internationaux de tous les pays en développement considérés comme n'ayant pas comptabilisé les réfugiés dans les statistiques communiquées. Dans les pays développés, où les

⁹ Les populations relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés, y compris ceux que le Haut-Commissariat protège ou aide, les réfugiés et les déplacés rentrés chez eux, et les apatrides, entre autres. Depuis 2007, les personnes en situation apparentée à celle des réfugiés, dont la plupart étaient jusqu'alors classées dans la catégorie « autres personnes relevant de la compétence du HCR », sont également comptabilisées. Cette sous-catégorie, de nature descriptive, inclut les groupes de personnes qui se trouvent en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face, en matière de protection, aux mêmes risques que les réfugiés, mais pour lesquels le statut de réfugié n'a pas été établi pour des raisons d'ordre pratique ou autre.

réfugiés et les demandeurs d'asile reconnus en tant que tels sont systématiquement comptabilisés, aucun ajustement n'a été fait. Sur les 3 500 sources à partir desquelles le Département des affaires économiques et sociales a constitué son ensemble de données pour 2017, 1 107 se prêtent à l'analyse après suppression ou regroupement des recensements en doublon (voir le tableau 1). Il existe des disparités dans les données communiquées, de sorte que le nombre d'immigrants rapporté par un pays d'accueil peut par exemple différer du nombre d'émigrants déclaré par le pays d'origine parce que l'un et l'autre utilisent des définitions différentes et ne présentent pas leurs statistiques au même moment. Une différence de taille entre la base de données Global Bilateral Migration et l'ensemble de données du Département des affaires économiques et sociales réside dans la comptabilisation des réfugiés. Le nombre estimé de réfugiés est déduit de la base de données tandis qu'il est pris en compte dans le jeu de données (Özden et al., 2011).

Tableau 2

Sources des données sur les migrations par critère d'agrégation

ENSEMBLES DE DONNÉES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES	NOMBRE DE PAYS AFRICAINS RECENSÉS	ANNÉES DE RECENSEMENT	CRITÈRE D'AGRÉGATION				
			ÉCHELON BILATÉRAL	PAR SEXE	PAR GROUPE D'ÂGE	PAR NIVEAU D'INSTRUCTION	PAR PROFESSION, SECTEUR OU COMPÉTENCES
Base de données Global Bilateral Migration de la Banque mondiale	54	1960, 1970, 1980, 1990 et 2000	Oui	Oui	Non	Non	Non
Base de données Global Bilateral Migration de la Banque mondiale	54	2010 et 2013	Oui	Non	Non	Non	Non
Ensembles de données du Département des affaires économiques et sociales sur le nombre de migrants internationaux : par pays d'origine et de destination ; Par âge et par sexe	54	1990, 1995, 2000, 2005, 2010, 2015 et 2017	Oui	Oui	Non	Non	Non
Profil migratoire du Département des affaires économiques et sociales : ensemble commun d'indicateurs	54	1990, 2000 et 2013	Non	Oui	Oui	Oui (étudiants de l'enseignement tertiaire par pays d'origine et de destination en 2013)	Non
Ensembles de données sur les ménages							
Enquêtes quantitatives sur les ménages menées dans le cadre du programme Migrating Out of Poverty de l'Université du Sussex	Éthiopie, Ghana et Zimbabwe	2013 et 2015	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Enquêtes sur les ménages menées dans le cadre de l'Africa Migration Project de la Banque mondiale	Afrique du Sud, Burkina Faso, Kenya, Nigéria, Ouganda et Sénégal	2009	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Sources : United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a ; Université du Sussex, 2018 ; Banque mondiale, 2013 ; base de données Global Bilateral Migration de la Banque mondiale.

Ensembles de données sur les ménages et données de niveau intermédiaire

Le présent rapport se fonde sur les données issues de deux compilations d'enquêtes auprès des ménages pour étudier les facteurs déterminants et les causes des migrations, aussi bien internes qu'internationales (voir tableau 2).

L'Africa Migration Project, tout d'abord, projet exécuté par la Banque mondiale en 2009, consistait dans des enquêtes auprès des ménages de migrants de six pays (l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et le Sénégal) et visait à mieux cerner les caractéristiques des migrants dans les pays d'origine et les pays d'accueil (World Bank, 2013). Les résultats obtenus au Nigéria, en Ouganda et au Sénégal étaient représentatifs du pays entier, tandis que les résultats enregistrés au Burkina Faso, au Kenya et en Afrique du Sud portaient respectivement sur les 10 provinces les plus importantes du point de vue des migrations, les 17 districts enregistrant la concentration la plus élevée de ménages de migrants, et le couloir migratoire qui relie le Limpopo au Gauteng (World Bank, 2013).

Le programme Migrating Out of Poverty, ensuite, regroupait des enquêtes quantitatives auprès des ménages menées au Ghana en 2013¹⁰, en Éthiopie en 2014 et au Zimbabwe en 2015, avec l'aide financière du Ministère du développement international du Royaume-Uni, par des chercheurs du Centre de recherche sur les migrations de l'Université du Sussex ; de l'Université du Ghana ; du Centre africain sur les migrations et la société de l'Université du Witwatersrand ; du Centre des sciences sociales appliquées de l'Université du Zimbabwe. Ces enquêtes se limitaient aux ménages ruraux des régions d'origine de chaque pays et ne peuvent donc être considérées comme représentatives de la situation du pays tout entier. Toutefois, elles portaient sur un échantillon relativement large de migrants choisis de manière aléatoire et peuvent donc permettre d'obtenir de précieuses indications sur la décision d'émigrer, de procéder à des comparaisons entre migrants et non-migrants, et d'explorer en détail les différences entre hommes et femmes. Conçues pour incorporer des sous-échantillons de ménages de migrants plus larges que dans la plupart des enquêtes existantes, elles s'appuyaient sur un questionnaire détaillé dont les réponses étaient comparables, l'objectif étant de saisir toute la complexité des mouvements migratoires et des comportements des migrants, ainsi que d'adopter une définition commune des migrations englobant une large palette de mouvements migratoires. Cette méthode comparative permet d'étudier la diversité des mouvements migratoires internes comme internationaux, au-delà des frontières du pays d'origine, notamment dans les pays voisins, le reste de l'Afrique et

¹⁰ Les enquêtes étant consacrées exclusivement aux migrations internes et conçues pour ne porter que sur des ménages composés de migrants internes, peu de migrants internationaux ont été pris en compte dans l'enquête menée au Ghana. Des ménages ont signalé que certains de leurs membres étaient des migrants internationaux. Pour la seconde enquête auprès des ménages, entreprise en 2015, aucune stratégie n'avait été mise en place pour remplacer les ménages qui avaient déménagé ou s'étaient retirés de l'échantillon de l'enquête pour d'autres raisons.

les autres pays du monde, mais aussi de déterminer dans quelle mesure les ménages dépendent de la migration pour trouver des sources de revenus et subvenir à leurs besoins, et de mesurer l'intensité des relations que les migrants entretiennent avec les membres de leur famille restés dans leur pays d'origine.

Outre ces sources principales, des sources de données secondaires sont également exploitées dans le présent rapport pour éclairer les analyses des perspectives offertes par les secteurs clefs du continent.

1.7 Conclusions

Le présent chapitre situe le contexte dans lequel s'inscrivent les analyses des migrations et de la transformation structurelle qui figurent dans le rapport. Il expose les principes théoriques et les cadres conceptuels qui sous-tendent les analyses présentées dans les chapitres suivants. Il convient d'accorder toute l'attention voulue à la complexité des relations et interactions multidirectionnelles qui existent entre les migrations et les facteurs associés à la transformation structurelle.

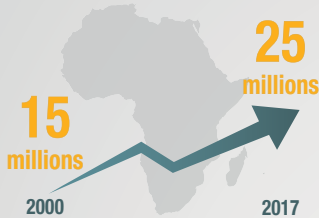
CHAPITRE 2

Flux et tendances migratoires

Le présent chapitre porte sur les flux et les tendances migratoires observés en Afrique ces vingt-sept dernières années et met l'accent sur l'évolution et la structure des migrations inter- et intrarégionales. La première partie est consacrée aux flux et aux tendances migratoires interrégionales et continentales observées de 1990 à 2017. La deuxième partie présente les cadres réglementaires qui déterminent la mobilité sur le continent. Les trois dernières parties examinent la durée de séjour des migrants, les migrations irrégulières et la place des femmes dans les migrations.

MIGRATION INTERNATIONALE EN AFRIQUE EN 2017

53 % des migrants internationaux africains résidaient sur le continent



La migration internationale a augmenté en moyenne de 2,8 % par an



4 sur 5

des migrants internationaux résidant en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest étaient originaires de cette même région

49 %

des migrants internationaux résidant en Afrique du Nord étaient originaires de cette région



des migrants internationaux étaient des femmes



Âge médian des migrants internationaux :



31 ans

Premières destinations

des migrants internationaux :



Afrique du Sud



Côte d'Ivoire

Centres de migration :

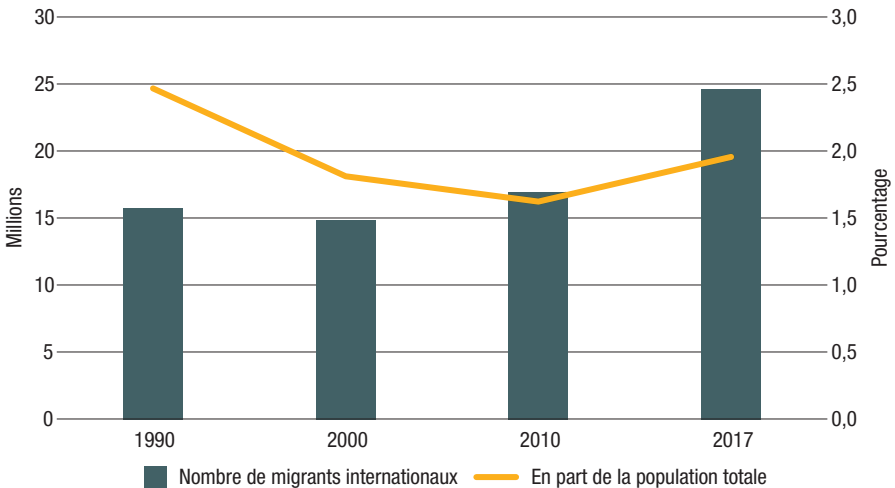
Abidjan, Johannesburg, Nairobi

2.1 Flux migratoires : Faits stylisés

En Afrique, le taux de migration internationale – nombre de migrants internationaux rapporté à la population totale – est en baisse depuis 1990. Il est passé sous la barre des 2 % en 2017, soit moins que la moyenne mondiale de 3,4 % (fig. 4). Pendant la période 2000-2017, le nombre de migrants internationaux en Afrique a augmenté de 15 millions à 25 millions (+67 %), soit une progression annuelle moyenne de 2,8 %, faisant passer le pourcentage total de migrants internationaux vivant en Afrique de 9 % en 2000 à 10 % en 2017 du total mondial (tableau 3).

Figure 4

Afrique : Nombre de migrants internationaux rapporté à la population totale



Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Le taux d'émigration – nombre d'émigrants africains rapporté à la population totale – est parmi les plus bas au monde en raison de la forte croissance démographique enregistrée sur le continent. L'âge médian des migrants est le plus faible du monde (31 ans), et leur nombre augmente plus rapidement que la moyenne mondiale (tableau 3) ; seule l'Asie affiche un taux de croissance plus rapide.

En 2000 et en 2017, le nombre de femmes migrantes en Afrique a augmenté mais, rapporté au nombre total de migrants internationaux sur le continent, le pourcentage (47 %) est resté stable (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a). Il semble que les femmes sont plus nombreuses à migrer du fait, en partie, du

Tableau 3
Nombre de migrants internationaux

DESTINATION	NOMBRE DE MIGRANTS INTERNATIONAUX EN MILIEU D'ANNÉE		NOMBRE DE MIGRANTS INTERNATIONAUX RAPPORTÉ À LA POPULATION TOTALE (EN POURCENTAGE)		PART DU NOMBRE TOTAL DE MIGRANTS INTERNATIONAUX (EN POURCENTAGE)		NOMBRE DE FEMMES MIGRANTES RAPPORTÉ AU NOMBRE DE MIGRANTS INTERNATIONAUX (EN POURCENTAGE)		TAUX DE VARIATION ANNUEL DU NOMBRE DE MIGRANTS		ÂGE MÉDIAN DES MIGRANTS INTERNATIONAUX (EN ANNÉES)	
	2000	2017	2000	2017	2000	2017	2000	2017	2000-2005	2015-2017	2000	2017
Monde	172 604 257	257 715 425	2,8	3,4	100	100	49	48	2,0	2,0	38	39
Afrique	14 800 306	24 650 223	1,8	2,0	9	10	47	47	0,9	2,5	28	31
Afrique de l'Est	4 844 795	7 591 799	1,9	1,8	3	3	49	50	-0,4	4,6	29	30
Afrique centrale	1 756 687	3 539 697	1,8	2,2	1	1	49	48	1,9	1,5	27	29
Afrique du Nord	1 885 650	2 410 056	1,1	1,0	1	1	44	42	-1,7	1,2	28	32
Afrique australe	1 222 314	4 338 205	2,3	6,7	1	2	41	45	3,3	2,7	35	34
Afrique de l'Ouest	5 090 860	6 770 466	2,2	1,8	3	3	47	47	2,0	1,2	25	30
Afrique subsaharienne	13 716 539	22 975 988	2,0	2,2	8	9	47	48	0,8	2,8	27	31

Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

vieillesse de la population et des perspectives d'emploi plus abondantes qu'offrent l'Asie du Nord, l'Asie de l'Est et le Moyen-Orient dans les secteurs de la santé, des soins et du travail domestique. On observe également une hausse de la demande de services de soins et de services domestiques en Afrique, et cela exerce une influence croissante sur les flux migratoires des femmes à l'intérieur et à l'extérieur du continent (voir sect. 2.5).

2.1.1 Flux migratoires en provenance, à l'intérieur et à destination de l'Afrique

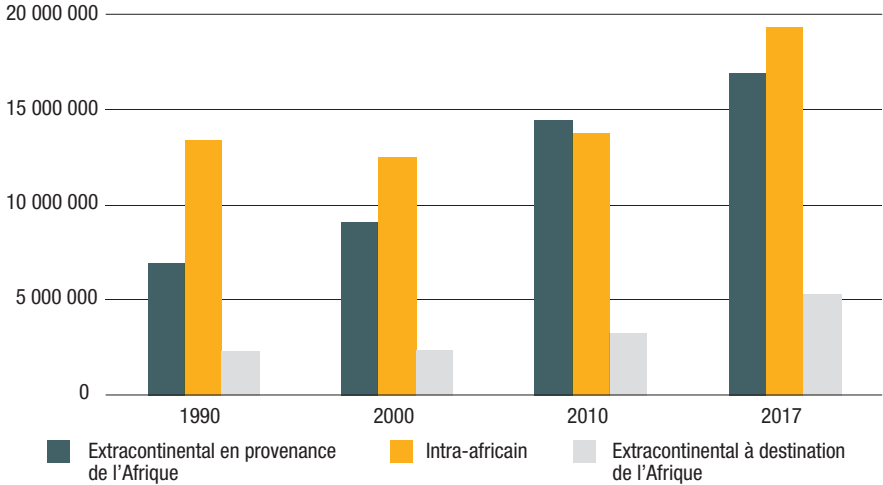
La figure 5 décrit l'évolution des migrations en provenance, à l'intérieur et à destination de l'Afrique. Ces trois catégories de flux migratoires ont progressé pendant la période 1990-2017.

En 2017, le nombre de migrants internationaux pour chacune des trois catégories a dépassé le niveau de 2000, pointant une hausse de la migration africaine en chiffres absolus. On observe trois tendances distinctes.

Premièrement, en 1990, les flux migratoires africains étaient principalement intracontinentaux, même si la répartition a évolué au fil du temps. En 2000, les migrants internationaux originaires d'Afrique et vivant sur le continent formaient le plus gros de l'effectif (12,5 millions), signe que la migration était avant tout un phénomène intra-africain. Leur nombre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 19,4 millions en 2017.

Figure 5

Nombre de migrants internationaux en provenance, à l'intérieur et à destination de l'Afrique



Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Migration intra-africaine :

de 12,5 millions en 2000
à **19,4 millions** en 2017



Deuxièmement, le nombre de migrants internationaux originaires d'Afrique et vivant à l'extérieur du continent, qui s'élevait à 6,9 millions en 1990, a atteint 16,9 millions en 2017. Si l'on excepte l'année 2010, depuis 1990, les migrants internationaux originaires d'Afrique sont plus nombreux à vivre en Afrique qu'à l'extérieur du continent, mais l'écart se comble. Les migrations extracontinentales et les migrations vers l'Afrique ont davantage augmenté que la migration intracontinentale pendant la période 1990-2017. La propension à

quitter le continent est sensiblement plus forte en Afrique du Nord qu'en Afrique subsaharienne (tableau 4). En 2017, la majorité des 16,9 millions de migrants extracontinentaux vivaient en Asie, en Europe et en Amérique du Nord. En ce qui concerne l'Asie, la quasi-totalité des migrants internationaux africains vivent au Moyen-Orient, ce qui montre que la région est un important pôle d'attraction pour les migrants du continent.

Troisièmement, le nombre de migrants internationaux rapporté à la population est passé de 1,8 % en 2000 à 2 % en 2017, ou de 18 migrants à 20 migrants pour 1 000 personnes (voir le tableau 3). En 2017, les pays qui affichaient la plus forte proportion de migrants par rapport à la population totale étaient la Guinée équatoriale (18 %), le Gabon et les Seychelles (14 % respectivement) et Djibouti (12 %).

2.1.2 Tendances migratoires caractérisées par l'accroissement de l'effectif de migrants et la diversité régionale

Le nombre de migrants restés en Afrique et de migrants ayant quitté le continent en 2017 apparaît dans le tableau 4. La plupart des migrations internationales sont intracontinentales. Environ 53 % des migrants demeurent en Afrique, et 47 % quittent le continent pour d'autres destinations.

Tableau 4

Nombre de migrants intra-africains et de migrants extracontinentaux par région d'origine, 2017

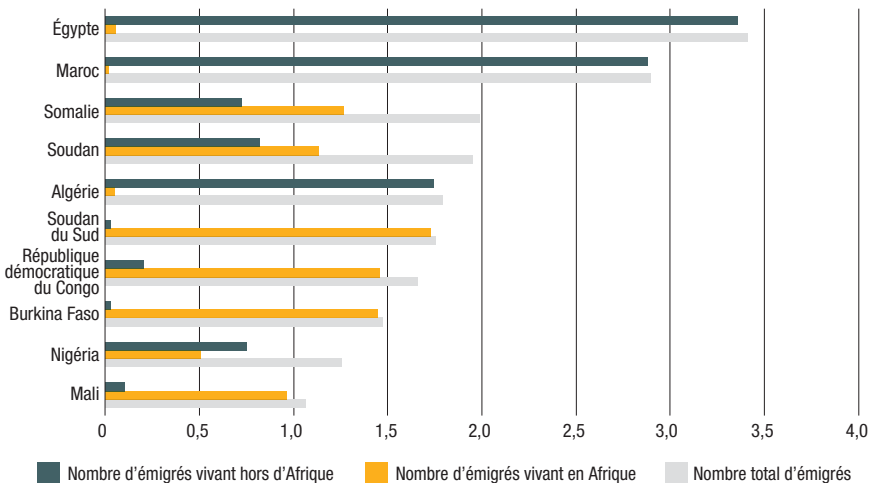
ORIGINE	NOMBRE TOTAL DE MIGRANTS	NOMBRE TOTAL DE MIGRANTS VIVANT EN AFRIQUE	NOMBRE DE MIGRANTS VIVANT EN AFRIQUE RAPPORTÉ AU NOMBRE TOTAL DE MIGRANTS (EN POURCENTAGE)	NOMBRE TOTAL DE MIGRANTS VIVANT À L'EXTÉRIEUR DE L'AFRIQUE	NOMBRE DE MIGRANTS VIVANT À L'EXTÉRIEUR DE L'AFRIQUE RAPPORTÉ AU NOMBRE TOTAL DE MIGRANTS (EN POURCENTAGE)
Total Afrique	36 266 428	19 359 848	53,4	16 906 580	46,6
Afrique de l'Est	10 533 239	7 475 553	71,0	3 057 686	29,0
Afrique centrale	4 099 426	3 229 786	78,8	869 640	21,2
Afrique du Nord	11 175 732	1 477 069	13,2	9 698 663	86,8
Afrique australe	1 586 875	821 006	51,7	765 869	48,3
Afrique de l'Ouest	8 871 156	6 356 434	71,7	2 514 722	28,3

Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Les principaux pays d'origine africains étaient l'Égypte (3,4 millions) et le Maroc (2,9 millions), comme le montre la figure 6. Les migrants originaires d'Algérie, d'Égypte, du Maroc et du Nigéria ont pour la plupart quitté le continent. Les migrants originaires de Somalie (1,9 million), du Burkina Faso (1,4 million), de la République démocratique du Congo et du Mali se sont principalement rendus dans d'autres pays africains.

En Afrique du Nord, la proximité géographique de l'Europe et du Moyen-Orient ainsi que les liens coloniaux de la sous-région et ses réseaux ont eu des effets sur les migrations extracontinentales. Le taux élevé de chômage chez les jeunes a été l'un des principaux moteurs des déplacements récemment observés de la sous-région à destination de l'Europe (tableau 5). En ce qui concerne l'émigration intra-africaine, l'instabilité politique en Somalie et au Soudan et les conflits en République démocratique du Congo ont été des motifs importants d'émigration en provenance de ces pays. Les facteurs économiques demeurent l'une des principales causes de l'émigration du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire.

Figure 6
Pays comptant le plus grand nombre d'émigrés, 2017
(en millions)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Tableau 5
Taux de chômage régional, total et chez les jeunes
 (en pourcentage)

	TOTAL (15+)									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique de l'Est	8,3	8,6	9,0	8,5	8,3	8,3	8,3	8,3	8,2	8,2
Afrique centrale	9,9	9,9	9,7	9,3	9,2	9,2	9,3	9,3	9,4	9,4
Afrique du Nord	10,5	10,4	10,7	11,1	11,1	11,3	11,3	11,3	11,4	11,4
Afrique australe	24,3	23,6	23,8	24,4	24,6	24,6	24,5	24,5	24,4	24,4
Afrique de l'Ouest	8,3	7,7	7,7	7,7	7,7	7,6	7,6	7,7	7,8	7,8
	YOUTH (15-24)									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Afrique de l'Est	13,7	14,5	14,4	13,6	13,4	13,8	13,9	13,8	13,8	13,7
Afrique centrale	17,7	16,5	16,4	15,3	15,3	16,1	16,5	16,8	17,0	17,1
Afrique du Nord	26,9	26,4	29,2	31,3	30,8	31,7	31,1	31,1	31,3	31,4
Afrique australe	43,7	43,5	44,2	45,2	46,5	46,0	45,0	45,1	45,1	45,2
Afrique de l'Ouest	12,8	11,9	11,8	11,8	11,8	11,7	11,8	12,0	12,1	12,1

Source : Calculs de la CNUCED, d'après les estimations modélisées de la base de données ILOstat de l'Organisation internationale du Travail (OIT), novembre 2016.

Notes : Le taux de chômage correspond au nombre de chômeurs rapporté à la population active. Les données pour 2009-2016 sont des estimations ; les données pour 2017-2018 sont des projections.

2.1.3 Hausse des taux d'immigration

En Afrique, 78,5 % du total des immigrants internationaux sont nés sur le continent (tableau 6). En d'autres termes, quatre migrants internationaux sur cinq sont Africains. En revanche, si l'on considère les sous-régions, environ la moitié des migrants internationaux vivant en Afrique du Nord et en Afrique australe sont nés sur un autre continent. L'Afrique a enregistré une hausse du nombre d'immigrés, y compris d'immigrés originaires de l'extérieur et de l'intérieur du continent, qui est passé de 12,4 millions en 2000 à 19,3 millions en 2017. Seuls 12 des 54 pays d'Afrique ont vu le nombre d'immigrés diminuer entre 2000 et 2017.

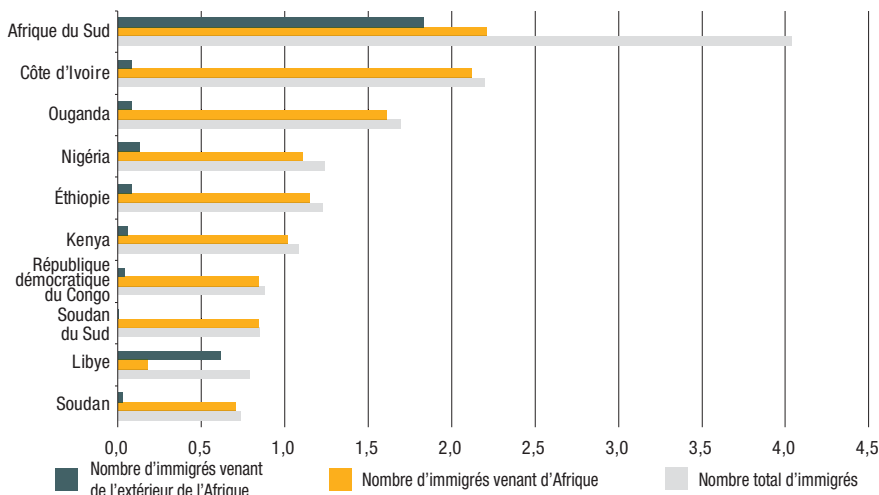
Le nombre absolu de migrants internationaux fait apparaître les principales destinations des migrants en Afrique (fig. 7). En 2017, les premiers pays de destination étaient l'Afrique du Sud (4 millions), la Côte d'Ivoire (2,2 millions) et l'Ouganda, le Nigéria, l'Éthiopie et le Kenya (plus de 1 million pour chacun de ces pays, par ordre décroissant). Les principaux pays de destination des migrants internationaux intra-africains étaient l'Afrique du Sud (2,2 millions) et la Côte d'Ivoire (2,1 millions), qui sont donc d'importants pôles d'attraction pour les migrants. L'Ouganda, l'Éthiopie, le Nigéria et le Kenya (plus de 1 million pour chacun de ces pays, par ordre décroissant) figuraient également parmi les grands pays de destination des migrants internationaux intra-africains.

Tableau 6
Nombre d'immigrés par région d'origine, 2017

DESTINATION	NOMBRE TOTAL D'IMMIGRÉS	NOMBRE TOTAL D'IMMIGRÉS ORIGINAIRES DE LA RÉGION	NOMBRE D'IMMIGRÉS ORIGINAIRES DE LA RÉGION RAPPORTÉ AU NOMBRE TOTAL D'IMMIGRÉS (%)	NOMBRE D'IMMIGRÉS ORIGINAIRES DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION	NOMBRE D'IMMIGRÉS ORIGINAIRES DE L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION RAPPORTÉ AU NOMBRE TOTAL D'IMMIGRÉS (%)
Total Afrique	24 650 223	19 359 848	78,5	5 290 375	21,5
Afrique de l'Est	7 591 799	6 731 752	88,7	860 047	11,3
Afrique centrale	3 539 697	2 976 597	84,1	563 100	15,9
Afrique du Nord	2 410 056	1 194 386	49,6	1 215 670	50,4
Afrique australe	4 338 205	2 419 803	55,8	1 918 402	44,2
Afrique de l'Ouest	6 770 466	6 037 310	89,2	733 156	10,8

Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Figure 7
Pays accueillant les plus forts effectifs d'immigrés, 2017
 (en millions)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

L'Afrique du Sud et la Libye comptent le plus grand nombre d'immigrés en Afrique. Toutefois, si l'on revient à l'immigration sur le continent, en Afrique du Sud, la demande de main-d'œuvre dans les secteurs de l'extraction minière et de la construction demeure un important facteur de migration. La demande de services domestiques et le commerce informel sont également de puissants moteurs de migration. L'agriculture continue d'attirer beaucoup de migrants en Côte d'Ivoire. Les pays dont l'économie est plus diversifiée, tel le Kenya, attirent des travailleurs d'autres régions. Depuis les années 1980, la Libye est une destination très prisée des migrants économiques non africains, d'Indonésie et d'Iraq notamment, attirés par la demande de main-d'œuvre dans le secteur pétrolier. Depuis 2010, la Libye est devenue un important pays de transit pour les migrants qui font route vers l'Europe, en raison surtout de son emplacement stratégique en Méditerranée, et un pays de destination pour les migrants d'Afrique subsaharienne.

L'immigration a varié selon les pays. Les pays d'Afrique qui ont enregistré les pourcentages les plus élevés (plus de 10 %) et les pourcentages les plus faibles (0,5 % ou moins) de migrants internationaux par rapport à leur population totale en 1990 et en 2017 figurent dans le tableau 7. En 1990, c'est à Djibouti et en Côte d'Ivoire que ces pourcentages étaient les plus élevés. En 2017, c'est la Guinée équatoriale qui affichait le plus fort pourcentage de migrants dans sa population totale grâce au secteur pétrolier. Les pays où les pourcentages d'immigrés étaient les plus faibles en 1990 et en 2017 sont l'Égypte, l'Érythrée, le Lesotho, Madagascar, le Maroc et la Tunisie. L'instabilité politique qui touche l'Érythrée et la Somalie est une des raisons qui explique les faibles niveaux d'immigration.

Tableau 7

**Pays affichant les intensités migratoires les plus faibles et les plus fortes :
Nombre de migrants internationaux rapporté à la population totale
(en pourcentage)**

1990		2017					
<0,5	>10	<0,5	>10				
Madagascar	0,2	Djibouti	20,7	Madagascar	0,1	Guinée équatoriale	17,5
Maroc	0,2	Côte d'Ivoire	14,8	Maroc	0,3	Gabon	13,8
Angola	0,3	Gabon	13,4	Lesotho	0,3	Seychelles	13,6
Égypte	0,3	Gambie	12,9	Somalie	0,3	Libye	12,4
Maurice	0,3	Malawi	11,9	Érythrée	0,3	Djibouti	12,1
Érythrée	0,4	Libye	10,3	Égypte	0,5		
Tunisie	0,5			Tunisie	0,5		
Nigéria	0,5						
Lesotho	0,5						

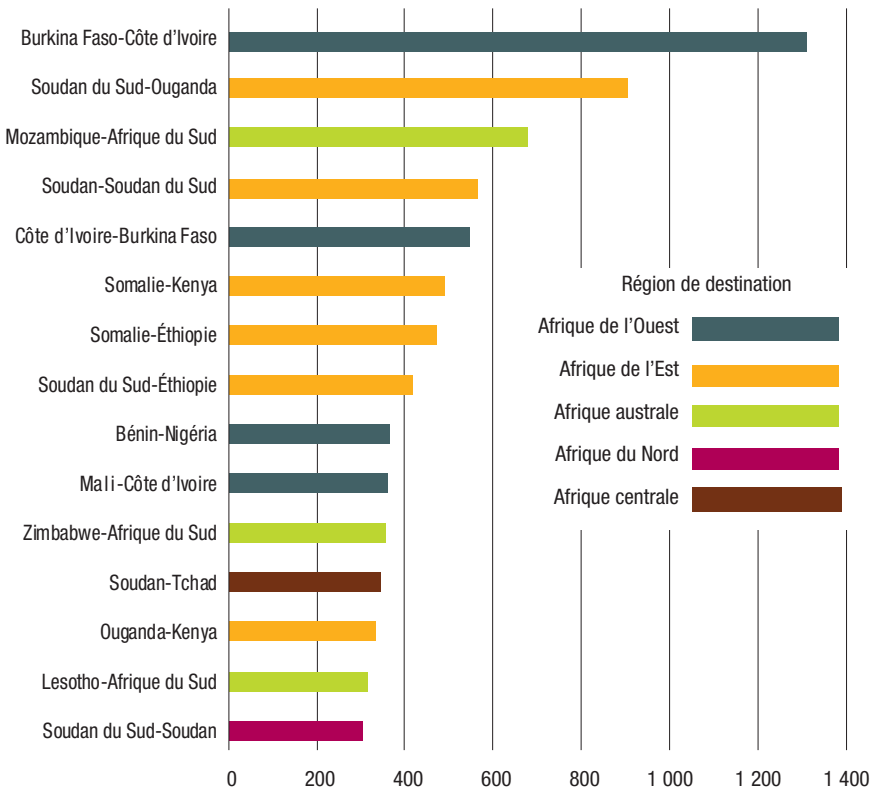
Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

2.1.4 Principaux couloirs de migration

Les données et l'analyse présentées ci-dessus mettent en lumière les principaux couloirs de migration en Afrique et en provenance de l'Afrique. Les premiers couloirs intra-africains en 2017 étaient celui du Burkina Faso-Côte d'Ivoire (1,3 million), celui du Soudan du Sud-Ouganda (0,9 million), celui du Mozambique-Afrique du Sud (0,7 million), celui du Soudan-Soudan du Sud (0,5 million) et celui de la Côte d'Ivoire-Burkina Faso (0,5 million), comme on peut le voir dans les figures 8 et 9.

Figure 8

Nombre de migrants dans les 15 premiers couloirs de migration intra-africains, 2017
(en milliers)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Le couloir Côte d'Ivoire-Burkina Faso est une voie de liaison importante pour l'agriculture commerciale et le commerce informel (International Centre for Migration Policy Development and IOM, 2015). Parmi les autres couloirs où la circulation dépasse les 200 000 migrants figurent les couloirs Soudan-Soudan du Sud (563 000), Somalie-Kenya (485 000) et Somalie-Éthiopie (467 000) ; l'instabilité politique et les conflits touchant l'Afrique de l'Est sont les moteurs des migrations forcées dans la région (International Centre for Migration Policy Development and IOM, 2015). Le couloir Mali-Côte d'Ivoire (359 000 ; voir fig. 8) relie les migrants d'Afrique de l'Ouest aux pays côtiers riches en ressources, notamment à la Côte d'Ivoire où la demande de main-d'œuvre dans les secteurs de l'extraction minière et de l'agriculture commerciale stimule la migration. Les couloirs Mozambique-Afrique du Sud (675 480) et Lesotho-Afrique du Sud (312 000) jouent un rôle important car ils sont la route qui relie les migrants aux exploitations agricoles et aux mines et, en ce qui concerne le Lesotho, également au travail domestique à Johannesburg (Afrique du Sud) (Crush et al., 2017). Parmi les autres grands couloirs, on mentionnera le couloir Bénin-Nigéria (362 000), le couloir Soudan-Tchad (344 000) et le couloir Burundi-République-Unie de Tanzanie (208 000). La figure 9 montre à l'évidence que la Somalie est un pays de départ de migrants et que l'Afrique du Sud est un pays d'accueil.

En ce qui concerne la migration extracontinentale, le tableau 8 décrit l'ampleur des migrations au départ de l'Afrique et à destination de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Amérique du Nord. Les liens coloniaux, linguistiques et culturels exercent une forte influence sur ces déplacements, de même que la proximité géographique et, de plus en plus, le chômage élevé des jeunes, en particulier en Afrique du Nord et en Afrique australe (31 % et 45 % en 2017, respectivement) (voir le tableau 5).

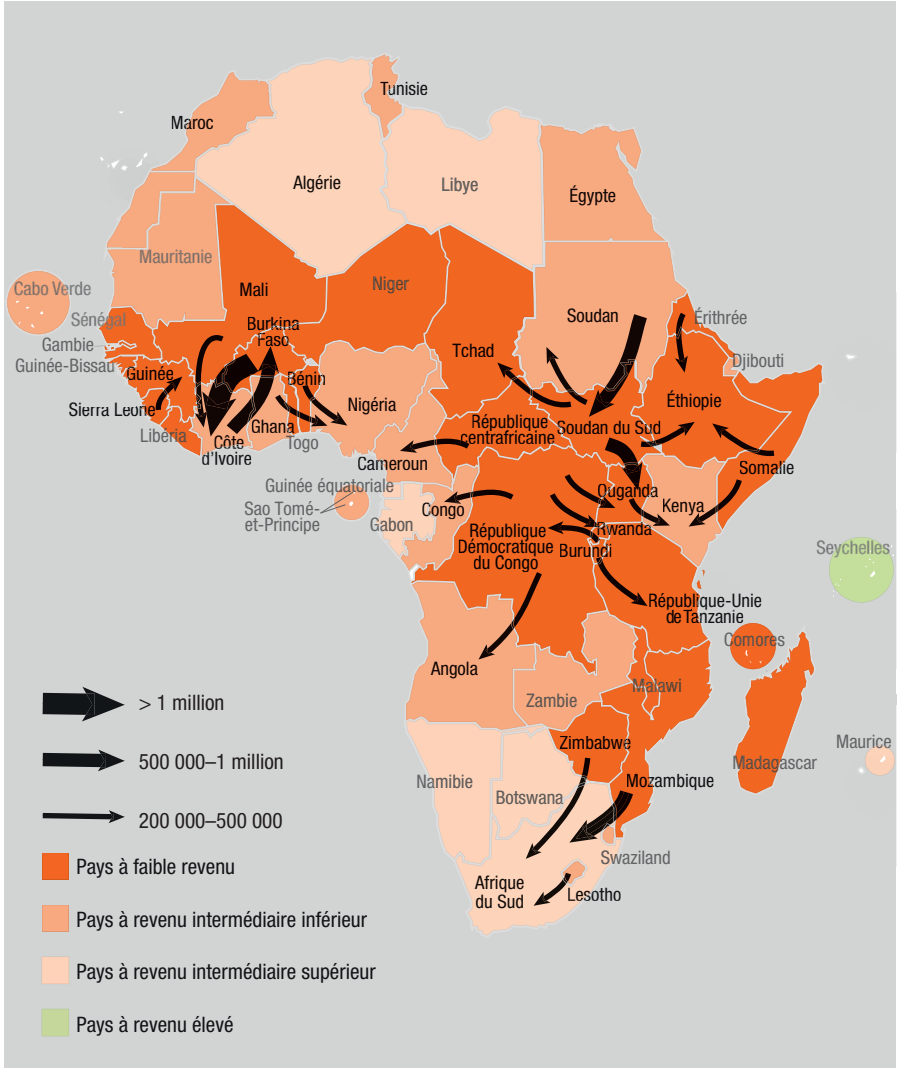
Tableau 8
Principaux couloirs de migration extracontinentaux, 2017

ORIGIN	DESTINATION	NOMBRE DE MIGRANTS
Afrique du Nord	France	2 824 532
Afrique du Nord	Arabie saoudite	1 307 431
Afrique du Nord	Émirats arabes unis	999 135
Afrique du Nord	Espagne	771 382
Afrique de l'Ouest	États-Unis	718 372
Afrique du Nord	Italie	715 371
Afrique de l'Est	États-Unis	641 744
Afrique de l'Est	Royaume-Uni	610 959
Afrique australe	Royaume-Uni	217 524

Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Figure 9

Principaux couloirs de migration en Afrique, nombre de migrants en 2017



Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

2.1.5 Migration entre les régions

Les migrations interrégionales, ou le déplacement de personnes entre sous-régions, est l'une des principales caractéristiques des flux migratoires africains. En 2017, l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest étaient les régions d'origine de la plupart des migrants africains (voir le tableau 3). L'Afrique centrale a enregistré une forte hausse du nombre de migrants internationaux, dont le nombre absolu a doublé, l'instabilité politique et les conflits provoquant les déplacements dans la région. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest sont les principales régions de destination, tandis que l'Afrique australe et l'Afrique centrale ont enregistré une forte augmentation des arrivées de migrants intra-africains. En Afrique, les migrants africains se déplacent pour la plupart à l'intérieur de la même région (tableau 6). C'est ainsi qu'en 2017, plus de 89 % des migrants internationaux en Afrique de l'Ouest étaient originaires de la région. En Afrique du Nord, cependant, le nombre de migrants internationaux originaires de la région était beaucoup plus faible (49 %). L'indépendance du Soudan du Sud et les migrations qu'elle a occasionnées au départ du Soudan, ainsi que les troubles politiques survenus à la suite des révoltes populaires qui ont éclaté en Afrique du Nord et au Moyen-Orient en 2011, ont eu une grande influence sur les flux migratoires à l'intérieur de l'Afrique du Nord. L'Afrique de l'Est est la région qui affiche la plus forte diversité pour ce qui est de l'origine des migrants internationaux africains, car elle accueille de gros effectifs de migrants de toutes les autres régions du continent, à l'exception de l'Afrique de l'Ouest. Outre les facteurs économiques qui favorisent les migrations vers des pays à l'économie diversifiée, tels le Kenya et le Rwanda, le visa destiné aux travailleurs étrangers comme celui que délivre le Rwanda peut attirer des migrants vers la région. Dans la période 2000-2017, les conflits et l'instabilité politique ont provoqué des déplacements forcés du Moyen-Orient vers la République-Unie de Tanzanie et de l'Afrique du Nord, principalement du Soudan, vers l'Ouganda.

Pendant la période 1985-2015, les migrations régionales nettes ont été constamment négatives en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest, autrement dit les émigrés y ont toujours été plus nombreux que les immigrés. L'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et l'Afrique australe ont été tantôt régions d'origine, tantôt régions d'accueil, illustrant les dynamiques régionales à l'œuvre ; en effet, l'instabilité politique qui touche l'Afrique centrale favorise la migration vers l'Afrique de l'Est, et, celle qui touche l'Afrique australe incite les migrants à quitter le Zimbabwe pour l'Afrique du Sud.

2.2 Politiques migratoires

Les communautés économiques régionales africaines ont établi des cadres pour faciliter les déplacements sur leurs territoires respectifs (tableau 9), la liberté de circulation étant un principe important pour la plupart d'entre elles. La présente section est consacrée à l'examen des cadres réglementaires en vigueur au niveau continental et des protocoles sur la liberté de circulation des personnes élaborés par les communautés économiques régionales, ainsi qu'à l'évaluation de l'impact de ces instruments sur les flux et les tendances migratoires.

Tableau 9

Ratification et application des protocoles sur la liberté de circulation des personnes dans les communautés économiques régionales

	Taux de Ratification	FORMALITÉS ACTUELLES D'ENTRÉE ET DE VISA POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ	ÉVOLUTION CONCERNANT LE DROIT DE RÉSIDENCE ET LE DROIT D'ÉTABLISSMENT POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ	PASSEPORT COMMUN	MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE
UMA	Trois des cinq États membres ont ratifié le protocole sur la liberté de circulation des personnes	Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 53 % des États membres; dans 20 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée	La Mauritanie n'a pas ratifié le protocole, mais elle est le seul État membre qui garantit la liberté d'établissement et le traitement dans des conditions d'égalité des nationaux mauritaniens et des personnes morales étrangers	Non	Accords de réciprocité en matière de visas pour la mobilité de court terme
CEN-SAD	Projet d'accord sur la liberté de circulation et le droit d'établissement des personnes sur le territoire des États membres de la Communauté des États sahélo-sahariens; un protocole sur la liberté de circulation	Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 51 % des États membres; dans 22 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée Les titulaires d'un passeport diplomatique n'ont pas besoin de visa, l'extension de ce privilège aux étudiants, aux hommes et femmes d'affaires, aux athlètes et aux universitaires est à l'étude	Non	Non	Non
COMESA	Deux des 20 États membres ont ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes, la main-d'œuvre, les services, le droit d'établissement et de résidence; 17 des 20 États membres ont ratifié le Protocole sur l'assouplissement progressif et la suppression à terme des visas	Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 26 % des États membres; dans 30 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée	Non	Non	La mobilité de la main-d'œuvre est envisagée dans le traité; progrès limités dans la mise en œuvre
CAE	Les cinq États membres de la Communauté ont ratifié le Protocole portant création du marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est	Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 80 % des États membres; dans 20 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée	Dispositions relatives à la libre circulation des travailleurs pour certaines catégories professionnelles dans les États membres; droit à des prestations de sécurité sociale et droit d'établissement; il est envisagé d'harmoniser la législation du travail et les politiques de l'emploi, et les accords de reconnaissance mutuelle autorisent les activités transfrontalières des professionnels et accordent aux professionnels des États membres le même traitement qu'aux nationaux	Oui; un document national d'identité est également exigé pour entrer dans les États membres	Le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont supprimé les frais de permis de travail de leurs ressortissants; le Rwanda dispose d'un permis de travail temporaire pour les travailleurs semi-qualifiés

Tableau 9

Ratification et application des protocoles sur la liberté de circulation des personnes dans les communautés économiques régionales (suite)

	Taux de Ratification	FORMALITÉS ACTUELLES D'ENTRÉE ET DE VISA POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ	ÉVOLUTION CONCERNANT LE DROIT DE RÉSIDENCE ET LE DROIT D'ÉTABLISSMENT POUR LES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ	PASSEPORT COMMUN	MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE
CEEAC	Quatre des 11 États membres ont ratifié le protocole sur la liberté de circulation des personnes	Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 45 % des États membres; dans 9 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée	Les quatre États membres qui ont ratifié le protocole appliquent également le droit d'établissement	Oui; cartes et/ou livrets de voyage	L'article 3 du protocole traite de la mobilité de la main-d'œuvre
CEDEAO	L'ensemble des 15 États membres ont ratifié le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit d'établissement et de résidence	Les citoyens de la CEDEAO sont dispensés de visa	L'Approche commune sur la migration (2008) constitue le cadre global pour la mobilité dans la région; carte de résidence; droit d'établissement accordé; progrès réalisés vers l'harmonisation des diplômes, mais l'égalité de traitement entre les nationaux et les travailleurs migrants n'est toujours pas atteinte dans des domaines tels que la sécurité d'emploi, les licenciements, le réemploi et la formation	Oui; certificats de voyage	La politique en matière de travail et d'emploi (2009) régit la migration de la main-d'œuvre
IGAD	Projet de protocole sur la liberté de circulation des personnes	Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 50 % des États membres; dans 50 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée	Le cadre régional de politique migratoire (2012) prévoit de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre dans la région	Non	Le Plan d'action sur les migrations (2015-2020) définit les actions à mener en priorité pour mieux gérer la migration de la main-d'œuvre
SADC	Sept des 15 États membres ont ratifié le Protocole sur la Facilitation de la circulation des personnes (2005), qui n'est pas encore entré en vigueur car il doit être approuvée par au moins 10 États membres	Les ressortissants n'ont pas besoin d'un visa pour entrer dans 65 % des États membres; dans 15 % des cas, un visa est délivré à l'arrivée; dispositions permettant aux États membres de conclure des accords bilatéraux d'exemption de visa	Conformément au Protocole sur l'emploi et la main-d'œuvre, les États membres sont encouragés à veiller à ce que les droits fondamentaux (main-d'œuvre, emploi et protection sociale) des travailleurs migrants et des membres de leur famille soient respectés; le cadre de qualification vise à harmoniser la reconnaissance des formations et des qualifications au sein de la SADC	L'Afrique du Sud accorde des permis de travail temporaires et permanents; des laissez-passer frontaliers permettent aux commerçants transfrontaliers de circuler	L'Afrique du Sud et le Botswana accordent des permis de travail à certains travailleurs; l'Afrique du Sud a passé des accords bilatéraux avec plusieurs États membres

Sources : International Centre for Migration Policy Development and IOM, 2015 ; UNCTAD, 2017a. Voir <https://www.uneca.org/oria/pages/regional-economic-communities> et <http://migration.igad.int/>.

2.2.1 Cadres réglementaires

Compte tenu du rôle central que joue la libre circulation des personnes dans l'intégration régionale et de l'objectif de créer une zone de libre-échange continentale, l'Union africaine a élaboré un projet de protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et le droit d'établissement, qui prévoit le droit d'entrée et la suppression des visas, la création d'un passeport africain, la liberté de circulation pour les membres des communautés frontalières, l'harmonisation des législations et politiques nationales relatives à l'immigration, la libre circulation des étudiants, des chercheurs et des travailleurs, la reconnaissance mutuelle des compétences, le droit de résidence, la portabilité des droits de sécurité sociale, la protection des biens, les envois de fonds et le droit d'établissement. Dans son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063, l'Union africaine a notamment souligné : a) que les protocoles sur la liberté de circulation des personnes devraient être incorporés dans le droit interne ; b) que les obligations de visas pour les déplacements intra-africains devraient être supprimées d'ici à 2018 ; c) que les possibilités offertes aux citoyens des communautés économiques régionales devraient être offertes aux autres ; et d) que les cadres juridiques relatifs à la délivrance d'un passeport africain devraient être adoptés d'ici à 2023 (African Union Commission, 2015).

Pour autant, la libre circulation des personnes n'est qu'un aspect des cadres et des politiques migratoires. En 2006, l'Union africaine a adopté le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique, qui contenait des orientations politiques complètes et intégrées que les États membres et les communautés économiques régionales ont été encouragés à prendre en compte dans leurs efforts pour promouvoir la migration et le développement et relever les défis migratoires sur le continent (voir chap. 1). Par la suite, d'autres cadres et politiques migratoires ont été établis afin de promouvoir une meilleure utilisation de la main-d'œuvre à travers une libéralisation accrue et la mise en place des conditions plus sûres, notamment le Plan d'Action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (2006) ; le Cadre de politique sociale de l'Union africaine (2008), qui préconisait la collaboration des régimes de sécurité sociale pour garantir le transfert des avantages sociaux liés à la circulation des travailleurs ; la Déclaration du Sommet mondial de la diaspora africaine (2012) ; le Pacte pour l'emploi des jeunes de l'Union africaine (2013), qui visait à élaborer un plan de migration de la main-d'œuvre des communautés économiques régionales et de l'Union africaine ; l'initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique (2014) ; et le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'Union africaine, qui visait notamment à promouvoir la migration de travail. Dans la Déclaration sur la migration (2015), les États membres se sont engagés à mettre en place rapidement des régimes d'exemption de visas sur tout le continent, le passeport africain, la reconnaissance mutuelle des qualifications et des compétences, un mécanisme d'autonomisation des femmes et des jeunes d'Afrique dans l'enseignement, et à renforcer la lutte contre la traite des êtres humains.

Le commerce des services par le mouvement temporaire des personnes physiques, ou mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, est défini comme étant la fourniture d'un service par un fournisseur de services d'un membre, grâce à la présence de personnes physiques d'un membre sur le territoire de tout autre membre, ce qui est étroitement lié aux migrations régionales et internationales. Toutefois, le mode 4 est probablement mal adapté à la gestion de la migration de travail, de plus en plus déterminée par les interactions entre les accords traitant de la migration aux trois niveaux suivants : les initiatives multilatérales d'ouverture des marchés du travail via le mode 4 et les initiatives similaires des communautés économiques régionales et de l'Union africaine ; les partenariats de mobilité de l'Union européenne ; et les accords bilatéraux de gestion des migrations. On peut faire valoir que, en matière de droit conventionnel, ces derniers contiennent actuellement la réglementation la plus complète sur les migrations. Ces règlements et ces traités relatifs aux migrations établissent une classification horizontale par niveau de qualification. Par exemple, les accords bilatéraux non commerciaux relatifs aux migrations sont les principaux moyens de recrutement de migrants peu qualifiés, alors que les accords commerciaux, notamment dans le cadre du mode 4, portent davantage sur les segments hautement qualifiés du marché du travail.

Enfin, la Commission de l'Union africaine, l'OIT, l'OIM et la Commission économique pour l'Afrique mettent en œuvre le Programme conjoint de gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Afrique, qui a été officiellement adopté en 2015 par les chefs d'État et de gouvernement africains en tant que programme complet de gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans la région. Certaines opérations visant à faciliter les migrations et à les rendre plus sûres sont déjà en cours.

2.2.2 Protocoles des communautés économiques régionales sur la liberté de circulation des personnes : ratification et application

Droit au travail et droit d'établissement

Depuis leur accession à l'indépendance, la plupart des pays africains se sont ralliés au régionalisme, voyant là un moyen d'accroître le commerce intra-africain (UNCTAD, 2013). Par rapport à d'autres régions, l'Afrique a donc une expérience unique de l'édification de la nation et de l'intégration régionale, les deux processus s'étant déroulés presque simultanément (Agadjanian, 2008).

À mesure que les pays mettaient au point des cadres nationaux sur le commerce et les mouvements de main-d'œuvre, les organismes régionaux établissaient des cadres visant à faciliter la circulation des marchandises, des services, de la main-d'œuvre et des capitaux à travers les frontières.

La libre circulation des personnes est indispensable pour faciliter la mobilité des travailleurs vers les régions où ils peuvent être plus productifs. Toutefois, à l'exception de la CAE et de la CEDEAO, les programmes d'intégration régionale africains ont progressé lentement. Hormis

la CEN-SAD et l'IGAD, toutes les communautés économiques régionales ont adopté un protocole sur la liberté de circulation des personnes, mais les taux de ratification sont très variables (voir tableau 9). Les protocoles de la CAE et de la CEDEAO ont été ratifiés par tous leurs États membres, alors que celui du COMESA n'a été ratifié que par deux de ses États membres. Chaque État membre de la CEDEAO permet aux citoyens de la Communauté de voyager sans visa, et tous les ressortissants des pays de la CAE et de l'IGAD peuvent se rendre dans les autres pays de leur communauté sans visa ou en obtenir un à leur arrivée. La CEDEAO et la CAE ont également émis des passeports communs, tandis que la CEEAC délivre des cartes et/ou des livrets de voyage. Dans plusieurs communautés économiques régionales, des guichets spéciaux facilitent les contrôles d'immigration. Cependant, dans la plupart des communautés économiques régionales, les régimes de visa sont encore loin de l'objectif d'exemption pour les déplacements intracontinentaux des citoyens africains que l'Union africaine avait fixé à 2018. Si des progrès ont été accomplis pour éliminer certaines restrictions, la mise en œuvre des dispositions relatives au droit de résidence et au droit d'établissement ne concernent souvent que les professionnels hautement qualifiés. L'absence de progrès concernant la reconnaissance mutuelle des compétences et des diplômes non seulement décourage les mouvements transfrontaliers de main-d'œuvre, mais freine aussi la mobilité des travailleurs (United Nations Economic Commission for Africa, African Union and African Development Bank Group). La CAE a accompli des progrès vers la reconnaissance mutuelle des professions de comptable et d'architecte, et la CEDEAO a avancé sur la voie de l'harmonisation des diplômes. Les dispositions relatives au droit de résidence et au droit d'établissement ne s'appliquent pas aux travailleurs migrants peu qualifiés et semi-qualifiés, car le développement économique des États membres des communautés économiques régionales varie considérablement et, dans les pays à fort taux de chômage, la concurrence des travailleurs étrangers suscite souvent des inquiétudes. Dans certaines régions, les migrations sont régies par des accords bilatéraux. Dans la SADC par exemple, plusieurs États membres réglementent la migration de travail au moyen d'accords bilatéraux sur la main-d'œuvre. Le Botswana accorde des permis de travail à certains travailleurs, et l'Afrique du Sud a conclu des accords bilatéraux avec plusieurs États membres.

Les migrations au sein des communautés économiques régionales

La section ci-dessus traitait de l'utilité de l'intégration régionale pour les migrations au sein des communautés économiques régionales. Les migrations de ce type n'ont cessé d'augmenter, en particulier entre 2000 et 2010. En 2017, la proportion de migrants vivant dans leur communauté économique régionale d'origine était nettement plus élevée que la proportion de migrants d'une communauté présents dans une autre communauté, à l'exception de l'UMA et de la CAE (tableau 10). Dans la CAE, l'intégration accrue, avec l'application des règles du marché commun de la CAE relatives à la libre circulation des travailleurs, a réduit les obstacles à la mobilité dans la région. La récente vague d'immigration peut aussi être liée à l'afflux croissant de migrants venant d'Asie, notamment en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

Tableau 10

Proportion de migrants internationaux vivant à l'intérieur de leurs communautés économiques régionales et dans les autres communautés économiques régionales, 2017
(en pourcentage)

ORIGINE	DESTINATION							
	UMA	CEN-SAD	COMESA	CAE	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC
UMA	16,8	45,2	5,8	0,0	1,4	29,2	0,5	0,9
CEN-SAD	1,6	33,4	14,3	3,5	7,3	25,8	11,9	2,2
COMESA	0,4	8,8	30,5	16,7	8,1	0,1	22,8	12,7
CAE	0,0	7,7	29,4	23,4	9,3	0,1	15,9	14,3
CEEAC	0,1	5,7	22,4	16,0	26,0	2,1	7,8	20,0
CEDEAO	1,2	46,7	0,3	0,0	3,6	47,1	0,2	1,0
IGAD	1,0	15,0	33,7	15,0	2,7	0,0	31,7	1,0
SADC	0,0	1,0	22,0	13,0	12,3	0,0	6,2	45,5

Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

2.3 Caractéristiques de la durée des séjours à l'étranger et de la situation des migrants

La durée des séjours des migrants à l'étranger varie considérablement. Certains partent définitivement, d'autres sans savoir quand ils reviendront. En Afrique, les migrations sont essentiellement circulaires et caractérisées soit par un continuum émigration-diaspora-retour, soit par un continuum origine-destination (Adepoju, 2008 ; Oucho, 1990). La demande de main-d'œuvre a été un facteur de migration circulaire dans certaines régions. Par exemple, les migrations contractuelles dans le secteur minier sud-africain qui, jusqu'à récemment, s'appuyait sur le recrutement à grande échelle de travailleurs originaires des pays voisins, a été un facteur de mobilité circulaire de la main-d'œuvre.

Les enquêtes sur les ménages menées dans le cadre du projet Migrations en Afrique montrent que la part des migrants qui retournent dans leur pays est faible,

allant de 2 % en Ouganda à 25 % au Burkina Faso (tableau 11 ; World Bank, 2013). La plupart des migrants qui regagnent leur pays le font avant cinq ans, sauf les migrants du Sénégal, dont la majorité sont restés à l'étranger plus de quinze ans, ce qui donne à penser que les migrations transfrontalières, et notamment leur caractère temporaire et circulaire, sont largement déterminées par la nécessité pour les ménages de se libérer immédiatement des pressions économiques qu'ils subissent (Agadjanian, 2008).

Tableau 11

Proportion de migrants de retour dans leur pays par durée de séjour à l'étranger, 2009-2010
(en pourcentage)

	MIGRANTS DE RETOUR	MIGRANTS DE RETOUR AVANT 5 ANS	MIGRANTS DE RETOUR APRÈS 5 À 15 ANS	MIGRANTS DE RETOUR APRÈS 15 ANS
Afrique du Sud	19	68	28	5
Burkina Faso	25	67	16	16
Kenya	3	57	31	12
Nigéria	4	63	28	9
Ouganda	2	77	23	
Sénégal	9	32	2	66

Sources : Shimeles, 2010 (données pour le Burkina Faso et le Sénégal) ; World Bank, 2013.

Note : Les taux de retour sont fondés sur le nombre de migrants internes et internationaux.

2.4 Migration irrégulière

Les données sur les migrations analysées dans les sections précédentes concernent la migration régulière. La migration irrégulière, qui est l'une des formes de la migration en Afrique, désigne la migration internationale contrevenant au cadre légal du pays d'origine, du pays de transit ou du pays de destination (IOM, 2013 ; voir glossaire). Comme elle touche des pans entiers du continent (Lucas, 2006), elle est difficile à quantifier.

À l'échelle mondiale, on estime que les migrations irrégulières représentent 10 % à 15 % des flux migratoires internationaux (IOM, 2010). Les estimations s'appuient souvent sur les procès-verbaux d'arrestation des pays de destination et/ou du pays duquel un migrant a été expulsé. Les estimations quant à l'ampleur de la migration irrégulière en Afrique sont peu nombreuses et très variables (Karagueuzian and Verdier-Chouchane, 2014).

Les migrations transsahariennes, à travers les couloirs d'Agadez, du Niger-Sabha et le couloir libyen, représentent les principaux flux de migration irrégulière intra-africaines. On estime que 90 % des migrants qui empruntent ces voies font route

vers l'Europe (Karagueuzian and Verdier-Chouchane, 2014). Les flux et le nombre de migrants en Afrique du Nord augmentent (Fargues, 2009 ; IOM, 2008). Des études montrent que, dans cette région, le principal pays d'accueil de migrants clandestins est la Libye, en raison notamment de sa longue frontière saharienne et de sa politique migratoire panafricaine¹¹. L'Afrique du Sud, La Côte d'Ivoire et le Nigéria sont aussi d'importantes destinations africaines pour les migrants en situation irrégulière.

2.5 Place des femmes dans les migrations

La migration est surtout une affaire d'hommes, mais la migration des femmes s'intensifie en Afrique, comme en témoigne le nombre croissant de femmes qui migrent pour travailler, suivre des études et profiter des possibilités économiques qui s'offrent à elles. Les femmes migrantes se concentrent dans certaines niches d'emploi (International Centre for Migration Policy Development and IOM, 2015). En Afrique australe par exemple, l'augmentation du nombre de migrantes originaires du Zimbabwe qui travaillent dans le commerce transfrontalier et d'autres niches migratoires est due en grande partie à l'évolution des structures socioéconomiques, au déclin des modes de subsistance traditionnels centrés sur les hommes et à l'augmentation du nombre de ménages dirigés par des femmes, qui ont fait suite aux politiques d'ajustement structurel (Andall, forthcoming ; Muzvidziwa, 2001). Dans le même temps, les femmes migrent de plus en plus dans le cadre de contrats formels, à l'instar des migrantes lesothanes qui occupent des emplois contractuels dans le secteur agricole sud-africain. On observe aussi une évolution des dynamiques du marché du travail dans les pays développés, qui est liée au vieillissement de la population. La demande de travailleurs hautement qualifiés originaires de pays en développement, notamment d'Afrique, ouvre de nouvelles possibilités pour les femmes médecins, les infirmières, les enseignantes et d'autres professions (BBC News, 2002 ; Katseli et al., 2006).

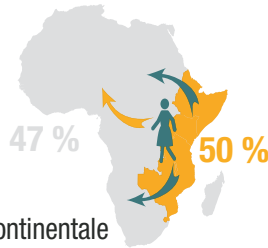
Certaines études récentes évoquent une féminisation des migrations (voir Pfeiffer et al. 2007), qui désigne l'augmentation du nombre de femmes migrantes, y compris en proportion du nombre total de migrants. Toutefois, ce constat n'est pas aussi évident en Afrique que dans les régions développées. Les données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU montrent que la féminisation des migrations, mesurée

¹¹ Karagueuzian and Verdier-Chouchane (2014) décrivent la politique migratoire panafricaine menée par la Libye des années 1990 au milieu des années 2000 comme une « manœuvre diplomatique qui a débuté par des déclarations officielles, en réponse à l'embargo international contre la Libye (1992-1999) et au rapprochement avec l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine), et qui s'est poursuivie par l'adoption de lois favorables aux migrants subsahariens ».

selon la proportion de femmes migrantes dans l'effectif total de migrants internationaux, n'est observée que dans les pays développés. Dans les pays développés, comme le montre la figure 10, la part de femmes migrantes a légèrement augmenté, dépassant la barre des 50 % entre 1990 et 2017.

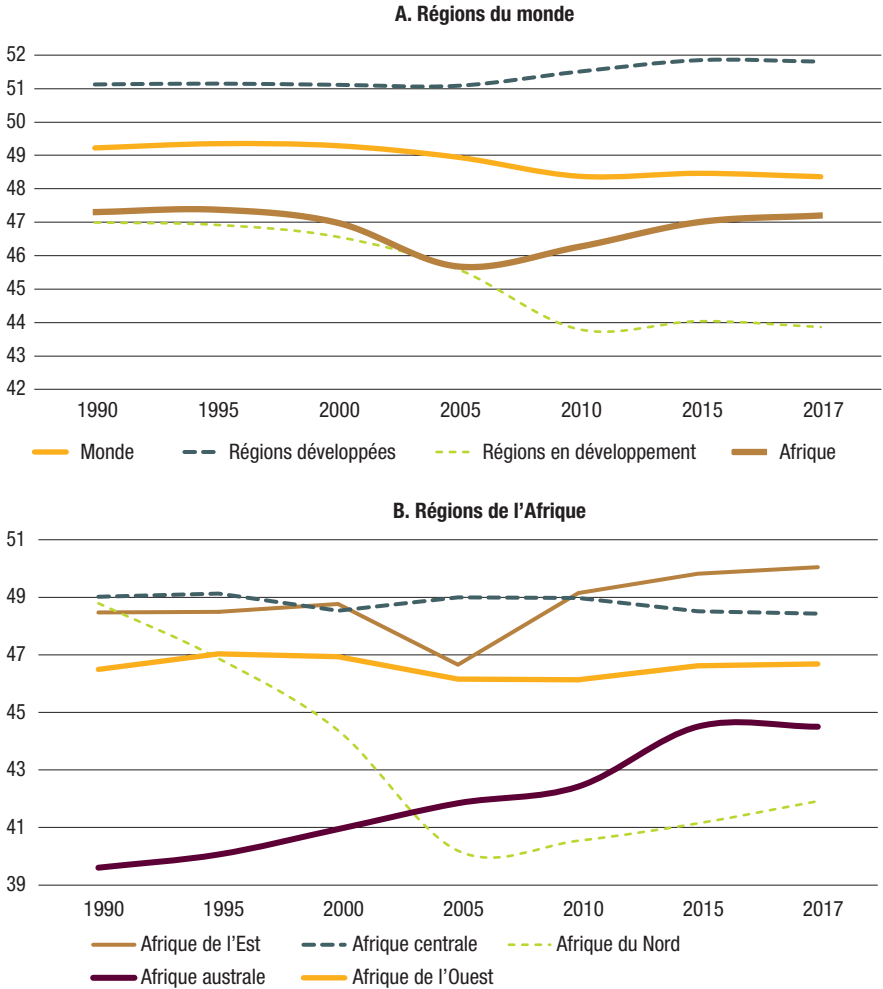
Elle a toutefois un peu reculé au niveau mondial, puisque les femmes représentaient 49 % du nombre total de migrants internationaux en 1990 et 48,4 % en 2017. Une évolution similaire a été observée dans les pays en développement, la proportion de femmes migrantes dans le nombre total de migrants internationaux ayant diminué entre 2005 et 2015. L'Afrique a enregistré un léger repli, de 47,2 % en 1990 à 45 % en 2005, puis une remontée à 47 % en 2017. Toutefois, les données sont fondées sur la répartition par sexe des migrants internationaux dans les pays d'Afrique et ne reflètent pas la répartition par sexe des migrants qui ont quitté le continent. À titre de comparaison, l'Afrique australe a toujours fait état d'une proportion beaucoup plus faible de migrantes, tandis que l'Afrique du Nord a vu leur part chuter fortement entre 1990 et 2005. Les statistiques montrent que, si le nombre de femmes migrantes africaines a augmenté, leur proportion n'a pas progressé au niveau continental.

En 2017, la proportion
de **migrantes**
internationales en **Afrique**
de l'Est était
supérieure à la moyenne continentale



Le chapitre 3 contient une analyse détaillée de la dynamique des migrations des hommes et des femmes dans certains pays d'Afrique, pour mieux comprendre les tendances et les facteurs à l'origine de cette évolution.

Figure 10
Proportion des femmes parmi les migrants internationaux dans a) les régions du monde et b) les régions africaines
 (en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

2.6 Conclusions

Les migrations sont constitutives de l'Afrique. Le nombre de migrants internationaux s'est accru depuis 1990, et leurs déplacements demeurent essentiellement intra-africains.

En Afrique, les jeunes font face à des taux de chômage élevés, d'où leur plus forte propension à émigrer, comme le montre l'âge médian des migrants africains, qui est le plus bas du monde. Faute de perspectives de travail décent dans leur pays, les jeunes continueront à partir à la recherche d'un emploi là où ils ont des chances raisonnables d'aboutir (voir chap. 3).

Les régions présentent des caractéristiques différentes. En Afrique du Nord, les migrations sont clairement extracontinentales, comme l'atteste le nombre relativement plus élevé de migrants quittant le continent par rapport aux autres régions. L'augmentation des migrations en Afrique occidentale et en Afrique australe est peut-être liée à la demande de main-d'œuvre de leurs grands centres économiques. En Afrique de l'Est, la migration intra-africaine est relativement plus diversifiée s'agissant de l'origine des migrants, les facteurs économiques, ainsi que les conflits et l'instabilité politique étant les principaux motifs de migration vers la région.

Si la migration des femmes s'intensifie en Afrique, les données ventilées par sexe montrent que ce sont surtout les hommes qui migrent et, au vu de l'évolution des migrations, leur féminisation n'est pas aussi marquée en Afrique que dans d'autres régions.

Les tendances migratoires observées pourraient avoir les incidences suivantes sur la migration africaine de demain :

- a) Les migrations intra-africaines devraient augmenter sous l'effet de l'approfondissement de l'intégration régionale et continentale et de la libre circulation facilitée des personnes. Le développement économique, l'accroissement du commerce et l'amélioration des transports permettront à davantage de personnes de migrer, pour des périodes plus courtes. Les migrations intra et extra-africaines pourraient s'en trouver facilitées ;
- b) Étant donné qu'il existe des zones de migration bien établies et que l'intégration des économies régionales s'intensifie, les pays d'origine pourraient tirer parti des réseaux et des diasporas pour stimuler la croissance et les investissements. Ces réseaux facilitent aussi beaucoup les migrations ;
- c) Si les conflits se poursuivent et si les incidences négatives des changements climatiques ne sont pas traitées dans le cadre du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de leur atténuation, il est probable que les migrations dues à des situations de détresse continueront ;

- d) En ce qui concerne les migrations extracontinentales, la demande de migrants africains pourrait augmenter parallèlement au vieillissement de la population en Europe. En effet, les faibles taux de fécondité conjugués aux besoins du vaste secteur informel de l'Europe méridionale qui emploie généralement de nombreux migrants pourraient faire augmenter la demande de travailleurs migrants qualifiés et peu qualifiés, y compris en provenance d'Afrique ;
- e) Les migrations vers l'Afrique sont récemment reparties à la hausse, et on s'attend à ce que la croissance économique et les perspectives offertes par la région continuent d'attirer des migrants venant de l'extérieur du continent ;

Le présent chapitre a donné un aperçu des flux et des tendances migratoires de l'Afrique d'aujourd'hui. Dans les chapitres suivants, on étudiera plus avant les caractéristiques et les motivations des migrants africains et l'impact des migrations sur les pays du continent.

CHAPITRE 3

Migration de la main-d'œuvre dans l'Afrique contemporaine

Le présent chapitre s'intéresse aux migrants d'aujourd'hui, selon leur niveau de qualification (faible, intermédiaire ou élevé) et leur niveau d'instruction, y compris aux travailleurs migrants saisonniers ou temporaires. Il analyse les facteurs d'incitation à la migration, à partir de données détaillées sur les caractéristiques des ménages dans un échantillon de pays africains. Enfin, il met en évidence les secteurs des marchés régionaux du travail qui recrutent des migrants et la manière dont les migrations de travailleurs peuvent contribuer au développement socioéconomique en Afrique.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DES MIGRANTS



Main-d'œuvre peu qualifiée

- Agriculture
- Services domestiques
- Exploitation forestière
- Pêche
- Commerce transfrontalier informel

Main-d'œuvre semi-qualifiée

- Construction
- Mines

Main-d'œuvre qualifiée

- Informatique
- Éducation
- Ingénierie
- Services financiers

La migration peut
contribuer à l'amélioration
des compétences



Les déplacements vers de grands centres d'activité, motivés par la recherche d'un emploi ou d'autres possibilités économiques, est l'une des grandes composantes des mouvements de population en Afrique. Ces migrations de travail continuent d'être en grande partie déterminées par la demande de main-d'œuvre dans des secteurs comme l'agriculture, les industries extractives et la construction. Elles sont aussi très influencées par la demande croissante dans les secteurs du travail domestique, du commerce de détail et de l'hôtellerie, ainsi que dans des secteurs très spécialisés comme ceux de la finance, des technologies de l'information et de l'ingénierie. Par voie de conséquence, les flux de compétences, par l'intermédiaire de migrants peu qualifiés, semiquifiés ou très qualifiés, sont devenus l'un des traits saillants des migrations économiques dans l'Afrique d'aujourd'hui. De plus en plus nombreuses, les femmes prennent aussi une importance croissante dans les migrations de main-d'œuvre actuelles.

La première section présente les caractéristiques des migrants économiques actuels, aux niveaux de l'individu et du ménage. Se fondant sur des données microéconomiques issues de deux séries d'enquêtes comparables, respectivement menées par la Banque mondiale dans le cadre de son projet sur les migrations en Afrique et auprès de ménages dans le cadre du programme « Migrating Out of Poverty » (voir chap. 1), elle examine les caractéristiques socioéconomiques des migrants dans neuf pays, notamment leur profil démographique, leur niveau d'instruction, leur âge et leur sexe, et souligne les grandes tendances des mouvements migratoires intrarégionaux et interrégionaux. La deuxième section renseigne sur les itinéraires généralement empruntés par les migrants économiques des neuf pays considérés ainsi que sur l'évolution et les principales caractéristiques des migrations économiques intra-africaines. Elle s'intéresse aussi aux types de migrants économiques, selon leur niveau de qualification, et met en évidence les secteurs d'activité qui les recrutent. Le rôle des bureaux de recrutement, qui servent d'intermédiaires entre les employeurs et les travailleurs migrants, est également abordé. La dernière section traite de la manière dont les migrations de travailleurs peuvent contribuer au développement socioéconomique et à la transformation structurelle, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays de destination.

3.1 Migrants économiques

Pour établir les caractéristiques des migrants économiques dans l'Afrique d'aujourd'hui, la présente section s'appuie sur des données issues d'enquêtes auprès des ménages, respectivement menées en 2009 en Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Kenya, au Nigéria, en Ouganda et au Sénégal dans le cadre du projet de la Banque mondiale sur les migrations en Afrique, et en 2013-2015 en Éthiopie, au Ghana et au Zimbabwe dans le cadre du programme « Migrating Out of Poverty ». Bien que ce programme ait surtout concerné des ménages ruraux, les deux séries d'enquêtes sont comparables dans la mesure où elles s'intéressent aux différentes trajectoires migratoires, qu'il

s'agisse des migrations internes (c'est-à-dire à l'intérieur du pays d'origine) ou des migrations internationales (c'est-à-dire à l'extérieur du pays d'origine, y compris dans les pays limitrophes, dans d'autres pays africains et à l'extérieur du continent africain), et au recours des ménages à la migration pour obtenir un revenu et assurer leur subsistance (voir chap. 1). Les résultats des enquêtes sont riches d'enseignements sur les migrants économiques et sur la nature des migrations de main-d'œuvre dans l'Afrique contemporaine. Toutefois, les enquêtes dans certains pays n'ayant porté que sur un petit nombre de ménages, ces résultats ne sont représentatifs qu'à l'échelle des échantillons.

Les neuf pays considérés diffèrent considérablement par leur stade de développement économique. Le Burkina Faso, l'Éthiopie, l'Ouganda, le Sénégal et le Zimbabwe sont des pays à faible revenu ; le Ghana, le Kenya et le Nigéria sont des pays à revenu intermédiaire inférieur ; et l'Afrique du Sud est un pays à revenu intermédiaire supérieur. D'un point de vue migratoire, le Burkina Faso est l'un des principaux pays d'origine, le Nigéria fait partie des principaux pays d'accueil et l'Afrique du Sud est le premier pays de destination du continent (voir chap. 2). L'Éthiopie et le Kenya sont aussi des pays de destination pour les migrants, le Kenya accueillant en outre une large population de réfugiés. La proximité géographique influe sur les mouvements migratoires du Sénégal vers l'Europe. L'Ouganda est un important pays d'accueil et sa situation géographique enclavée est un grand déterminant de ses flux migratoires avec les autres pays de la région. Le Zimbabwe est le point de départ de migrations ayant pour une large part l'Afrique du Sud pour destination.

3.1.1 Caractéristiques des migrants économiques

Les migrants économiques sont surtout des hommes. L'analyse à variables multiples des facteurs associés à la situation de migrant indique généralement que les femmes sont moins susceptibles de migrer que les hommes (voir fig. 12 et 13). Dans les neuf pays africains considérés, les migrants économiques sont majoritairement des hommes et, dans certains pays, l'écart entre les hommes et les femmes est particulièrement marqué lorsqu'il s'agit de migrations internes (tableau 12). Plus des trois quarts des migrants internes de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie, du Ghana, et de l'Ouganda sont des hommes ; environ la moitié des migrants internationaux originaires du Burkina Faso, du Sénégal et du Zimbabwe sont des hommes ; et environ la moitié des migrants internationaux originaires du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Kenya et du Sénégal sont des femmes.

Sur le plan familial, la majorité (65 %) des migrants originaires d'Éthiopie sont célibataires, certains étant encore des enfants, tandis que les migrants originaires des huit autres pays sont généralement mariés ou en concubinage. Parmi les migrants séparés, divorcés ou veufs, la proportion de femmes est plus élevée que celle des hommes, sauf au Burkina Faso, et atteint près d'un quart (23 %) au Zimbabwe (University of Sussex, 2018, et World Bank, 2013).

Tableau 12
Pays de destination, par sexe des migrants
 (en pourcentage)

	HOMMES	FEMMES	POURCENTAGE DE MÉNAGES DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE DE MÉNAGES DE L'ÉCHANTILLON
Burkina Faso (2010)				
Migrants internes	40	57	42	909
Migrants internationaux	60	43	58	1 244
				Total : 2 153
Éthiopie (2014)				
Migrants internes	82	59	71	1 086
Migrants internationaux	18	41	29	444
				Total : 1 517
Ghana (2013)				
Migrants internes	93	97	94	1 191
Migrants internationaux	7	3	6	71
				Total : 1 262
Ghana (2015)				
Migrants internes	91	97	93	714
Migrants internationaux	7	3	7	52
				Total : 766
Kenya (2010)				
Migrants internes	56	52	55	1 203
Migrants internationaux	44	48	45	1 002
				Total : 2 205
Nigéria (2009)				
Migrants internes	72	81	75	2 486
Migrants internationaux	28	19	25	815
				Total : 3 301
Sénégal (2009)				
Migrants internes	46	56	48	1 070
Migrants internationaux	54	44	52	1 137
				Total : 2 207
Afrique du Sud (2009)				
Migrants internes	84	83	84	302
Migrants internationaux	16	17	16	58
				Total : 360
Ouganda (2010)				
Migrants internes	76	83	79	1 305
Migrants internationaux	24	17	21	340
				Total : 1 645
Zimbabwe (2015)				
Migrants internes	44	41	43	657
Migrants internationaux	56	59	57	860
				Total : 1 530

Source : Calculs de la CNUCED, d'après University of Sussex (2018) et World Bank (2013).

Notes : Au Ghana, les enquêtes ont mis au jour peu de migrants internationaux (voir sect. 1.6.2). En conséquence, les chiffres concernant les migrants internationaux sont très sousévalués et ne peuvent servir à calculer le pourcentage de migrants internes par rapport aux migrants internationaux.

3.1.2 Âge des migrants et durée de la migration

L'ONU et l'OIT définissent les jeunes comme les personnes âgées de 15 à 24 ans. Les moins de 35 ans représentent une large part de la population africaine, ce qui se retrouve dans la composition de la population des migrants du continent ; c'est en Afrique subsaharienne que la proportion des jeunes candidats à la migration, estimée à 38 %, est la plus élevée (ILO, 2016). Le présent chapitre adopte les conventions des pays considérés. Dans l'Afrique d'aujourd'hui, les migrants économiques sont principalement des jeunes, dont un grand nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail. L'âge médian des migrants africains était de 31 ans en 2017, contre 39 ans pour l'ensemble des migrants dans le monde. Dans les neuf pays considérés, les migrants sont des jeunes âgés de 18 à 35 ans qui, par quête d'un emploi, de possibilités économiques ou d'une éducation, deviennent des migrants internes, intra-africains ou extracontinentaux. Le taux élevé de chômage est pour beaucoup dans les mouvements migratoires des jeunes Africains. En Afrique du Nord, le chômage des jeunes, qui a culminé à 29,3 % en 2016, joue un rôle déterminant dans les migrations extracontinentales, de l'UMA vers l'Europe ; en Afrique subsaharienne, le chômage des jeunes, estimé à 10,9 % en 2016, est une cause des migrations à l'intérieur et à l'extérieur du continent (ILO, 2016).



Si l'on établit le profil démographique des migrants dans les neuf pays considérés, les hommes sont généralement plus âgés que les femmes au moment du départ, sauf en Afrique du Sud où les candidates à la migration sont légèrement plus âgées que leurs homologues masculins (tableau 13). Les migrantes originaires du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Nigéria et de l'Ouganda sont âgées en moyenne de 18 à 21 ans au moment du départ. L'analyse à variables multiples des facteurs associés à la situation de migrant indique que les jeunes sont généralement plus susceptibles d'émigrer, peut-être parce que leurs compétences sont moins circonscrites à un lieu ou à un secteur et, par voie de conséquence, plus faciles à transférer dans un autre contexte.

Tableau 13

Âge des migrants au moment de l'enquête et au moment du départ, et durée de la migration

	HOMMES			FEMMES		
	ÂGE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE (EN ANNÉES)	ÂGE AU MOMENT DU DÉPART (EN ANNÉES)	DURÉE DE LA MIGRATION (EN MOIS)	ÂGE AU MOMENT DE L'ENQUÊTE (EN ANNÉES)	ÂGE AU MOMENT DU DÉPART (EN ANNÉES)	DURÉE DE LA MIGRATION (EN MOIS)
Burkina Faso (2010)	31,5	23,4	97	25,9	18,5	88
Éthiopie (2014)	26,6	23,3	40	23,7	20,7	36
Ghana (2013)	32	28,3	56	28,7	25,9	55
Ghana (2015)	28,6	27,2	36	26,4	24,5	32
Kenya (2010)	32,7	26,3	77	30,7	24,2	78
Nigéria (2009)	29,6	23,7	70	26,3	21,2	61
Sénégal (2009)	35,2	27,8	88	30,8	23,5	87
Afrique du Sud (2009)	32,9	26,9	72	33,6	27,6	72
Ouganda (2010)	29,5	23,5	71	27,2	20,9	76
Zimbabwe (2015)	36,6	33,1	42	33,6	30,9	39

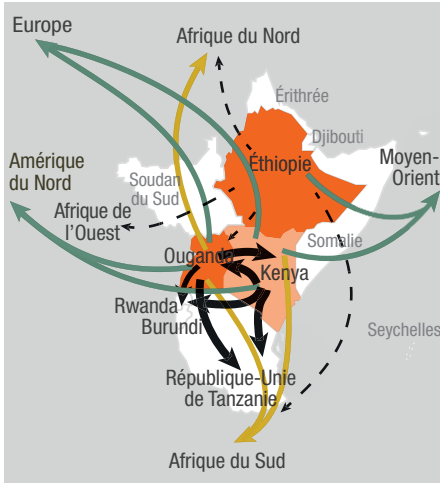
Source : Calculs de la CNUCED, d'après University of Sussex (2018) et World Bank (2013).

La migration de main-d'œuvre enfantine reste une composante des migrations économiques en Afrique. Au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans. Des migrations de main-d'œuvre enfantine sont observables dans les neuf pays considérés, même si elles sont peu importantes dans la plupart d'entre eux. Dans les pays où elles représentent une part relativement plus élevée, ces migrations concernent des enfants qui exercent des emplois peu qualifiés ou semi-qualifiés dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique ainsi que dans le secteur informel, et qui ont peu de perspectives d'éducation. Dans les pays en question, la pauvreté est un facteur potentiel d'incitation à la migration. L'Afrique est la région du monde où la prévalence du travail des enfants est la plus élevée, à 19,6 %, contre 9,6 % au niveau mondial (ILO, 2017a).

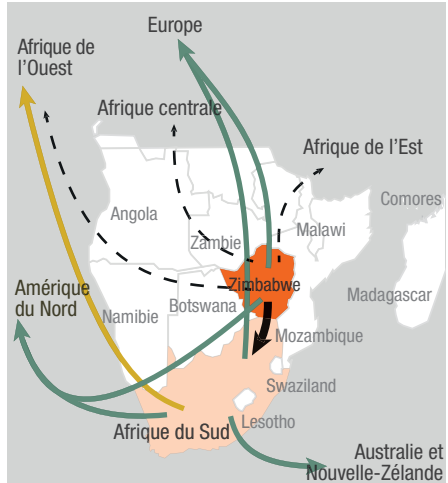
Pour ce qui est de la durée de la migration, les enquêtes réalisées dans le cadre du programme « Migrating Out of Poverty » montrent que les migrantes séjournent dans les pays d'accueil pendant trois à quatre ans, alors que cette période s'étend à cinq ou six ans dans le cas des migrants. En revanche, selon les données issues du projet de la Banque mondiale sur les migrations en Afrique, les migrants restent généralement plus longtemps dans les pays d'accueil (entre cinq et sept ans, en moyenne), cette durée pouvant varier sensiblement entre les hommes et les femmes. Parallèlement, les dynamiques migratoires ont connu des changements notables au Ghana entre 2013 et 2015, comme il ressort de l'augmentation du nombre de ménages avec un migrant, ce qui donne à penser que le chômage incite à la fois à gagner et à quitter les pays de destination.

Figure 11
Couloirs des migrations internationales dans certaines régions, 2017

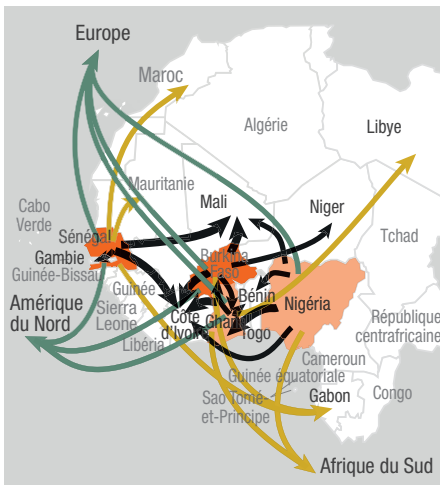
(a) Afrique de l'Est



(b) Afrique australe



(c) Afrique de l'Ouest



- Pays à faible revenu
- Pays à revenu intermédiaire inférieur
- Pays à revenu intermédiaire supérieur
- Couloir des migrations intrarégionales
- Couloir des migrations interrégionales
- Couloir des migrations extracontinentales
- Couloirs des migrations intrarégionales et interrégionales non précisés

Source : CNUCED, d'après University of Sussex (2018) et World Bank (2013).

3.1.3 Destinations des migrants économiques

Les principaux itinéraires empruntés par les migrants économiques depuis les neuf pays considérés sont représentés à la figure 11, qui met en évidence la diversité des flux, des tendances et des dynamiques migratoires. Les migrations économiques peuvent être non seulement des migrations internes, mais aussi des migrations intrarégionales (déplacements à l'intérieur d'une communauté économique régionale), des migrations interrégionales (déplacements vers d'autres communautés économiques régionales) ou des migrations extracontinentales.

La croissance économique a joué un grand rôle dans les flux migratoires à l'intérieur du continent africain et des pays qui le composent. Dans l'Afrique contemporaine, les migrations de main-d'œuvre sont surtout internes, même si les migrations intrarégionales et interrégionales sont également importantes. Les migrations intra-africaines sont le plus souvent circonscrites aux limites d'une région, mais elles concernent aussi les communautés économiques régionales (voir chap. 2). En 2017, les neuf pays considérés présentaient un pourcentage de migrations dans des communautés économiques régionales dont ils étaient membres nettement supérieur à celui des migrations interrégionales. L'Éthiopie et l'Ouganda présentent des pourcentages relativement élevés de migrations dans la CEN-SAD, sans doute en raison de leur proximité géographique avec d'autres pays de cette communauté économique régionale (tableau 14).

Tableau 14

Pourcentage de migrations internationales dans les communautés économiques régionales, 2013
(en pourcentage)

ORIGINE	DESTINATION							
	UMA	CEN-SAD	COMESA	CAE	CEEAS	CEDEAO	IGAD	SADC
Afrique du Sud	0,4	0,9	30,2	0,6	28,6	1,0	0,2	98,2
Burkina Faso	0,0	99,6	0,0	0,0	0,3	99,7	0,0	0,0
Éthiopie	1,2	87,5	87,9	24,2	0,0	0,0	94,6	3,4
Ghana	0,2	96,0	0,2	0,0	1,0	95,9	0,0	2,8
Kenya	0,2	2,7	55,7	68,3	0,7	1,4	52,1	43,6
Nigéria	0,7	67,0	5,0	0,0	26,8	62,3	4,2	5,9
Ouganda	0,0	56,1	97,3	72,1	1,3	0,0	80,5	3,9
Sénégal	8,9	72,7	0,7	0,0	15,7	72,6	0,0	2,0
Zimbabwe	0,0	0,1	11,5	0,2	0,0	0,0	0,1	99,9

Source : Calculs de la CNUCED, d'après United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017a.

Note : Les pays considérés peuvent être membres de plusieurs communautés économiques régionales.

En Afrique de l'Ouest, la robustesse de la demande de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et de la construction entretient l'afflux de migrants économiques du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire ainsi que les mouvements migratoires du Sénégal vers la Côte d'Ivoire. De plus, le commerce joue un rôle déterminant dans les migrations du Nigéria vers les pays voisins (Bénin, Ghana et Togo) et vers la Côte d'Ivoire et le Mali (tableau 15). Le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement a facilité la mobilité des migrants sur les marchés du travail de la région.

Tableau 15

Pays de destination des migrants intrarégionaux et des migrants interrégionaux (pour certains pays)

ORIGINE	DESTINATIONS DES MIGRANTS INTRARÉGIONAUX	DESTINATION DES MIGRANTS INTERRÉGIONAUX
Afrique du Sud	Non précisé	Nigéria
Burkina Faso	Côte d'Ivoire ; Ghana ; Mali ; Niger ; Togo (CEDEAO)	Gabon
Éthiopie	Non précisé (à l'intérieur de l'IGAD)	Non précisé
Ghana	Burkina Faso ; Côte d'Ivoire ; Togo (CEDEAO)	Afrique du Sud ; Libye ; Zambie
Kenya	Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda (CAE)	Afrique du Sud, Congo, Soudan, Zimbabwe
Nigéria	Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo (CEDEAO)	Afrique du Sud, autres pays africains non précisés
Ouganda	Burundi ; Kenya ; Rwanda ; United Republic of Tanzania (EAC)	Afrique du Sud ; Soudan
Sénégal	Côte d'Ivoire, Gambie, Mali (CEDEAO)	Gabon, Maroc, Mauritanie
Zimbabwe	South Africa (SADC)	Non spécifié

Source : CNUCED, d'après University of Sussex (2018) et World Bank (2013).

Note : Les données couvrent certaines communautés économiques régionales ; la plupart des pays étant membres de plusieurs de ces communautés, la distinction entre les migrations intrarégionales et les migrations interrégionales peut être difficile à faire.

En Afrique de l'Est, les migrations intrarégionales s'expliquent notamment par l'augmentation de la demande de main-d'œuvre dans les pays économiquement diversifiés de la région, tels que le Kenya et, dans une mesure croissante, le Rwanda. La demande de main-d'œuvre dans les services et le commerce a alimenté les mouvements migratoires depuis l'Ouganda vers les pays partenaires de la CAE, notamment le Kenya, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda, et depuis le Kenya vers le Burundi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Les dispositions du Protocole portant création du marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est relatives à la libre circulation des personnes ainsi que la suppression des permis de travail par certains pays partenaires de la CAE ont facilité la mobilité de la main-d'œuvre sur les marchés régionaux du travail.

En Afrique australe, les migrations économiques sont multifactorielles. La demande de main-d'œuvre dans les pays économiquement diversifiés de la région, en particulier l'Afrique du Sud et le Botswana, reste un facteur important des migrations de travailleurs à l'intérieur de la SADC. La demande de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture commerciale, des activités extractives, de la construction et, de plus en plus, des

services joue un grand rôle dans la plupart des migrations économiques, y compris celles qui suivent l'itinéraire très fréquenté reliant le Zimbabwe à l'Afrique du Sud.

Dans la Corne de l'Afrique, le commerce informel a beaucoup alimenté les migrations économiques, et la demande de main-d'œuvre dans les secteurs des services domestiques et de la construction dans la région du Moyen-Orient continue de motiver les migrations extracontinentales.

Les **migrations** intra-africaines sont **fortement déterminées** par la **demande de main-d'œuvre** dans différents **secteurs**



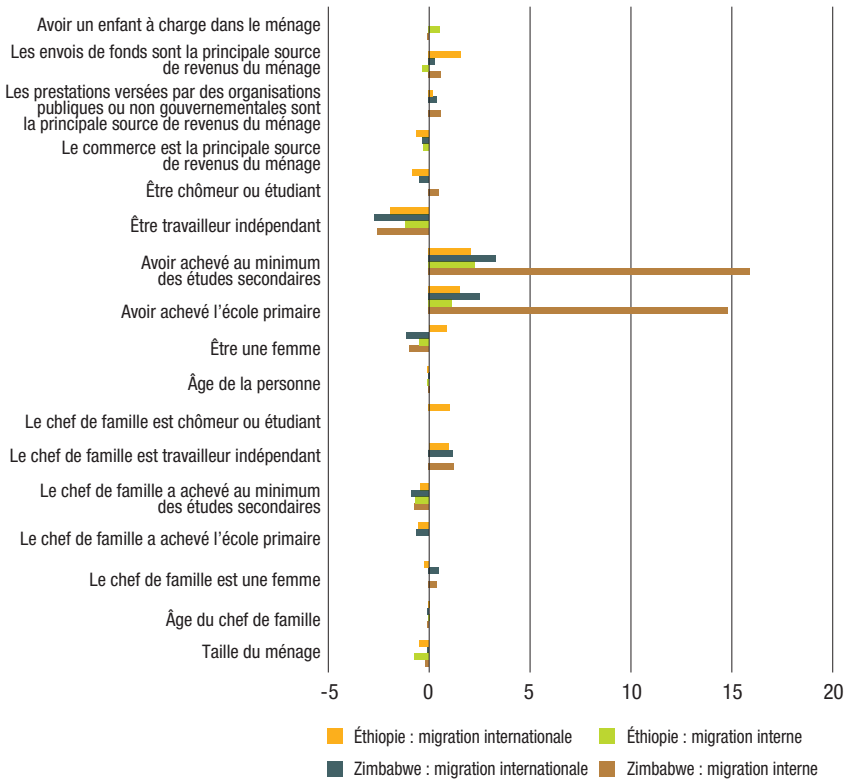
Les migrations de main-d'œuvre interrégionales se sont orientées vers les pôles de croissance. La demande de main-d'œuvre dans la finance, les technologies de l'information et d'autres secteurs très spécialisés a été à l'origine de migrations le long d'un couloir oriental reliant le Kenya et l'Ouganda à l'Afrique du Sud, tandis que le commerce a donné lieu à des migrations interrégionales depuis l'Afrique de l'Est vers le Congo et le Soudan. La pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture et l'industrie du bois a été la cause de migrations interrégionales du Burkina Faso vers le Gabon, grand pays de destination, et la demande de main-d'œuvre dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ou de compétences a incité des travailleurs peu qualifiés ou très qualifiés à quitter le Nigéria pour l'Afrique du Sud. De plus, en Afrique de l'Ouest, la demande de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, de la pêche et des activités extractives a entraîné des migrations interrégionales du Sénégal vers le Gabon et la Mauritanie.

3.2 Migration, éducation et leurs effets sur le marché du travail dans les pays d'origine et les pays de destination

Les compétences sont un aspect très important de la migration économique contemporaine en Afrique ; elles sont déterminées par le niveau d'éducation et jouent un rôle important dans les perspectives d'emploi des migrants. Ceux qui ont un niveau d'éducation supérieur peuvent utiliser leurs compétences dans différents secteurs et obtenir de meilleurs salaires. Le niveau d'éducation est un déterminant important de

la propension d'une personne à migrer, sauf lorsque le chef de famille est instruit, et il influence également la mobilité des migrants dans les pays de destination (fig. 12 ; encadré 1).

Figure 12
Éthiopie et Zimbabwe : Déterminants de la migration en fonction de certaines caractéristiques de l'individu et du ménage



Source : Litchfield et al, 2018.

Notes : La figure fait apparaître les rapports de cote calculés par régression logistique, qui mesurent la probabilité d'être migrant interne ou migrant international par rapport à la probabilité d'être non-migrant. Lorsque le logarithme du rapport de cote est positif (ou négatif), le facteur concerné est associé à une probabilité plus (ou moins) forte d'être migrant interne ou migrant international plutôt que non-migrant (voir encadré 1).

Encadré 1 Modélisation de la décision de migrer

L'analyse à variables multiples présentée dans les tableaux 12 et 13 explore les facteurs associés à la probabilité de migrer, en modélisant la décision de migrer de l'individu. L'analyse modélise la probabilité de migrer à l'aide du modèle probit ci-après, dans lequel la variable dépendante est binaire, égale à 1 si la personne est un migrant et à 0 si elle ne l'est pas :

$$\Pr(M = 1)_{ihd} = \alpha + \gamma_1 X_{ih} + \gamma_2 H_h + \gamma_3 D_d$$

Où X_{ih} est l'ensemble des caractéristiques d'une personne i d'un ménage h dans un district d , H est l'ensemble des caractéristiques du ménage et D l'ensemble des variables de contrôle pour la région ou le district. La spécification du modèle inclut l'âge, le sexe et le niveau d'éducation du migrant, ainsi qu'un ensemble de caractéristiques du ménage. Les corrélations par type de migration, c'est-à-dire migration interne et migration internationale, sont également analysées pour l'Éthiopie et le Zimbabwe à l'aide d'un modèle de régression logistique multinomial donnant trois résultats possibles, à savoir « non-migrant », « migrant interne » et « migrant international ». On a regroupé au niveau des ménages les données produites par les modèles afin de saisir les corrélations non observées pour les personnes appartenant au même ménage, par exemple en ce qui concerne l'attitude face à la prise de risque.

Source : Litchfield et al, 2018.

Dans cette section, il sera question du niveau d'éducation des migrants dans les neuf pays considérés et du déploiement de diverses catégories de compétences sur les marchés du travail régionaux, ainsi que des principales tendances des catégories de compétences et des secteurs d'activité offrant des possibilités économiques aux migrants dans et à travers les régions.

3.2.1 Niveaux d'éducation des migrants

Dans les neuf pays considérés, les niveaux d'éducation des migrants sont extrêmement variables. Dans les trois pays étudiés au titre du projet Migrating Out of Poverty, les migrants sont légèrement plus instruits et ont un niveau d'éducation plus élevé que les non-migrants (tableau 16). En Éthiopie, ils sont susceptibles d'avoir terminé leurs études secondaires, voire supérieures, alors que la proportion de non-migrants sans éducation formelle est plus élevée. Au Zimbabwe, la plupart des migrants ont terminé leurs études secondaires.

Parmi les migrants dans les six pays étudiés au titre du projet Africa Migration, une grande partie de ceux qui se trouvent au Burkina Faso et au Sénégal ont un faible niveau d'éducation : 63 % et 60 % d'entre eux, respectivement, n'ont pas d'éducation formelle, et 25 % et 18 % d'entre eux, respectivement, ont un niveau d'éducation limité qui ne dépasse pas le niveau de l'enseignement primaire. À l'inverse, environ deux tiers des migrants originaires du Nigéria (67 %) et de l'Afrique du Sud (62 %) ont un niveau d'éducation plus élevé, ayant suivi au moins des études secondaires, voire supérieures.

Tableau 16

Éthiopie, Ghana et Zimbabwe : Niveau d'éducation des migrants

(en pourcentage de l'échantillon total des migrants)

	AUCUNE	QUELQUES ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES	ACHÈVEMENT DES ÉTUDES PRIMAIRES	QUELQUES ANNÉES D'ÉTUDES SECONDAIRES	ACHÈVEMENT DES ÉTUDES SECONDAIRES	ÉTUDES SUPÉRIEURES	AUTRES
Éthiopie (2014)							
Non-migrants	36,2	16,3	24,9	14,0	2,6	1,7	4,3
Migrants	8,9	12,0	30,9	24,0	6,3	13,3	4,6
Ghana (2015)							
Non-migrants	31,6	14,5	5,7	20,2	14,0	4,6	9,4
Migrants	24,2	12,2	3,8	23,1	18,2	7,5	11,0
Zimbabwe (2015)							
Non-migrants	17,8	36,0	-	33,7	1,6	0,2	10,7
Migrants	0,7	4,0	-	20,0	64,3	2,8	8,1

Source : Litchfield et al, 2018.

Dans les neuf pays, le niveau d'éducation des migrants est corrélé avec le type d'emploi occupé ou l'activité économique menée. Au Burkina Faso, par exemple, les migrants peu instruits travaillent principalement dans l'agriculture ou l'élevage, tandis qu'au Nigéria, les migrants qui ont un niveau d'études supérieur occupent des emplois très qualifiés.

3.2.2 Migrants hautement qualifiés

Aujourd'hui, la migration économique en Afrique se caractérise par son haut niveau de qualification, indépendamment du niveau de développement économique des pays concernés. Le tableau 17 présente la part de migrants occupant des emplois hautement qualifiés. Les petits pays à faible revenu, ainsi que les pays en conflit et les petits États insulaires en développement, affichent des taux plus élevés d'émigration de travailleurs qualifiés (Ratha, Mohapatra, Özden et al, 2011).

En Afrique, les migrants hautement qualifiés ont suivi des études supérieures et/ou ont des qualifications professionnelles ; ils occupent des postes de directeur, de cadre ou de technicien. Les besoins de secteurs à forte intensité de qualification tels que l'enseignement, l'ingénierie, la finance, la gestion et l'informatique sont à l'origine de la migration de cette catégorie de travailleurs sur les marchés du travail régionaux du continent. En Afrique australe, les pénuries de main-d'œuvre dans la finance, le premier secteur économique en valeur ajoutée de l'Afrique du Sud, ont alimenté le mouvement migratoire régional de travailleurs très qualifiés venant des États partenaires de la SADC, en particulier du Zimbabwe, et les déplacements

Tableau 17

Part de migrants occupant des emplois hautement qualifiés (directeurs, cadres et techniciens et professions techniques intermédiaires) dans les pays d'origine et les pays de destination (en pourcentage)

	DANS LE PAYS D'ORIGINE	DANS LE PAYS DE DESTINATION
Burkina Faso (2010)	2,2	3,2
Éthiopie (2014)	6,3	11,9
Ghana (2013)	9,4	8,5
Sénégal(2010)	7,8	11,9
Afrique du Sud (2010)	25,2	29,9
Zimbabwe (2015)	16,1	14,7

Source : Calculs de la CNUCED, d'après University of Sussex (2018) et World Bank (2013).

interrégionaux en provenance du Kenya, du Nigéria et de l'Ouganda. L'Afrique du Sud a toujours accordé des permis de travail afin d'attirer les professionnels des États partenaires de la SADC et de favoriser la migration interrégionale pour remédier aux pénuries de travailleurs très qualifiés ; récemment, elle a pris des mesures pour augmenter les niveaux d'immigration de travailleurs de cette catégorie (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2013a ; voir encadré 6).

Sur certains marchés régionaux d'Afrique de l'Est, des pénuries similaires dans les domaines de l'informatique, de l'ingénierie, de la finance, de l'hôtellerie et de la gestion ont alimenté la migration de travailleurs hautement qualifiés de la région, notamment de jeunes. Le Rwanda est une destination prisée des migrants du Kenya et de l'Ouganda et a attiré des cadres très qualifiés. Son secteur informatique en plein essor et les possibilités économiques qu'il offre ont séduit de jeunes migrants très bien formés du Kenya. De même, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, les besoins du secteur financier et d'autres secteurs à forte intensité de qualification ont également favorisé la mobilité des cadres kényans (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013a et 2013b). Grâce aux accords de reconnaissance mutuelle des qualifications conclus entre divers organismes professionnels au sein de la CAE, leurs membres peuvent exercer hors des frontières de leur pays ; c'est ainsi que les comptables, les architectes, les dentistes, les médecins et les ingénieurs des États partenaires bénéficient des mêmes conditions que leurs homologues nationaux. Ces accords, ainsi que l'exemption de permis de travail décidée par certains États partenaires de la CAE, ont grandement favorisé la mobilité régionale de spécialistes très qualifiés. L'investissement régional dans différents secteurs de l'économie a non seulement créé des besoins de main-d'œuvre dans ces secteurs mais est également devenu un moteur important de la migration économique intrarégionale (encadré 2).

Encadré 2 Kenya et Rwanda : investissements internationaux et migration économique

La suppression en 2013 des frais de permis de travail pour les ressortissants du Kenya et du Rwanda a favorisé la mobilité de la main-d'œuvre entre les deux pays. Au Rwanda, la législation du travail, qui autorise les citoyens des États partenaires de la CAE à travailler dans le pays et les travailleurs étrangers à obtenir des permis de travail, et la création d'un permis de résident temporaire pour les ouvriers semi-qualifiés ont joué un rôle essentiel dans la facilitation de la migration économique, y compris de travailleurs semi-qualifiés. En outre, les investissements internationaux ont joué un rôle de catalyseur de la migration intrarégionale. La stratégie du Rwanda visant à attirer les investissements des États partenaires de la CAE et des travailleurs hautement qualifiés, qui sont deux des éléments de la politique migratoire rwandaise, a contribué à stimuler la migration économique intrarégionale. Les investissements considérables engagés par des acteurs privés des États partenaires de la CAE ont également soutenu la croissance des entreprises et créé des emplois. En 2014, les investissements réalisés par le Kenya depuis 2000 dans les secteurs de la banque, de la construction, de l'éducation, des technologies de l'information et de la communication, de l'assurance et du commerce de détail avaient contribué à l'enregistrement de 1 302 entreprises kényanes et à l'embauche de presque 250 000 travailleurs rwandais et de plus de 2 000 travailleurs kényans.

Les importants investissements réalisés par des institutions financières kényanes telles que l'Equity Bank et la KCB, qui ont créé des filiales au Rwanda, ont contribué à la croissance des services financiers tout en attirant des migrants hautement qualifiés dans le pays, et l'exemption de permis de travail pour les travailleurs kényans décidée par le Rwanda a facilité la mobilité professionnelle des comptables et des auditeurs. L'implantation au Rwanda de l'enseigne de grande distribution kényane Nakumatt, qui y a ouvert des magasins en 2008, a permis de développer le commerce régional tout en créant des emplois dans les deux pays. De même, les investissements de petites et moyennes entreprises transfrontalières dans divers secteurs, notamment l'automobile, la construction et l'hôtellerie, ont créé des emplois pour les ressortissants rwandais tout en attirant des migrants semi-qualifiés de la région. Dans le secteur de l'enseignement, l'ouverture au Rwanda de campus annexes de l'Université agricole Jomo Kenyatta et de la Mount Kenya University a alimenté la migration de personnel hautement qualifié, notamment d'universitaires et d'étudiants de la région. En généralisant l'utilisation de l'anglais comme langue d'enseignement, le Rwanda a accéléré le recrutement d'enseignants originaires des États partenaires de la CAE.

La stratégie du Rwanda en faveur de l'investissement international, conjuguée à un environnement commercial favorable et à des politiques qui encouragent la migration de main-d'œuvre de tous niveaux de qualification, a donc été un moteur de développement de la migration économique intrarégionale.

Source : Trade Mark East Africa (2014) ; The East African (2012).

En plus de créer des emplois et d'ouvrir d'autres perspectives économiques, la migration intrarégionale a favorisé la croissance économique des pays tout en stimulant le développement économique régional. Les mesures prises par le Rwanda pour attirer l'investissement des États partenaires de la CAE, qui ont incité le Kenya à investir des sommes importantes dans le secteur des services financiers, ont encouragé la mobilité

de la main-d'œuvre en provenance d'Afrique de l'Est (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013b). La migration économique intrarégionale a permis au Rwanda d'approvisionner en main-d'œuvre les secteurs qui en manquaient tout en contribuant au développement des secteurs de l'éducation, de l'ingénierie, de la finance, de l'hôtellerie et des services financiers grâce au partage de compétences (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013a et 2013b). En plus de promouvoir le commerce et les secteurs d'activité intrarégionaux, l'investissement régional peut être un moyen de renforcer l'intégration régionale.

Les écarts de salaire considérables entre les pays d'origine et les pays de destination à l'intérieur des régions et d'une région à l'autre sont la principale cause des mouvements de migrants hautement qualifiés, comme l'illustre par exemple la migration des professionnels de la santé de la Zambie vers l'Afrique du Sud (voir Vujicic et al, 2004). De même, la perspective de revenus plus élevés a été un moteur important de la migration interrégionale de travailleurs très qualifiés du Nigéria vers l'Afrique du Sud (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013c).

Les migrants qui occupent des emplois hautement qualifiés dans certains pays peuvent facilement transférer et utiliser leurs compétences professionnelles dans les pays de destination, et on observe peu de signes de déqualification, c'est-à-dire de cas de migrants incapables de trouver d'emploi à la hauteur de leurs compétences faute de reconnaissance de leurs qualifications professionnelles dans les pays de destination. Les migrants hautement qualifiés perçoivent généralement des revenus relativement élevés. Par exemple, au Ghana et en Afrique du Sud, le revenu des ménages des migrants nigériens qualifiés est supérieur à la moyenne nationale (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013c). De même, en Afrique du Sud, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, le revenu des jeunes cadres kényans est relativement élevé par rapport aux normes africaines (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013a).

Certaines données montrent qu'en Afrique du Sud, les migrantes hautement qualifiées font généralement de belles carrières, en particulier à des postes de direction et d'encadrement (Migrating for Work Research Consortium, 2013), ce qui suggère que certaines femmes ont pu apporter une contribution précieuse aux marchés du travail régionaux et y obtenir de bons résultats. On a également observé que les jeunes très qualifiés s'intègrent bien sur le marché du travail, d'où le constat que s'ils disposent des connaissances et des compétences voulues et s'il existe des mesures favorisant une certaine liberté de mouvement vers les régions qui manquent de main-d'œuvre, les migrants peuvent parfaitement réussir sur les marchés du travail régionaux.

Étant donné que les migrants hautement qualifiés travaillent dans des secteurs à forte intensité de qualification qui augmentent la productivité, il est essentiel pour le

développement économique d'exploiter leur potentiel en gérant au mieux la question de la mobilité migratoire. Dans des secteurs comme celui des technologies de l'information et de la communication, ces migrants pourraient contribuer à promouvoir l'innovation. De nouvelles activités économiques dans ce secteur, portées par le développement de jeunes pousses et d'autres activités fondées sur la connaissance, pourraient créer des emplois supplémentaires au niveau local. En plus de favoriser l'esprit d'entreprise et de stimuler l'emploi, elles pourraient donner lieu à des transferts de connaissances et de compétences et appuyer le développement de secteurs à forte intensité de qualification. Les flux de technologie sont au nombre des autres externalités positives pour les pays d'origine.

On relève toutefois certains signes de déqualification. Ainsi, 27 % des migrants ougandais hautement qualifiés occupent des postes semi-qualifiés dans d'autres pays d'Afrique (World Bank, 2013). De même, 16 % des jeunes migrants kényans très spécialisés, par exemple dans la gestion et le tourisme, ne trouvent pas d'emploi dans leur métier sur les marchés du travail régionaux, ce qui tendrait à indiquer que leurs compétences ne sont pas adaptées aux besoins (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013a).

Parmi les externalités négatives associées à la migration de travailleurs hautement qualifiés en Afrique qui s'exercent au détriment des pays d'origine, on peut citer l'exode des compétences ou la perte de ressources humaines qualifiées ; ces phénomènes entraînent de graves pénuries de compétences dans certains secteurs, ainsi que la perte des investissements réalisés dans l'éducation et la formation. Certains pays ont pris des mesures pour limiter les mouvements migratoires dans des secteurs où les pénuries de compétences résultant de l'émigration risquent d'avoir des effets négatifs sur les pays d'origine (Mwaniki and Dulo, 2008). Le Ministère sud-africain de la santé, par exemple, interdit le recrutement de professionnels de la santé étrangers originaires de pays en développement, y compris d'États partenaires de la SADC (Segatti, 2014). Pour autant, la migration de personnes hautement qualifiées peut avoir un impact positif net sur la demande d'acquisition de compétences à travers l'enseignement supérieur dans les pays d'origine, qui se traduit par un gain de compétences (Kone et Özden, 2017). Cette demande peut, à son tour, stimuler l'investissement dans l'éducation et contribuer à relever le niveau de formation de la main-d'œuvre nationale (Docquier and Rapoport, 2012).

Pour tirer profit de la migration, les pays doivent aplanir les difficultés rencontrées par les personnes hautement qualifiées. Du côté de la demande, l'absence de mécanismes de reconnaissance des qualifications universitaires et professionnelles dans les pays de destination peut bloquer l'entrée des migrants sur les marchés du travail régionaux et les empêcher d'y participer utilement, voire contribuer à leur déqualification. Les mesures mises en œuvre dans la CAE, la CEDEAO et la SADC pour harmoniser les connaissances, les compétences et les qualifications peuvent permettre aux migrants

hautement qualifiés de tirer parti des possibilités économiques offertes par les marchés du travail régionaux en réglant les problèmes sous-jacents de l'inadéquation des compétences par rapport aux besoins. En outre, l'absence de transférabilité des pensions et d'autres prestations, ainsi que le maintien dans l'emploi de travailleurs très qualifiés dans les pays de destination, peuvent freiner l'intégration des migrants sur les marchés du travail. Du côté de l'offre, les coûts élevés associés à l'obtention d'un permis de travail, qui sont un obstacle dans certaines régions, peuvent nuire à la mobilité des migrants sur les marchés du travail régionaux.

3.2.3 Migrants semi-qualifiés

Les mouvements de travailleurs semi-qualifiés sont également une caractéristique de la migration économique contemporaine en Afrique. Les secteurs tels que la construction, l'extraction minière et les services, qui présentent certaines barrières à l'embauche liées au niveau d'études et aux compétences, attirent des travailleurs spécialisés, dont la plupart ont suivi des études secondaires et/ou une formation professionnelle.

En Afrique australe, les besoins des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'extraction minière, la construction et les services ont été un puissant facteur de migration pour les travailleurs semi-qualifiés. Malgré son déclin, le secteur extractif sud-africain demeure un pôle d'attraction important pour les migrants semi-qualifiés en provenance de la SADC, même si ceux-ci ne représentaient plus que 22 % de la main-d'œuvre en 2012, contre 32 % en 2006 (Migrating for Work Research Consortium, 2013). Il en va de même du secteur de la construction pour les migrants en provenance des États partenaires de la SADC, en particulier le Lesotho, le Mozambique, le Swaziland et le Zimbabwe. Des accords bilatéraux relatifs à la main-d'œuvre conclus entre l'Afrique du Sud et des États partenaires de la SADC ont favorisé la mobilité des mineurs et des ouvriers de la construction, tandis que les permis de travail accordés à ceux qui sont originaires du Lesotho ont facilité leur accès à l'emploi en Afrique du Sud.

Dans la Corne de l'Afrique, les besoins de main-d'œuvre du secteur manufacturier ont joué un rôle moteur dans les mouvements migratoires, le développement de la Zone industrielle orientale et de celle de Bole Lemi en Éthiopie alimentant la migration interne des femmes embauchées dans des usines de production de chaussures, de textile ou de vêtements situées dans des zones économiques spéciales. De même, les besoins de main-d'œuvre liés aux projets de construction d'infrastructures en Éthiopie et au Moyen-Orient ont animé les mouvements migratoires internes et extracontinentaux d'hommes vers le Moyen-Orient.

En Afrique de l'Est, les services sont devenus un facteur important dans la migration de travailleurs semi-qualifiés. Les travailleurs ougandais, par exemple, ont pénétré les marchés du travail de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, et ont alimenté la migration interrégionale vers l'Afrique du Sud et le Soudan. La demande existant pour

certaines métiers a été un puissant moteur de migration intrarégionale de travailleurs semi-qualifiés. Ainsi, grâce aux permis de résidence temporaire octroyés par le Rwanda, des ouvriers semi-qualifiés en provenance d'Afrique de l'Est ont pu tirer parti des emplois proposés sur les marchés du travail, notamment dans des petites et moyennes entreprises, et trouver des postes de mécanicien automobile et d'employés dans la restauration ou les salons de beauté (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2013b).

En ce qui concerne l'expérience vécue par les migrants semi-qualifiés sur les marchés du travail régionaux, la possibilité d'améliorer leurs compétences est l'un des avantages dont ils bénéficient, comme en témoigne par exemple la baisse de la part de migrants de cette catégorie provenant de l'Afrique du Sud et du Sénégal (tableau 18) et l'augmentation correspondante de la part de migrants originaires de ces pays dans les emplois hautement qualifiés (voir tableau 17). De même, l'augmentation de la part de migrants semi-qualifiés en provenance du Burkina Faso dans les pays de destination, dont la plupart occupaient dans leur pays des emplois peu qualifiés, est une illustration de l'amélioration des compétences et des effets positifs que peut avoir la migration.

Tableau 18

Part de migrants occupant des emplois semi-qualifiés (ouvriers spécialisés des secteurs de l'agriculture et de la pêche, employés de bureau, artisans et commerces d'artisanat, et opérateurs et assembleurs d'installations et de machines) dans les pays d'origine et les pays de destination (en pourcentage)

	DANS LE PAYS D'ORIGINE	DANS LE PAYS DE DESTINATION
Afrique du Sud (2010)	43,0	40,5
Burkina Faso (2010)	6,2	31,3
Éthiopie (2014)	3,8	10
Ghana (2013)	19,5	23,2
Sénégal (2010)	77,8	59,7
Zimbabwe (2015)	23,6	33,9

Source : Calculs de la CNUCED, d'après University of Sussex (2018) et World Bank (2013).

Les migrants semi-qualifiés, qui constituent une grande part des migrants internationaux dans certains pays, font face à des difficultés qui limitent leur mobilité sur les marchés du travail régionaux. Du côté de la demande, l'absence de mécanisme de reconnaissance des savoirs, des compétences et des qualifications universitaires et/ou professionnelles sur ces marchés peut constituer un obstacle à la mobilité et éventuellement se solder par une déqualification. En outre, les politiques d'immigration restrictives qui ciblent les migrants semi-qualifiés et la difficulté d'obtenir des permis de travail et des visas peuvent freiner la mobilité régionale. L'absence de protection juridique pour les migrants occupant un emploi temporaire non réglementé comme

travailleurs occasionnels dans les secteurs de la construction et de l'extraction minière peut rendre ces travailleurs vulnérables à l'exploitation et les conduire à devenir des migrants en situation irrégulière dans les pays de destination. Du côté de l'offre, les coûts associés à la migration vers des destinations de la région peuvent être prohibitifs et constituer un obstacle pour les travailleurs semi-qualifiés. Le fait de réduire les obstacles à la mobilité, notamment en facilitant la reconnaissance et l'harmonisation des savoirs, des compétences et des qualifications, y compris dans la formation professionnelle, pourrait améliorer sensiblement la situation des migrants semi-qualifiés et leur permettre de tirer parti des possibilités économiques offertes sur les marchés du travail régionaux.

3.2.4 Migrants peu qualifiés

Aujourd'hui, la migration économique en Afrique concerne principalement des migrants peu qualifiés et se concentre largement dans des secteurs comme l'agriculture, les services domestiques et le commerce informel.

En Afrique de l'Ouest, par exemple, une part importante des migrants peu qualifiés du Burkina Faso, notamment des enfants, travaillent dans l'agriculture, en particulier en Côte d'Ivoire. De même, une grande partie des migrants du Ghana, qui sont pour la plupart des migrants internes, travaillent dans l'agriculture, les services domestiques et le commerce transfrontalier informel, et les femmes occupent une place prépondérante dans ces deux derniers secteurs. De nombreux facteurs influent sur la migration des travailleurs peu qualifiés dans la région. La demande dans les secteurs de l'agriculture et des travaux domestiques favorise la migration interne et intra-africaine depuis la région, tandis que la porosité des frontières entre les pays, caractéristique essentielle des pays de la région, influe sur la migration vers celle-ci. Les services domestiques ont été un moteur important de l'exode rural des femmes peu qualifiées au Ghana, par exemple, et ont alimenté les mouvements migratoires intrarégionaux chez les jeunes filles de 8 à 14 ans du Togo au Ghana et du Sénégal et de la Gambie en Mauritanie (IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration, 2012). Les femmes migrantes qui participent au commerce transfrontalier informel achètent et vendent souvent des produits divers, notamment des vêtements et des produits de beauté, comme les migrantes ghanéennes et nigérianes qui vendent des cosmétiques au Sénégal (Andall, forthcoming).

En Afrique australe, les migrants peu qualifiés du Zimbabwe peuvent maintenant travailler dans les États partenaires de la SADC. Encore aujourd'hui, beaucoup d'entre eux travaillent dans le secteur sud-africain de l'agriculture commerciale, qui absorbe depuis longtemps de nombreux migrants peu qualifiés des États de la SADC. Malgré le déclin des dernières années, ce secteur emploie un grand nombre de travailleurs, dont beaucoup de migrants saisonniers du Lesotho, du Mozambique, du Swaziland et du Zimbabwe (Munakamwe J and Jinnah Z, 2015). La demande de services est un

moteur de plus en plus important des mouvements intra-africains de main-d'œuvre peu qualifiée. Le travail domestique a par exemple créé des possibilités économiques en Afrique du Sud pour les femmes peu qualifiées du Lesotho, tandis que la demande d'autres services est devenue un facteur considérable des migrations interrégionales de travailleurs peu qualifiés. Les femmes migrantes comptent pour 70 % dans le commerce transfrontalier informel en Afrique australe, qui représente entre 30 % et 40 % du commerce au sein de la SADC (United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women, 2010). Le commerce informel interrégional se caractérise par la présence de commerçants provenant de pays d'Afrique de l'Est, à savoir l'Éthiopie et la Somalie, ainsi que d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, qui se sont installés dans la région pour tirer parti des possibilités offertes par le secteur des services.

Dans la Corne de l'Afrique, l'importance de la migration de femmes d'Éthiopie vers le Moyen-Orient est liée à la demande croissante de travail domestique, qui a ouvert des possibilités économiques aux travailleurs peu qualifiés. Il ressort de l'analyse à variables multiples que les femmes sont en général moins susceptibles de migrer et que les migrantes éthiopiennes, par exemple, sont plus enclines à choisir des destinations internationales, en raison de la forte demande de services domestiques au Moyen-Orient (Litchfield et al, 2018). De même, dans le cas de l'Afrique de l'Est, la demande dans les secteurs des services domestiques et de la vente au détail du Moyen-Orient est devenue un facteur important de la migration de femmes du Kenya et de l'Ouganda. Les migrantes venues d'Éthiopie, du Kenya et d'Ouganda au Moyen-Orient sont souvent mieux éduquées que les autres travailleurs migrants peu qualifiés, qui tendent à avoir un faible niveau d'instruction. Cette tendance est visible dans le commerce informel dans la Communauté d'Afrique de l'Est, qui absorbe de plus en plus de jeunes plutôt instruits dotés dans certains cas de qualifications professionnelles (Ogalo, 2010), et s'explique par le manque de possibilités économiques dans leurs pays d'origine.

La migration peut accroître la productivité, tout en offrant aux migrants peu qualifiés des possibilités d'acquisition et d'amélioration de compétences. Ainsi, la diminution de la proportion de migrants peu qualifiés du Burkina Faso, du Ghana et d'Afrique du Sud et l'augmentation correspondante de la part de migrants semi-qualifiés du Burkina Faso et du Ghana pourrait s'expliquer par un phénomène de renforcement des compétences (tableau 19). Le fait que des migrants du Burkina Faso passent d'activités agricoles à faible productivité à des fonctions plus productives d'opérateur d'installations et de machines, ce qui suppose une amélioration de leurs compétences, fait ressortir les effets positifs de la migration. Dans le même temps, la transition faite par des migrants peu qualifiés vers d'autres secteurs à faible productivité mais à rémunération vraisemblablement plus élevée traduit une évolution favorable des marchés du travail. Par exemple, des migrants peu qualifiés du Ghana peuvent passer, dans les pays de destination, de l'agriculture à d'autres activités à faible intensité de qualifications qui

leurs permettront d'accroître leur rémunération. De même, dans certains pays d'Afrique, des enfants migrants qui travaillent passent d'un secteur à faible productivité comme l'agriculture à des activités informelles à faible productivité qui sont vraisemblablement mieux rémunérées (Hashim and Thorsen, 2011).

Tableau 19

Part des migrants qui mènent des activités à faible intensité de qualifications (agriculture, services domestiques et commerce informel) dans les pays d'origine et de destination (en pourcentage)

	DANS LE PAYS D'ORIGINE	DANS LE PAYS DE DESTINATION
Afrique du Sud (2010)	20,3	17,8
Burkina Faso (2010)	90,6	52,9
Éthiopie (2014)	40	57
Ghana (2013)	59,5	49
Sénégal (2010)	6,7	11,2
Zimbabwe (2015)	41,2	40,8

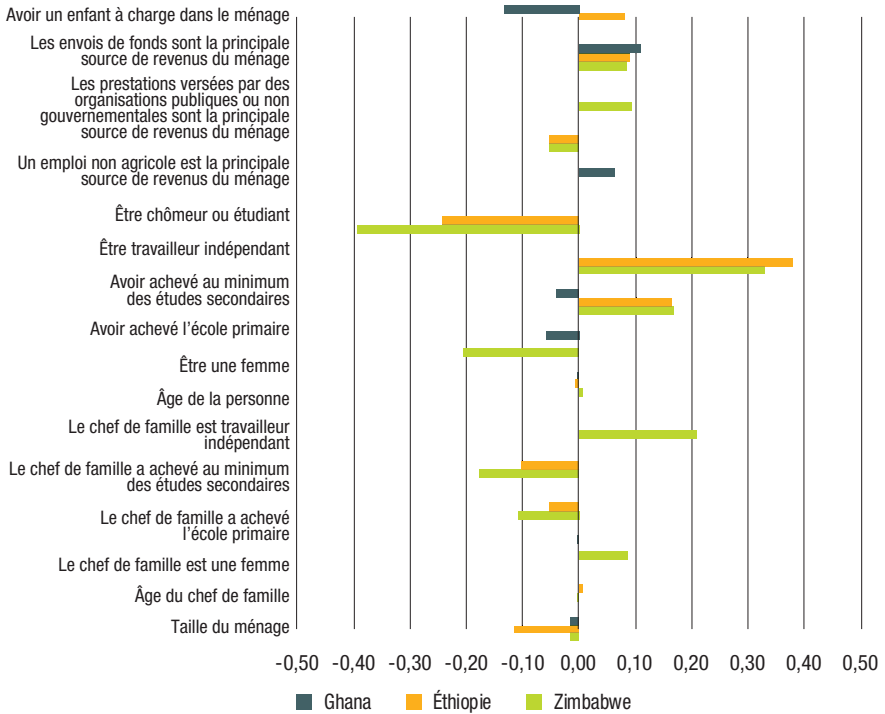
Source : Calculs de la CNUCED, d'après University of Sussex (2018) et World Bank (2013).

Les obstacles liés au sexe pèsent considérablement sur la compétitivité des femmes peu qualifiées et peuvent nuire à la situation de ces dernières sur les marchés du travail régionaux. Les femmes migrantes rencontrent en outre des difficultés en raison des responsabilités familiales qui leur incombent dans leur pays d'origine et qui ne sont pas toujours faciles à concilier avec les possibilités d'emploi dans les pays de destination, sans parler des questions d'organisation et de garde dont doivent s'occuper les mères tout en pourvoyant aux besoins financiers du ménage (Andall, forthcoming). L'analyse à variables multiples indique que les responsabilités familiales découragent la migration depuis le Ghana, par exemple ; le taux de migration des personnes ayant des enfants à charge peut cependant augmenter si les perspectives d'envoi de fonds sont bonnes, par exemple dans le cas des migrants internationaux d'Éthiopie. Les aspirations des parents pour leurs enfants peuvent donc jouer un rôle important dans le choix de migrer ou non et dans la destination retenue (voir fig. 12 et 13).

La levée des obstacles que rencontrent les migrants peu qualifiés, dont la plupart travaillent dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, peut permettre à ces migrants de tirer parti des perspectives économiques sur les marchés régionaux et de contribuer au développement économique régional. Sur le plan de la demande, l'absence de contrats formels, de conditions de travail décentes et de prestations de sécurité sociale et autres – qui est très courante dans le cas de l'économie informelle et des emplois non réglementés des secteurs de l'agriculture commerciale, des services domestiques et de l'accueil – peut avoir des conséquences néfastes pour

Figure 13

Éthiopie et Zimbabwe : Variation de la probabilité de migrer en fonction de certaines caractéristiques de l'individu et du ménage
(en pourcentage)



Source : Litchfield et al, 2018.

Notes : La figure illustre l'effet marginal de chaque caractéristique, calculé au moyen d'un modèle probit. Sa valeur positive ou négative correspond respectivement à une augmentation ou à une diminution de la probabilité de migrer (voir encadré 1).

les migrants peu qualifiés. Les femmes migrantes, qui sont surreprésentées dans les services domestiques et le secteur informel dans certains pays, manquent de protection juridique, et le caractère informel des emplois, souvent dépourvus de prestations comme la sécurité sociale, les pensions et les indemnités, peut aggraver leur vulnérabilité dans les pays de destination (encadré 3). Dans le même temps, le caractère inadéquat des mesures de facilitation du commerce, qui accroît les coûts de transaction des échanges transfrontaliers informels, incitent les commerçants à contourner les obstacles non tarifaires tels que les formalités douanières longues et inutiles et les prescriptions techniques complexes. En outre, vu l'insuffisance des mécanismes visant à les protéger dans les pays de destination, les migrants risquent souvent d'être exposés à la xénophobie et à l'hostilité des nationaux. Sur le plan de l'offre, les coûts associés à la migration peuvent être prohibitifs pour les travailleurs peu qualifiés (ILO, 2017b), d'où des difficultés pour les migrants, notamment les femmes peu qualifiées qui recherchent des emplois de travailleur domestique sur d'autres continents. Les migrants font face à ces coûts en recueillant des fonds grâce aux dons de leur famille et de leurs amis, à l'épargne et au crédit, et à la vente de biens, selon les conclusions des études menées dans le cadre du projet *Migrating Out of Poverty*. Outre qu'elle entrave leur mobilité sur les marchés du travail régionaux, l'absence de permis de travail et de visas risque fort de contraindre les migrants peu qualifiés à vivre en situation irrégulière. De plus, bien que la demande dans des secteurs à faible intensité de qualifications crée des possibilités d'emploi pour les migrants des deux sexes, les femmes sont moins susceptibles de migrer. Cela tient notamment aux contraintes liées au genre qui pèsent lourdement sur la compétitivité des migrantes, à la faiblesse relative de leur niveau d'instruction et au fait qu'elles tendent à avoir une plus grande aversion au risque, ainsi qu'à leurs responsabilités familiales, qui sont difficiles à concilier avec leurs activités professionnelles (Andall, forthcoming ; Litchfield et al, 2018 ; voir fig. 13).

Pour développer l'économie régionale, il peut être essentiel d'exploiter le potentiel des migrants semi-qualifiés et peu qualifiés en assurant une bonne gestion de la mobilité migratoire. Outre les retombées économiques appréciables sur les revenus et les autres recettes que les populations locales tirent de leurs activités économiques, cela a des externalités positives comme la possibilité pour l'État de créer des recettes en percevant des impôts sur les revenus des migrants et d'autres recettes. En outre, lorsque des migrants passent de secteurs à faible valeur ajoutée à des secteurs à plus forte valeur ajoutée, cela augmente leur productivité grâce à l'amélioration de leurs compétences tout en stimulant la croissance économique. En outre, comme la pauvreté d'un ménage favorise la migration de ses membres, les envois de fonds des migrants peu qualifiés jouent un rôle crucial en répartissant les risques et en atténuant les fluctuations de revenu et peuvent contribuer considérablement à réduire la pauvreté.

Encadré 3 Femmes migrantes dans le secteur des services domestiques : difficultés et possibilités

Les services domestiques revêtent une grande importance pour les migrants en Afrique, et l'accroissement de la demande dans ce secteur favorise la migration intra-africaine et, dans une mesure croissante, extracontinentale. Au vu de la distribution régionale des travailleurs domestiques migrants, l'Afrique du Nord compte une part de travailleurs plus élevée que l'Afrique subsaharienne (9,3 % contre 7,3 %). De plus, leurs services y sont plus sollicités. En Afrique australe, les services domestiques sont en très grande partie assurés par des femmes, dont la plupart ont quitté le Lesotho pour travailler en Afrique du Sud, et le couloir entre ces deux pays joue un rôle clef dans ce secteur. La demande de services domestiques dans les zones urbaines contribue considérablement à l'exode rural. De plus, les adultes représentent une proportion élevée des travailleurs domestiques, mais le recours courant au travail des enfants, en particulier de jeunes filles, est l'une des principales caractéristiques du secteur. Outre sa dimension interne, la migration associée au secteur a une dimension intrarégionale, qui est prépondérante en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. En Afrique australe, les jeunes migrantes peu qualifiées, provenant principalement d'États partenaires de la SADC, représentent la plus grande partie de la main-d'œuvre du secteur en Afrique du Sud. En Afrique de l'Ouest, la migration intrarégionale contribue à la main-d'œuvre du secteur et concerne des filles de 8 à 14 ans qui migrent du Togo au Ghana. Ces dernières années, la place occupée par la migration extracontinentale est devenue plus importante, la forte demande de services domestiques au Moyen-Orient ayant alimenté la migration de femmes de pays d'Afrique de l'Est, à savoir l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda.

La migration de femmes peu qualifiées qui travaillent dans le secteur des services domestiques résulte de l'aggravation de la pauvreté et de l'absence de perspectives économiques dans certaines régions du continent. En Afrique du Sud, le recul du secteur minier et la baisse correspondante de l'immigration masculine, en provenance principalement d'États partenaires de la SADC, a diminué les revenus des ménages, ce qui a poussé des femmes des zones rurales à migrer à l'échelle interne ou interrégionale, afin de trouver un emploi rémunéré, principalement dans les services domestiques. En outre, le fait que même des migrants plutôt instruits recherchent des emplois de travailleur domestique dans des destinations extracontinentales comme le Moyen-Orient peut résulter de l'insuffisance des perspectives économiques dans les pays d'origine.

Bien que les réseaux sociaux facilitent considérablement la mobilité, les bureaux de recrutement formels jouent un rôle d'intermédiaire de plus en plus important dans le recrutement en Afrique et à l'extérieur du continent (voir sect. 3.2.5). En Afrique, les bureaux formels qui recrutent des travailleurs domestiques dispensent à ces derniers, avant leur placement dans une famille, divers services comme la formation à la garde d'enfants, aux soins aux personnes âgées, à la préparation des aliments et aux travaux ménagers. Les bureaux de recrutement qui ont une existence officielle et qui sont soumis à des règles fournissent aux migrants qui souhaitent travailler à l'extérieur du continent une formation et leur font passer des examens médicaux avant le départ. Ces bureaux peuvent réduire les incertitudes associées à la migration et améliorer la situation des migrants. Il arrive cependant que les bureaux de recrutement,

Encadré 3 (suite)

particulièrement s'ils ne sont pas réglementés, exploitent les migrants en les obligeant à s'endetter pour financer leur migration ou en les trompant sur la nature du travail qu'ils devront accomplir.

Les travailleurs domestiques rencontrent de nombreux problèmes, parmi lesquels on relève la précarité de leurs emplois, caractérisés par l'absence de contrats formels, ainsi que la faiblesse des salaires, la longueur des journées de travail et l'absence de prestations comme la sécurité sociale, les pensions de retraite et les indemnités. En Afrique du Sud, par exemple, le secteur absorbe un grand nombre de migrantes étrangères qui, dans bien des cas, travaillent sans contrat, perçoivent de faibles salaires (d'environ 36 dollars à 220 dollars par mois) et ont de longues journées de travail, sans bénéficier de prestations sociales. Dans ce pays, l'absence de permis de travail pour le travail domestique effectué dans un ménage privé crée des obstacles pour les migrants internationaux, qui risquent d'être obligés à travailler illégalement et qui sont susceptibles d'être expulsés en raison de leur situation irrégulière. Le statut migratoire, qui constitue une question cruciale, en particulier dans les pays où les mesures d'expulsion sont strictement appliquées, peut compromettre la capacité des femmes migrantes à soutenir leur famille et les expose au risque d'être exploitées sexuellement par des représentants des autorités qui les menacent de détention ou d'expulsion. En outre, en raison de leurs responsabilités familiales, les migrantes chefs de famille recourent souvent à des arrangements transnationaux complexes pour organiser les soins à apporter à leur famille pendant qu'elles travaillent dans le secteur des services domestiques.

Parmi les mesures prises pour défendre les droits des travailleurs domestiques, on peut citer l'adoption par la Fédération zambienne des employeurs d'un code de conduite visant à garantir que les employeurs jouent un rôle clef dans la protection de ces travailleurs. L'Afrique du Sud a ratifié la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, qui définit les droits de ces travailleurs, notamment le droit à un salaire minimum, à des périodes de repos quotidiennes et hebdomadaires et à certaines conditions d'emploi. En outre, le règlement d'application sectoriel n° 7 (2002) relatif à la loi sur les conditions élémentaires d'emploi, qui concerne les services domestiques, comporte des dispositions sur les droits en matière d'emploi. Il reste toutefois des obstacles qui entravent l'amélioration des conditions de travail des travailleurs domestiques en Afrique du Sud, à commencer par l'insuffisance de la capacité des institutions à faire respecter la législation du travail et la faible participation des travailleurs domestiques étrangers aux syndicats.

Récemment, la croissance de la demande dans le secteur en dehors de l'Afrique a été mise en évidence par certains faits nouveaux, en particulier l'adoption d'accords bilatéraux sur le travail entre des États d'Afrique et du Moyen-Orient, notamment entre le Kenya et les Émirats arabes unis (2015) et entre l'Éthiopie et l'Arabie saoudite (2017), qui visent à faciliter le recrutement de travailleurs domestiques au Moyen-Orient.

Sources : Andall (2000) ; Andall (forthcoming) ; Awumbila et al (2017) ; Crush et al (2010) ; ILO (2015) ; ILO (2017b) ; IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration (2012) ; Kiwanuka et al (2015) ; Lefko-Everett (2007).

3.2.5 Bureaux de recrutement de migrants

Les bureaux de recrutement contribuent beaucoup à faciliter la migration. Non seulement ils jouent un rôle d'intermédiaire dans le recrutement et le placement des futurs migrants, mais ils fournissent également aux migrants internationaux des informations et, dans certains cas, des formations liées à l'emploi et d'autres formations avant le départ, pour les préparer à travailler dans le pays de destination. En Zambie, par exemple, les bureaux de recrutement placent les personnes qui souhaitent devenir travailleurs domestiques dans des centres qui sont situés stratégiquement à proximité de garderies, pour leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles. Cela comporte toutefois un risque d'exploitation, ces personnes pouvant être incitées à travailler gratuitement sous le couvert de leur formation (Andall, forthcoming).

L'action des bureaux de recrutement est une caractéristique clef de la migration, y compris en Afrique, mais on n'en connaît précisément ni la nature ni la portée sur le continent. Au Ghana, par exemple, les bureaux de recrutement de travailleurs domestiques peuvent être des organismes enregistrés officiellement et pourvus d'une licence, des organismes enregistrés officiellement mais dépourvus de licence ou encore des intermédiaires et des sous-traitants qui ne sont ni enregistrés ni pourvus d'une licence (Awumbila et al, 2017). Au Kenya, les bureaux de recrutement, dont la plupart placent des travailleurs à l'étranger, se sont multipliés du fait de la demande croissante dans les secteurs du travail domestique, de la sécurité, de la logistique et du commerce de détail au Moyen-Orient (ILO, 2017b). En Afrique du Sud, de nombreuses agences de recrutement négocient des contrats de travail permanents ou temporaires dans le pays comme à l'étranger.

S'ils sont bien réglementés, les bureaux de recrutement peuvent aider les futurs migrants à négocier de meilleures conditions de travail ou de rémunération et réduire l'asymétrie de l'information et d'autres risques liés à la migration, de façon à améliorer la situation des migrants dans les pays de destination. Dans le cas contraire, en revanche, ils peuvent être source d'exploitation. Parmi les pratiques courantes qui sont contraires à l'éthique, on peut citer la tromperie sur la nature et les conditions du travail, les déductions salariales illégales et la servitude pour dettes liée aux frais de traitement élevés qui sont souvent imposés aux futurs migrants (ILO, 2017b).

La réglementation des bureaux de recrutement est indispensable non seulement pour garantir que le recrutement de migrants soit éthique et équitable, mais aussi pour améliorer leurs conditions de vie dans les pays de destination. Il est essentiel de définir les conditions d'emploi et de rémunération dans des contrats formels pour assurer la protection des migrants et leur garantir des conditions de travail décentes. Des États d'Afrique de l'Est ont pris des mesures récemment pour réglementer le recrutement international de travailleurs, notamment en interdisant temporairement le recrutement de

travailleurs domestiques migrants. Pour sauvegarder les droits des migrants, il peut être crucial de renforcer le rôle des syndicats nationaux, par exemple en renforçant l'appui de la Confédération syndicale du Ghana au syndicat local des travailleurs domestiques, ainsi que de déployer des attachés chargés de la question du travail dans le cadre de missions internationales. En outre, la situation des migrants pourrait s'améliorer grâce à la ratification de la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, qui définit les droits des travailleurs domestiques mais n'a pas encore été ratifiée par les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud.

3.3 Conclusions

Il ressort du présent chapitre que les migrants africains comptent aujourd'hui des hommes, des femmes et des jeunes, ainsi que des enfants, qui se déplacent avant tout à l'intérieur du continent (exception faite des migrants d'Afrique du Nord) pour trouver du travail et des opportunités économiques. Les hommes restent majoritaires, mais les femmes participent de plus en plus aux migrations économiques sur le continent. On compte parmi les migrants des travailleurs peu qualifiés, semi-qualifiés et hautement qualifiés, et la plupart de leurs mouvements sont intrarégionaux et interrégionaux et répondent à la demande de main-d'œuvre dans divers secteurs économiques.

Le migrant international africain moyen est un jeune homme de 31 ans, qui a décidé de migrer en grande partie parce qu'il n'y avait pas suffisamment de possibilités économiques dans son pays, afin de travailler dans d'autres pays d'Afrique ou à l'extérieur du continent.

Les cadres d'action régionaux visent à remédier aux problèmes qui entravent la mobilité des migrants hautement qualifiés sur les marchés régionaux, comme la non-reconnaissance des compétences et des titres universitaires. L'absence de mesures comparables et de visas et de permis de travail pour les emplois peu qualifiés et semi-qualifiés restreint la mobilité des migrants sur ces marchés.

Si elle est bien gérée, la migration peut permettre d'affecter plus efficacement la main-d'œuvre des zones où elle est excédentaire aux zones où elle est insuffisante et ainsi apporter une contribution primordiale à la croissance économique et à la transformation structurelle en Afrique. Elle permet alors aux migrants de divers niveaux de qualification de tirer parti de possibilités économiques sur les marchés du travail régionaux, ainsi que réduire le chômage chez les jeunes. Une migration bien gérée favorise enfin l'inclusion sociale en garantissant aux femmes, dont la plupart travaillent dans des activités demandant peu de qualifications, la possibilité de percevoir des revenus suffisants pour améliorer leurs conditions de vie et sortir de la pauvreté.

La croissance économique des pays africains est indispensable pour créer une demande de main-d'œuvre dont peuvent tirer parti les migrants. La croissance de secteurs à forte intensité de main-d'œuvre comme l'agriculture et les services, qui ont la capacité d'absorber un grand nombre de migrants aux qualifications et au niveau d'instruction limités, peut créer de nombreuses possibilités de sortir de la pauvreté grâce à l'emploi. L'urbanisation rapide du continent alimentant la demande de logements et d'autres infrastructures, les perspectives de croissance du secteur de la construction semblent prometteuses. La demande croissante dans ce secteur pourrait créer des emplois pour les migrants semi-qualifiés et hautement qualifiés, et la demande dans des sous-secteurs de services comme la transformation des produits agricoles et les activités manufacturières légères pourrait également créer des emplois pour les personnes semi-qualifiées. Les compétences techniques exigées étant à l'origine d'obstacles à l'entrée relativement importants dans ces secteurs, il est indispensable d'avoir achevé des études secondaires ou une formation professionnelle post-secondaire pour y mener des activités semi-qualifiées.

Outre qu'elle crée des emplois pour les migrants hautement qualifiés, notamment des jeunes, la demande de main-d'œuvre dans les secteurs de la finance, de l'ingénierie et des technologies de l'information peut favoriser l'innovation et avoir des retombées positives sur d'autres secteurs productifs de l'économie locale, à condition que l'offre permette d'y répondre. Étant donné les obstacles à l'entrée importants dans les secteurs à forte intensité de qualifications, il faut disposer d'un titre universitaire et/ou d'autres qualifications professionnelles pour pouvoir y travailler. Il est essentiel de développer le capital humain dans les pays d'origine en investissant dans la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, afin de créer les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des marchés du travail régionaux.

Le prochain chapitre porte sur les migrations intra-africaines et la transformation structurelle.

CHAPITRE 4

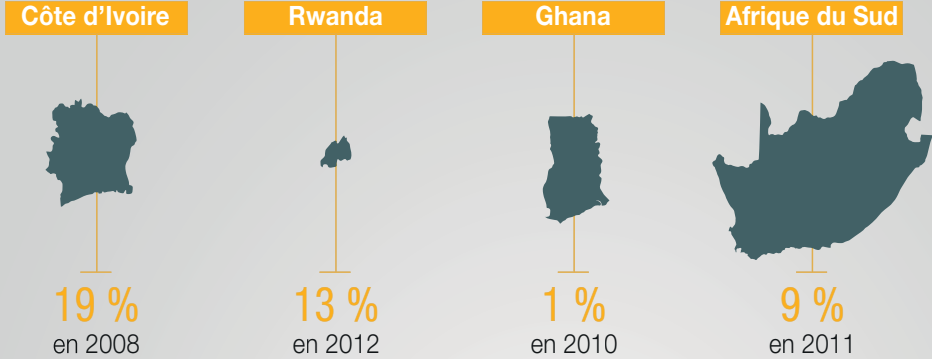
Migrations intra-africaines et transformation structurelle

Le présent chapitre vise à mieux faire comprendre les dimensions économiques, commerciales et sociales de la relation entre migrations et transformation structurelle en Afrique. Les trois premières sections montrent que les migrations ont essentiellement des effets économiques positifs, mais aussi des effets économiques négatifs, dans les pays d'origine et les pays d'accueil de nombreuses régions du monde. En Afrique, l'intégration régionale n'en est pas au même stade sur tout le continent, et les progrès en matière de transformation structurelle sont limités et localisés, ce qui justifie une analyse plus détaillée de la façon dont les migrations pourraient engendrer des avantages plus importants en matière de développement. Un éclairage est donné sur les possibilités offertes dans les différents secteurs en Afrique.

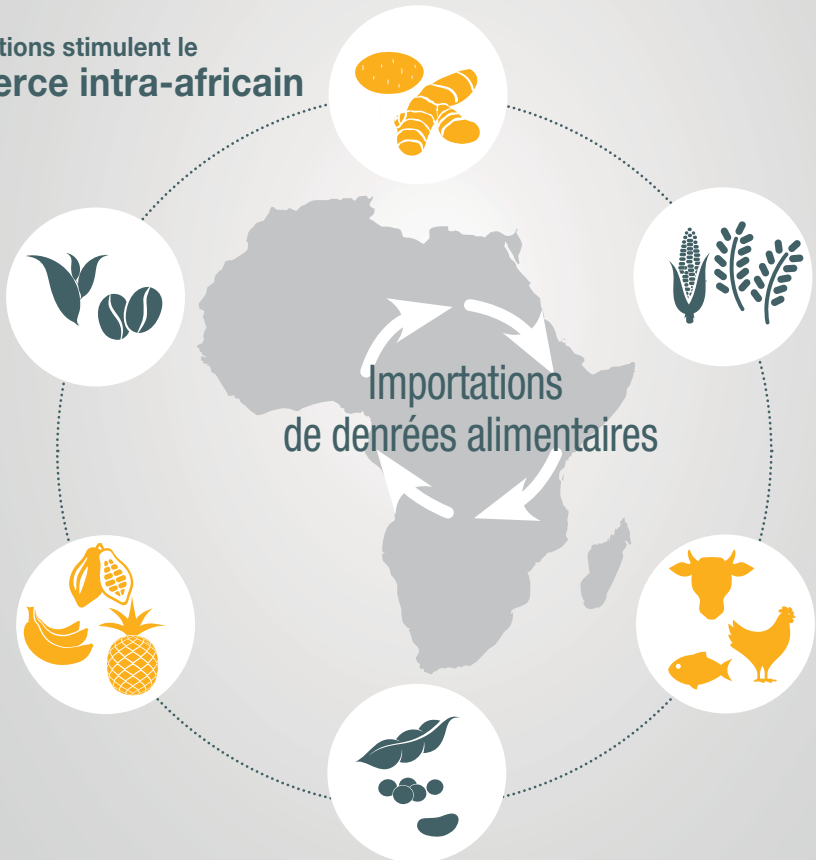
La quatrième section s'appuie sur les constatations présentées dans les chapitres précédents pour défendre l'idée d'une gestion des migrations fondée sur des données factuelles, en faisant une première énumération des moyens d'action aux niveaux national, régional et continental susceptibles de contribuer à une répartition optimale des avantages des migrations intracontinentales dans les pays d'origine et dans les pays de destination. Dans la conclusion, on note que pour que l'Afrique atteigne les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'engage sur la voie de la réalisation des objectifs fixés dans l'Agenda 2063, il faudrait associer ces moyens d'action à des mesures qui visent à modifier l'image que les individus et les ménages ont des possibilités offertes sur le marché du travail et les attentes quant à une rémunération plus élevée à l'étranger.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DES MIGRATIONS EN AFRIQUE

Contribution des migrants internationaux au PIB



Les migrations stimulent le commerce intra-africain



Les efforts se poursuivent pour faire avancer la question des migrations au niveau du continent africain, des progrès ayant récemment été faits dans la définition d'un plan d'action sur les migrations à l'échelle du continent. Avant cela, la Position africaine commune sur la migration et le développement et le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique, tous deux adoptés en 2006 par le Conseil exécutif de l'Union africaine, donnaient la vision politique la plus complète des migrations régionales sur le continent. Dans le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique, il est affirmé que « des migrations bien gérées ont le potentiel d'offrir des avantages aussi bien aux pays d'origine que pour le pays de destination » (African Union, 2006). Mais l'on en sait peu sur la façon dont ces avantages peuvent être répartis entre les pays et peuvent, éventuellement, contribuer à la transformation structurelle. En outre, les informations des médias faisant état d'une xénophobie de plus en plus marquée dans certains pays de destination et de perspectives de croissance décourageantes dans d'autres font craindre des reculs dans la libéralisation de la mobilité de la main-d'œuvre. Ces problèmes jettent une ombre sur les nombreux autres exemples de migrations réussies en Afrique.

Afwerki a rencontré Mamadou, un soir à Johannesburg, lors d'une réunion organisée par un groupe de la société civile favorable à l'immigration dirigé par l'une de ses connaissances. Il a été frappé par ce que Mamadou lui a expliqué du sort peu enviable des immigrants comme lui. À la fin de la soirée, Afwerki a expliqué à Mamadou qu'il avait étudié l'informatique au Kenya grâce à l'argent que son oncle Feiven, qui vit en Amérique, envoyait pour ses études. Après avoir effectué des stages dans la « Silicon Valley » de Nairobi, il a déménagé au Rwanda et, après quelques années de travail acharné, il a pu créer sa propre entreprise grâce au financement d'une société de capital-risque. Aujourd'hui à la tête d'une entreprise de médias numériques panafricaine, il est fier de compter parmi les entrepreneurs qui ont le mieux réussi dans le pays. « Si mon oncle n'avait pas fui l'Éthiopie lors des troubles des années 1970, lui et moi n'aurions pas eu la vie que nous avons aujourd'hui », explique Afwerki. Faisant aujourd'hui acte de philanthropie, il est particulièrement sensible au sort des immigrants, en raison de son histoire personnelle.

Ce parcours panafricain est une toile de fond qui permet d'expliquer la relation entre les migrations et transformation structurelle.

4.1 Migrations internationales et transformation structurelle : pour le meilleur ou pour le pire ?

Les éléments factuels récents sur les effets économiques des migrations internationales montrent que, dans les pays d'accueil, les résultats en termes de gain net pour le PIB par habitant sont inégaux à court terme et positifs à long terme, à mesure que le revenu par habitant et les conditions de vie s'améliorent (Alesina et al., 2016 ; Jaumotte et al., 2016 ; Ortega and Peri, 2009). D'après l'Organisation

de coopération et de développement économiques (OCDE), la migration n'est ni un fardeau ni la panacée (OECD, 2017). Selon les estimations, les différentes vagues de migration cumulées sur cinquante ans dans les pays de l'OCDE auraient un effet pratiquement nul en moyenne. Des éléments de comparaison internationale montrent que cet effet dépasse rarement 0,5 % du PIB, en positif ou en négatif, sauf au Luxembourg et en Suisse, où l'on constate que le bénéfice net des migrations est environ de 2 % du PIB (Liebig and Mo, 2013). S'agissant de l'effet potentiel au niveau budgétaire, dans l'ensemble, l'intégration des migrants dans les marchés de l'emploi officiels accroît leurs contributions nettes, en impôts, par rapport aux prestations sociales qu'ils reçoivent. En outre, il n'y a pas de corrélation négative entre les contributions fiscales des migrants et leur niveau d'éducation, ce qui signifie que les migrants moins instruits contribuent également davantage que ce qu'ils reçoivent en prestations sociales.

En 2013, la région Asie et Pacifique comptait plus de 59 millions de migrants, essentiellement des travailleurs temporaires. Les migrations sont généralement considérées comme économiquement bénéfiques à la fois pour les pays d'origine et pour les pays d'accueil de la région, contribuant à une croissance plus forte du PIB dans les pays d'accueil et à des avantages sous la forme d'envois de fonds dans les pays d'origine (United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific, 2014). S'agissant de leurs effets sur les pays d'origine, des éléments factuels sur l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie du Sud et d'autres régions donnent à penser que les envois de fonds réduisent l'acuité et la gravité de la pauvreté et stimulent indirectement l'activité économique (Adams, 1991 ; Adams, 2009 ; Ajayi et al., 2009 ; Anyanwu and Erhijakpor, 2010 ; Fajnzylber and Lopez, 2008 ; Gupta et al., 2007 ; Lachaud, 1999). De même, les informations disponibles montrent que les migrations internationales entraînent généralement une diminution de la pauvreté au niveau mondial (Ndiaye et al., 2011 ; World Bank, 2006). 1999; Fajnzylber and Lopez, 2008; Adams, 2009; Anyanwu and Erhijakpor, 2010; Ajayi et al., 2009

Pour ce qui est de l'articulation entre migration et intégration régionale, les tendances constatées dans les différentes régions du monde présentent à la fois des similitudes et des différences. Par exemple, dans les pays développés, les élargissements de l'Union européenne en 2004 et en 2007 ont eu pour effet d'agrandir la zone de libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange et ont amélioré la capacité d'ajustement des marchés du travail. Selon les estimations, pas moins d'un quart des chocs asymétriques sur les marchés du travail, d'intensité variable dans le temps et selon les pays, peuvent être absorbés par les migrations en l'espace d'une année (Jauer et al., 2014). Sur la période 2002-2012, 70 % de l'accroissement de la main-d'œuvre en Europe était le fait de migrants (Stuchlik and Poptcheva, 2015).

Comme dans la plupart des communautés économiques régionales en Afrique, les migrants des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sont pour la plupart des travailleurs peu qualifiés, représentant environ 80 % de la population totale de migrants dans la région. Le pourcentage de migrants venant de pays de l'Association est passé de 60 % en 1990 à 70 % en 2013, et 88 % des migrants ont voyagé entre cinq couloirs, sur 57 couloirs recensés pour les migrations entre pays de l'Association (United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2013b). Par conséquent, 97 % des migrants qui ont voyagé d'un pays à un autre de l'Association se sont rendus dans seulement trois pays : la Malaisie, Singapour et la Thaïlande. Comme en Afrique, les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est définissent actuellement une politique migratoire à l'échelon régional. L'Association n'exploite donc probablement pas pleinement le potentiel qu'offre la libre circulation des travailleurs.

En raison de ces variations dans les expériences régionales, il est difficile de tirer des conclusions formelles sur une relation constante et prévisible entre migrations, intégration régionale et gains économiques.

4.1.1 Analyse d'un effet positif sur les échanges commerciaux : tendances migratoires et commerce régional des denrées alimentaires

Les échanges commerciaux peuvent renforcer la sécurité alimentaire en améliorant l'accès à des denrées alimentaires plus abordables et variées. Plus particulièrement, dans les bonnes conditions, le commerce régional contribue à améliorer le fonctionnement des marchés des produits de base (UNCTAD, 2015a). En outre, la hausse des importations depuis un marché régional peut aider à surmonter des pénuries alimentaires périodiques et réduire ainsi l'insécurité alimentaire. Toutefois, malgré une légère augmentation sur la période 1995-2012, le commerce régional des denrées alimentaires reste faible en comparaison avec le volume des échanges entre l'Afrique et le reste du monde (fig. 14).

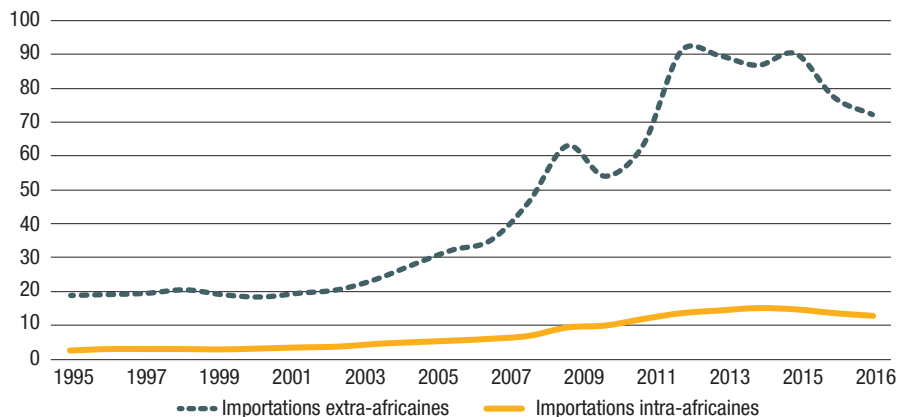
Les importations régionales de denrées alimentaires augmentent dans toutes les communautés économiques régionales, les progressions les plus fortes étant constatées au sein de la SADC, de la CEN-SAD et du COMESA (fig. 15). Les importations intra-africaines de denrées alimentaires ont suivi la même tendance à la hausse que les migrations.

Au-delà d'une corrélation positive possible avec la sécurité alimentaire, cette tendance donne également à penser que l'accroissement des migrations s'accompagne d'un effet positif sur les échanges commerciaux (voir sect. 4.2).

L'analyse des tendances du commerce des denrées alimentaires permet également de tester l'effet positif des migrations sur les échanges commerciaux. Il est probable que les réseaux de la diaspora dans les pays d'accueil poussent à la hausse la

Figure 14

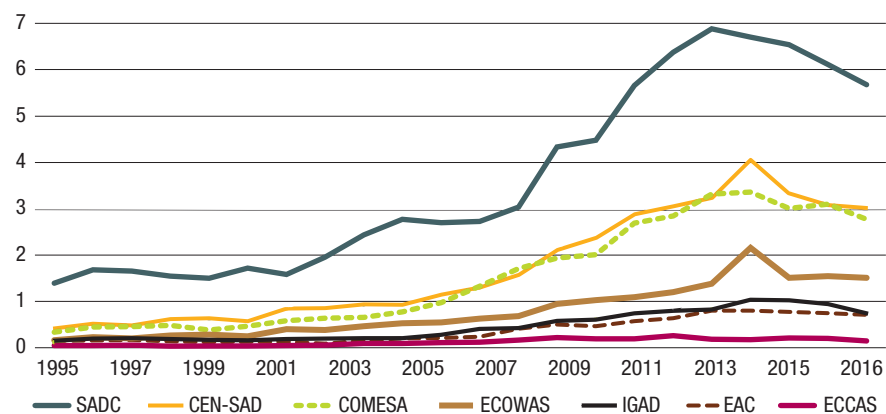
Moyenne sur trois ans des importations extra-africaines ou intra-africaines de denrées alimentaires
(en milliards de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de la base de données UNCTADstat.

Figure 15

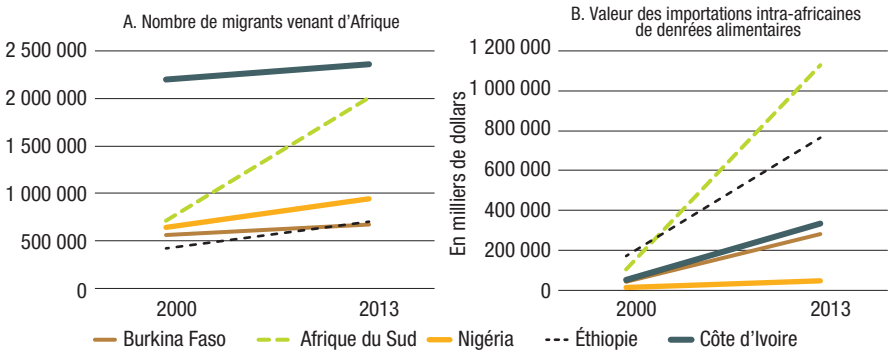
Moyenne sur trois ans des importations bilatérales de denrées alimentaires, par communauté économique régionale
(en milliards de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de la base de données UNCTADstat.

demande de produits venant de leurs pays d'origine, par exemple certaines denrées alimentaires. Compte tenu de l'hypothèse selon laquelle les émigrants auront un revenu plus élevé dans les pays d'accueil, les exportations depuis les pays d'origine vont s'accroître, tout comme, par conséquent, les entrées de capitaux dans ces pays. Les importations intra-africaines de denrées alimentaires ont augmenté dans les principaux pays d'accueil, parfois bien plus vite que l'immigration depuis les autres pays d'Afrique (fig. 16).

Figure 16
Principaux pays d'accueil : a) nombre de migrants venant d'Afrique et b) valeur des importations intra-africaines de denrées alimentaires



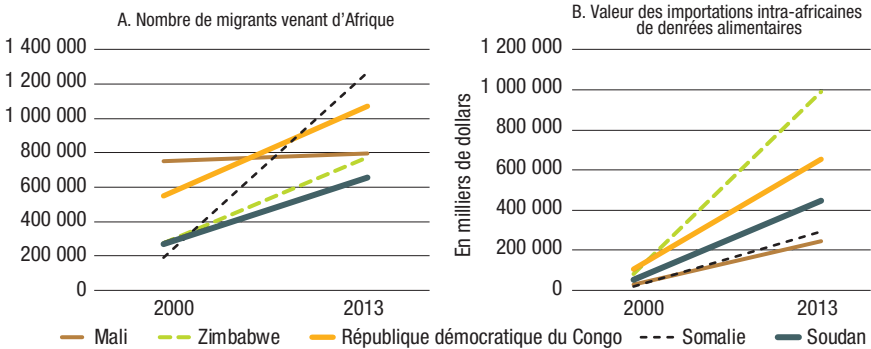
Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de la base de données UNCTADstat.

Note : Liste des principaux pays d'accueil établie à partir du classement de la Banque mondiale, 2013, et de la base de données de la Banque mondiale sur la migration bilatérale dans le monde.

En revanche, les pays d'origine ont connu une croissance bien moins forte des importations intra-africaines de denrées alimentaires, cette différence traduisant probablement les disparités de productivité agricole qui existent entre certains pays d'origine et pays d'accueil (fig. 17). Par exemple, au Zimbabwe, la valeur ajoutée agricole par travailleur est égale à seulement 4 % de la valeur ajoutée agricole en Afrique du Sud.

Figure 17

Principaux pays d'origine : a) nombre de migrants venant d'Afrique et b) valeur des importations intra-africaines de denrées alimentaires



Source : Calculs de la CNUCED, d'après des données provenant de la base de données UNCTADstat.

Note : Liste des principaux pays d'origine établie à partir du classement de la Banque mondiale, 2013, et de la base de données de la Banque mondiale sur la migration bilatérale dans le monde.

4.2 Relation entre migrations intra-africaines et transformation structurelle : l'épreuve des faits

L'analyse des divers travaux consacrés aux processus de transformation structurelle présentée au chapitre 1 met en évidence trois caractéristiques clefs : des gains de productivité, un déplacement de la main-d'œuvre de l'agriculture vers l'industrie manufacturière et vers les services et une augmentation du PIB par habitant. En Afrique, les modalités et les tendances sont tellement différentes d'un pays à l'autre qu'il est difficile de caractériser la transformation structurelle à l'échelle du continent. En outre, la baisse de la part de l'emploi dans l'agriculture profite souvent au secteur des services (UNCTAD, 2015b). Malgré cette diversité, on peut s'attendre à certains scénarios standard. Étant donné que l'importance relative des différents secteurs et des différentes activités d'une économie varie au fil du temps, les parts de l'agriculture peu productive et du secteur des industries extractives à faible valeur ajoutée devraient se réduire, tandis que celles de l'industrie manufacturière et des services à forte productivité s'accroîtront.

Encadré 4 La relation entre migrations et transformation structurelle à l'épreuve des faits : une approche empirique

L'analyse empirique a pour objet d'étudier les liens entre les migrations intra-africaines et l'économie, en s'appuyant sur différents critères de mesure de la transformation structurelle.

En premier lieu, l'analyse porte sur l'effet des migrations sur la part du PIB que représente la valeur ajoutée par l'industrie manufacturière et les services, sur le PIB par habitant et sur la part de l'industrie manufacturière et des services dans l'emploi. Limitée aux chiffres disponibles sur la migration, elle repose sur un modèle de données individuelles fondé sur les chiffres nationaux des migrations intra-africaine et des intervalles de dix ans, à partir de 1970. On applique des effets fixes standard et une estimation par la méthode des moments généralisés en système, ainsi que différentes variables de contrôle telles que la part d'investissement, le commerce intra-africain, l'éducation et les conflits. Afin d'examiner les canaux de transmission, l'interaction avec l'éducation et les différences relatives à l'industrie manufacturière et à l'instabilité politique sont neutralisées.

En second lieu, l'analyse porte sur l'évolution de la productivité intrasectorielle dans le cadre de la transformation structurelle, et les résultats montrent que l'essentiel de cette transformation dans les pays d'Afrique vient de la croissance de la productivité intrasectorielle et non de la croissance de la productivité intersectorielle. Afin de mesurer la croissance de la productivité intrasectorielle, l'analyse suit McMillan et al. (2014) et Timmer et al. (2014) et décompose la croissance de la productivité moyenne du travail sur dix ans en gains de productivité intrasectorielle et en gains provenant de la réallocation des ressources entre les secteurs. La contribution de la croissance de la productivité intrasectorielle ainsi obtenue sert de variable dépendante dans les modèles de régression (voir Trenzcek, 2016). L'analogie avec les modèles classiques de régression de la croissance est retenue et les facteurs de mobilité de la main-d'œuvre ou de migration, les taux d'investissement et les variables commerciales sont inclus. Le modèle donne une estimation log-linéaire et teste l'effet des migrations sur différents secteurs, en prêtant attention aux secteurs qui reçoivent des migrants, tels que l'agriculture, la construction, les industries extractives, l'industrie manufacturière et les services. Les chiffres sur la productivité sectorielle sont tirés de la base de données sectorielles GGDC-10 du Groningen Growth and Development Centre, qui donne des estimations fondées sur les statistiques nationales de 11 pays : l'Afrique du Sud, le Botswana, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, Maurice, le Nigéria, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal et la Zambie, à partir de 1965. La croissance de la productivité sectorielle au début de chaque décennie fait l'objet d'une régression sur la population de migrants et d'autres variables. Des tests visant à détecter les sources d'endogénéité ainsi que plusieurs vérifications de la robustesse mettent en évidence un lien positif, dans différentes dimensions, entre migration et transformation structurelle.

Sources : Groningen Growth and Development Centre, base de données sectorielles GGDC-10 ; McMillan et al. (2014) ; Timmer et al. (2014) ; Trenzcek (2016).

Des travaux récents donnent à penser que l'année 2000 a marqué un tournant pour l'Afrique, puisque la transformation structurelle a depuis contribué positivement à la croissance de la productivité globale sur le continent (McMillan et al., 2014). Toutefois, la transformation structurelle n'est pas automatique, et trois facteurs déterminent si elle contribuera à la croissance de la productivité globale. Tout d'abord, les pays tributaires des produits de base sont désavantagés, car plus les ressources naturelles représentent une part importante des exportations, moins les circonstances sont favorables à une transformation structurelle qui renforcera la productivité. Les secteurs des minéraux et des ressources naturelles à forte productivité restent isolés des autres secteurs et ne peuvent pas absorber la main-d'œuvre excédentaire de l'agriculture. Deuxièmement, en théorie, lorsqu'un cadre directif approprié est en place, la sous-évaluation de la monnaie peut rester un moyen de promouvoir les secteurs marchands. Troisièmement, la facilitation de la circulation de la main-d'œuvre entre les entreprises et les secteurs accélère la transformation structurelle (McMillan et al., 2014).

Il existe différents moyens d'affirmer empiriquement que la transformation structurelle est en cours. L'analyse empirique qui fonde la présente section s'appuie sur les critères de mesure ci-après de la transformation structurelle : le PIB par habitant ; la part de la valeur ajoutée manufacturière et la part de l'emploi dans l'industrie manufacturière et dans les services ; et la croissance de la productivité intrasectorielle. Elle isole certains critères de mesure propres à la migration et s'attaque aux limites des méthodes d'estimation qui fragilisent les conclusions. Le lien bidirectionnel entre migrations et modernisation de l'économie est l'une des difficultés qui se posent. D'un côté la migration devrait avoir une influence positive sur l'évolution de la structure économique. Mais de l'autre, de meilleures perspectives économiques déclenchent aussi l'immigration. De même, une récession prolongée pourrait encourager une émigration plus forte. On trouvera dans l'encadré 4 un résumé de l'approche empirique des migrations et de la transformation structurelle. Pour plus de précisions sur les données, la stratégie économétrique, les méthodes d'estimation et les résultats, voir Belaid et Slany (forthcoming).

Contribution potentielle des migrations

au PIB par habitant en Afrique

3 249 dollars
en 2016

2 008 dollars en 2030



Les estimations montrent que les migrations intra-africaines sont bénéfiques à la transformation structurelle dans les pays de destination. Ainsi, une augmentation de 1 % du nombre d'immigrants peut être associée à une hausse de 0,26 à 0,43 % de la valeur ajoutée manufacturière. En outre, l'étude des canaux de transmission de la migration montre que l'immigration a un effet encore plus prononcé sur la transformation structurelle lorsque les migrants sont instruits (c'est-à-dire lorsque le niveau d'éducation dans le pays d'origine est plus élevé que dans le pays de destination). Compte tenu des coefficients d'élasticité estimés des variables de la migration, le PIB par habitant devrait progresser à un rythme de croissance annuel composé de 3,5 % à compter de 2016, pour atteindre 3 249 dollars en 2030. La valeur moyenne du PIB africain par habitant était de 2 008 dollars en 2016.

Une analyse complémentaire de la relation entre migrations et productivité du travail montre une corrélation positive entre immigration et hausse de la productivité. Une augmentation de 1 % du nombre d'immigrants entraîne une croissance de la productivité intrasectorielle de 0,07 à 0,17 point de pourcentage sur dix ans. Cet effet positif devient plus intense et notable lorsque le modèle inclut seulement les secteurs qui ont connu une immigration relativement forte par le passé, à savoir l'agriculture, la construction, les industries extractives, l'industrie manufacturière, le commerce des services et les autres services. Compte tenu des élasticités estimées, si l'immigration continue de progresser à un rythme moyen de 54 % sur dix ans, soit le taux de croissance moyen sur les périodes 1990-2000 et 2000-2010, alors, dans les décennies à venir, la croissance moyenne de la productivité intrasectorielle sera majorée de 0,5 %, ce qui permettra à l'économie des pays dont la productivité du travail est la plus faible de décoller.

Par contre, si l'émigration continue de progresser sans liens avec l'économie locale, c'est-à-dire avec les autres secteurs économiques, parmi lesquels l'industrie manufacturière et le secteur de la construction, les pays qui connaissent une forte émigration risquent d'assister à une baisse tendancielle de leur productivité. Il est donc essentiel que les politiques migratoires qui ciblent l'immigration et celles qui ciblent l'émigration soient complémentaires. Les politiques migratoires qui sont directement complémentaires des attentes de l'économie en Afrique jouent un rôle central en vue de répondre aux besoins des marchés de l'emploi.

L'émigration intra-africaine a un effet plus faible et moins défini sur la transformation structurelle dans les pays d'origine. L'effet est positif pour la valeur ajoutée manufacturière dans la plupart des contextes, mais il y a une corrélation négative entre la part de la main-d'œuvre dans l'industrie manufacturière et dans les services et la croissance de la productivité intrasectorielle. Cette tendance est peut-être alimentée par les pays d'immigration nette, à savoir l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie. Les principaux pays d'origine dans l'échantillon, à savoir le Botswana et la Zambie, affichent des chiffres absolus d'émigration relativement faibles (voir l'encadré 4). Les estimations

ne sont donc pas représentatives pour le continent. En outre, l'estimation de l'émigration baisse et/ou devient non significative lorsque l'analyse est restreinte aux secteurs à forte intensité migratoire. L'immigration et l'émigration présentent une corrélation positive et ne devraient pas être examinées séparément. C'est également pertinent pour les politiques migratoires. Les premiers résultats laissent entrevoir la dynamique complexe qui existe entre les migrations et la productivité en Afrique, mais il faudrait effectuer des recherches complémentaires pour les affiner. En outre, s'agissant des effets sur les pays d'origine, les canaux commerciaux et économiques ne sont peut-être pas les mécanismes de transmission les plus importants, mais des éléments indiquent que la migration de retour donne lieu à un transfert de connaissances et de compétences susceptible de stimuler la productivité. Par exemple, si elle est utilisée de façon productive, l'émigration peut aider les agriculteurs à investir dans de nouvelles activités, en leur apportant davantage de liquidités grâce aux envois de fonds et une plus grande sécurité de revenus (Wouterse and Taylor, 2008).

La migration pourrait accélérer la croissance de la productivité
dans l'agriculture, dans la construction, dans les industries extractives et dans les services



Les résultats qui mettent en évidence les effets positifs des migrations sur les pays de destination sont conformes aux autres études qui portent sur leurs incidences économiques (voir, par exemple, Bove et Elia, 2017). Par exemple, l'OCDE et l'OIT (2018) estiment que la contribution des migrants au PIB était de 19 % en Côte d'Ivoire en 2008, de 13 % au Rwanda en 2012, de 9 % en Afrique du Sud en 2011 et de 1 % au Ghana en 2010. La contribution des immigrants à la valeur ajoutée dépasse leur part dans l'emploi en Côte d'Ivoire et au Rwanda. Dans l'ensemble, il est peu probable que l'immigration fasse baisser le PIB par habitant (OECD and ILO, 2018).

Toutefois, malgré ces constatations quant à l'existence d'un effet positif de l'immigration sur la transformation structurelle, il demeurera probablement difficile d'isoler la relation causale, en raison de la complexité des réalités migratoires. La section 4.3 précise dans quelle mesure les effets limités de la hausse de la productivité sur la création d'emplois sont peut-être liés à la relative rareté des emplois manufacturiers qualifiés et de bonne qualité dans la plupart des pays d'Afrique.

4.3 Remédier au manque de choix : Repérer les destinations possibles des migrations intra-africaines

4.3.1 Le changement de discours : Les Africains en mouvement

En 2011, le discours sur la « montée de l'Afrique » dans les milieux d'affaires mondiaux a abouti à la publication d'un rapport souvent cité, intitulé « Lions on the move » (« Les lions en mouvement » (McKinsey and Company, 2011)). Il ressort d'études plus récentes que, malgré certaines difficultés rencontrées par les pays dont l'économie repose sur le pétrole, le continent reste très ouvert aux possibilités qui s'offrent en matière de commerce d'investissement et de développement des entreprises. Toutefois, une enquête a révélé que les personnes issues du monde des affaires à qui l'on demandait de deviner combien d'entreprises en Afrique réalisaient un chiffre d'affaires supérieur à un milliard de dollars répondaient entre 50 et 100, loin du nombre exact de 400 entreprises. Celles-ci cumulent un chiffre d'affaires annuel de 1 200 milliards de dollars (Leke et al, 2016) et font partie des 700 entreprises recensées en Afrique dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 500 millions de dollars. En outre, elles se développent plus rapidement et deviennent plus rentables que leurs concurrentes internationales dans la plupart des secteurs. Seulement 30 % du chiffre d'affaires annuel est attribuable aux activités des entreprises du secteur des ressources naturelles. Environ deux cinquièmes des 400 entreprises sont cotées en bourse et moins du tiers sont des multinationales (Leke et al, 2016).

Les migrations intra-africaines découlant des écarts de qualifications entre les États gagnent en importance. Ainsi, au sein de la CAE, le Kenya demeure le premier pays d'accueil des migrants, dont la plupart viennent de pays situés en dehors de l'Afrique de l'Est, tout en étant aussi le principal pays d'origine des migrants qui vivent dans d'autres pays d'Afrique de l'Est et en Afrique australe. Le chapitre 3 portait principalement sur les migrations de main-d'œuvre hautement qualifiée du Kenya vers le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie, facilitées par la politique migratoire du Rwanda (voir l'encadré 2).

L'Afrique est la seule région du monde où la part des jeunes augmente, d'où l'urgence à trouver des solutions pour absorber la main-d'œuvre (voir chap. 1). La capacité de tirer parti des avantages d'une croissance économique plus élevée en Afrique dépend du dividende démographique, comme cela a pu être observé dans les pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (Bloom and Williamson, 1998 ; Mason, 2001 ; Mason, 2007), et se fonde sur un processus de transformation structurelle durable et créatrice d'emplois. Les migrants ont du mal à trouver des débouchés en Afrique en raison d'une mauvaise circulation de l'information et du peu d'utilisation des données des sociétés privées de

consultants par les acteurs publics du développement. Ainsi, le taux de chômage dans le secteur formel au Cap (Afrique du Sud), atteint 23 %. D'après une étude portant sur 22 villes, Le Cap est l'une des six villes dans lesquelles la montée du chômage est un problème constant (World Economic Forum, 2017).

Les sections 4.3.2 à 4.3.5 donnent un aperçu des débouchés commerciaux en Afrique et pour l'Afrique, et recensent les possibilités de transformer les « Lions en mouvement » en « Africains en mouvement ».

4.3.2 Les avantages concurrentiels dans l'agriculture

En Afrique, dans les pays tels que la Côte d'Ivoire, le secteur agricole a toujours attiré un grand nombre de travailleurs migrants (voir chap. 2). Ce secteur reste globalement très attractif, amenant les organismes de promotion de l'investissement à le considérer comme étant celui qui est susceptible d'attirer le plus d'investissements étrangers directs, devant le secteur de l'alimentation et des boissons et celui des services publics (UNCTAD, 2017b). Pourtant, alors que son potentiel est mis en avant et que l'acquisition de plusieurs millions d'hectares de terres arables par de grands investisseurs dans certains pays suscite des inquiétudes, le secteur agricole continue à souffrir de sous-investissement. De plus, seulement quelques-uns des projets d'investissement étranger direct dans ce secteur se concrétisent (UNCTAD, 2017b). En outre, la productivité du secteur agricole en Afrique reste faible.

En Afrique, les freins au développement de l'agriculture et de ses chaînes de valeur sont multiples : faiblesse des rendements, insuffisance des infrastructures, manque d'accès au financement de la production et de la transformation des produits agricoles, difficultés à se conformer aux normes internationales, etc. (UNCTAD, 2015a). De plus, la surévaluation des taux de change dans les pays exportateurs de gaz et de pétrole a entravé l'essor du secteur. Vers la fin des années 2000, certains pays comme le Nigéria ont recommencé à s'intéresser à l'agriculture, auparavant délaissée. D'autres pays, comme le Ghana, doivent encore gérer les conséquences de l'exploitation de gisements de pétrole pour le secteur agricole.

Malgré ces contraintes, l'agriculture en Afrique demeure un secteur susceptible de créer de nombreux emplois, voire d'absorber la main-d'œuvre étrangère. Pour créer des emplois et établir des chaînes de valeur régionales dynamiques, l'Afrique doit saisir les chances qui s'offrent à elle de devenir un acteur clef du secteur agricole mondial. La population mondiale devrait passer de 7,3 milliards d'habitants en 2015 à environ 8,5 milliards en 2030. D'après une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la superficie nette des terres consacrées aux cultures aurait besoin d'être accrue d'environ 70 millions d'hectares d'ici à 2050. De même, environ 80 % de la croissance de la production agricole projetée dans les pays en développement proviendra d'une intensification des cultures, dont 73 % en rendements accrus et 6 % en emblavages intensifs (Alexandratos and Bruinsma, 2012). L'expansion

des terres arables continuera d'être un facteur important de croissance de la production agricole dans de nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique subsaharienne (Alexandratos and Bruinsma, 2012).

Il est important de bien repérer les possibilités qu'offre le continent, car les estimations révèlent une grande diversité entre les pays et les sous-régions en matière de disponibilité et de qualité des terres arables. En Afrique subsaharienne, les pays qui disposent de peu de ressources en terres ou de moyens d'accroître la production alimentaire, mais dont la population augmente, seront probablement amenés à recourir aux importations ou aux migrations. En particulier, les pays dont les ressources agricoles sont limitées en raison de la prédominance de conditions climatiques semi-arides et d'un faible potentiel d'irrigation, et dont la population devrait augmenter considérablement d'ici 2030, feront probablement partie de ceux où l'émigration sera la plus forte à l'avenir. Au Niger, par exemple, la population devrait passer de 14 millions en 2006 à 58 millions en 2050, c'est-à-dire être multipliée par plus de quatre. Le pays rencontrera donc probablement des difficultés à exploiter son potentiel agricole pour répondre aux besoins découlant de l'augmentation de sa population (Alexandratos and Bruinsma, 2012). De même, bien que la situation socioéconomique des pays nord-africains soit généralement meilleure que celle des pays sub-sahariens, le potentiel de création d'emplois dans le secteur agricole y est limité en raison de la rareté des terres arables de bonne qualité. Sur les 13 pays qui possèdent 60 % des 1,4 million d'hectares de terres de la meilleure qualité, cinq se trouvent en Afrique subsaharienne, à savoir l'Angola, Madagascar, le Mozambique, la République démocratique du Congo et le Soudan (Alexandratos and Bruinsma, 2012). Les huit autres sont répartis de manière inégale entre les différentes régions.

Les producteurs africains sont bien placés pour approvisionner les marchés régionaux et supplanter les importateurs non africains. La capacité d'absorption de main-d'œuvre du secteur agricole est répartie entre des exploitations de tailles différentes. Les petits exploitants agricoles jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire du continent et se montrent compétitifs quand ils bénéficient d'un environnement propice (UNCTAD, 2015a). Sans pour autant minimiser les avantages que peut procurer l'exploitation agricole à grande échelle, rien ne prouve que ce mode de production soit nécessaire ou particulièrement prometteur en Afrique. Au lieu de cela, pour rendre l'agriculture africaine compétitive, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un ensemble adéquat de mesures, des institutions fortes et des investissements de qualité en forte hausse (World Bank, 2009).

Dans la même logique, plusieurs travaux menés par le secteur privé ont permis d'identifier le secteur agricole comme étant l'un des plus attractifs pour les investissements en Afrique. On considère que c'est un secteur de premier plan pour le développement intelligent et l'un de ceux dans lesquels l'innovation est la plus urgente sur le continent. Une analyse du potentiel des chaînes de valeur agricoles en Angola,

au Ghana, au Kenya, au Mozambique, au Nigéria, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone, en Zambie et au Zimbabwe a mis en lumière la contribution potentielle de ces chaînes au **développement agricole** de ces pays ainsi que la diversité des caractéristiques des nombreuses cultures et chaînes de valeur correspondantes (PricewaterhouseCoopers, 2015). Il est également possible de pratiquer la culture du manioc, du coton, du maïs, du riz, du soja et du sucre dans la zone de la savane guinéenne en Afrique subsaharienne, qui s'étend sur une superficie d'environ 600 millions d'hectares et qui offre un fort potentiel de développement agricole, malgré la mauvaise qualité des sols. Moins de 10 % de cette zone est consacrée à l'agriculture alors que près de 400 millions d'hectares sont cultivables. La zone traverse de nombreux pays et procure des moyens de subsistance à plus d'un quart des agriculteurs africains. Une grande partie du potentiel inexploité se trouve au Mozambique, au Nigéria et en Zambie (World Bank, 2009).

De nombreux gouvernements africains sont conscients du rôle important que joue le secteur agricole dans la création d'emplois. Ainsi, le programme de transformation agricole du Nigéria visait à créer 3,5 millions d'emplois entre 2012 et 2015 dans les chaînes de valeur du manioc, du cacao, du coton, du riz et du sorgho, ainsi qu'à augmenter les revenus des agriculteurs de 2 milliards de dollars. Il aurait contribué à créer quelque 2,7 millions d'emplois au cours de sa première année de mise en œuvre, ainsi qu'à réduire de 5,3 milliards de dollars les dépenses annuelles consacrées aux importations de denrées alimentaires dans le pays (PricewaterhouseCoopers, 2015). Le Nigéria s'est récemment engagé à faire de la diversification de l'économie en dehors du pétrole une priorité. Si la croissance du secteur agricole et de ses chaînes de valeur continue à un rythme comparable ou plus rapide, et si le pays exploite tout son potentiel d'économie forte et vigoureuse, dotée d'un secteur manufacturier et d'un secteur des services dynamiques, il lui sera alors peut-être possible d'absorber sa vaste main-d'œuvre. Les pays dont la situation démographique est différente, c'est-à-dire qui présentent le même type de potentiel mais qui courent le risque de manquer de main-d'œuvre en raison de leur population moins nombreuse, comme le Congo, pourraient eux attirer des travailleurs étrangers.

4.3.3 L'optimisation des possibilités offertes dans le secteur manufacturier passe par des politiques industrielles régionales bien coordonnées

L'industrialisation contribue encore de façon décisive à procurer des gains de productivité et d'autres bénéfiques, notamment sous la forme de processus de démocratisation grâce à une bonne organisation de la force de travail (Rodrik, 2015). Le manque de mesures prises pour promouvoir le secteur manufacturier en Afrique explique en partie pourquoi la transformation structurelle tarde à se réaliser sur le continent (UNCTAD and United Nations Industrial Development Organization, 2011). Des études récentes ont mis en lumière le potentiel du secteur et sa grande capacité à améliorer la productivité, qui est un élément central de la transformation structurelle. Par exemple, il ressort des

données sur les entreprises du secteur formel – qui exportent ou non des articles – que le secteur manufacturier se distingue par sa capacité à favoriser la convergence des niveaux de productivité du travail (Rodrik, 2015). Il est donc possible de réaliser cette convergence dans l'industrie manufacturière indépendamment des aléas de l'économie mondiale.

Les menaces concurrentielles des entreprises étrangères et leur forte capacité de modernisation technologique permet aux entreprises manufacturières du secteur formel d'être performantes, facilitant ainsi leur intégration dans les réseaux de production mondiaux. La faible part de l'emploi dans le secteur manufacturier en Afrique subsaharienne explique pourquoi le processus de convergence des niveaux de productivité ne s'est pas étendu aux autres secteurs de l'économie des pays à faible revenu. De plus, comme la plupart des activités manufacturières faisant appel à des technologies de pointe emploient moins de main-d'œuvre, les effets positifs découlant des gains de productivité du secteur se propagent assez peu au reste de l'économie (Rodrik, 2013). Cette faiblesse majeure explique en partie la nécessité de transformer d'autres secteurs de l'économie pour engager les pays sur la voie d'une transformation structurelle profonde (McMillan et Rodrik, 2011). Alors que de nombreux pays d'Afrique semblent avoir sauté l'étape du développement du secteur manufacturier dans leur processus de développement économique, les prévisions sur le désengagement de la Chine des activités manufacturières à faible intensité technologique ont ravivé l'intérêt de promouvoir l'attrait du secteur sur le continent. La montée en gamme technologique de la Chine a démontré qu'il était possible de créer environ 100 millions d'emplois dans le secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre des pays à faible revenu.

La concurrence pour attirer les investissements est forte. Au niveau mondial, seuls quelques pays d'Afrique sont considérés comme étant concurrentiels sur le plan des coûts, en comparaison avec les pays d'Asie du Sud-Est (Hallward-Driemeier and Nayyar, 2017). En outre, seuls quelques pays d'Afrique sont parvenus à se positionner en tant qu'acteurs clefs dans un ensemble de chaînes de valeur, notamment l'Éthiopie, le Lesotho et le Kenya. Toutefois, les disparités de coûts salariaux entre ces pays sont susceptibles de se traduire par des degrés d'attractivité variables. De manière plus générale, quelques pays seulement ont fait des progrès notables ces dernières années dans l'amélioration de leur environnement commercial. Seuls trois pays d'Afrique subsaharienne figurent parmi les 100 premiers du classement établi en 2018 par la Banque mondiale selon l'indice de facilité de faire des affaires, à savoir Maurice (25), le Rwanda (41) et le Kenya (80) (World Bank, 2018). En outre, trois pays seulement figurent dans le classement des meilleurs pays réformateurs, à savoir le Malawi, le Nigéria et la Zambie. Enfin, nombre de mesures de réforme sont menées dans le secteur de la construction (Dinh et al, 2012 ; Hallward-Driemeier and Nayyar, 2017).

Encadré 5 Produire en toute discrétion : Maximisation des profits, travailleurs locaux et main-d'œuvre étrangère au Nigéria

Les débouchés pour le secteur manufacturier en Afrique ne sont pas nécessairement évidents. Ils apparaissent cependant de plus en plus souvent, parfois de manière inattendue. Le récit que nous présentons ici, extrait de la Harvard Business Review, donne un aperçu de ce qui peut se produire lorsque des entreprises chinoises investissent :

Sun vient de Wenzhou, ville de taille moyenne dans le sud-est de la Chine. Il y a près de 4 000 ans, la glaçure vert pâle et lustrée appelée céladon a été inventée à Wenzhou, qui est ainsi devenue le berceau de la céramique chinoise. La vie y était dure dans les années 1970. Sun a arrêté ses études après l'école primaire pour travailler. En 1978, Wenzhou a été la première ville de Chine où des entreprises privées ont été créées. Sun a travaillé dans plusieurs usines de maroquinerie, accumulant à terme suffisamment d'économies pour créer sa propre entreprise de traitement du cuir. Mais vers la fin des années 2000, les coûts augmentaient de façon alarmante et Sun a compris qu'il devait quitter la Chine. Un ami lui a suggéré le Nigéria.

Sun y a effectué une visite de cinq jours. « J'ai immédiatement été assailli par des personnes démunies qui me demandaient de l'argent », m'a-t-il dit. « J'ai réalisé ensuite qu'il y avait aussi beaucoup de personnes riches et que ce marché serait tout aussi difficile à conquérir pour les autres que pour moi ». De retour en Chine, Sun a appelé une connaissance au service des douanes et lui a demandé quelle était la marchandise la plus lourde et la plus chère exportée en grandes quantités vers le Nigéria. La réponse ? La céramique.

Après cette unique visite, Sun a investi environ 40 millions de dollars dans la construction d'une usine de carreaux de céramique au Nigéria. L'usine fonctionne 24 heures sur 24 et emploie près de 1 100 personnes, dont un millier de travailleurs locaux. L'approvisionnement en électricité est instable et coûteux, mais les affaires vont bien. Au Nigéria, la concurrence est relativement faible et la demande explose, ce qui permet à Sun de dégager une marge bénéficiaire de 7 %, contre 5 % en Chine. Dans le secteur manufacturier, les marges sont souvent très faibles et une hausse de 2 points de pourcentage est considérable.

L'histoire de Sun n'est pas exceptionnelle. D'après les données du Ministère chinois du commerce, les entreprises privées chinoises réalisent chaque année plus de 150 investissements dans le secteur manufacturier en Afrique, contre seulement deux en 2000. Le chiffre réel est probablement deux ou trois fois plus élevé. Les spécialistes du domaine qui mènent des recherches sur le terrain découvrent régulièrement des entreprises chinoises sur lesquelles il n'existe pas de données publiques.

Source : Tiré de Sun (2017).

Les difficultés rencontrées par les pays africains pour rivaliser avec les autres pays dans le secteur manufacturier sont accentuées par les préoccupations que suscitent les répercussions de l'intelligence artificielle et de l'automatisation sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. La crainte d'une désindustrialisation prématurée en Afrique a été exacerbée par l'évolution rapide de la situation dans ce domaine. De

récentes études montrent que les pays à faible revenu ne sont pas protégés contre les risques de perte de compétitivité dans le secteur manufacturier qu'entraîneraient les changements découlant de la quatrième révolution industrielle (Rodrik, 2013 ; United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017b). La CNUCED (2017c) note qu'à ce jour, la robotisation a eu assez peu d'effets directs dans la plupart des pays en développement, et que, compte tenu de l'insuffisance de leur diversification économique et de leur degré de modernisation technologique, cette situation ne changera probablement pas de sitôt. Les effets distributifs de la robotique seront sans doute hétérogènes et dépendront de différents facteurs propres à chaque pays, notamment son stade de transformation structurelle, sa place dans la division internationale du travail, son évolution démographique et ses politiques économiques et sociales. Dans les études portant sur les perspectives de l'industrie manufacturière des pays en développement, les textiles, le matériel de transport et l'électronique sont recensés comme étant les secteurs les plus performants, sur la base des critères suivants : possibilités de recrutement de travailleurs peu qualifiés ; part dans l'économie mondiale ; productivité du travail ; volume des échanges commerciaux ; et potentiel d'innovation et de diffusion (Hallward-Driemeier and Nayyar, 2017). Ces études indiquent que, malgré le développement des nouvelles technologies, il existe toujours beaucoup de possibilités d'implanter dans les régions où les coûts sont peu élevés des activités de production à faible technologie et à forte intensité de main-d'œuvre de biens destinés au commerce régional.

Les perspectives de production manufacturière en Afrique dépendent principalement de la croissance du marché intérieur et des marchés régionaux. Les estimations montrent que l'Afrique pourrait presque doubler sa production, passant de 500 milliards de dollars en 2011 à 930 milliards de dollars en 2025, dont les trois quarts pourraient provenir de la demande intérieure, surtout dans les secteurs des denrées alimentaires, des boissons et des produits transformés connexes (Leke et al, 2016). Compte tenu de l'impact positif des flux migratoires bilatéraux sur le commerce et des possibilités d'intensifier les échanges commerciaux et d'augmenter les revenus grâce aux migrations, l'Afrique devrait accélérer l'exécution des engagements pris en matière d'intégration régionale, notamment des dispositions relatives à la main-d'œuvre, afin d'en tirer le meilleur parti.

Pour conclure, il est difficile de savoir dans quelles activités attirer la main-d'œuvre étrangère, étant donné que la taille du secteur informel est telle que des études devraient être expressément menées pour connaître l'ampleur réelle de ce secteur, ses perspectives de croissance et les domaines touchés par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Ainsi, par exemple, d'après une analyse des investissements chinois au Nigéria, les travailleurs étrangers pourraient représenter environ 10 % des effectifs de petites usines employant un peu plus de 1 000 travailleurs en Afrique (encadré 5).

4.3.4 Le secteur des services : Un grand potentiel de croissance

Les pays africains à faible revenu comptent parmi ceux touchés par un phénomène de désindustrialisation précoce, attribuable au fait que ces pays ont moins de possibilités de s'industrialiser que les nouveaux pays industrialisés (Rodrik, 2015). Ce phénomène s'explique également par le recul de l'industrie manufacturière dans ces pays, face à la concurrence des biens importés, et par la vulnérabilité de ces pays face à la baisse des prix relatifs des articles manufacturés. Il a contribué à faire des services le premier secteur dans de nombreux pays d'Afrique (UNCTAD, 2015b).

Le commerce de gros et de détail, les services financiers et les services de santé sont au nombre des secteurs considérés comme ayant un fort potentiel de croissance dans la plupart des pays d'Afrique (Leke et al, 2016). Le secteur technologique, en plein essor, en fait notamment partie. Plus de 100 centres technologiques ont été créés en Afrique au cours de la dernière décennie. Il est possible de renforcer leur développement dans des villes comme Le Cap, en Afrique du Sud, et au Kenya, dans ce qui a été surnommé la « silicon savannah » de l'Afrique de l'Est. La technologie a également transformé l'enseignement et la formation en Afrique grâce à la diffusion de contenus éducatifs sur Internet et les réseaux mobiles. De nouveaux secteurs de croissance apparaissent continuellement dans l'industrie technologique. Les conférences technologiques qui se sont succédées ces dernières années ont par exemple mis en lumière les pénuries de données scientifiques dans le monde. Les pays qui ont déjà une longueur d'avance en matière de technologie et d'économie numérique pourraient investir dans des programmes public-privé de formation dans ces domaines. Pour exploiter ce potentiel, les centres technologiques en Afrique ont besoin d'investissements visant à améliorer l'accès à l'Internet, le réseau électrique et les routes. Il faudrait en outre permettre aux jeunes entreprises africaines de bénéficier plus largement de compétences techniques et d'une réglementation publique plus favorable.

La croissance du secteur des services enregistrée en Afrique au cours des dernières années a mis en lumière la possibilité de nouer des liens intersectoriels. Les services jouent un rôle essentiel en reliant les différentes branches d'activité. Ce rôle peut être développé aux niveaux national et régional afin d'aider à faire des services d'industrialisation axés sur les produits de base un nouveau déclencheur de migrations intra-africaines. Le secteur des services offre en outre la possibilité de créer des emplois inclusifs. Dans le secteur du tourisme, on attribue aux services un puissant effet multiplicateur en matière de création d'emplois pour les femmes et les jeunes (UNCTAD, 2017a ; UNCTAD 2017b). Le continent possède peu de centres d'excellence pour former la main-d'œuvre nécessaire, et les secteurs des services et du tourisme peuvent ouvrir la voie à la migration intra-africaine de travailleurs qualifiés et à la mise en commun des ressources pour créer des centres de formation régionaux compétitifs au niveau international. Les perspectives de croissance du secteur des services financiers sont bonnes, celui-ci ayant été en 2015 le premier secteur en nombre de projets d'investissement étranger direct en Afrique (fDi Intelligence, 2016).

Tableau 20

Caractéristiques de l'immigration et dynamique des facteurs de transformation structurelle

Niveau d'immigration	Valeur ajoutée agricole par travailleur (dollars constants de 2010)		Valeur ajoutée manufacturière (en pourcentage du produit intérieur brut)		Valeur ajoutée des services (en pourcentage du produit intérieur brut)	
	Dix dernières années	Présent	Dix dernières années	Présent	Dix dernières années	Présent
Élevé (> 300 000)						
Côte d'Ivoire		Élevée		Moyenne		Moyenne
Afrique du Sud		Élevée		Moyenne		Élevée
Nigéria		Élevée		Moyenne		Moyenne
Éthiopie		Basse		Basse		Moyenne
Burkina Faso		Basse		Moyenne		Moyenne
Kenya		Moyenne		Moyenne		Moyenne
Cameroun		Moyenne		Moyenne		Moyenne
Ouganda		Basse		Moyenne		Moyenne
République-Unie de Tanzanie		Basse		Moyenne		Basse
Tchad		Élevée		Élevée		Basse
Soudan		Élevée		Moyenne		Moyenne
Congo		Moyenne		Élevée		Basse
Ghana		Moyenne		Moyenne		Moyenne
Rwanda		Basse		Basse		Moyenne
Guinée		Basse		Élevée		Moyenne
Gabon		Élevée		Élevée		Moyenne
République démocratique du Congo		Basse		Élevée		Basse
Zimbabwe		Basse		Élevée		Moyenne
Moyen (> 100 000)						
Burundi		Basse		Moyenne		Moyenne
Libéria		Basse		Basse		Basse
Bénin		Moyenne		Moyenne		Moyenne
Mali		Moyenne		Moyenne		Moyenne
Libye		Élevée		Basse
Sénégal		Basse		Moyenne		Élevée
Guinée		Basse		Basse		Élevée
Malawi		Basse		Moyenne		Moyenne
Mozambique		Basse		Moyenne		Moyenne
Topo		Moyenne		Moyenne		Élevée
République centrafricaine		Basse		Moyenne		Moyenne
Niger		Basse		Moyenne		Moyenne
Djibouti		Basse		Élevée
Bas (< 100 000)						
Botswana		Moyenne		Élevée		Élevée
Mauritanie		Moyenne		Élevée		Basse
Sierra Leone		Moyenne		Moyenne		Basse
Zambie		Basse		Moyenne		Moyenne
Égypte		Élevée		Élevée		Moyenne
Angola		Élevée		Moyenne
Algérie		Élevée		Élevée		Moyenne
Namibie		Élevée		Moyenne		Élevée
Maroc		Élevée		Moyenne		Moyenne
Tunisie		Élevée		Moyenne		Moyenne
Swaziland		Élevée		Élevée		Moyenne
Guinée-Bissau		Moyenne		Moyenne		Moyenne
Erythrée		Basse		Moyenne
Comores		Moyenne		Basse		Élevée
Cabo Verde		Élevée		Basse		Élevée
Madagascar		Basse		Moyenne		Moyenne
Sao Tomé-et-Principe		Basse		Basse		Élevée
Guinée équatoriale		Moyenne		Élevée		Basse
Maurice		Élevée		Moyenne		Élevée
Seychelles		Élevée		Basse		Élevée
Somalie		Basse		Basse
Lesotho		Basse		Moyenne		Élevée

Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données UNCTADstat et la base de données du Système d'information sur les marchés agricoles de la FAO.

Notes : Les catégories sont les suivantes :

Valeur ajoutée agricole par travailleur : >2 000 \$, Élevée ; >800 \$, Moyenne ; <800 \$, faible ; Valeur ajoutée manufacturière : >25 % du PIB, Élevée ; >10 % du PIB, Moyenne ; <10 % du PIB, faible ; Valeur ajoutée des services : >60 % du PIB, Élevée ; >40 % du PIB, Moyenne ; <40 % du PIB, faible.

Les services aux entreprises connaissent la même tendance à la hausse ; le nombre de projets d'investissement étranger direct dans ce secteur en Afrique a augmenté de 80 % en 2016 (fDi Intelligence, 2016). Le Ghana et le Kenya figurent parmi les pays qui ont les meilleurs résultats. D'autres secteurs tels que la logistique ont également enregistré une croissance. Le Mozambique, par exemple, a attiré le plus grand nombre de projets d'investissement étranger direct en 2016. Ces divers avantages concurrentiels qui apparaissent dans les pays ouvrent la porte à des mouvements transfrontaliers de main-d'œuvre qualifiée, à mesure que d'autres pays du continent se spécialisent dans des domaines similaires.

4.3.5 L'innovation et l'entreprenariat devraient être au cœur des initiatives nationales et régionales

Les effets perturbateurs de plus en plus patents de l'intelligence artificielle et de l'automatisation remettent fondamentalement en question les postulats sur lesquels reposent de nombreux modèles empiriques et altèrent le caractère prédictif des projections des gains et des pertes d'emplois et de salaires des industries du XX^e siècle. Plus que jamais, comme ailleurs dans le monde, l'innovation contribuera de façon décisive au renforcement de la capacité des pays africains à s'adapter à la transformation structurelle requise pour parvenir à un développement durable au XXI^e siècle. De nombreuses économies africaines ont sauté l'étape traditionnelle du développement du secteur manufacturier pour faire du secteur des services le principal moteur de croissance du PIB. Seul, ce secteur ne peut cependant pas absorber l'augmentation de la population en âge de travailler en Afrique. Les pays devraient plutôt s'efforcer de réorienter le plus possible les investissements vers des activités vertes, à forte intensité technologique mais créatrices d'emplois, dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services. Les caractéristiques de l'immigration et la dynamique des facteurs de transformation structurelle sont présentées dans le tableau 20.

Comme le soulignent de nombreux rapports et études, il faudra que certaines conditions intersectorielles et prioritaires soient remplies dans les domaines de l'approvisionnement énergétique abordable et fiable, des infrastructures et du développement social avant que le continent ne puisse libérer tout son potentiel dans l'agriculture, le secteur manufacturier et les services. En outre, les niveaux faibles, quoique toujours plus élevés, de recherche-développement dans les pays d'Afrique témoignent de l'ampleur des efforts que ceux-ci doivent encore fournir pour s'engager dans un développement industriel multisectoriel. D'un côté, l'absence de cadres directifs appropriés sur le continent est un frein aux entreprises. De l'autre, le manque relatif de cadres juridiques et réglementaires imposant des normes de conformité très strictes peut offrir aux entrepreneurs l'occasion d'être les premiers à investir dans des entreprises innovantes et réactives.

4.4 Ce qui doit être fait et par qui

La Position africaine commune sur la migration et le développement (2006) devrait faire partie intégrante des politiques migratoires nationales de nouvelle génération. La migration est une question qui requiert une action et une collaboration aux niveaux national, régional et continental. Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique cite le Traité d'Abuja (1991), qui a institué la Communauté économique africaine et exhorté les États membres à adopter des politiques de l'emploi qui permettent la libre circulation des personnes, y compris des travailleurs, à l'intérieur de la Communauté, « par le renforcement et la création de bourses de travail en vue de faciliter l'emploi de la main-d'œuvre qualifiée et disponible d'un État membre dans d'autres États membres souffrant d'une pénurie dans ce domaine » (African Union Executive Council, 2006). Plus de dix ans après l'adoption du Cadre, il est temps d'élaborer des actions concrètes visant à faciliter la gestion des mouvements migratoires sur le continent et de déterminer les responsabilités de chacun.

Encadré 6 Afrique du Sud : prendre en compte le programme d'intégration africain dans le cadre national de politique migratoire

L'analyse des tendances historiques et actuelles montre qu'en Afrique du Sud, la plupart des migrants travaillent dans les secteurs de l'extraction minière, de l'agriculture, de l'hôtellerie, de la construction et des services domestiques, et que le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur de ce pays, où les salaires sont en moyenne cinq fois plus élevés que ceux versés dans les pays partenaires de la SADC, constitue une incitation à la migration. La possibilité que les migrants économiques puissent demander l'asile, ce qui retarderait l'examen des dossiers des réfugiés et pèserait sur les ressources publiques, est une source de préoccupation croissante. Reconnaissant que les débats sur l'immigration en Afrique du Sud ont été enflammés, empreints d'émotions fortes et marqués par des stéréotypes et des statistiques contestées, les auteurs du livre blanc sur les migrations internationales visaient à combler les lacunes de la législation et à aider le Gouvernement et la société dans son ensemble à gérer les mouvements migratoires de sorte que les objectifs de développement fixés dans le plan national de développement soient atteints. Le livre blanc renvoie au programme d'intégration régionale car il s'inscrit dans le cadre de l'Afrique. Au nombre des domaines d'action figure la gestion des migrations internationales dans le contexte africain en vue de faciliter les mouvements transfrontaliers des citoyens africains, de fournir une voie légale aux migrants économiques originaires de la SADC et de traiter la question de la migration des professionnels très qualifiés et des migrants détenteurs de capitaux.

Il est souligné dans le livre blanc qu'une politique migratoire internationale bien gérée favorisera le développement de l'Afrique du Sud et de la région, et que la politique sud-africaine en la matière s'intègre explicitement dans le programme de développement du continent. À cet égard, le livre blanc tient dûment compte de l'Agenda 2063, de la création de la zone de libre-échange continentale et des négociations en vue de l'établissement d'un régime d'exemption de visa à l'échelle du continent. Les politiques et les interventions stratégiques proposées s'appuient notamment sur les meilleures pratiques internationales telles que la mise en place d'un système de points et la délivrance d'un permis de séjour pour les étudiants étrangers.

Encadré 6 (suite)

En ce qui concerne les arrangements institutionnels, les auteurs du livre blanc reconnaissent que la mise en œuvre effective d'une politique migratoire internationale dépend de l'établissement d'un mécanisme institutionnel intergouvernemental et intersectoriel doté de solides dispositifs de coordination et de responsabilisation, qui permettrait de suivre des démarches dynamiques de recrutement à partir de la liste des compétences et des métiers requis au regard des priorités, stratégies et plans nationaux et sectoriels, et dont les éléments spécifiques seraient les suivants :

- Transférabilité des prestations sociales : il est recommandé que des dispositions soient prises pour la prestation de services de sécurité sociale et la transférabilité des prestations sociales dont bénéficient les migrants internationaux remplissant les conditions requises.
- Délivrance de visas de travail temporaires spéciaux pour les ressortissants de la SADC : sur la base d'accords bilatéraux entre États, les ressortissants de la SADC se verraient délivrer un visa de travail pour une période déterminée. La décision relative au nombre de visas à accorder s'appuierait sur des indications empiriques de la dynamique du marché du travail. À cette fin, il est recommandé d'étudier la faisabilité d'une approche sectorielle dans laquelle les visas ne seraient délivrés que pour un emploi dans un secteur déterminé.
- Octroi de visas de longue durée à entrées multiples aux commerçants de la SADC : il renforcerait le rôle positif que les commerçants transfrontaliers jouent dans la promotion du commerce intra-africain.
- Harmonisation des cadres régionaux de gouvernance sur les réfugiés : il est suggéré d'adopter une approche bilatérale et multilatérale avec les pays d'origine des demandeurs d'asile, ainsi qu'avec les pays de transit et ceux qui pourraient accueillir des réfugiés en vue de leur réinstallation. Les options à cet égard sont le rapatriement volontaire des réfugiés, leur réinstallation dans un pays tiers ou leur intégration en Afrique du Sud.

Ces éléments offrent des pistes en vue d'une meilleure gestion des qualifications au niveau continental. Par exemple, le permis de séjour proposé pour les étudiants étrangers pourrait avoir des effets économiques positifs aussi bien pour l'Afrique du Sud que pour les pays d'origine. Le système d'enseignement supérieur sud-africain bénéficie d'une reconnaissance internationale grâce à ses centres d'excellence, et y acquérir une formation et une expérience professionnelle pourrait déboucher sur un résultat avantageux pour tous. Dans un scénario vertueux, les diplômés contribueraient au développement du pays de destination, enverraient des fonds vers leur pays d'origine, puis y retourneraient forts d'un savoir-faire, de contacts et de capitaux. En outre, si les diplômés étaient recrutés par des entreprises multinationales, la mesure proposée pourrait inciter les employeurs à investir dans le renforcement des capacités du personnel africain diplômé en Afrique du Sud. Ces entreprises pourraient alors tirer profit de la formation de ces salariés et faciliter leur relocalisation en Afrique plutôt que d'avoir à recruter des travailleurs qualifiés à l'extérieur du continent.

Source : South Africa Department of Home Affairs (2017).

La plupart des communautés économiques régionales ont établi un cadre de politique migratoire (voir chap. 2). D'autres reconnaissent la nécessité de le faire, ce qui exige d'importantes ressources organisationnelles, des consultations et un environnement politique favorable. L'Afrique du Sud est devenue la première destination des migrants de toutes les catégories en provenance d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, et l'un des principaux pays de destination du continent. Pour surmonter les difficultés qui découlent de ce statut, le Gouvernement sud-africain a récemment achevé la réforme de sa politique migratoire, et les enseignements tirés de son livre blanc sur les migrations internationales, qui a été adopté en mars 2017 et dont la version finale a été publiée en juillet 2017, pourraient s'avérer utiles aux pays qui entament un processus de réforme (encadré 6). Établi dans un contexte de recrudescence du chômage, le livre blanc replace les migrations dans une perspective régionale et continentale. On y trouve des recommandations qui visent à faciliter le développement des marchés, des secteurs et des réservoirs de compétences de l'Afrique du Sud, de l'Afrique australe et du continent tout entier. Le Gouvernement sud-africain a exprimé sa volonté d'intégrer les principes des droits de l'homme dans son approche, qui diffère fondamentalement de ce qui s'est fait par le passé dans la sous-région en matière de migration de main-d'œuvre. Le développement au XX^e siècle d'une industrie minière florissante à forte intensité de main-d'œuvre a fait de l'Afrique du Sud la première destination des travailleurs en provenance des pays voisins et de toute l'Afrique australe. Ces mouvements ont été encadrés par des accords bilatéraux stricts qui garantissaient un apport constant de main-d'œuvre à bas coût, principalement en provenance du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, du Swaziland et du Zimbabwe (Wilson, 1976). En 2017, la plupart des migrants originaires de ces pays étaient encore peu qualifiés. C'est pourquoi, selon les auteurs du livre blanc, pour promouvoir les objectifs liés à la croissance économique, il faudra octroyer des visas de différentes catégories (affaires, compétences clefs, études, visiteurs et/ou touristes), car les migrants appartenant à ces catégories sont susceptibles de créer des entreprises et de contribuer à l'économie du savoir et à la création d'emplois (South Africa Department of Home Affairs, 2017).

Il est préoccupant de constater que dans le livre blanc, la circulation des travailleurs migrants africains peu qualifiés ne bénéficie pas d'une attention comparable. En outre, les spécialistes de l'immigration en Afrique du Sud ont remis en question le rapport coût-efficacité de certaines des propositions relatives aux demandeurs d'asile (Jinnah, 2016 ; Nshimbi and Fioramonti, 2013). D'après le livre blanc, les demandeurs d'asile n'obtiendront pas automatiquement le droit de travailler, d'étudier ou de faire des affaires tant qu'une décision ne sera pas prise sur leur statut, puisque leurs besoins fondamentaux seront pris en charge dans des centres de traitement. Les auteurs soulignent qu'il est difficile de faire face à la migration clandestine en l'absence d'accords de retour avec les pays voisins dans le cadre de la procédure d'expulsion (South Africa Department of Home Affairs, 2017). Enfin, sur le plan des institutions, les auteurs reconnaissent l'absence d'un cadre directif et réglementaire qui assure une coordination efficace entre les secteurs et les sphères gouvernementales, et affirment

que des migrations internationales bien gérées réduiraient les coûts sociaux et les dépenses publiques qu'occasionnent les migrations illégales (South Africa Department of Home Affairs, 2017). Ce manque de coordination est en partie attribuable à des lacunes en matière de gouvernance et à la faiblesse des capacités administratives dans le cadre institutionnel de gestion des migrations actuellement en vigueur (Jinnah, 2016).

4.4.1 Compétences et principales chaînes de valeur

Il n'y a que peu d'informations sur la cartographie des compétences à l'échelle du continent. La prise de décisions repose donc principalement sur la perception qu'ont les individus et les ménages des besoins de main-d'œuvre, ainsi que sur celle des recruteurs potentiels. S'il existe une tradition historique d'accords bilatéraux entre l'Afrique du Sud et d'autres pays d'Afrique australe, de tels accords sont peu nombreux dans le reste de l'Afrique (voir chap. 2). Par conséquent, les choix des pays de destination varient et ne correspondent pas toujours aux besoins réels du marché du travail. Par exemple, la Côte d'Ivoire a profité d'une migration peu qualifiée pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs de la construction et de l'agriculture, ce qui a également contribué à une croissance induite par les exportations ; au Burkina Faso en revanche, on constate que les immigrants sont surqualifiés et que leurs compétences ne sont que peu utilisées pour stimuler la transformation structurelle (OECD, 2017).

Il ressort de ce chapitre et des études analysées que le développement industriel de l'Afrique est à un stade peu avancé et que la hausse de la productivité y est lente. En outre, il est question dans le présent chapitre de la répartition géographique des possibilités d'emploi dans les différents secteurs à l'échelle du continent, ainsi que de la nécessité d'améliorer les informations relatives à la structure des flux de main-d'œuvre. Si elles sont conçues en tenant dûment compte des besoins spécifiques des pays, les politiques migratoires régionales peuvent ouvrir la voie à des politiques industrielles coordonnées au niveau régional. Des mesures peuvent être prises, par exemple, pour faciliter les flux de main-d'œuvre en fonction des besoins des pays spécialisés dans les différents segments des principales chaînes de valeur recensées dans les sections précédentes. L'effet de création d'échanges qui résulte de l'intégration régionale en Afrique peut encore être renforcé en s'attaquant à la gestion des flux de main-d'œuvre au niveau continental. Les États partenaires des communautés économiques régionales pourraient ainsi mettre à profit la diversité de leurs spécialisations. Par exemple, l'industrie africaine de transformation du coton est caractérisée par des niveaux de rendement du coton beaucoup plus élevés en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique de l'Est et en Afrique australe, qui disposent en revanche de quelques entreprises textiles dynamiques et compétitives au plan international. En s'appuyant sur ces différences en matière d'avantages concurrentiels, les gouvernements pourraient, dans un contexte de pénurie de fonds publics, mettre en commun des ressources et lever des fonds privés pour financer des pôles d'excellence régionaux capables de former une main-d'œuvre créative et axée sur la technologie et l'innovation.

Tableau 21
Perspectives de croissance des niveaux d'immigration

Niveau d'immigration	Taux de croissance du niveau d'immigration, 2000-2013	Évolution du taux de migration net au vu de la dernière valeur observable	Projection du solde migratoire net pour l'année 2050
Élevé (> 300 000)			
Côte d'Ivoire	Faible	↘	0
Afrique du Sud	Élevé	↘	1,5
Nigéria	Faible	→	0
Éthiopie	Faible	→	0
Burkina Faso	Faible	↗	-1,25
Kenya	Faible	→	0
Cameroun	Élevé	↗	-1
Ouganda	Faible	→	0
République-Unie de Tanzanie	Faible	↗	0
Tchad	Élevé	→	-0,1
Soudan	Négatif	→	0
Congo	Élevé	→	0
Ghana	Élevé	→	-1
Rwanda	Faible	→	0
Guinée	Faible	→	0
Gabon	Faible	↘	1,5
République démocratique du Congo	Élevé	→	0
Zimbabwe	Négatif	↗	-1,5
Moyen (> 100 000)			
Burundi	Élevé	↘	-2,5
Libéria	Élevé	→	0
Bénin	Faible	→	-0,1
Mali	Faible	→	-3
Libye	Négatif	↗	-3,5
Sénégal	Négatif	↗	-1,25
Gambie	Négatif	→	0
Malawi	Négatif	→	0
Mozambique	Négatif	→	-0,5
Togo	Négatif	→	-1
République centrafricaine	Élevé	→	0
Niger	Négatif	↘	-1
Djibouti	Faible	→	0
Faible (< 100 000)			
Botswana	Élevé	→	0,5
Mauritanie	Faible	↗	-1
Sierra Leone	Faible	→	0
Zambie	Négatif	↗	0
Égypte	Élevé	↗	-1
Angola	Élevé	→	-0,5
Algérie	Négatif	↗	-1,25
Namibie	Négatif	→	-0,5
Maroc	Faible	↗	-3
Tunisie	Négatif	→	-1,5
Swaziland	Négatif	→	-2,5
Guinée-Bissau	Faible	↗	-3
Érythrée	Faible	↗	-1
Comores	Négatif	↗	-2,5
Cabo Verde	Faible	↗	-0,1
Madagascar	Négatif	→	-0,2
Sao Tomé-et-Principe	Faible	↗	-2,5
Guinée équatoriale	Négatif	↘	0
Maurice	Négatif	↘	-2,5
Seychelles	Faible	↗	-2
Somalie	Négatif	→	0
Lesotho	Négatif	↗	-3

Source : Calculs de la CNUCED, d'après Azose et al, 2016 ; United Nations Department of Economic and Social Affairs, 2017c ; et base de données Global Bilateral Migration de la Banque mondiale.

Notes : En raison du manque de données disponibles, le Soudan du Sud n'est pas inclus dans cet échantillon. Azose et al (2016), dans leurs estimations des projections de croissance démographique, tiennent compte des incertitudes liées aux migrations internationales et modélisent la migration comme un processus autorégressif, étant donné qu'il est difficile de prédire les facteurs d'incitation et d'attraction à long terme.

Les enseignements de ce chapitre quant aux effets positifs de la migration sur la productivité du travail et la valeur ajoutée manufacturière, et donc sur la transformation structurelle, confirment la nécessité de traiter dans les négociations multilatérales la question des migrations intra-africaines. Ils sont porteurs de solutions qui s'attaquent aux facteurs structurels et qui de ce fait vont au-delà de l'approche par projet qui prévaut actuellement. Dans une perspective à long terme, le fait d'accorder la priorité à l'appui aux politiques et aux actions qui favorisent la transformation structurelle devrait avoir une incidence durable sur les facteurs de migration vers des destinations extracontinentales.

Cependant, les enseignements tirés de l'analyse des effets de la libéralisation du commerce sur la croissance inégale des ressources productives dans différents pays justifient la prudence quant aux conséquences potentielles de la libéralisation complète des flux de main-d'œuvre. La migration internationale de la main-d'œuvre est susceptible d'influencer l'allocation des ressources productives telles que les compétences, les capacités entrepreneuriales et l'aptitude à mener des activités de recherche-développement. Les données actuelles sur les disparités croissantes à l'intérieur des États et entre eux montrent qu'en l'absence de mesures d'accompagnement visant à uniformiser les règles du jeu, les mesures de libéralisation peuvent renforcer les inégalités initiales de dotation en ressources. La libre circulation de la main-d'œuvre peut favoriser la perpétuation des inégalités entre les États, car les facteurs d'attraction nationaux dépendent de la répartition actuelle des ressources et de la perception du marché du travail. Le perfectionnement des compétences et l'amélioration de la productivité sont des facteurs clefs de la transformation structurelle, et la libéralisation du travail ne devrait pas aboutir à enfermer dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre les pays qui disposent d'une abondante main-d'œuvre peu qualifiée.

Les négociations intergouvernementales multilatérales telles que celles qui portent sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières devraient tenir compte de ces enjeux et perspectives. Du point de vue des orientations, il s'agit de faire en sorte que la coopération en matière de politique migratoire aux niveaux régional, continental et multilatéral favorise l'évolution dynamique de la distribution spatio-temporelle des travailleurs qualifiés et peu qualifiés entre les pays. De la manière dont celle-ci évoluera dans le temps dépendra l'égalité des chances dont bénéficieront les pays d'origine et les pays de destination en Afrique pour avancer dans leur transformation structurelle. Pour parvenir à un résultat égalitaire, les accords sur le travail, le commerce et l'investissement devraient être cohérents avec les objectifs nationaux et régionaux de développement. Les accords d'investissement et les activités de promotion de l'investissement devraient tenir compte des positions respectives des pays signataires en ce qui concerne les besoins de main-d'œuvre de leurs secteurs cibles. En outre, si un cadre directif judicieux est en place, des mesures d'accompagnement telles que la formation obligatoire des employés locaux et l'obligation pour les investisseurs étrangers

directs de s'approvisionner localement peuvent contribuer à une meilleure gestion des migrations des travailleurs qualifiés.

Il ressort de ce chapitre que les différents secteurs et pays d'Afrique n'offriront pas des emplois en nombre suffisant à court et à moyen terme pour absorber l'augmentation de la population active au niveau du continent. Dans de nombreux pays, les envois de fonds des migrants extracontinentaux continueront de jouer un rôle dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'émigration augmente en fonction du niveau de revenu, avant de chuter au-delà d'un certain seuil, qui correspond à environ 7 500 dollars par habitant (Clemens, 2014). La plupart des pays d'Afrique se situent en dessous de ce seuil, quel que soit leur statut sur le plan migratoire, bien qu'on constate une progression dans leur développement économique et social. Il est donc probable que l'émigration en provenance d'Afrique se poursuive pendant quelques années.

4.5 Conclusions : placer les migrants au centre des politiques migratoires

Les décisions que les individus et les ménages prennent en matière de migration sont motivées par un large éventail de facteurs, dont la perception du marché du travail et les attentes d'un revenu plus élevé et d'un avenir meilleur (voir chap. 3). Elles résultent d'une interaction entre les forces structurelles, les circonstances immédiates liées aux cycles économiques et les caractéristiques des ménages. Les perspectives de croissance des flux d'immigration sont présentées dans le tableau 21. Au niveau global, les incertitudes et les chocs subis par les ménages et les communautés ont entraîné une modification des flux migratoires en Afrique, qui s'est traduite par une proportion croissante de migrations extracontinentales. Pourtant, les migrations intra-africaines prédominent.

L'Afrique jouit d'un potentiel considérable dans de nombreux secteurs, y compris d'un avantage concurrentiel au niveau mondial dans l'agriculture et ses chaînes de valeur. Toutefois, les difficultés liées au chômage et au sous-emploi, ainsi qu'à la jeunesse de la population, compliquent le recensement des pays susceptibles de créer des emplois à grande échelle et capables d'absorber les flux de main-d'œuvre étrangère. En outre, une part importante des migrants africains se déplacent à l'intérieur de leur propre pays, ce qui souligne l'importance de la création d'emplois au niveau national.

En ce qui concerne les migrations entre pays africains, le potentiel de création d'emplois dans les chaînes de valeur agricoles, l'industrie manufacturière et les services illustre la nécessité d'intégrer les politiques migratoires régionales et continentales dans la planification régionale et la coopération en matière de développement industriel. Une telle coopération est nécessaire pour exploiter le dividende démographique que

représente la jeunesse de la main-d'œuvre du continent. Comme le montre l'exemple de l'Afrique du Sud, les politiques migratoires soulèvent des questions sur le traitement des différentes populations concernées, qu'il s'agisse de migrants économiques, de demandeurs d'asile, d'étudiants étrangers ou de travailleurs temporaires. De même, il est difficile de faire en sorte que les politiques migratoires nationales contribuent à attirer une main-d'œuvre qualifiée plutôt que des travailleurs peu qualifiés. Les gouvernements devraient se coordonner avec le secteur privé pour élaborer des politiques et des initiatives visant à favoriser l'émergence d'une main-d'œuvre talentueuse capable de prospérer dans un monde impulsé par l'innovation et la technologie.

Il ressort de ce chapitre que les progrès relatifs aux indicateurs sociaux se sont poursuivis dans des pays aux flux migratoires variables. Des cadres directifs et réglementaires optimaux devraient être mis en place pour que les migrations puissent pleinement contribuer au développement économique et social. Ce chapitre met également en lumière les domaines dans lesquels il existe un potentiel de création d'emplois dans différents secteurs. Pour l'exploiter au mieux, les pays africains doivent accélérer l'application des politiques et des cadres juridiques en place afin de tirer parti d'une plus grande intégration régionale et de la libre circulation de la main-d'œuvre au niveau continental. Même si les variables démographiques sont à l'origine d'environ un quart de la croissance économique en Asie de l'Est, leurs effets bénéfiques ne sont pas automatiques mais résultent de choix politiques. Au nombre des conditions favorables figure la poursuite de stratégies de croissance axée sur les exportations qui soient soutenues par des politiques macroéconomiques favorables (Mason, 2001 ; Mason, 2007).

La capacité de l'Afrique à attirer l'investissement étranger direct demeure en grande partie inexploitée. Puisque les entreprises internationales insistent sur la nécessité d'avoir une compréhension directe des marchés locaux et régionaux, les migrants qualifiés africains devraient être en mesure de constituer une plus grande part des expatriés de l'ensemble du continent. Pour augmenter la contribution des migrations à la transformation structurelle du continent, il est nécessaire de concrétiser les cadres et protocoles de politique migratoire en outils de gestion s'appuyant sur des données factuelles aux niveaux national et régional.

Alors qu'il reste douze ans avant 2030, le chapitre suivant illustre le rôle central que jouent les envois de fonds des migrants intra-africains et extracontinentaux en mettant les pays sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable et de transformation structurelle durable d'ici à 2063.

Enfin, il est impossible de faire pleinement comprendre les difficultés émotionnelles auxquelles des gens comme Mamadou et Ramatoulaye ont été confrontés dans le cadre des circonstances qui ont précipité leur migration, telles que la perte d'une source de revenu dont ils avaient cruellement besoin. Partir ou rester. Partir en famille, en couple

ou seul. Déménager vers un pays voisin ou plus lointain, voire traverser la mer. Une fois là-bas, rester sur place ou revenir. Alors que les pays africains doivent relever le défi de créer 55 000 emplois par jour d'ici à 2030 pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, tout comme Mamadou et Ramatoulaye, les migrants potentiels passent des nuits blanches à faire des choix sur lesquels ils jouent leur vie. Cela doit changer. Les politiques africaines et les mesures prises par les partenaires publics et privés du système multilatéral doivent contribuer dans toute la mesure possible à ce que les candidats à la migration prennent leur décision en toute connaissance de cause.

Si le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières conduit à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'outils de gestion des migrations adaptés, il existe une chance que Ramatoulaye puisse réaliser son rêve de fêter dignement son cinquantième anniversaire de mariage. Elle rêve que la réunification de sa famille sur le sol africain coïncide avec les célébrations d'une Union africaine prospère, conformément à son Agenda 2063. Elle espère que d'ici là, son mari et elle pourront céder l'agroentreprise familiale qu'ils auront créée à Dakar grâce aux économies faites lorsqu'ils vivaient à l'étranger et prendre leur retraite. Elle est convaincue que son personnel reflétera la diversité des pays africains vers lesquels leurs marchandises seront expédiées. Elle prévoit que Binetou, leur fille aînée, qui vivra alors en Afrique du Sud, leur offrira pour leur anniversaire de mariage un séjour dans un complexe touristique d'Afrique de l'Est. Grâce aux avantages liés à la libre circulation des personnes sur tout le continent et aux effets durables de la nouvelle politique migratoire sud-africaine lancée en 2017, Binetou aura plus de chances que son père en son temps. Mamadou et Ramatoulaye rêvent que toute leur famille vive dans l'Afrique qu'ils appellent de leurs vœux.

Les migrations et le commerce sont indissociables de la mondialisation. Les migrations ont précédé le commerce dans l'histoire de l'humanité, mais l'inverse s'est produit dans l'histoire du multilatéralisme. Le monde a prouvé sa capacité à libéraliser le commerce, mais le commerce n'est pas un droit de l'homme pour autant. Alors que le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est en cours d'élaboration, le monde doit maintenant prouver sa capacité à laisser à chacun sa liberté de mouvement.



CHAPITRE 5

Les migrations et la transformation structurelle : les perspectives de long terme

L'histoire économique du monde montre que le développement est un long parcours qui évolue sans cesse, et qui est marqué par des étapes spécifiques. La trajectoire de développement des pays africains ne fait pas exception. Le présent chapitre complète l'analyse des dimensions commerciales et sectorielles des liens entre les migrations et la transformation structurelle (voir chap. 4).

La première section part de l'idée qu'un développement économique durable repose sur un développement social durable. Elle examine l'évolution d'une série d'indicateurs socioéconomiques et la façon dont elle peut être associée aux flux migratoires, en étudiant les préoccupations relatives à une diminution du niveau d'éducation et de l'efficacité des systèmes de santé dans les pays d'accueil. Elle compare ensuite les données sur l'évolution des flux migratoires avec les données sur l'évolution des indicateurs socioéconomiques dans les pays d'origine. La deuxième section donne une vue générale de l'ampleur des envois de fonds au niveau agrégé et utilise des données concernant les ménages pour en analyser les différentes utilisations par les bénéficiaires dans les pays d'origine. La dernière section examine succinctement les autres retombées bénéfiques possibles des migrations.

L'IMPACT DE LA DIASPORA SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE



Les femmes migrantes
contribuent autant que
les hommes migrants
aux envois de fonds



=

Investissement



Commerce
ethnique



Projets locaux



Tourisme



La diaspora
contribue
au
développement

Philanthropie



Transfert de
connaissances



Transfert
de technologies



Afwerki avait parlé à Mamadou quelques semaines auparavant des lettres de son oncle où celui-ci relatait des faits vécus par certains de ses amis africains dans leur quête difficile du rêve américain. Les épreuves vécues par l'un d'entre eux en particulier, un compatriote éthiopien nommé Sepha, avaient marqué Afwerki. C'est ce que lui avait rapporté son oncle de ces autres facettes de la migration qui l'avait motivé à rester en Afrique. Il s'était promis de contribuer à faire du continent une terre de possibilités. Il participait à des projets d'investissement social dans son pays d'origine. Il voulait que les enfants, les nièces et les neveux des femmes qui travaillent aujourd'hui à l'étranger comme domestiques aient les mêmes chances que ses propres enfants. « Ces femmes font tellement de sacrifices, avait-il dit, le moins que l'on puisse faire est de veiller à ce que leurs envois de fonds servent à financer des études qui donnent aux enfants de leur famille au pays toutes les chances de réussir dans le monde d'aujourd'hui ». Comme ils se séparaient ce soir-là, Afwerki dit à Mamadou : « Mon ami, sois sans crainte. Nos descendants renverseront le cours de l'histoire sur le continent. Les étrangers voudront venir ici pour vivre le rêve africain. Fais-moi confiance. Reparlons-en en 2063. ».

5.1 Les migrations ne freinent pas le développement social dans les pays d'origine et de destination

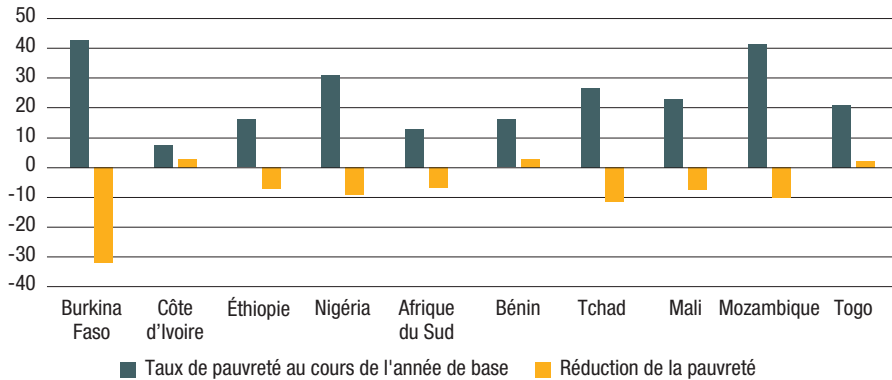
Les villes qui grandissent sous la pression migratoire assument l'essentiel de la charge supplémentaire pour les services publics, du logement à l'éducation, aux services d'utilité publique et aux infrastructures de transport. Presque toujours, ces tensions résultent de difficultés existantes dans les budgets publics, qui peuvent ou non être aggravées par l'afflux d'habitants nés dans des pays étrangers. Ainsi, pratiquement toutes les villes qui figuraient dans une étude sur l'effet des migrations ont indiqué que davantage de logements abordables et de logements sociaux seraient nécessaires aussi bien pour les populations existantes et pour les migrants (World Economic Forum, 2017). Il n'existe pas de preuve d'une quelconque prédominance des migrants nés à l'étranger dans les villes de destination d'Afrique et d'ailleurs ; pourtant, le récit médiatique associe souvent la présence d'habitants nés à l'étranger à un ralentissement du progrès social. Au regard de ce contexte, la présente section étudie la dynamique des migrations et des tendances du développement social dans les pays d'origine et les pays d'accueil en Afrique.

5.1.1 Les flux migratoires n'ont pas arrêté les progrès de la réduction de la pauvreté

Un examen de l'évolution parallèle des taux de pauvreté et des flux migratoires de la période récente révèle peu de différences entre les principaux pays d'accueil et pays d'origine (fig. 18). À titre d'exemple, le Burkina Faso, dont le taux de pauvreté était le plus élevé au départ (40 % en 1998), est le pays où la pauvreté a le plus diminué. Parmi les pays d'accueil, la Côte d'Ivoire est le seul dans lequel la pauvreté ait légèrement augmenté depuis 2000.

Figure 18

Principaux pays de destination et d'origine : Évolution du taux de pauvreté selon le nombre de personnes vivant avec 1,90 \$ par jour, entre 1996 et la dernière observation en date (en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

Notes : Calculs effectués pour les principaux pays d'origine et d'accueil pour lesquels il existe au moins deux points de mesure. Les années d'observation concernant les principaux pays d'accueil sont les suivantes : Afrique du Sud, 1996 ; Burkina Faso, 1998 ; Côte d'Ivoire, 1998 ; Éthiopie, 1999 ; et Nigéria, 1996. Les années de référence concernant les principaux pays d'origine sont les suivantes : Bénin, 2003 ; Mali, 2001 ; Mozambique, 2002 ; Tchad, 2006 ; et Togo, 2003.

5.1.2 Les écarts de salaire restent faibles entre les pays nonobstant l'évolution diverse de leurs flux migratoires

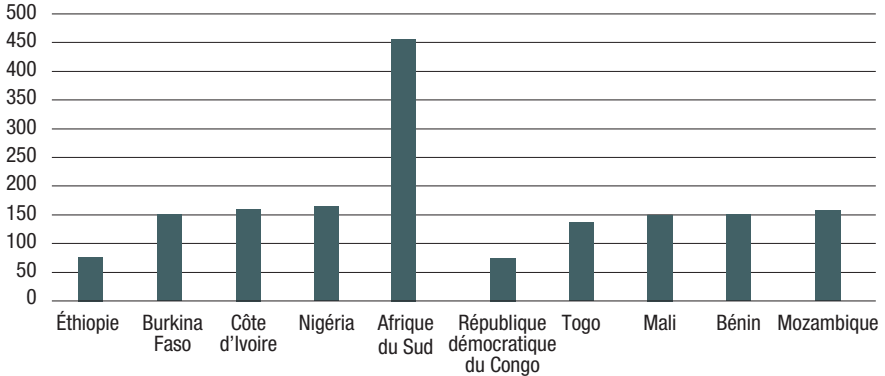
En 2010, il n'existait pas de différences claires entre les pays d'origine et les pays d'accueil concernant le salaire minimum mensuel, à l'exception de l'Afrique du Sud (fig. 19)

Une analyse des salaires minimaux nationaux et de la rémunération des employés du secteur manufacturier compte tenu de leur évolution dans le temps est présentée à la figure 20. Les deux ensembles de données utilisés dans l'analyse montrent qu'il n'y a pas de différences claires entre les pays d'origine et les pays d'accueil concernant les niveaux de salaire. Les pays d'accueil ne semblent pas plus sujets à des salaires faibles que les pays d'origine. Les écarts de salaire sont généralement plus faibles en Afrique du fait de la relative homogénéité des économies.

Au cours de la période 1970-2010, parallèlement à l'augmentation du nombre de migrants, les écarts de rémunération ont aussi augmenté, si ce n'est une diminution en

Figure 19

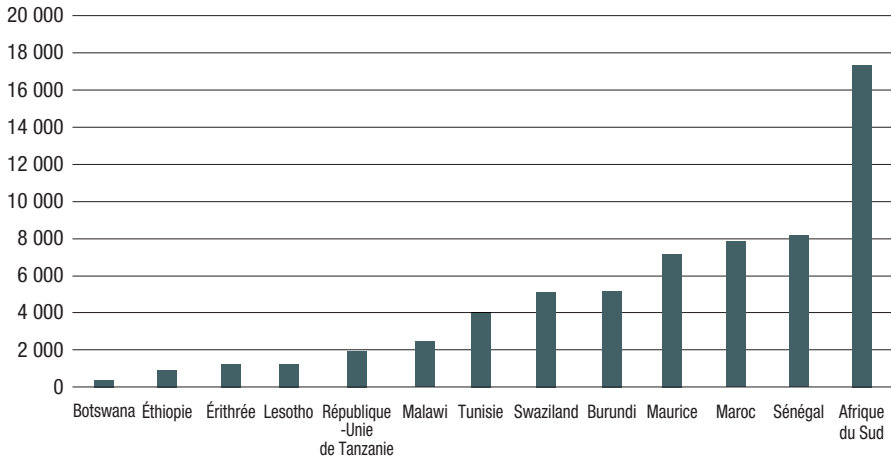
Principaux pays de destination et d'origine : Salaire minimum nominal mensuel brut en dollars constants de 2011 à parité de pouvoir d'achat, 2010
(en dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données ILOstat.

Figure 20

Rémunération moyenne par employé dans le secteur manufacturier sur trois ans, 2009-2011
(en dollars)



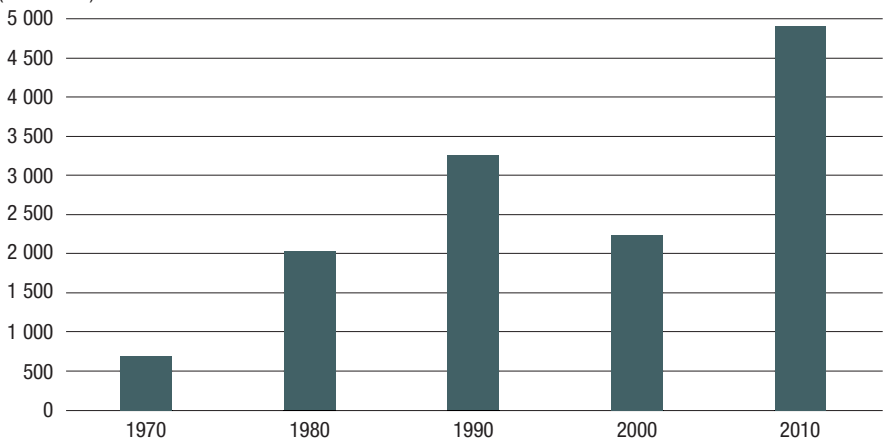
Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données ILOstat (salaires minimums nationaux) et la base de données statistiques industrielles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en fonction des positions à trois et à quatre chiffres de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 3 (salaires et traitements dans le secteur manufacturier).

2000 (fig. 21). Une analyse à deux variables des liens entre migrations et salaires donne à penser que les migrations bilatérales réduisent les écarts de salaire, mais que l'effet est faible, avec une élasticité de 0,02 pour cent, et peu important selon les différents cas. Ce constat est étayé par le fait que les écarts de salaire entre pays d'origine et pays d'accueil sont faibles, de même que l'effet de compression sur les salaires attendu dans le pays d'accueil. L'analyse ne vise pas à établir un lien de causalité entre les migrations et les salaires, mais donne un éclairage sur l'évolution chronologique des données concernant les migrations bilatérales et les salaires dans les pays d'origine et de destination.

Figure 21

Écarts de rémunération bilatéraux moyens entre pays d'Afrique

(en dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données statistiques industrielles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, en fonction des positions à trois et à quatre chiffres de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 3.

5.1.3 L'augmentation des migrations s'accompagne de progrès dans l'éducation et la santé, surtout pour les femmes

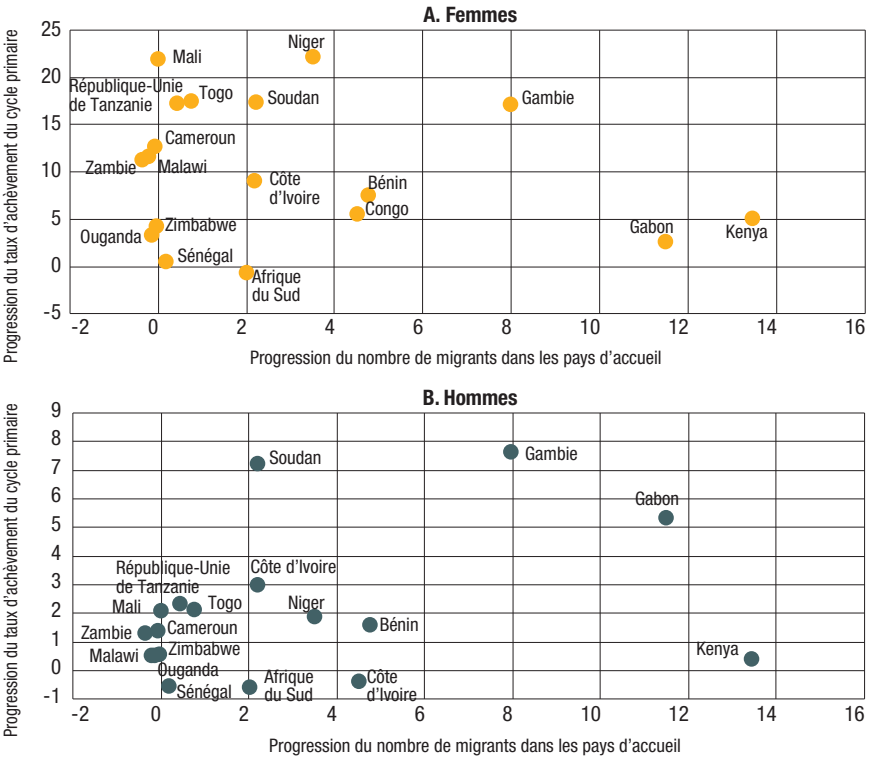
Migrations et éducation

D'une part, les migrations peuvent contribuer à développer l'éducation dans les pays d'origine par les envois de fonds, qui donnent la possibilité de scolariser un plus grand nombre d'enfants du ménage. Les dépenses d'éducation peuvent cependant diminuer dans les pays d'origine en raison de la diminution des recettes publiques qui résulte de l'émigration liée au travail. D'autre part, les migrations peuvent augmenter les contraintes

des pays d'accueil en sollicitant davantage les services publics correspondants, ce qui se traduit par des dépenses d'éducation plus élevées. Dans les pays d'accueil, le taux d'achèvement du cycle primaire a toujours augmenté plus rapidement que le nombre de migrants, le taux d'achèvement féminin a progressé à un rythme plus rapide, soit plus de 5 %, que la croissance du nombre de migrants (fig. 22 a)), et la progression du taux d'achèvement masculin a été inférieure à 4 % dans bon nombre de pays (fig. 22 b)). Dans les pays d'origine, l'évolution du taux d'achèvement aussi bien masculin que féminin a été moins nette que dans les pays d'accueil (fig. 23 a) et b)).

Figure 22

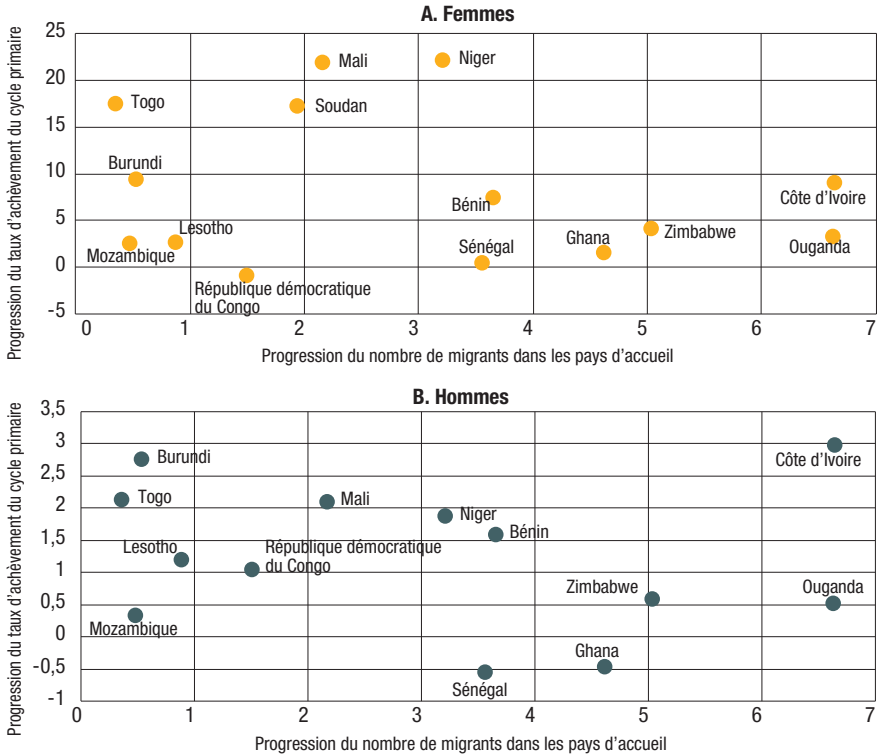
Progression du taux d'achèvement du cycle primaire par sexe et progression du nombre de migrants dans les pays d'accueil, 1960-2010
(en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après l'ensemble de données de Barro-Lee sur le niveau d'instruction.

Figure 23

Progression du taux d'achèvement du cycle primaire par sexe et progression du nombre de migrants dans les pays d'origine, 1960-2010
(en pourcentage)



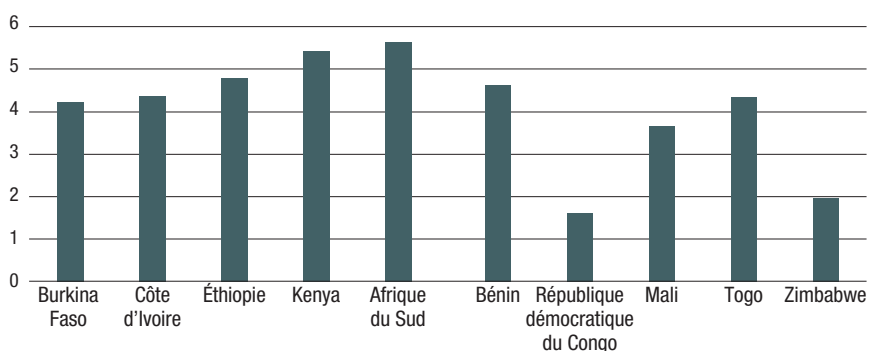
Source : Calculs de la CNUCED, d'après l'ensemble de données de Barro-Lee sur le niveau d'instruction.

Une augmentation de l'immigration peut créer des contraintes supplémentaires de dépenses sociales dans les pays d'accueil. Si les dépenses d'éducation publiques sont en moyenne plus élevées dans les pays d'accueil que dans les pays d'origine (fig. 24), il semble exister une corrélation négative entre une augmentation de l'immigration et toute évolution des dépenses d'éducation.

Figure 24

Dépenses d'éducation publiques en part du produit intérieur brut, principaux pays d'accueil et d'origine, 2010

(en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

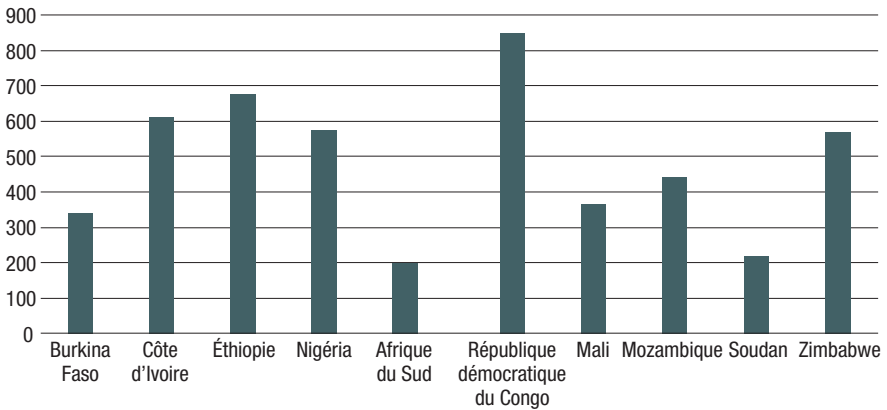
Migrations et état de santé

Il ne semble pas y avoir de différences majeures entre les pays d'origine et les pays d'accueil en ce qui concerne le taux de mortalité maternelle et le taux de vaccination (fig. 25 et 26).

Figure 25

Taux de mortalité maternelle dans les principaux pays de destination et d'origine, années diverses, 2009-2014

(Estimations nationales pour 100 000 naissances vivantes)

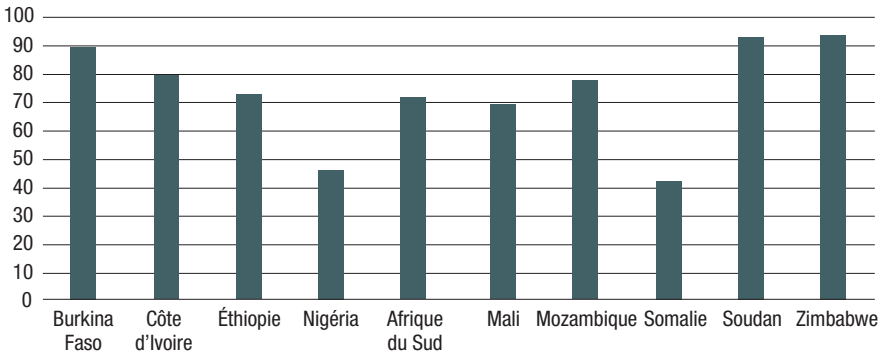


Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

Figure 26

Vaccination des enfants âgés de 12 à 23 mois contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos dans les principaux pays de destination et d'origine, 2010

(en pourcentage)



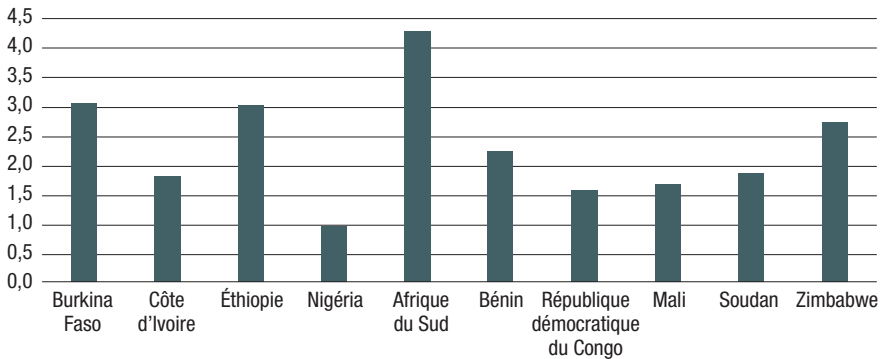
Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

La crainte selon laquelle une augmentation de l'immigration impose des dépenses de santé plus élevées dans le pays d'accueil n'est pas étayée par les données sur l'Afrique (fig. 27). En moyenne, si on les mesure en part du PIB, les écarts de dépenses de santé entre pays d'origine et pays de destination semblent assez faibles.

Figure 27

Dépenses de santé des principaux pays de destination et d'origine en part du produit intérieur brut, 2010

(en pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde.

On constate une absence de corrélation ou une corrélation négative pour ce qui est de l'évolution dans le temps des dépenses de santé et de l'immigration, ce qui donne à penser que l'immigration ne pèse pas sur les dépenses de santé publique d'une manière susceptible de freiner la réalisation des objectifs de développement liés à la santé. À l'inverse, les résultats montrent que les migrants sont enclins à couvrir leurs propres dépenses de santé. Les incidences budgétaires limitées peuvent tenir au fait que bon nombre de migrants n'ont pas droit aux prestations sociales dans la plupart des pays d'accueil. De même, comme d'autres études l'ont montré, les incidences budgétaires nettes de l'immigration, qu'elles soient positives ou négatives, sont souvent peu importantes (United Nations Development Programme, 2009).

5.1.4 Dans la situation actuelle, les migrations ne constituent ni un fardeau, ni une panacée pour la réalisation des objectifs de développement durable

Il ressort de l'analyse effectuée dans la présente section que les migrations jouent un rôle mineur dans l'évolution des indicateurs de développement social, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. En outre,

même s'il faudrait une analyse et des projections plus rigoureuses des tendances possibles, ce qui dépasserait le cadre du présent rapport, et si l'on n'a pas analysé formellement les liens de causalité entre les migrations et les indicateurs sociaux, les résultats de l'analyse menée indiquent que les migrants ne doivent pas être tenus pour responsables des défaillances éventuelles des services publics dans les pays d'accueil. Ce n'est pas aux émigrants d'assumer la charge de la réalisation d'un développement social transformateur dans les pays d'origine. Autrement dit, comme l'ont montré des études précédentes, les migrations ne constituent ni un fardeau, ni une panacée dans la situation actuelle de l'Afrique. Toutefois, même si elles pourraient être meilleures, les chances d'atteindre les objectifs de développement durable dans les domaines de la santé et de l'éducation d'ici à 2030 sont globalement plutôt bonnes pour de nombreux pays (tableau 22). Il ressort de ce constat que l'on doit s'efforcer davantage d'adopter des politiques et des réglementations propices, ce qui permettrait aux pays d'Afrique de maximiser les retombées des migrations et de mettre en place les conditions voulues pour une transformation structurelle durable.

5.2 Les apports matériels et immatériels contribuent à renforcer les bases de la transformation structurelle dans les pays d'origine

Les apports matériels et immatériels ne remplacent pas d'autres formes de financement du développement, mais représentent un apport financier primordial pour bon nombre de pays en développement. C'est un des principaux mécanismes par lesquels l'émigration permet une amélioration du bien-être des familles et des populations des pays d'origine. Ils peuvent revêtir des formes multiples, qu'il s'agisse d'envois de fonds, de transferts en nature ou d'apports immatériels ou « sociaux », qui potentiellement permettent toutes aux membres de la famille d'améliorer leur régime alimentaire, d'accéder à l'éducation et aux soins de santé, d'investir dans des entreprises familiales et agricoles et d'améliorer leur qualité de vie. Le rôle de chaque modalité est examiné dans la présente section.

5.2.1 Envois de fonds

Par « envois de fonds », on entend généralement des flux monétaires en espèces ou transitant par les systèmes bancaires et financiers entre les migrants et leur famille. Les estimations globales des envois de fonds internationaux effectués par les migrants montrent que ces transferts représentent un montant plus élevé que l'aide publique au développement et sont plus stables que l'investissement étranger direct, et constituent donc une source essentielle et stable de financement extérieur

pour l'Afrique¹². Les envois de fonds ont fortement progressé depuis 2000 et ont représenté 51 % des flux de capitaux privés vers l'Afrique en 2016, contre 42 % en 2010. Ces flux sont généralement beaucoup moins changeants que l'investissement étranger direct et l'aide publique au développement, constituent une source de revenu importante pour les ménages d'Afrique, qui contribue à lisser les dépenses de consommation. Les flux financiers vers l'Afrique ont augmenté de 38,4 milliards de dollars en moyenne en 2005-2007 à 64,9 milliards de dollars, soit 2,8 % du PIB et 14,8 % des exportations totales, en 2014-2016. L'importance des envois de fonds est particulièrement évidente dans un certain nombre de pays, allant de pays où les envois de fonds représentent une forte proportion du PIB, tels que le Libéria (26,7 %) et le Lesotho (18,2 %), à des pays où ils excèdent largement les recettes d'exportation, tels que Cabo Verde, les Comores, la Gambie et le Libéria. Depuis 2015, les envois de fonds représentent la plus grande partie du total des flux extérieurs vers l'Afrique, dans la mesure où la part de l'aide publique au développement dans ces flux a diminué de 37 % en 2001-2003 à 28 % en 2012-2016. Les envois de fonds sont répartis inégalement entre les pays, ce qui s'explique en partie par la taille et la localisation variables des populations d'émigrants de chaque pays. En 2017, le Nigéria (22,3 milliards de dollars) et l'Égypte (18,1 milliards de dollars) ont représenté 60 % du total des envois de fonds vers l'Afrique. Les autres pays qui ont obtenu des montants significatifs à la faveur des envois de fonds ont été, en 2017, le Maroc (7,1 milliards de dollars), le Sénégal (2,3 milliards de dollars), le Ghana (2,2 milliards de dollars) et l'Algérie (2,1 milliards de dollars) (base de données UNCTADstat).

**Envois de fonds représentant
51 % des apports de capitaux
privés en Afrique en 2016**

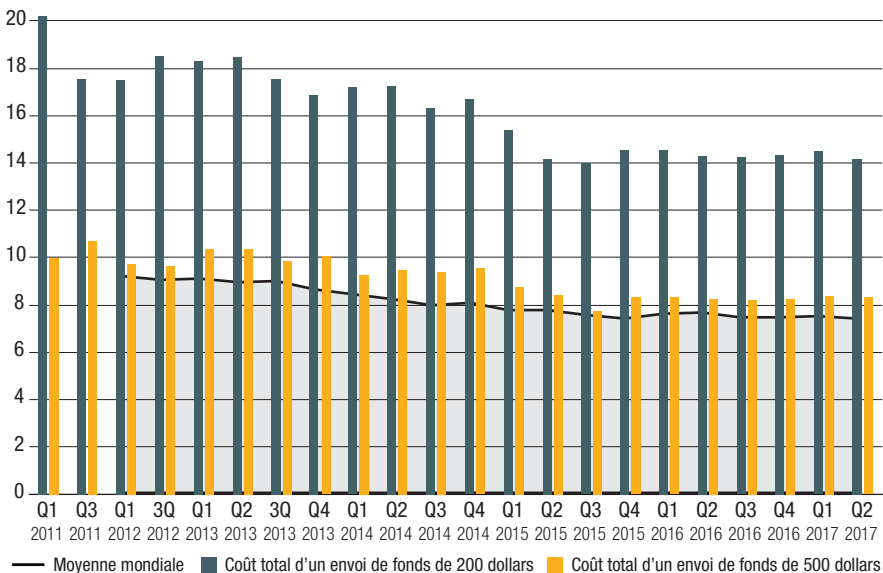


¹² Ces estimations sont compilées par l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement, généralement à partir de la base de données sur la balance des paiements du Fonds monétaire international, complétée par des renseignements provenant des banques centrales et des organismes de statistique nationaux. Ces données sont complètes mais sous-estiment le volume des transferts sous la forme d'envois de fonds entre les migrants et leur famille. Cela s'explique en partie par des problèmes de définition et par la façon dont chaque pays applique les définitions données dans les protocoles du Fonds monétaire international (pour une analyse complète de cette question, voir World Bank, 2016). En outre, les envois de fonds sont souvent sous-estimés dans les chiffres officiels en raison de la diversité des types d'envois et des méthodes d'envoi choisies.

Cependant, l'Afrique a les coûts les plus élevés au monde en matière d'envois de fonds, le coût moyen atteignant 8,9 % pour l'envoi de 200 dollars, soit presque le double du coût d'un envoi de fonds vers l'Asie du Sud, tandis que la moyenne mondiale s'établit à 7,3 % de la somme envoyée (fig. 28). Les coûts de transaction des envois de fonds vers l'Afrique sont sensiblement plus élevés que la cible, prévue dans les objectifs de développement durable, de moins de 3 %. Ces coûts élevés s'expliquent en partie par le durcissement des règles du système financier international visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et en partie par une concentration de la puissance économique dans les banques et les organismes de transfert de fonds. Les banques peuvent conclure des accords d'exclusivité avec les organismes de transfert de fonds, ce qui peut limiter la concurrence entre les prestataires nationaux de services d'envoi de fonds et élever les coûts de transaction.

Figure 28

Coût moyen de l'envoi de 200 ou 500 dollars depuis l'Afrique subsaharienne
(en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après la base de données des prix de l'envoi de fonds dans le monde de la Banque mondiale.

Les envois de fonds sont fréquemment sous-estimés, du fait que les migrants peuvent décider d'envoyer leur argent par des moyens informels afin d'éviter des coûts de transaction prohibitifs. Selon des estimations de la Banque mondiale et de l'Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (2017b), le coût des envois de fonds constaté pour de nombreux couloirs en Afrique est supérieur à 8,9 %, en raison de l'effet conjugué de volumes faibles et de la lenteur avec laquelle les technologies sont adoptées par certains marchés financiers qui demeurent relativement sous-développés. Le coût moyen de l'envoi de 500 dollars à partir de l'Afrique subsaharienne est inférieur à 10 % (fig. 28). Pour éviter ces frais, la plupart des migrants envoient leur argent par des amis ou des parents qui voyagent, des chauffeurs de bus et de camion, ou des réseaux d'intermédiaires dignes de confiance. Les biens expédiés au pays dans les familles le sont également par des moyens informels, de façon à éviter les voies de commerce officielles et les frais correspondants. Les montants que représentent ces modalités informelles d'envoi de fonds sont presque impossibles à défaut d'enquêtes complètes, comparables et représentatives auprès des ménages et des migrants.

Lorsqu'on analyse les utilisations des envois de fonds et leurs effets probables sur le bien-être des ménages bénéficiaires, il convient de tenir compte de la fongibilité des revenus. Il peut se produire que la part des revenus reçue des migrants semble être utilisée à certains besoins comme l'alimentation, mais libère aussi en pratique le budget des ménages pour d'autres usages comme l'investissement dans le capital humain ou physique. Il est aussi possible que les ménages adoptent une démarche de comptabilité mentale pour les décisions financières du ménage, en allouant des budgets virtuels à des postes de dépenses précis. Cet argument s'inspire de la notion de comptabilité mentale développée initialement par Thaler (1999), qui conteste la notion de fongibilité de l'argent et soutient plutôt que les individus divisent mentalement les revenus en groupes précis correspondant à différents besoins. Les éléments d'appréciation relevés dans la littérature qui visent à montrer l'effet marginal des envois de fonds sur les dépenses pour un certain nombre de postes budgétaires sont ambigus. Néanmoins, une analyse systématique de ces études indique, tout bien considéré, que les envois de fonds des migrants sont utilisés principalement à des fins productives (Housen et al., 2013).

Envois de fonds des migrants internationaux éthiopiens



40 % utilisés principalement pour des investissements productifs

33 % pour la consommation



Les éléments provenant des enquêtes du programme Migrating Out of Poverty tendent à confirmer les thèses actuelles en ce qui concerne l'utilisation des envois de fonds, de la couverture des besoins élémentaires des ménages, aux dépenses de santé et d'éducation et aux investissements productifs – c'est le cas notamment pour l'Éthiopie. Quand les envois de fonds sont faibles en fréquence ou en valeur, comme c'est le cas au Zimbabwe et parmi les migrants internes en Éthiopie, l'utilisation première des envois des fonds est la consommation quotidienne, principalement l'alimentation et l'habillement, en particulier quand les envois de fonds proviennent d'un migrant interne. En dehors de l'alimentation, la santé et l'éducation, y compris les fournitures scolaires, constituent une catégorie importante de dépenses financées par les envois de fonds (tableau 23).

Tableau 23

Éthiopie et Zimbabwe : principales utilisations des envois de fonds reçus par les ménages
(en pourcentage)

	MIGRANTS INTERNES	MIGRANTS INTERNATIONAUX	TOTAL
Éthiopie			
Consommation quotidienne	70,8	33	53,8
Éducation et santé	6,7	5,1	5,5
Remboursement de dettes	2,9	8,5	5,4
Investissements dans une exploitation agricole et/ou une entreprise	16,8	35,3	24,8
Événements sociaux et religieux	1,9	5,1	3,1
Articles ménagers	0,5	1,7	1,4
Épargne	0	8	4,1
Autres	0,5	3,4	1,6
Total	100	100	100
Zimbabwe			
Consommation quotidienne	75,9	74,3	74,3
Éducation et santé	14,8	20,7	17,3
Remboursement de dettes	0,5	0	0,2
Investissements dans une exploitation agricole et/ou une entreprise	7,9	5	7,8
Autres	1	0	0,4
Total	100	100	100

Source : Litchfield et al., 2018.

Note : Les enquêtes du programme Migrating Out of Poverty auprès des ménages ghanéens ne comportaient pas de questions sur l'utilisation des envois de fonds.

En Éthiopie, comparativement aux ménages comportant des migrants internes, les envois de fonds reçus dans les ménages comportant des migrants internationaux ont plus de chances d'être utilisés pour investir dans une exploitation agricole ou une entreprise familiale ou pour les développer. Les ménages en question signalent toute une série d'achats allant des semences, intrants, machines agricoles et terrains à d'autres équipements à usage professionnel. Cela s'explique peut-être par la réponse comportementale des ménages à la valeur des envois de fonds. L'Éthiopie est un pays qui reçoit beaucoup d'envois de fonds, d'un montant plus élevé qu'on ne le rapporte au Zimbabwe. Ces montants plus élevés se prêtent à l'épargne ou à l'investissement tandis que, dans des contextes où l'infrastructure financière est faible, il est plus difficile de faire de petits dépôts et les petits montants sont donc plus souvent affectés aux dépenses ordinaires, ce qui laisse moins de revenu disponible pour les investissements. Les données concernant l'Éthiopie et le Zimbabwe montrent aussi que 55 à 60 % des envois de fonds de migrants transitent par des établissements financiers formels, dont les banques, les bureaux de poste et les succursales de Western Union, comparativement aux transferts analysés au Ghana, où moins de 30 % des envois sont effectués par des méthodes bancaires formelles. Cela tient peut-être au fait que les données du Ghana concernent davantage les migrants internes, qui ramènent de l'argent quand ils rentrent auprès de leur famille ou font largement appel à des amis et des proches pour transporter ou récupérer de l'argent pour leur famille. Les migrants éthiopiens et zimbabwéens font aussi appel à des amis et des proches, et un certain nombre de migrants internationaux zimbabwéens font appel à des chauffeurs de bus et de camion pour remettre des envois de fonds ; mais comme davantage de migrants originaires de ces pays, en particulier les migrants éthiopiens au Moyen-Orient, sont des migrants internationaux, leurs voyages au pays sont moins fréquents.

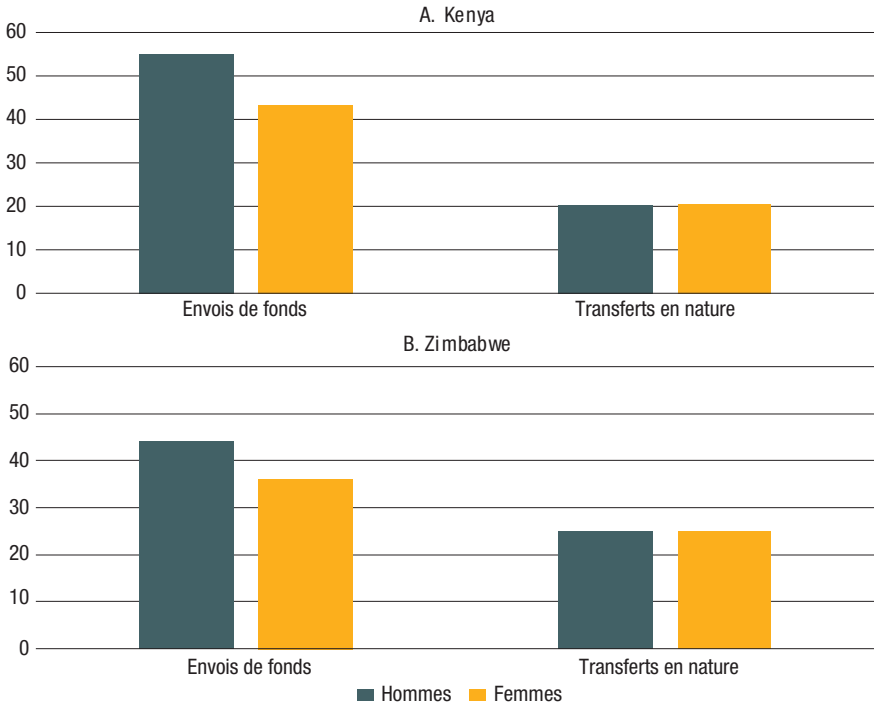
5.2.2 Transferts en nature

Les transferts en nature sont les marchandises que les migrants envoient au pays, qu'il s'agisse de colis ordinaires de produits alimentaires et d'articles personnels, de médicaments, de vêtements, de biens de consommation durables, de matériel professionnel et d'autres articles volumineux. Ces transferts peuvent aider les ménages qui en bénéficient à satisfaire leurs besoins de consommation de certains articles parfois difficiles à obtenir, en particulier dans les zones rurales, ce qui leur permet de varier leur régime alimentaire ou d'obtenir des médicaments ou du matériel pédagogique. Certains transferts en nature tels que les produits de marque ou les biens de consommation durables peuvent aussi apporter une valeur sociale ajoutée aux migrants comme aux bénéficiaires, et peuvent aussi être échangés localement. L'envoi de biens matériels plutôt que de fonds peut aider les migrants à garder la maîtrise de l'utilisation des fonds et à s'assurer que les biens envoyés sont utilisés

Figure 29

Envois de fonds et transferts en nature, selon le sexe du migrant, a) au Kenya en 2009 et b) au Zimbabwe en 2015

(en pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après University of Sussex, 2018.

aux fins prévues. Les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'envoyer des fonds et effectuent moins d'envois de fonds en moyenne, mais la valeur de leurs envois en nature comble pratiquement la différence. C'est ainsi qu'au Zimbabwe, un pourcentage élevé de migrantes font des envois de marchandises, pour l'essentiel des produits alimentaires et des vêtements, et la différence de valeur des apports entre les hommes et les femmes est réduite pratiquement à zéro quand on tient compte de la valeur des marchandises (Litchfield et al., 2018). Au Kenya, une proportion élevée d'hommes et de femmes envoient des fonds, et le nombre de migrants qui effectuent des transferts en nature est moins élevé (fig. 29). Les enquêtes du programme Migrating Out of Poverty donnent

des résultats analogues pour l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et le Zimbabwe (Litchfield et al., 2018)¹³. Il est donc possible qu'en se concentrant sur les envois de fonds, on sous-estime la contribution des migrantes à l'économie de leur ménage et de leur communauté d'origine.

On constate des variations importantes entre les pays s'agissant de la part des migrants qui effectuent des transferts, au minimum 39 % des migrants de sexe masculin en Éthiopie et au maximum 66 % des migrants de sexe masculin au Ghana. Aucune tendance sexospécifique évidente n'a été constatée. Ainsi, les femmes originaires d'Éthiopie effectuent davantage de transferts que leurs compatriotes masculins, peut-être en raison de leurs meilleures perspectives d'emploi à l'étranger.

5.2.3 Apports immatériels ou « sociaux »

Les apports sociaux sont les idées, le savoir-faire, les pratiques et les compétences, ainsi que les normes, les croyances, les pratiques et les comportements auxquels les migrants peuvent être exposés pendant leur migration et qu'ils rapportent à leur retour ou dont ils font part à leur famille depuis le pays d'accueil (Levitt, 2001). Immatériels, ces apports ne peuvent être mesurés directement au moyen d'enquêtes auprès des ménages, mais leurs effets peuvent être mesurables, et peuvent être positifs ou négatifs, en fonction, au moins en partie, des idées auxquelles les migrants ont été exposés et du contexte dans lequel cela s'est produit. On observe ainsi que les migrations vers les pays disposant de fortes institutions démocratiques influencent les comportements électoraux et démocratiques dans les pays d'origine. Une comparaison des attitudes par rapport aux institutions politiques du Mali entre les non-migrants et les migrants vivant en Côte d'Ivoire et en France a permis de constater que les non-migrants avaient une perception différente des institutions démocratiques que les migrants, mais que les perceptions différaient aussi en fonction des endroits où les migrants avaient vécu : ceux qui avaient vécu en France s'intéressaient moins à la politique malienne et étaient plus sceptiques, tandis que ceux qui avaient vécu en Côte d'Ivoire semblaient moins sceptiques au sujet des institutions politiques maliennes, en fonction de leur niveau d'éducation (Chauvet et al., 2016). De la même manière, les migrations internationales ont une incidence sur les décisions prises concernant le nombre d'enfants dans le pays d'origine : les migrations vers des pays où le taux de fécondité est inférieur ou supérieur sont associées à une diminution ou une augmentation, respectivement, de la fécondité au sein de la population d'origine (Beine et al., 2013).

¹³ Le projet « Africa Migration Project » a permis de recueillir des données sur les marchandises que les migrants envoient chez eux, concernant essentiellement les articles volumineux ou onéreux, tels que les appareils ménagers, le matériel professionnel, les tracteurs et équipements agricoles et les véhicules de transport. L'enquête donne à penser que les transferts en nature de ce type sont importants, surtout pour les migrantes.

5.3 Comment la diaspora peut contribuer au développement

Les membres de la diaspora, c'est-à-dire les migrants et leurs descendants, qui maintiennent un lien avec leur pays d'origine participent activement à des activités de promotion du commerce grâce à leur réseau de contacts professionnels et à leur connaissance de leur pays d'origine. On trouve de plus en plus parmi leurs rangs des personnes qui participent à des projets d'investissement complexes et qui constituent une clientèle pour des produits d'investissement de pointe (Terrazas, 2010). En outre, la validité de la thèse du retour des cerveaux est de plus en plus avérée (Docquier and Rapoport, 2012). Les membres de la diaspora sont une source précieuse de connaissances, de savoir-faire et de transfert de technologie pour les pays d'origine. À la faveur d'une évolution des politiques relatives à la diaspora partout dans le monde, plusieurs initiatives sont apparues pour associer la diaspora aux trajectoires de développement de pays d'origine africains. Les solutions concrètes peuvent consister en des programmes fondés sur les compétences de la diaspora qui déterminent des bases de données permettant de relier la diaspora et les projets de développement (Ndiaye et al., 2011). À titre d'exemple, le projet de santé publique mené au Ghana dans le cadre de l'initiative Migrations pour le développement en Afrique de l'OIM visait à remédier à l'exode des agents de santé du pays en facilitant les retours périodiques et circulaires ou temporaires d'agents qualifiés de la diaspora vivant dans l'Union européenne vers les hôpitaux et les établissements de formation médicale du Ghana, et offrait aussi des possibilités de formation dans le domaine de la santé pour le renforcement des capacités du personnel médical en poste au Ghana. Un autre exemple est celui des projets qui permettent un transfert de technologie sous la forme de matériel médical offert aux hôpitaux dans les pays d'origine (Ndiaye et al., 2011). Vu le large usage des nouvelles technologies de la communication, il existe aussi des initiatives fondées sur le transfert virtuel de connaissances vers les étudiants des universités des pays d'origine. Le rôle important de la diaspora transparaît dans le fait que bon nombre de pays d'origine ont créé des stratégies de participation de la diaspora et tiennent compte de la diaspora dans leurs plans de développement.

Les pays d'origine africains doivent élaborer des politiques efficaces pour mieux tirer parti du potentiel économique de leur diaspora, en incitant celle-ci à s'associer aux réseaux d'investissement et de connaissances, de façon à améliorer les perspectives de développement nationales (Anyanwu and Erhijakpor, 2010 ; Ndiaye et al., 2011 ; Ratha, Mohapatra and Scheja, 2011). Cela peut passer par un rôle actif des ambassades dans les principaux pays de destination, car un meilleur dialogue avec la diaspora peut permettre une meilleure intégration dans les réseaux de production mondiaux de fournisseurs nationaux de biens et de services potentiels à exporter des pays d'origine vers les pays d'accueil. De même, les connaissances et le savoir-faire accumulés

par la diaspora peuvent aider les entreprises nationales à acquérir de nouvelles capacités et de nouvelles technologies et à améliorer leur capacité d'acquisition de connaissances. Une condition à cela est que la diaspora soit en mesure de s'organiser en réseaux. Les gouvernements des pays d'origine devraient soutenir activement ces réseaux en en associant les membres aux stratégies de développement nationales et à l'élaboration des politiques industrielles nationales. La diaspora peut aussi être une source d'entrepreneuriat dans les pays d'origine, soit depuis l'étranger, soit au retour de la migration (Plaza and Ratha, 2011 ; UNCTAD, 2012). Les politiques peuvent soutenir les coentreprises et les programmes d'investissement entre membres de la diaspora qui souhaitent rester à l'étranger et entreprises locales des pays d'origine.

Les politiques devraient aussi viser à promouvoir le retour permanent car les « migrants de retour », peuvent contribuer au renforcement des capacités productives de leur pays d'origine par l'effet cumulé de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs réseaux. Pour exploiter les atouts des migrants de retour, les pays d'origine doivent toutefois disposer de cadres institutionnels favorables qui ciblent des mécanismes de financement productifs, en faisant intervenir par exemple une banque de développement nationale qui offre des lignes de crédit spéciales pour compléter les investissements et l'appui technique et de gestion aux entrepreneurs de façon à viabiliser leurs entreprises à long terme. Les pays d'origine devraient aussi étudier la possibilité de créer des incitations spéciales, notamment d'abaisser les droits d'importation sur le matériel et les produits intermédiaires fournis ou acquis à des fins productives par les migrants de retour.

Un an après avoir rencontré Mamadou, Afwerki, fort de sa réussite d'entrepreneur de la diaspora établi au Rwanda, a décidé qu'il était prêt à concrétiser son aspiration d'investir de façon productive dans son village ancestral des hauts plateaux d'Éthiopie. Après de longues consultations avec son cousin et d'autres proches du village, Afwerki a décidé de soutenir les initiatives locales visant à diversifier la production agricole et à accroître la production de piments séchés pour le commerce local, régional et international. Afwerki est convaincu que la diaspora éthiopienne du Kenya, de l'Amérique du Nord et du Royaume-Uni pourrait constituer un marché viable et adapté pour le produit en question. Compte tenu de la demande croissante d'aliments sains, économiques et naturels et de la nécessité de revenus stables dans son pays d'origine, Afwerki est d'avis que ce « commerce nostalgique » pourrait constituer un scénario gagnant-gagnant dont sa communauté ancestrale d'origine peut réussir à tirer parti. L'année dernière, sa communauté d'origine a créé une coopérative de 40 agriculteurs locaux qui ont accepté de réserver des terres pour produire piments et d'adopter des normes de production biologique. Afwerki a été ravi d'apprendre que trois responsables de la coopérative avaient assisté à un programme de formation d'une semaine à Addis-Abeba sur l'application des techniques d'agriculture biologique. Leur enthousiasme l'a motivé à financer la construction de séchoirs solaires à faible coût de type boîte,

utilisables à domicile et par les artisans du village, les techniques traditionnelles de séchage au soleil étant moins efficaces. Il a aussi financé la construction d'une petite installation d'emballage sous vide pour les piments (et d'autres cultures et produits alimentaires associés par la suite). Afwerki utilise aujourd'hui son réseau d'entrepreneurs de tout le continent et ses compétences commerciales pour promouvoir les piments séchés auprès de détaillants au Kenya, au Rwanda et en Ouganda. Les membres de la coopérative sont très optimistes pour l'avenir de leur production. Le parcours a été riche en rebondissements et en obstacles imprévus. Pourtant, Afwerki est convaincu que sa communauté en tirera profit à long terme, par des revenus plus élevés, une meilleure sécurité financière et des perspectives d'emploi viables pour les jeunes.

5.4 Conclusions

Le présent chapitre apporte des éléments d'appréciation sur la corrélation entre les migrations et les indicateurs du développement social dans les pays d'origine et les pays de destination. D'une part, l'immigration n'a pas empêché la poursuite des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays de destination. D'autre part, grâce aux apports matériels et immatériels, l'émigration peut contribuer à accélérer la réalisation de ces objectifs dans les pays d'origine. Ces effets pourraient être amplifiés si les coûts des transferts étaient inférieurs. Les contraintes qui empêchent de libérer la contribution potentielle de ces apports au développement sont notamment un manque de concurrence qui tient à la position dominante d'un certain nombre d'acteurs sur le marché des transferts d'argent internationaux. L'absence d'infrastructure financière propre à soutenir le développement d'entreprises locales de transfert d'argent, ainsi qu'un accès limité aux services bancaires, compromettent l'offre de services et entretiennent des coûts élevés pour les émetteurs. En améliorant l'accès aux transferts bancaires formels et aux services bancaires mobiles, on réduit le coût des transferts et c'est aussi ce qui peut permettre aux bénéficiaires de prendre des décisions plus mesurées quant à la façon d'utiliser ces apports, y compris pour des investissements productifs.

Les retombées des apports matériels et immatériels pour le développement, pour ce qui est d'accroître la productivité et de renforcer les capacités d'investissement et de production et la transformation structurelle dans les pays d'origine, reposent sur la synergie de politiques complémentaires, y compris de la conception des politiques, du contexte local, de l'interaction entre les institutions locales et internationales, de la dynamique de la croissance et de la nature des liens existants. Les apports matériels et immatériels sont un phénomène dont le secteur privé a été jusqu'à présent le moteur principal, et on est fondé à penser que leur potentiel pour le développement est encore largement inexploité dans la plupart des pays d'Afrique (Plaza and Ratha, 2011). Comme les autres flux de capitaux privés, les apports comportent des coûts et des

risques en même temps qu'ils apportent des avantages. Néanmoins, étant donné leur importance, et dans la mesure où ils atteignent déjà une certaine échelle, il est nécessaire de les déployer aux fins de développement et de mener des politiques publiques pour améliorer leurs retombées pour le développement dans les pays d'origine. Ainsi, des politiques agricoles peuvent être utilisées pour influencer les flux d'émigration, à l'instar du plan Retour vers l'agriculture (2006) au Sénégal, qui comporte des incitations à la création d'emplois pour les jeunes et à l'investissement de la diaspora et vise à réduire l'insécurité alimentaire, le chômage, l'émigration illégale et l'exode rural.

La cohérence des politiques et les démarches intégrées revêtent une importance particulière. Il existe des politiques et des mécanismes permettant de faciliter les migrations et les transferts à l'intérieur du continent (voir chap. 2), mais il reste des progrès à faire pour renforcer la coopération et la coordination aux niveaux national et international, notamment entre les pays d'origine, de transit et de destination, y compris pour l'échange de données d'expérience.

De la même manière, outre le nombre croissant de projets d'investissement complexes de la diaspora, un certain nombre d'initiatives visant à déjouer les conséquences néfastes des migrations pour les pays d'origine qui résultent de l'exode des compétences peuvent aussi contribuer à rendre les migrations efficaces pour le développement à long terme. Les éléments d'appréciation présentés dans ce chapitre montrent que, dans l'ensemble, les migrations jouent un rôle central dans la création des conditions de la transformation structurelle en Afrique, tant dans les pays d'origine à faible revenu que dans les pays de destination. Dans la conjoncture actuelle, les migrations ne semblent constituer ni un fardeau, ni une panacée pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays africains. Il est probable, moyennant des politiques et des cadres réglementaires plus efficaces, que les migrations puissent accélérer les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

CHAPITRE 6

Recommandations et conclusions



« Les migrations intra-africaines recèlent un grand potentiel qui peut être exploité au service du développement durable et de la réduction de la pauvreté.

Ce rapport contient des éléments qui faisaient cruellement défaut sur la façon dont la croissance économique et la transformation structurelle pourraient stimuler la demande de travailleurs migrants et donner aux migrants africains et à leur famille de véritables moyens de sortir de la pauvreté.

Il représente une ressource essentielle pour les parties prenantes à la migration et au développement et dans l'optique des consultations en cours sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. »

Professeure Mariama Awumbila,
Centre for Migration Studies, Université du Ghana, Legon

Introduction

L'Union africaine est dotée d'un certain nombre de cadres directifs, de lignes directrices et d'institutions qui doivent faciliter la mobilité de la main-d'œuvre sur l'ensemble du continent. De plus, à sa trentième session ordinaire, en janvier 2018, la Conférence de l'Union africaine a pris des décisions clés sur trois projets phares de l'Agenda 2063 qui présentent un intérêt pour les migrations intra-africaines, à savoir le lancement de l'initiative pour un marché unique du transport aérien en Afrique, la convocation d'une session extraordinaire en 2018 pour signer l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale et l'adoption du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Il reste que, souvent, ces institutions ne sont pas encore opérationnelles et ces dispositions commencent à peine à être mises en application. En outre, si des politiques migratoires sont actuellement élaborées par de plus en plus de pays africains, elles ont besoin d'être plus profondément inscrites dans le contexte de l'intégration régionale. Enfin, bien que de nombreux pays africains soient à la fois des pays d'origine et des pays de destination, comme il ressort de l'analyse faite dans les chapitres précédents, très peu d'entre eux tiennent expressément compte de cette situation dans leur stratégie migratoire. Le Maroc se distingue parmi ceux qui font exception et permet à de nombreux pays de tirer des enseignements de son expérience.

6.1 Principales conclusions

Les migrations africaines sont principalement intracontinentales

En 2017, plus de la moitié (53 %) des migrants internationaux africains sont restés sur le continent. Sauf en Afrique du Nord, la part des migrations intra-africaines a été beaucoup plus élevée au niveau régional, avec plus de 80 % des migrants internationaux africains résidant en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.

Les migrations intra-africaines favorisent la croissance économique

Le rapport montre que les migrations intra-africaines peuvent être bénéfiques à la transformation structurelle dans les pays de destination. Selon les prévisions faites par la CNUCED à partir des scénarios migratoires existants, les flux d'immigration pourraient faire augmenter sensiblement le produit intérieur brut (PIB) africain par habitant d'ici à 2030. En langage économique, cela signifie que le PIB par habitant progresserait à un rythme de croissance annuel composé de 3,5 % à compter de 2016, pour atteindre 3 249 dollars en 2030. La valeur moyenne du PIB africain par habitant était de 2 008 dollars en 2016.

Les envois de fonds représentent la moitié des entrées de capitaux privés sur le continent; leur montant est passé de 38,4 milliards de dollars en moyenne en 2005-2007 à 64,9 milliards de dollars en 2014-2016. Il ressort toutefois d'une analyse empirique que l'effet des migrations sur la transformation structurelle a été moins sensible (indéterminé) dans les pays d'origine, qui reçoivent pourtant des sommes assez importantes. Cela s'explique notamment par une perte de main-d'œuvre qualifiée et une baisse des recettes fiscales, des limites structurelles au développement économique ainsi que des obstacles réglementaires tels que les coûts élevés des transferts monétaires et des services de recrutement. Il faudra lever ces difficultés et améliorer le cadre directif et réglementaire pour tirer le meilleur parti des migrations et les mettre au service d'une transformation structurelle durable dans les pays d'origine.

Le rapport montre que les migrations peuvent aider à améliorer la productivité du travail dans les pays de destination. Une augmentation du nombre d'immigrants entraîne une hausse du taux de productivité sectorielle. Cela est d'autant plus vrai dans les secteurs qui ont attiré un nombre relativement élevé de migrants par le passé, comme l'agriculture, l'industrie manufacturière, les activités extractives, la construction et les services. Le rapport constate qu'une augmentation du nombre d'immigrants s'accompagne d'une progression de la valeur ajoutée manufacturière, mais note que l'accroissement de la productivité n'est guère créateur d'emplois. Peut-être est-ce dû au fait que, dans la plupart des pays africains, les bons emplois qualifiés sont plutôt rares dans le secteur manufacturier.

Les migrations ont des effets bénéfiques durables sur la croissance et le développement

Les conclusions du rapport selon lesquelles les migrants ont un impact positif sur la croissance et le développement, dans les pays de destination et dans les pays d'origine, confirment les résultats d'autres études, qui mettent en évidence la contribution des immigrants au PIB, comprise entre 1 % environ au Ghana et 19 % en Côte d'Ivoire (OECD and ILO, 2018). Les migrants participent aussi, par la voie de la fiscalité et de la consommation, au développement des pays de destination, dans lesquels ils dépensent environ 85 % de leurs revenus (International Fund for Agricultural Development, 2017, p. 56). En conséquence, en plus de contribuer au produit courant, les migrants jouent aussi un rôle démographique, en gonflant la population active actuelle et future des pays de destination. Les travaux de la CNUCED qui portent sur les canaux de transmission des chocs migratoires à l'économie montrent également que l'immigration a un effet encore plus positif sur la transformation structurelle lorsque les migrants sont instruits (c'est-à-dire lorsque le niveau d'éducation dans le pays d'origine est généralement plus élevé que dans le pays de destination). Des éléments font également apparaître que le retour dans le pays d'origine donne lieu à un transfert de connaissances et de compétences susceptible de stimuler la productivité.

Les migrations dynamisent les échanges commerciaux

À en juger par l'évolution du commerce intracontinental de produits alimentaires, les migrations ont un effet positif sur les échanges commerciaux. Dans l'hypothèse où le revenu des migrants est plus élevé dans leur nouveau pays de résidence, les exportations et, avec elles, les entrées de capitaux augmentent dans les pays d'origine. De même, il apparaît que les importations intracontinentales de produits alimentaires ont augmenté dans les principaux pays de destination, souvent bien plus rapidement que leurs taux d'immigration africaine.

Les migrations aident à rendre la croissance inclusive et à étendre les possibilités pour les migrantes d'assurer leur subsistance

Les migrantes africaines sont de plus en plus nombreuses et contribuent à une croissance inclusive, à la fois dans les pays d'origine et dans les pays de destination. Cependant, elles font face à des obligations et à des difficultés (responsabilités familiales et désavantages concurrentiels sur le marché du travail) qui influent non seulement sur leur expérience de la migration, mais aussi sur leurs résultats sur le marché du travail des pays de destination.

Qu'ils soient peu qualifiés ou semi-qualifiés, les immigrants sont des acteurs de la croissance dans les pays de destination

Une bonne gestion des migrations de main-d'œuvre (notamment par des politiques flexibles qui ciblent les migrants peu qualifiés et semi-qualifiés), peut faciliter la mobilité des travailleurs tout en palliant l'insuffisance de l'offre sur les marchés régionaux du travail. Ces travailleurs migrants comblent des déficits de main-d'œuvre et, ce faisant, permettraient en théorie aux travailleurs des pays de destination d'obtenir des emplois mieux rémunérés. Comme le montre le rapport, les migrants peu qualifiés ou semi-qualifiés améliorent quelque peu leurs compétences, ce qui peut avoir un effet positif sur la productivité. Cependant, ils sont parfois désavantagés sur les marchés régionaux du travail. L'instauration rapide d'un passeport africain s'impose pour faciliter la mobilité des Africains sur le continent.

Les migrations ne sont ni un fardeau ni une solution miracle lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs de développement durable

Dans la mesure où les cadres directifs ne sont pas pleinement appropriés pour en faire des vecteurs de développement socioéconomique, les migrations ne peuvent être considérées ni comme un fardeau ni comme une solution miracle lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs de développement durable. Le rapport montre que les migrations n'influent guère sur l'évolution des indicateurs de développement social, aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. L'augmentation

du nombre d'immigrants ne semble pas modifier les écarts salariaux ni entraîner une hausse des dépenses publiques de santé dans les pays de destination. En revanche, elle s'accompagne à la fois de dépenses plus importantes et de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation. Même si elles pourraient être meilleures, les chances d'atteindre les objectifs de développement durable dans les domaines de la santé et de l'éducation d'ici à 2030 et à 2063 sont globalement plutôt bonnes pour de nombreux pays (tableau 22). L'augmentation des mouvements migratoires va de pair avec l'amélioration des conditions d'éducation et de santé, surtout pour les femmes.

Les politiques relatives aux migrations, au commerce et à l'investissement doivent être alignées sur les objectifs de développement à long terme

Il ressort aussi de l'analyse faite dans le rapport que, pour éviter de retomber dans certains des pièges de la libéralisation du commerce, les conditions propres à faire évoluer la distribution spatiotemporelle des travailleurs qualifiés et peu qualifiés entre les pays devraient être instaurées. Cela suppose que les pays alignent leurs politiques relatives aux migrations, au commerce et au développement sur leurs objectifs de développement à long terme. Autrement dit, l'Afrique devrait se doter de politiques et de réglementations permettant à un pays qui présente un taux élevé d'émigration de travailleurs peu qualifiés en 2017 d'ambitionner de devenir un pays de destination de main-d'œuvre qualifiée à l'avenir. Le rapport met en évidence des possibilités dans l'agriculture, les services et l'industrie manufacturière, dans les différentes régions du continent. Des politiques migratoires cohérentes aux niveaux national, régional et continental seront essentielles pour tirer parti de ces différentes chaînes de valeur sectorielles.

6.2 Principales recommandations

Chaque chapitre du présent rapport expose les conséquences pratiques des différents faits constatés et donne des exemples de bonnes pratiques des pays africains dans le domaine considéré. La présente section donne des recommandations générales, présentant un intérêt pour les responsables africains des politiques économiques et commerciales aux niveaux national, régional et continental, dans le but d'accroître la contribution des migrations à la transformation structurelle du continent. Elle propose aussi de grandes orientations à la communauté internationale.

Les recommandations générales énoncées ci-après sont le fruit d'une démarche en trois étapes. Premièrement, une attention particulière a été portée à l'établissement de conclusions à partir des faits constatés. Deuxièmement, un examen documentaire des bonnes pratiques dans les pays africains a été mené à bien. Troisièmement, des enseignements ont été tirés des entretiens avec les

représentants de gouvernements et de partenaires de développement ainsi que des observations faites par les participants aux réunions de haut niveau sur les questions migratoires. Cette démarche a mis au jour la ferme volonté des décideurs africains d'apprendre des meilleures pratiques actuellement appliquées sur le continent. Il devrait en résulter une harmonisation plus rapide des grands axes des politiques migratoires, d'abord dans les communautés économiques régionales et, finalement, à l'échelle du continent. La présente section traite également de cette question. Elle développe des exemples de bonnes pratiques africaines exposés dans d'autres parties du rapport. Elle énonce les principales recommandations découlant de l'analyse globale et donne des précisions sur certaines des meilleures pratiques en Afrique. Comme le rapport le montre, les pays africains sont généralement à la fois des pays d'origine et des pays de destination, avec des taux plus ou moins élevés d'immigration et d'émigration. Toutefois, par souci de clarté, les recommandations ci-après sont parfois spécifiquement destinées aux pays d'origine ou aux pays de destination.

Selon la tradition ouest-africaine, au son du tambour qui appelle à se rassembler les dirigeants africains des pays d'origine et des pays de destination ainsi que les représentants mondiaux des initiatives multilatérales, les entreprises privées, les associations professionnelles, les syndicats et les organisations de la société civile, le griot¹⁴ commence son récit.

6.2.1 Veiller à la cohérence des politiques relatives aux migrations, au commerce, à l'investissement et aux technologies pour créer les conditions propices à la transformation structurelle

Dans la plupart des cas, les mouvements migratoires sont motivés par la recherche de meilleures conditions de vie. Les gens partent parce qu'ils veulent trouver un emploi décent. Sous l'impulsion d'une croissance rapide du secteur des services, l'Afrique emprunte un chemin inhabituel pour parvenir à la transformation structurelle. Le développement des secteurs agricoles et manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre n'en reste pas moins nécessaire. Avec des infrastructures adéquates, des cadres directifs et réglementaires adaptés et une main-d'œuvre qualifiée, l'Afrique pourrait dominer un certain nombre de chaînes de valeur mondiales dans les industries axées sur les produits de base. Les pays et les secteurs qui permettraient d'arriver à ce résultat sont mentionnés dans le rapport. Les pays d'Afrique devraient tous s'efforcer de mobiliser les acteurs privés et publics pour inventorier les compétences dans les secteurs de pointe susmentionnés. Cet inventaire aiderait à planifier le développement du capital humain, y compris par la formation professionnelle et l'enseignement tertiaire, et à concevoir des plans d'action sur les migrations aux niveaux régional et continental.

¹⁴ Aussi *jeli*, *jali* ou *gewel*.

Parmi les nombreuses raisons qui expliquent les faibles progrès du continent sur la voie de l'industrialisation, le manque de cohérence des politiques dans les domaines de la macroéconomie, du commerce, de l'investissement et des technologies occupe une place prépondérante. Une gestion des migrations axée sur la transformation structurelle pourrait avoir un rôle fédérateur et aider à rendre les politiques plus cohérentes. C'est pourquoi la réforme actuelle des accords internationaux d'investissement devrait être alignée sur les domaines d'action prioritaires définis dans les programmes d'industrialisation et d'intégration régionale du continent.

Les Gouvernements africains devraient veiller à se ménager une marge d'action et une latitude réglementaire qui leur permettent de satisfaire aux exigences de leurs stratégies d'industrialisation. Dans le domaine réglementaire, ils pourraient notamment élever au rang de priorité la mobilité des travailleurs sur l'ensemble du continent et le transfert de compétences et de technologie. Les listes de priorités et les politiques sectorielles ne seront probablement pas exactement les mêmes d'un pays à l'autre, mais elles devraient toutes avoir pour objectif de constituer une main-d'œuvre africaine compétitive et innovante.

6.2.2 Appliquer les cadres directifs, légaux et réglementaires sur la liberté de circulation des personnes au niveau du continent

La liberté de circulation des personnes et la migration de la main-d'œuvre sont au centre du projet de l'Union africaine pour une Afrique unie et intégrée. Outre les politiques et les protocoles migratoires, la Déclaration et le Plan d'action sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (Ouagadougou+10), adoptés par l'Union africaine en 2015, placent la migration de la main-d'œuvre parmi les domaines d'action prioritaires. De même, la facilitation de la migration de la main-d'œuvre était un objectif spécifique du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour 2014-2017. L'Union africaine s'est également employée à mettre en œuvre son cadre de politique migratoire pour l'Afrique, élaboré en 2006, et à renforcer la gouvernance et la réglementation de la mobilité et de la migration des travailleurs sur le continent, ce qui a abouti à l'adoption d'un mécanisme de bonne gouvernance des flux migratoires de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration, à la vingt-quatrième session ordinaire de sa Conférence, en janvier 2015, et d'un cadre révisé de politique migratoire pour l'Afrique assorti d'un plan d'action pour 2018-2027, en 2017. Elle a aussi créé des institutions spécialement chargées des questions relatives à la diaspora et aux envois de fonds, telles que le Centre pour la participation des citoyens et la Direction des citoyens et de la diaspora, qui relèvent de sa commission, ainsi que l'Institut africain pour les transferts de fonds. La lenteur dans l'application effective des dispositions existantes s'explique notamment par le manque d'information sur les gains et les pertes découlant de la libéralisation des flux de main-d'œuvre et sur leur distribution. Les conclusions

du rapport aident à combler ce manque d'information dans des domaines relatifs aux processus d'intégration régionale.

Il ressort aussi du rapport que des plans d'action thématiques s'imposent au niveau continental. En ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, par exemple, il faudrait non seulement mettre en œuvre des cadres migratoires applicables à l'ensemble du continent, mais aussi définir des mécanismes d'ajustement optimal entre les différentes sous-régions en fonction des déficits de compétences. Les mesures adoptées à cette fin pourront notamment consister en une harmonisation des qualifications à l'échelle de l'Afrique. Des mesures complémentaires devraient être prises pour que les investisseurs privés puissent passer outre aux différences entre les communautés économiques régionales dans la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre, dues aux diverses dynamiques migratoires qui témoignent des intérêts divergents de leurs pays membres.

6.2.3 Établir des dispositifs régionaux et continentaux pour tirer parti des migrations intra-africaines et les mettre au service de la transformation structurelle

À l'intention des États membres

Les communautés économiques régionales pourraient tenir compte des migrations et du principe de codéveloppement dans leurs cadres directifs. Le principe de codéveloppement fait des migrants des partenaires essentiels dans les projets et les programmes de coopération en faveur du développement et, sur le plan stratégique, vise à rendre les migrations aussi bénéfiques que possible pour les parties prenantes dans les pays d'origine et les pays de destination. À cet égard, les conclusions du rapport de la CNUCED sur les répercussions économiques et commerciales des migrations pourraient permettre d'affiner les politiques migratoires nationales. Elles présentent une typologie des pays selon leur taux d'immigration (élevé, moyen ou faible) et le lien entre les taux d'immigration et l'état d'avancement des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Les pays pourraient aussi tirer des enseignements de la manière dont le Maroc a tenu compte du principe de codéveloppement, du point de vue des pays d'origine, des pays de transit et des pays de destination, dans sa stratégie migratoire (encadré 7). Les initiatives en faveur du codéveloppement consistent notamment à renforcer les capacités des associations de migrants et les incitations au transfert de compétences, à investir dans les secteurs productifs des pays d'origine et à faciliter la migration circulaire.

À l'intention des organisations d'intégration régionale

La progression de la migration mixte, qui associe migrations régulières et irrégulières, montre combien une approche régionale pourrait aider les comités nationaux de coordination à prendre des décisions éclairées. Une politique migratoire efficace suppose aussi de bien comprendre comment les migrations clandestines, la traite d'êtres humains et le trafic de migrants peuvent empêcher que les migrations soient

pleinement au service du développement. C'est pourquoi les pays de la Corne de l'Afrique, par exemple, devraient élaborer et appliquer leurs politiques nationales en fonction des initiatives régionales existantes, telles que le Plan d'action de Ouagadougou contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants (2006) et l'initiative de l'Union africaine sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants dans la Corne de l'Afrique. Il faudrait en outre donner suite aux recommandations faites dans la Déclaration de Khartoum de 2014 au sujet de la traite des êtres humains et du trafic de migrants, qui sont aussi liés à une augmentation du nombre de réfugiés.

Bénéficiant de l'appui de divers partenaires de développement, le cadre stratégique régional sur les migrations, établi par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), présente un certain nombre de bonnes pratiques qui pourraient être mises en application dans d'autres pays. Ce texte de référence non contraignant tend à proposer une méthode commune et cohérente de gestion des migrations aux États membres de l'IGAD. Il promeut les migrations comme vecteur de développement et énonce des lignes directrices et des principes qui doivent aider les pays à élaborer et à appliquer des politiques migratoires en accord avec leurs priorités et leurs ressources. Son but ultime est de protéger les migrants dans tous les États membres de l'IGAD. L'Autorité intergouvernementale pour le développement s'enorgueillit en outre d'un processus de consultation régionale, par la voie d'un mécanisme dont les décisions doivent encore être pleinement appliquées. Son comité de coordination régionale des migrations est également un espace de dialogue. Le Plan d'action sur les migrations 2015-2020 ultérieurement élaboré n'a toutefois pas encore été suivi de l'adoption de mesures assorties de délais ni de résultats au niveau national. Pour ce faire, plus de ressources devraient être consacrées au renforcement des capacités des décideurs et des institutions chargées des questions migratoires dans les pays membres.

Les communautés économiques régionales et l'Union africaine devraient unir leurs forces pour promouvoir le dialogue et l'échange de renseignements entre le secteur public et le secteur privé. Actuellement, la mauvaise circulation de l'information nuit à la prise de décisions, aussi bien individuelles que stratégiques. De nombreuses initiatives privées, telles que Carrefour Africain, mettent en relation des recruteurs, des employeurs, des étudiants et des migrants originaires d'Afrique. Elles pourraient par exemple être étendues à d'autres acteurs et appliquées aux niveaux régional et continental. Sans la création de liens entre les acteurs des secteurs public et privé concernés, les politiques migratoires ne pourront pas servir la transformation structurelle du continent. Les initiatives devraient reposer sur une coopération efficace entre les pays d'origine et les pays de destination, les organisations africaines et les associations professionnelles. Elles devraient aussi s'assurer la participation de décideurs de pays d'accueil non africains pour aborder les migrations sous un autre angle. Au niveau mondial, il apparaît clairement que le secteur privé est conscient des avantages commerciaux à retirer de l'intégration de l'Afrique et de ses mouvements migratoires. À l'inverse, dans certains

pays développés de destination, les responsables politiques parlent de plus en plus de restreindre ou de combattre l'immigration. La rencontre de ces deux groupes d'acteurs pourrait être bénéfique aux programmes de création d'emplois et contribuer à changer l'image négative des migrants.

À l'intention des pays de destination

La régularisation des travailleurs migrants devrait devenir une priorité. Au vu des exemples existants, elle permet de mieux reconnaître les contributions des migrants aux économies nationales et de les intégrer plus pleinement dans le PIB des pays concernés. Elle offre une meilleure protection aux migrants, notamment en facilitant le paiement des contributions sociales et des impôts. Les campagnes de régularisation permettent de souligner l'ampleur des apports dont l'économie réelle a été privée. Au Maroc, par exemple, une deuxième vague de régularisation a eu lieu entre décembre 2016 et la fin 2017. Elle a donné lieu au dépôt de 26 860 demandes dans 70 provinces et districts du pays.

Dans les pays de destination, la gestion des migrations a généralement pour but d'attirer des migrants hautement qualifiés. La stratégie migratoire du Maroc, par sa combinaison de mesures qui ciblent les deux extrémités du spectre des compétences, est un exemple à suivre pour les pays africains, même si elle devrait accorder plus d'importance à la main-d'œuvre moins qualifiée et mieux reconnaître ainsi son rôle dans le processus de développement. Ses principales mesures de nondiscrimination en faveur des migrants sont de supprimer la préférence nationale dans le secteur privé pour les migrants qui ont bénéficié d'opérations de régularisation exceptionnelles, de ramener de trente jours à quarante-huit heures le délai de contrôle des certificats d'activité pour les migrants ayant des compétences recherchées et des compétences d'encadrement, de créer un site Web pour faciliter les demandes de visa des travailleurs étrangers et de limiter le délai de la procédure à dix jours maximum, de mettre fin au traitement préférentiel des citoyens marocains dans certains domaines d'activité, y compris dans les professions d'infirmière et de sage-femme, et de lever les restrictions à la création de coopératives par des étrangers.

Les travaux visant à harmoniser le Code du travail avec la stratégie migratoire sont en cours. Le Maroc s'est officiellement engagé dans la lutte contre les conditions de travail abusives et dans la promotion des droits des travailleurs migrants, en lançant le processus de ratification de la Convention (n° 143) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 2016. L'égalité des conditions de sécurité sociale, conformément à la Convention (n° 118) de l'OIT concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale, n'a pas encore été inscrite dans le droit interne. Le rapport de suivi établi en 2017 a mis au jour les améliorations à apporter (voir l'encadré 7). Les présentes recommandations sont l'occasion de tirer des enseignements de la manière dont les autres pays élaborent et appliquent leurs politiques migratoires.

Encadré 7 Intégrer les migrants dans le marché marocain du travail

La stratégie migratoire du Maroc a pour but de répondre aux besoins spécifiques de l'économie nationale en matière de main-d'œuvre, de supprimer les obstacles légaux et réglementaires à l'accès des migrants au marché intérieur du travail et aux institutions connexes, et d'encourager l'entrepreneuriat. Elle a été mise en œuvre à la faveur de programmes de coopération entre les organismes publics, les organisations de la société civile et les partenaires de développement. Les bons résultats obtenus grâce à son application rigoureuse sont mis en évidence dans un rapport de suivi, publié en 2017, qui indique notamment que 41 des 130 migrantes ayant reçu des formations ciblées ont trouvé un emploi salarié ou sont devenues chefs d'entreprise. Toutefois, ce rapport montre aussi que, malgré les très nombreuses mesures qui avaient été prises pour l'insertion professionnelle des migrants depuis la première vague de régularisation, en 2014, les résultats obtenus n'ont pas été à la hauteur des attentes. Il contient donc un certain nombre de recommandations pour remédier à la situation. Par exemple :

- Plus d'efforts devraient être faits pour adapter les formations aux besoins particuliers des migrants, compte tenu notamment de leur mobilité et de leur précarité financière. À ce dernier égard, il est prévu d'accroître les possibilités d'apprentissage rémunéré.
- Les campagnes de communication sur l'offre de formations devraient mieux cibler les migrants et les réfugiés.
- Il faut augmenter les partenariats pour diversifier l'offre de formations professionnelles.
- Plus de ressources devraient être consacrées à la réglementation des organisations de la société civile qui s'occupent de la formation et de l'insertion professionnelle des migrants et des réfugiés, dans l'optique d'un meilleur contrôle de la qualité des prestations fournies.
- Les organisations de la société civile devraient recevoir une formation spécifique qui les aide à évaluer les possibilités de reconnaissance des qualifications des migrants.
- Des ressources devraient être allouées à un inventaire préalable des qualifications des migrants, qui permettrait de mieux évaluer les besoins en formation.

Source : Maroc, Stratégie nationale d'immigration et d'asile, rapport 2017, Rabat (Morocco, 2017).

À l'intention des pays d'origine

Compte tenu des conclusions sur les envois de fonds et des effets potentiellement positifs des migrations bilatérales sur le commerce, il ressort du rapport que les diasporas doivent être incitées à participer davantage au développement de leurs pays d'origine. Leurs capacités de contribution sont maintenant largement reconnues, d'où la popularité des politiques les concernant aux niveaux national, régional et continental. Depuis le premier sommet mondial de la diaspora africaine, qui s'est tenu en Afrique du Sud en 2012, la diaspora est considérée comme la sixième région africaine, ce qui a conduit à la création d'institutions nationales et continentales spécifiques. L'Éthiopie se distingue parmi les pays qui se sont récemment dotés de ces cadres institutionnels (IOM, 2017d). D'autres pays, à un stade comparable de développement de leurs

capacités institutionnelles, pourraient apprendre de son exemple. Plus d'efforts doivent être faits pour passer à un système de guichet unique, à l'instar de Maurice, et pour renforcer les mécanismes de coordination. De plus, de nombreux donateurs financent actuellement des initiatives et des fonds d'investissement en faveur de la diaspora. Dans toutes ces mesures, la priorité devrait être d'adapter la participation de la diaspora aux besoins particuliers des pays d'origine en vue de leur transformation structurelle.

6.2.4 Tenir compte des questions de genre dans les politiques et les réglementations migratoires

À l'intention de toutes les parties

Au moment d'élaborer des politiques migratoires tenant compte des questions de genre, il faudrait veiller à inscrire chaque aspect de cette démarche dans un cadre fondé sur les droits, conformément à la Déclaration et au Plan d'action de Beijing adoptés à l'issue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (1995). Cela suppose de prendre en considération les droits des femmes à trois égards. Premièrement, les femmes devraient pouvoir être des migrantes régulières. Elles devraient pouvoir accéder à des emplois sans danger dans le secteur formel. Deuxièmement, les droits des femmes devraient être garantis pendant le processus de migration, grâce à des mesures assurant la sécurité du recrutement, l'égalité de rémunération, des conditions de travail décentes, l'accès à la justice et le droit à la vie familiale. Troisièmement, les migrations elles-mêmes devraient aboutir à la réalisation des droits des femmes, c'est-à-dire à une plus grande autonomie et à un plus grand pouvoir de négociation des conditions de travail dans le pays de destination, et être ainsi profitables aux femmes et à leur famille.

À l'intention des organisations d'intégration régionale

L'intégration des questions de genre dans les cadres migratoires peut être un moyen de remédier aux difficultés spécifiques rencontrées par les migrantes. Les femmes africaines étant toujours plus nombreuses à émigrer pour des raisons économiques, les communautés économiques régionales peuvent les aider à tirer le meilleur parti de cette situation en encadrant la migration de la main-d'œuvre par des dispositions qui tiennent compte des disparités entre les sexes et qui traitent des problèmes fondamentaux des migrantes sur les différents marchés régionaux du travail.

À l'intention des pays d'origine

Les migrantes d'aujourd'hui bâtissent l'avenir des citoyens de demain. Leur expérience de la migration et leurs envois de fonds à leur pays d'origine concourent à l'instauration d'un environnement propice à la transformation structurelle du continent. Les femmes sont nombreuses à savoir quelles seront leurs conditions de travail dans le pays de destination, mais elles font parfois face à des situations plus risquées qu'elles ne l'imaginaient. Être à leur écoute suppose de dépasser les jugements moraux, surtout lorsqu'il existe des

accords bilatéraux, pour élaborer des politiques et des mesures susceptibles d'optimiser leurs contributions au développement socioéconomique de leurs pays d'origine.

L'intégration des questions de genre dans les politiques migratoires supposerait notamment de reconnaître l'expérience acquise par les migrantes à sa juste valeur. Par exemple, la mise en place de systèmes de certification des travailleurs domestiques permettrait aux femmes ayant exercé cette profession de progresser dans la chaîne de valeur de l'économie domestique. Plus généralement, les mesures adoptées par les pays sont souvent discriminatoires envers les migrantes, en ce qu'elles reposent sur l'idée commune et préconçue que les travailleurs migrants sont des hommes qui exercent une activité à temps plein et, dans certains cas, en ce qu'elles interdisent expressément et catégoriquement l'immigration féminine. Il se peut en outre que les activités exercées par les migrantes ne soient pas considérées comme un « vrai travail » et, par voie de conséquence, qu'elles restent invisibles. Dans les conclusions de son rapport, la CNUCED insiste sur la nécessité de renverser la tendance et de tenir compte des questions de genre dans les politiques et les réglementations migratoires.

À l'intention des pays de destination

Le fait que la réglementation considère généralement la population des travailleurs migrants comme exclusivement masculine risque de porter atteinte aux droits des migrantes. Dans de nombreux pays, la représentation traditionnelle du migrant comme un homme seul, venu sans famille, reste vivace, alors que les migrations évoluent et concernent aussi les femmes. Il n'existe souvent aucune disposition légale concernant le statut des membres de la famille des migrants. Les législations nationales devraient être modifiées pour embrasser la diversité des situations vécues par les migrants selon leur sexe. Les dispositions légales et réglementaires devraient aussi pouvoir répondre à la réalité complexe des multiples activités exercées par les migrantes aux plus bas échelons de l'économie informelle.

De plus, il faudrait que les mesures d'amnistie ou de régularisation des migrants irréguliers soient élaborées et appliquées en intégrant une perspective de genre. Peut-être certains seront-ils peu enclins à déclarer sous serment qu'ils emploient des travailleurs domestiques, surtout s'ils enfreignent les dispositions légales sur le salaire minimum et cherchent à profiter d'une main-d'œuvre illégale. L'aide apportée aux migrantes par les organisations de la société civile, en qualité d'intermédiaire dans la procédure de régularisation, a souvent porté ses fruits.

L'arrivée de migrants ou de réfugiés dans des pays de transit ou de destination moins développés rend les communautés d'accueil plus vulnérables. Ce sont souvent les femmes qui ressentent le plus vivement les effets de cette augmentation de la population. Il serait donc souhaitable que les projets et les programmes sur les migrations s'attachent aussi à maintenir les moyens de subsistance des femmes dans les communautés d'accueil. L'accord conclu entre l'Italie et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en juillet 2017 pour offrir des débouchés économiques aux

réfugiées érythréennes et aux éventuelles migrantes éthiopiennes dans les communautés d'accueil est un exemple de bonne pratique.

À l'intention des syndicats et des associations patronales

Les normes et les pratiques en usage dans les organisations syndicales peuvent contribuer à limiter la participation des femmes. Il se peut que les syndicats aient plus l'habitude des emplois à temps plein exercés par les hommes, qu'ils connaissent mal les emplois qui sont généralement exercés par les migrantes dans le secteur informel, ou encore qu'ils conduisent leurs activités selon des préjugés sexistes, ce qui limite les possibilités pour les femmes d'y être représentées et d'influer sur la stratégie et les objectifs de ces organisations. Le même discours s'applique aux associations patronales. Compte tenu du grand nombre de migrantes dans les sous-secteurs de l'économie domestique, les associations patronales devraient aider leurs membres à protéger les droits des travailleurs domestiques et des autres migrants employés dans des branches vulnérables du secteur des services. Par exemple, la publication d'un code de bonne conduite pourrait marquer le début d'un contrôle plus poussé des pratiques.

6.2.5 Créer des partenariats public-privé pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre dans les communautés économiques régionales et sur tout le continent

Pour une mobilité optimale de la main-d'œuvre, il faut que des informations fiables sur les flux migratoires et les caractéristiques des migrants soient accessibles. Plus de ressources devraient être allouées à la collecte de données sur les questions migratoires. Conformément au cadre stratégique régional sur les migrations établi par l'IGAD, des programmes permettant de normaliser et de coordonner les activités de collecte de données, et de garantir la comparabilité des résultats obtenus, devraient être mis en œuvre aux niveaux national et régional, et faire école.

La CEDEAO est la seule communauté économique régionale proposant un portail Web qui met en relation les demandeurs d'emploi du Bénin, de Cabo Verde, du Ghana, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal avec des employeurs potentiels, dans le pays ou à l'étranger. Cet exemple pourrait être suivi par d'autres communautés économiques régionales et par l'ensemble du continent, par la voie d'une initiative public-privé qui associerait des acteurs nationaux, régionaux et continentaux. Le programme pourrait être financé par des capitaux publics et privés et élaboré sur le modèle des principales plateformes de gestion de carrière.

6.2.6 Examiner les mécanismes de financement pour tirer le meilleur parti des apports et de l'épargne de la diaspora

Les envois de fonds des travailleurs expatriés constituent les entrées de capitaux les plus importantes et les plus stables, au point que certaines agences de notation en tiennent compte pour apprécier les risques souverains. Ils sont aussi pris en considération dans

le cadre de viabilité de la dette établi par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ils aident à mieux évaluer la solvabilité extérieure des pays, y compris leur capacité de rembourser les prêts contractés aux conditions du marché auprès d'autres créanciers privés.

Les pays africains sont de plus en plus invités à réfléchir à la manière dont ils pourraient se servir de l'épargne de la diaspora pour garantir des prêts internationaux. Selon la Banque mondiale (World Bank, 2015), l'épargne accumulée par la diaspora des migrants originaires de pays en développement représentait 497 milliards de dollars en 2013. Si elles sont bien gérées et que les conditions macroéconomiques sont favorables, les obligations-diaspora constituent un instrument fiable de financement à long terme. Pour autant qu'elles soient associées à un niveau de risque moins élevé, elles peuvent être profitables à la fois aux migrants et aux gouvernements des pays d'origine. Par exemple, des obligations à un taux de 3 % à 4 % et à échéance de cinq ans sont susceptibles d'intéresser des travailleurs migrants dont les avoirs en dépôt dans les banques des pays de destination sont quasiment improductifs. Les pays qui comptent beaucoup d'expatriés dans des pays de destination plus riches ont de plus grandes chances d'obtenir de bons résultats. Les obligations diaspora servent à financer des projets dans les domaines de l'infrastructure, du logement, de la santé et de l'éducation. Leur degré de réussite varie selon les pays, comme le montre ce qui s'est passé en Éthiopie (encadré 8), au Ghana, au Kenya, au Népal, aux Philippines et à Sri Lanka.

Encadré 8 Éthiopie : Investissements et contributions de la diaspora

En Éthiopie, la diaspora a investi dans 2 967 projets dans l'industrie manufacturière, l'agriculture et les services. Environ 90 % de ces projets n'ont pas encore été mis en œuvre. Les 234 projets en cours d'exécution ont permis de créer 4 493 emplois permanents et 13 211 emplois temporaires, pour un total de quelque 106 millions de capitaux investis. Les investisseurs issus de la diaspora ont bénéficié d'un traitement préférentiel, en l'occurrence d'une franchise de droits sur l'importation de biens d'équipement, d'une exonération fiscale temporaire en contrepartie d'investissements dans des secteurs donnés ainsi que d'un accès à des comptes spéciaux en devises et à des obligations diaspora spécifiques. Malgré l'importance des envois de fonds et des investissements de la diaspora, le rôle des migrations n'est pas mentionné dans les principaux programmes de développement et les politiques sectorielles du pays.

Source : OIM, National Labour Migration Management Assessment : Ethiopia, AddisAbeba (IOM, 2017d).

L'attention de plus en plus grande portée aux migrants qui reviennent dans leur pays d'origine témoigne d'un changement encourageant, qui devrait donner lieu à des politiques et des programmes ciblés. À leur retour, ces migrants apportent souvent des compétences qui pourraient être valorisées dans les entreprises locales. Les migrants avec les compétences de base requises pourraient bénéficier de mesures préférentielles leur garantissant des possibilités de formation et de recrutement ad hoc.

6.2.7 Exploiter les partenariats multilatéraux pour remédier aux facteurs structurels des migrations extracontinentales

Des migrations et des facteurs environnementaux, et de l'accès aux fonds pour l'environnement et le climat

Les catastrophes naturelles et la rudesse ou la dégradation des conditions environnementales déterminent les migrations au niveau mondial. En Afrique, les effets cumulés et interdépendants de la sécheresse, de la pauvreté et de facteurs sociopolitiques font qu'il est difficile de distinguer l'impact des seuls facteurs climatiques et d'évaluer dans quelle mesure ceux-ci influent sur les décisions individuelles de migrer. Or, les chocs liés à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques peuvent causer à l'intérieur d'un pays des déplacements de population inattendus qui, à terme, donneront éventuellement lieu à des migrations internationales. Dans des circonstances extrêmes, ils pourront conduire à la pire des calamités : la famine. Il est établi que les interactions entre les changements climatiques, l'agriculture et les migrations jouent un rôle de plus en plus important dans les déplacements de population, comme le prouve le partenariat récemment conclu entre l'OIM et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce partenariat devrait prendre la forme de projets et de mesures coordonnées qui traitent des causes fondamentales des migrations liées aux changements climatiques et à l'agriculture.

En conséquence, les pays dans lesquels une très grande partie de la population vit dans des zones à risque devraient pouvoir demander aux fonds pour l'environnement ou les changements climatiques de les aider à élaborer des programmes de développement socioéconomique et, si nécessaire, prévoir de se doter d'une politique migratoire. L'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, en faveur du secteur agricole dans les pays d'Afrique subsaharienne, est un exemple de mesure qui cible les déterminants structurels des migrations.

De l'émigration, de la paix et de la sécurité, et de la transformation structurelle – ou comment les mettre en relation

Dans certaines régions africaines, notamment la région sahélo-saharienne et la région du bassin du lac Tchad, l'insécurité est un facteur d'émigration. Actuellement, les mesures prises pour s'attaquer aux causes des mouvements migratoires consistent essentiellement à mener des interventions militaires, à créer des emplois dans le cadre de projets et à promouvoir l'esprit d'entreprise. La plupart de ces mesures, du fait de leur caractère fragmentaire, ne suffisent pas lorsqu'il s'agit de traiter les causes profondes des migrations. Des solutions plus stratégiques, inscrites dans une vision à plus long terme, sont nécessaires.

Au vu de l'analyse de l'évolution démographique faite dans le présent rapport, du développement socioéconomique ainsi que des perspectives de croissance et de développement durable, la lutte contre les facteurs structurels de l'émigration dans la

région mérite un plus grand intérêt de la part de la communauté internationale. Par exemple, des mesures pourraient être prises pour créer les conditions propices à la création de chaînes de valeur régionales compétitives, dont les segments opérationnels seraient disséminés dans différents pays.

6.2.8 Conclure un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières – ce que le monde doit entendre

L'Afrique veut faire entendre son propre discours migratoire sur la scène internationale

Dans le cadre du processus préparatoire du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'Union africaine a choisi le Roi Mohammed VI comme porte-parole du continent, au vu de l'exemplarité des pratiques que le Maroc avait suivies pour élaborer et appliquer une stratégie migratoire progressive et fondée sur les droits. Le pacte mondial permet à l'Afrique de réaffirmer avec force sa volonté de faire entendre son propre discours migratoire sur la scène internationale.

Ce discours migratoire pourrait être mieux ancré dans le continent si plus de ressources étaient consacrées au financement de campagnes de communication soigneusement conçues, qui soulignent les aspects économiques et commerciaux des migrations.

Il faudrait notamment donner plus de résonance aux témoignages des membres de la diaspora sur leur parcours migratoire. Les « conversations communautaires » de l'OIM, qui amènent les membres d'une même communauté, jeunes et plus âgés, à discuter de la réalité de la migration, se sont aussi révélées utiles. En l'espèce, l'adaptation aux circonstances et au contexte devrait être une obligation, car dans certaines communautés, les jeunes quittent le pays sous la pression des aînés. Enfin, un nouveau discours migratoire, moins sombre et plus constructif, pourrait contribuer à une nouvelle forme de promotion de l'aide multilatérale au développement, par la voie d'histoires de résilience.

Renforcer l'engagement en faveur de migrations internationales sûres, ordonnées et régulières

Le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières donne la possibilité d'insister sur la nécessité d'une meilleure protection des travailleurs migrants, y compris par la défense de leurs droits et l'instauration de conditions de travail sûres. Cette protection s'appuierait sur des mesures garantissant aux travailleurs étrangers le droit de recevoir des prestations, de bénéficier de la sécurité sociale et d'être assuré. Une attention particulière devrait être portée aux migrantes et aux personnes en situation précaire.

Investir et innover dans la collecte de données : de la peur de « l'autre » à une meilleure information

Le rapport de la CNUCED montre combien il est important de parvenir à une meilleure compréhension du processus de prise de décisions, aux niveaux des individus et

des ménages, pour adopter les mesures les mieux ciblées. À cette fin, l'utilisation d'ensembles de données sur les individus et les ménages s'impose. Une collecte plus fine et plus fréquente des données devrait permettre d'obtenir des informations de meilleure qualité sur les flux migratoires et les migrants, ce qui aidera à discréditer les idées préconçues sur les migrations, qui sont surtout relayées dans les discours populistes.

De plus, l'augmentation des migrations mixtes devrait inciter à établir une définition des migrants qui rende compte de leurs spécificités. De même, les données mondiales et régionales devraient couvrir les multiples aspects des migrations en vue de l'examen des variables économiques et commerciales. Il reste que la collecte de données nécessite beaucoup de ressources. Compte tenu de l'intérêt que présentent les informations sur les migrations africaines pour toutes les parties prenantes, en Afrique et ailleurs, il serait juste que la collecte des données soit financée de manière conjointe. De telles initiatives pourront se révéler fructueuses si elles sont envisagées comme l'amorce d'un dialogue et d'une collaboration durables dans le but d'élaborer et d'appliquer des politiques migratoires efficaces et bénéfiques à tous, en Afrique et dans les pays de destination d'autres continents.

6.3 Conclusions

Comme l'atteste leur mention dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est établi que les migrations, si elles sont bien gérées, peuvent contribuer au développement socioéconomique. À partir des connaissances existantes et de données compilées au niveau global, intermédiaire et individuel, le rapport de la CNUCED donne un nouvel éclairage sur le rôle des migrations intra-africaines dans le développement de l'Afrique. L'analyse, qui tient compte des différences entre les sexes, aboutit à des résultats qui remettent en question certaines des connaissances actuelles sur les tendances migratoires ainsi que des idées reçues sur les conséquences socioéconomiques des migrations. Le rapport de la CNUCED invite à consacrer les ressources destinées au développement à l'amélioration des facteurs structurels, afin de produire des effets à plus long terme sur la transformation structurelle de l'Afrique.

En montrant la réalité complexe des facteurs et de l'évolution des migrations, le rapport invite à adopter une nouvelle vision stratégique pour une gestion effective des mouvements migratoires en Afrique. Cette vision dépasse la simple question de la mobilité de la main-d'œuvre et englobe des éléments pertinents dans les domaines de l'investissement, du commerce et de la technologie. En proposant d'influer sur les facteurs et les effets des migrations par la voie des politiques relatives au commerce, à l'investissement et à la technologie, le rapport fait des recommandations inédites quant à la manière de contribuer à la transformation structurelle. Il établit une distinction entre

le principe de liberté de circulation des personnes et les mesures concrètes pour la mobilité de la main-d'œuvre. Il place les questions migratoires au centre des mesures destinées à lever les obstacles fondamentaux et chroniques au développement du continent.

La gestion des migrations peut grandement contribuer à la transformation structurelle en Afrique. La toute première étape sera de s'appuyer sur les éléments d'analyse du présent rapport pour aider les pays africains et les organismes régionaux et continentaux à élaborer des mesures « personnalisées » qui couvrent les différentes thématiques considérées.

6.4 Épilogue

À la radio, le bulletin d'information se poursuit. Mamadou tend l'oreille. Le journaliste parle de migrants qui ont réussi à rejoindre la Libye – où ils ont été réduits en esclavage.

Mamadou se souvient du son de la radio dans la petite maison de ses parents, un certain jour du début du mois d'août 1999. Yaguine Koita et Fodé Tounkara, deux jeunes Guinéens de Conakry, venaient d'être retrouvés dans le train d'atterrissage d'un avion, à Bruxelles. Ils étaient morts. À côté d'eux, dans un sac en plastique, il y avait leurs certificats de naissance et une lettre. Mamadou entend encore la voix aux accents désespérés relatant le sort de ces deux garçons qui avaient couché sur cette lettre leur angoisse de vivre en Afrique et leurs espoirs.

« Excellences, Messieurs les membres et responsables d'Europe,

Nous avons l'honorable plaisir et la grande confiance pour vous écrire cette lettre pour vous parler de l'objectif de notre voyage et de la souffrance de nous, les enfants et jeunes d'Afrique.

Mais tout d'abord, nous vous présentons les salutations les plus délicieuses, adorables et respectées dans la vie. »

Les deux amis avaient écrit dans leur meilleur français. Leurs paroles franches et sensibles s'étaient étalées sur deux pleines pages. La lettre se concluait par ces mots :

« Et n'oubliez pas que c'est à vous que nous devons plégner (sic) la faiblesse de notre force en Afrique. »

Comme Yaguine, Mamadou avait alors 15 ans. Il se souvient des nombreuses nuits sans sommeil qu'il avait passées à se demander ce que les deux garçons avaient bien pu vouloir dire dans cette dernière phrase. Il y avait de cela tellement d'années. À la même époque, Mamadou avait appris que, entre autres grandes richesses minières, la Guinée possédait les réserves de bauxite les plus importantes au monde et des milliards

de tonnes de minerai de fer dans les meilleures réserves existantes. Le raffinage de la bauxite permet d'obtenir de l'aluminium, l'un des métaux les plus importants dans l'économie mondiale, qui sert à fabriquer des feuilles d'emballage alimentaire et des canettes de boisson comme on en voit dans les foyers des pays riches, ainsi que des avions, comme celui dans lequel Yaguine et Fodé avaient été retrouvés morts. Quant au minerai de fer, sans lui, et sans l'acier, la plupart des activités industrielles mondiales n'existeraient pas.

À l'origine de la vocation professionnelle de Mamadou, il y avait la fascination de celui-ci pour les histoires sur les gisements de fer quasiment mythiques de Simandou, dans les régions montagneuses de l'est de la Guinée, juste de l'autre côté de la frontière avec le Sénégal. Tout cela avait piqué l'intérêt de Mamadou pour la métallurgie. Mamadou aime son travail de soudeur. L'année précédente, à Johannesburg, il a pu exercer quelques petits emplois dans sa branche, mais il a eu bien du mal à les obtenir. Il se remémore la première fois qu'il a lu le nom de Simandou en couverture des journaux, au kiosque au coin de sa rue, à Ouagadougou. C'était il y a près de vingt ans. Et les gisements ne sont toujours pas exploités.

Mamadou pense avec amertume à cette grande injustice qui fait qu'il a dû quitter sa famille et risquer sa vie pour aller si loin, alors que de l'acier pourrait être produit dans sa région natale. L'acier est le fondement du dynamisme industriel. Mamadou sait que les gouvernements, les organisations régionales et continentales, et bien d'autres organismes s'emploient à faire adopter des mesures pour tenter de créer les conditions qui mettront la région sur le chemin d'une industrialisation durable. D'une certaine manière, ce chemin est resté hors d'atteinte. Des années plus tôt, Ramatoulaye lui avait parlé de ces gens qui font perdurer la « faiblesse de [la] force en Afrique », en agissant depuis des pays lointains, dans le confort des centres de négoce des matières premières et des paradis fiscaux. Il y a aussi les acheteurs, trop occupés à consommer pour prêter attention à la réalité de l'Afrique, qui leur permet de profiter de leurs produits industriels de luxe. C'est compliqué, dirait Ramatoulaye si elle était aujourd'hui aux côtés de Mamadou. Sans doute, répondrait-il. Quelqu'un doit être tenu responsable. Mais qui ? Combien de jeunes comme Yaguine et Fodé devront mourir pour que le monde nous entende et agisse ?

À Ouagadougou, Ramatoulaye a aussi entendu les pénibles nouvelles venues de Libye. Elle est réveillée depuis le petit matin et écoute les aboiements des chiens du quartier. Elle se souvient de sa rencontre avec Mamadou devant le kiosque, au coin de sa rue. Ils faisaient tous les deux partie d'un petit groupe qui, faute de pouvoir acheter les journaux, restaient là, à lire les unes. Ramatoulaye était arrivée plus tard que d'habitude devant le kiosque ce matin-là, lorsque Mamadou avait fait son apparition.

Elle finit par se lever et passe quelques appels téléphoniques. Elle répète le même message simple aux différents intermédiaires contactés en vue de son voyage, à

savoir qu'elle n'envisage plus d'aller en Lybie. Elle ouvre le petit carnet dans lequel elle consigne ses moments de joie et de tristesse. Elle raye « partir pour l'Europe » de sa liste de rêves et comprend qu'elle ne sera jamais une grande historienne africaine.

Pendant l'année où Mamadou a été absent, Ramatoulaye est devenue, à force d'efforts, la propriétaire d'un étal de produits agricoles légèrement transformés qu'elle propose à la vente. Les autres commerçants apprécient ses observations éclairées sur l'actualité africaine et mondiale. Ramatoulaye aimerait bien s'adresser à un plus large public. Elle se rappelle qu'elle voulait écrire des livres et des articles qui rendent compte, sous l'angle africain, du rôle crucial joué par son continent dans le monde.

Au petit-déjeuner, Ramatoulaye parle à Binetou et à ses plus jeunes frères et sœurs des origines du monde et des itinéraires humains. « Il est établi que tous les êtres humains ont un ancêtre commun originaire d'Afrique équatoriale », explique-t-elle. « Il y a bien longtemps, ces premiers hommes ont traversé la mer Rouge pour gagner l'Arabie du Sud. Depuis lors, nombre de leurs descendants n'ont pas cessé de cheminer. Parfois, parce qu'ils cherchaient à améliorer leurs conditions d'existence ; d'autres fois, parce qu'ils devaient fuir pour sauver leur vie et se mettre en lieu sûr. » Binetou lève le doigt. Elle marque un temps et, avec les mots de son âge, demande : « Mais, maman, on ne peut pas bouger simplement parce qu'on le veut ? Est-ce que chacun ne devrait pas être libre de le faire ? ».

Ramatoulaye regarde sa fille en souriant. Binetou aura 19 ans en 2030. Elle fera partie des quelque 250 millions de jeunes Africains qui voudront savoir comment leurs pays respectifs ont réussi à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour avoir grandi à l'époque où l'ONU s'employait à faire mieux connaître les objectifs de développement durable, Binetou et les jeunes de son âge voudront que chacun ait les mêmes chances de concrétiser ses rêves. Ils seront conscients du potentiel de développement de leur continent et s'attendront à participer aux efforts qui permettront à celui-ci d'affirmer son importance. Ramatoulaye craint souvent que douze années ne suffisent pas pour répondre à de telles attentes. Elle aussi a été jeune et pleine d'espoir. Elle pense que la génération de Binetou voudra probablement parvenir plus rapidement à une situation d'équité. À l'ère numérique, les jeunes sont plus exposés à la mondialisation des styles de vie. Ils voudront trouver la place qui leur revient dans le monde et avoir la liberté de choisir où vivre. Que ce soit en Afrique ou ailleurs.

Références

- Adams RH (1991). The effects of international remittances on poverty, inequality and development in rural Egypt. Research Report No. 86. International Food Policy Research Institute.
- Adams RH (2009). The determinants of international remittances in developing countries. *World Development*. 37(1):93–103.
- Adepoju A (1995). Migration in Africa. In: Baker J and Aina TA, eds. *The Migration Experience in Africa*. Nordic Africa Institute. Uppsala, Sweden.
- Adepoju A (2008). *Migration in Sub-Saharan Africa*. Current African Issues No. 37. Nordic Africa Institute. Uppsala, Sweden.
- Adepoju A (2011). Reflections on international migration and development in sub-Saharan Africa. *African Population Studies* 25(2):298–319.
- Afani A (2013). ECOWAS and Migration. In: Ness I, ed. *The Encyclopaedia of Global Human Migration*. Wiley-Blackwell. Hoboken, United States.
- African Union Commission (2015). *Agenda 2063: The Africa We Want – A Shared Strategic Framework for Inclusive Growth and Sustainable Development: First 10-Year Implementation Plan 2014–2023*. Available at <http://www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/agenda2063-first10yearimplementation.pdf>.
- African Union Executive Council (2006). The Migration Policy Framework for Africa. Available at <http://www.unhcr.org/protection/migration/4d5258ab9/african-union-migration-policy-framework-africa.html> (accessed 6 February 2018).
- Agadjanian V (2008). Research on international migration within sub-Saharan Africa: Foci, approaches and challenges. *Sociological Quarterly*. 49(3):407–421.
- Ajayi MA, Ijaiya MA, Ijaiya GT, Bello RA, Ijaiya MA and Adeyemi SL (2009). International remittances and well-being in sub-Saharan Africa. *Journal of Economics and International Finance*. 1(3):78–84.
- Alesina A, Harnoss J and Rapoport H (2016). Birthplace diversity and economic prosperity. *Journal of Economic Growth*. 21(2):101–138.
- Alexandratos N and Bruinsma J (2012). World agriculture towards 2030/2050: The 2012 revision. Agricultural Development Economics Working Paper No. 12-03. Food and Agriculture Organization of the United Nations.
- Andall J (2000). *Gender, Migration and Domestic Service: The Politics of Black Women in Italy*. Routledge. Oxford, United Kingdom.
- Andall J (forthcoming). Intra-African female labour migration: Common issues, work and rights.
- Anderson K and Winters LA (2008). The challenge of reducing international trade and migration barriers. Policy Research Working Paper 4598. World Bank.

- Anyanwu J and Erhijakpor AEO (2010). Do international remittances affect poverty in Africa? *African Development Review*. 22(1):51–91.
- Arango J (2000). Explaining migration: A critical view. *International Social Science Journal*. 52(165):283–296.
- Awumbila M, Deshingkar P, Kandilige L, Teye JK and Setrana M (2017). Brokerage in migrant domestic work in Ghana: Complex social relations and mixed outcomes. Migrating Out of Poverty Working Paper No. 47. Migrating Out of Poverty Research Programme Consortium, University of Sussex.
- Azose JJ, Ševčíková H and Raftery AE (2016). Probabilistic population projections with migration uncertainty. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States*. 113(23):6460–6465.
- Barrios S, Bertinelli L and Strobl E (2006). Climatic change and rural–urban migration: The case of sub-Saharan Africa. *Journal of Urban Economics*. 60(3):357–371.
- BBC News (2002). Europe’s ageing workforce. 20 June.
- Beine M, Bertoli S and Moraga JF-H (2016). A practitioners’ guide to gravity models of international migration. *The World Economy*. 39(4):496–512.
- Beine M, Docquier F and Schiff M (2013). International migration, transfer of norms and home country fertility. *The Canadian Journal of Economics*. 46(4):1406–1430.
- Belaid F and Slany A (forthcoming). Migration and structural transformation in Africa: An empirical analysis.
- Bloom DE and Williamson JG (1998). Demographic transitions and economic miracles in emerging Asia. *The World Bank Economic Review*. 12(3):419–455.
- Bove V and Elia L (2017). Migration, diversity and economic growth. *World Development*. 89(C):227–239.
- Castles S, De Haas H and Miller MJ (2014). *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*. Palgrave Macmillan. Basingstoke, United Kingdom.
- Chauvet L, Gubert F and Mesplé-Somps S (2016). Do migrants adopt new political attitudes from abroad? Evidence using a multi-sited exit-poll survey during the 2013 Malian elections. *Comparative Migration Studies*. 4(19).
- Clapham C (1990). *Transformation and Continuity in Revolutionary Ethiopia*. Cambridge University Press. Cambridge.
- Clemens M (2014). Does development reduce migration? Working Paper No. 359. Centre for Global Development.
- Clemens MA (2011). Economics and emigration: Trillion-dollar bills on the sidewalk? *Journal of Economic Perspectives*. 25(3):83–106.

- Clemens MA and Postel HM (2017). Deterring emigration with foreign aid: An overview of evidence from low-income countries. Synthesis Paper No. 8. Growth and Labour Markets in Low Income Countries Programme.
- Coleman JS (1990). *Foundations of Social Theory*. Belknap Press. Cambridge, United States.
- Collier P (2013). *Exodus: How Migration Is Changing Our World*. Oxford University Press. Oxford, United Kingdom.
- Crush J, Dodson B, Gay J, Green T and Leduka C (2010). Migration, remittances and 'development' in Lesotho. Southern African Migration Programme. Cape Town, South Africa.
- Crush J, Dodson B, Williams V and Tevera D (2017). *Harnessing Migration for Inclusive Growth and Development in Southern Africa: Special Report*. Southern African Migration Programme. Waterloo, Canada.
- De Haas H (2008). Migration and development: A theoretical perspective. Working Paper No. 9. International Migration Institute.
- De Haas H (2011). The determinants of international migration: Conceptualizing policy, origin and destination effects. Working Paper No. 32. International Migration Institute.
- Dinh HT, Palmade V, Chandra V and Cossar F (2012). *Light Manufacturing in Africa: Targeted Policies to Enhance Private Investment and Create Jobs*. World Bank. Washington, D.C.
- Dinkelman T and Mariotti M (2016). The Long-Run Effects of Labour Migration on Human Capital Formation in Communities of Origin. *American Economic Journal: Applied Economics*. 8(4):1–35.
- Docquier F and Rapoport H (2012). Globalization, brain drain and development. *Journal of Economic Literature*. 50(3):681–730.
- Dolman B (2008). Migration, trade and investment. Government of Australia Productivity Commission Staff Working Paper.
- Egger P, Von Ehrlich M and Nelson D (2012). Migration and trade. *The World Economy*. 35(2):216–241.
- Ethier WJ (1995). Theories about trade liberalization and migration: Substitutes or complements? Discussion paper. Tinbergen Institute.
- Fajnzylber P and Lopez JH, eds. (2008). *Remittances and Development: Lessons from Latin America*. World Bank. Washington, D.C.
- Fargues P (2009). Irregularity as normality among immigrants south and east of the Mediterranean. Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration.
- Favell A (2008). The new face of East–West migration in Europe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*. 34(5):701–716.

- fDi Intelligence (2016). The Africa investment report 2016: Foreign investment broadens its base.
- Flahaux M-L and De Haas H (2016). African migration: Trends, patterns, drivers. *Comparative Migration Studies*. 4(1).
- Food Security Information Network (2017). *Global Report on Food Crises 2017*. Available at <https://www.wfp.org/content/global-report-food-crisis-2017> (accessed 6 February 2018).
- Foresti M and Hagen-Zanker J (2017). *Migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Overseas Development Institute. London.
- Fouarge D and Ester P (2007). Factors determining international and regional migration in Europe. European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions.
- Frankel JA and Romer D (1999). Does Trade Cause Growth? *The American Economic Review*. 89(3):379–399.
- Gheasi M and Nijkamp P (2017). A brief overview of international migration motives and impacts, with specific reference to [foreign direct investment]. *Economies*. 5(3):1–11.
- Gheasi M, Nijkamp P and Poot J (2013). Special issue on international migration: Editorial introduction. *The Annals of Regional Science*. 51(1):1–5.
- Gheasi M, Nijkamp P and Rietveld P (2011). Migration and tourist flows. In: Sarmento M, ed. *Tourism Economics: Impact Analysis*. Physika-Verlag. Heidelberg: 111–126.
- Greif A (1993). Contract enforceability and economic institutions in early trade: The Maghribi Traders' Coalition. *The American Economic Review*. 83(3):525–548.
- Gupta S, Pattillo CA and Wagh S (2007). Effect of remittances on poverty and financial development in sub-Saharan Africa. *World Development*. 37(1):104–115.
- Hallward-Driemeier M and Nayyar G (2017). *Trouble in the Making? The Future of Manufacturing-Led Development*. World Bank. Washington, D.C.
- Hamilton B and Whalley J (1984). Efficiency and distributional implications of global restrictions on labour mobility: Calculations and policy implications. *Journal of Development Economics*. 14(1):61–75.
- Harris JR and Todaro MP (1970). Migration, unemployment and development: A two-sector analysis. *The American Economic Review*. 60(1):126–142.
- Hashim I and Thorsen D (2011). *Child Migration in Africa*. Zed Books. London.
- Hicks JR (1932). *The Theory of Wages*. Macmillan. London.
- Housen T, Hopkins S and Earnest J (2013). A Systematic review on the impact of internal remittances on poverty and consumption in developing countries: Implications for policy. *Population, Space and Place*. 19(5):610–632.
- ILO (2015). *ILO Global Estimates on Migrant Workers: Results and Methodology – Special Focus on Migrant Domestic Workers*. Geneva.

- ILO (2016). *World Employment Social Outlook: Trends for Youth 2016*. Geneva.
- ILO (2017a). *Global Estimates of Child Labour: Results and trends, 2012–2016*. Geneva.
- ILO (2017b). *The Migrant Recruitment Industry: Profitability and Unethical Business Practices in Nepal, Paraguay and Kenya*. Geneva.
- International Centre for Migration Policy Development and IOM (2015). *A Survey on Migration Policies in West Africa*. Vienna.
- International Fund for Agricultural Development (2017). *Sending Money Home: Contributing to the Sustainable Development Goals, One Family at a Time*. Rome.
- IOM (2008). *World Migration Report 2008: Managing Labour Mobility in the Evolving Global Economy*. Geneva.
- IOM (2010). *World Migration Report 2010: The Future of Migration – Building Capacities for Change*. Geneva.
- IOM (2013). *World Migration Report 2013: Migrant Well-Being and Development*. Geneva.
- IOM (2017a). *World Migration Report 2018*. Geneva.
- IOM (2017b). *Fatal Journeys: Improving Data on Missing Migrants*. Geneva.
- IOM (2017c). Global Compact for Migration. Available at <https://www.iom.int/global-compact-migration> (accessed 8 December 2017).
- IOM (2017d). *National Labour Migration Management Assessment: Ethiopia*. Geneva.
- IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration (2012). *Migration of Girls in West Africa: The Case of Senegal*. Brussels.
- IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration (2013a). *Spotlight on the Young and Skilled: Exploring the Potential Contribution of Kenya's Diasporas in the South*. Brussels.
- IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration (2013b). *The Biggest Fish in the Sea? Dynamic Kenyan Labour Migration in the East African Community*. Brussels.
- IOM and African, Caribbean and Pacific Group of States Observatory on Migration (2013c). *Nigerian Diasporas in the South: Harnessing the Potential for National Development*. Brussels.
- Jauer J, Liebig T, Martin JP and Puhani P (2014). Migration as an adjustment mechanism in the crisis? A comparison of Europe and the United States. Social, Employment and Migration Working Papers No. 155. OECD.
- Jaumotte F, Koloskova K and Saxena SC (2016). Impact of migration on income levels in advanced economies. Spillover Notes No. 16/08. International Monetary Fund.
- Jinnah Z (2016). South Africa faces economic migration. *Politique étrangère*. (1):53–63.
- Juran S and Snow R (2016). The potential of the 2010 population and housing census round for international migration analysis. Presented at the Conference on Improving

- Data on International Migration: Towards Agenda 2030 and the Global Compact on Migration. Berlin. 2–3 December.
- Karagueuzian C and Verdier-Chouchane A (2014). Taking Africa's irregular migrants into account: Trends, challenges and policy options. *Africa Economic Brief*. 5(1).
- Katseli LT, Lucas REB and Xenogiani T (2006). Effects of migration on sending countries: What do we know? Working Paper No. 250. OECD Development Centre.
- Killingray D (1982). Military and labour recruitment in the Gold Coast during the Second World War. *The Journal of African History*. 23(1):83–95.
- Kiwanuka M, Jinnah Z and Hartman-Pickerill B (2015) Getting the house in order: Foreign migrant workers in the domestic work sector in South Africa. Migrating for Work Research Consortium Policy Brief No. 4. African Centre for Migration and Society, University of the Witwatersrand. Johannesburg, South Africa.
- Kone Z and Özden Ç (2017). Brain drain, gain and circulation. Working Paper No. Global Knowledge Partnership on Migration and Development. Available at <https://www.knomad.org/publication/brain-drain-gain-and-circulation> (accessed December 2017).
- Kuznets S (1973). Modern economic growth: Findings and reflections. *The American Economic Review*. 63(3):247–258.
- Lachaud J-P (1999). Poverty, households and gender in sub-Saharan Africa. Development Economics Group, Montesquieu Bordeaux IV University.
- Lefko-Everett K (2007). Voices from the margins: Migrant women's experiences in southern Africa. Migration Policy Series No, 46. Southern African Research Centre.
- Leke A, Jacobson P and Lund S (2016). These 6 sectors of Africa's economy are poised for growth. *Harvard Business Review*. 20 September.
- Levitt P (2001). *The Transnational Villagers*. University of California Press. Berkeley and Los Angeles, United States.
- Lewis WA (1954). Economic development with unlimited supplies of labour. *The Manchester School*. 22(2):139–191.
- Liebig T and Mo J (2013). The fiscal impact of immigration in OECD countries. In: OECD. *International Migration Outlook 2013*. Paris.
- Litchfield J, Rolla P, Jena F, Dzingirai U, Nyikahadzoi K and Mutopo P (2018). Migrant remittances and gender in Zimbabwe. Migrating Out of Poverty Working Paper. Migrating Out of Poverty Research Programme Consortium, University of Sussex.
- Lucas REB (2006). Migration and economic development in Africa: A review of evidence. *Journal of African Economies*. 15(supplement 2):337–395.
- Marchiori L, Maystadt J-F and Schumacher I (2012). The impact of weather anomalies on migration in sub-Saharan Africa. *Journal of Environmental Economics and Management*. 63(3):355–374.

- Markusen J (1983). Factor movements and commodity trade as complements. *Journal of International Economics*. 14(3-4):341–356.
- Martin PL and Taylor JE (1996). The anatomy of a migration hump. In: Taylor JEE, ed, *Development Strategy, Employment and Migration: Insights from Models*. OECD. Paris:43–62.
- Mason A (2001). *Population Change and Economic Development in East Asia: Challenges Met, Opportunities Seized*. Stanford University Press. Stanford, United States.
- Mason A (2007). Demographic dividends: The past, the present, and the future. In: Mason A and Yamaguchi M, eds. *Population Change, Labour Markets and Sustainable Growth: Towards a New Economic Paradigm*. Emerald Group Publishing Limited. Bingley, United Kingdom: 75–98.
- Massey DS, Arango J, Hugo G, Kouaouci A, Pellegrino A and Taylor JE (1993). Theories of international migration: A review and appraisal. *Population and Development Review*. 19(3):431–466.
- Massey DS, Arango J, Hugo G, Kouaouci A, Pellegrino A and Taylor JE (2005). *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*. Oxford University Press. Oxford.
- McKinsey and Company (2011). Lions on the move: The progress and potential of African economies. Available at <https://www.mckinsey.com/global-themes/middle-east-and-africa/lions-on-the-move> (accessed 1 February 2018).
- McMillan M and Rodrik D (2011). Globalization, structural change and productivity growth. Working Paper No. 17143. National Bureau of Economic Research.
- McMillan M, Rodrik D and Verduzco-Gallo Í (2014). Globalization, structural change and productivity growth, with an update on Africa. *World Development*. (63):11–32.
- Meredith M (2014). *The Fortunes of Africa: A 5,000-Year History of Wealth, Greed and Endeavour*. Simon and Schuster. London.
- Migrating for Work Research Consortium (2013). Labour migration by numbers: South Africa's foreign and domestic migration data. Fact Sheet No. 1. African Centre for Migration and Society, University of the Witwatersrand. Johannesburg, South Africa.
- Morocco (2017). National Policy on Immigration and Asylum. 2017 Report. Rabat.
- Munakamwe J and Jinnah Z (2015). A bitter harvest: Migrant workers in the commercial agricultural sector in South Africa. African Centre for Migration and Society, University of the Witwatersrand. Johannesburg, South Africa.
- Muzvidziwa V (2001). Zimbabwe's cross-border women traders: Multiple identities and responses to new challenges. *Journal of Contemporary African Studies*. 19(1):67– 80.

- Mwaniki DL and Dulo CO (2008). *Migration of Health Workers in Kenya: The Impact on Health Service Delivery*. Human Resources for Health Global Resource Centre.
- Ndiaye N, Melde S and Ndiaye-Coïc R (2011). The migration for development in Africa experience and beyond. In: Plaza S and Ratha D, eds. *Diaspora for Development in Africa*. World Bank. Washington, D.C.
- Nicolai S, Wales J and Aiazzi E (2017). Education, migration and the 2030 Agenda for Sustainable Development. Overseas Development Institute. London.
- Nshimbi CC and Fioramonti L (2013). A region without borders? Policy frameworks for regional labour migration towards South Africa. African Centre for Migration and Society, University of the Witwatersrand. Johannesburg, South Africa.
- OECD (2017). *Interrelations between Public Policies, Migration and Development*. Paris.
- OECD and ILO (2018). *How Immigrants Contribute to Developing Countries' Economies*. Paris.
- Ogalo V (2010). Informal cross-border trade in EAC: Implications for regional integration and development. Consumer Unity and Trust Society.
- Ortega F and Peri G (2009). The Causes and Effects of International Migrations: Evidence from OECD Countries 1980–2005. Working Paper No. 14833. National Bureau of Economic Research.
- Ortega F and Peri G (2014). Openness and income: The roles of trade and migration. *Journal of International Economics*. 92(2):231–251.
- Oucho JO (1990). Migrant linkages in Africa: Retrospect and prospect. Paper commissioned for the Union for African Population Studies Conference on the role of migration in African development: Issues and policies for the 1990s.
- Oucho JO (1995). Emigration Dynamics of Eastern African Countries. *International Migration*. 33(3-4):391–467.
- Özden Ç, Parsons C, Schiff M and Walmsley T (2011). Where on Earth is everybody? The evolution of global bilateral migration 1960–2000. *The World Bank Economic Review*. 25(1):12–56.
- Pakenham T (1991). *The Scramble for Africa*. Avon Books. New York, United States.
- Pfeiffer L, Richter S, Fletcher P and Taylor JE (2007). Gender in economic research on international migration and its impacts: A critical review. In Morrison AR, Schiff M, Sjöblom M, eds. *The International Migration of Women*. World Bank and Palgrave Macmillan. Washington, D.C.
- Plaza S and Ratha D, eds. (2011). *Diaspora for Development in Africa*. World Bank. Washington, D.C.
- PricewaterhouseCoopers (2015). *Food Security in Africa: Water on Oil*. London.
- Pritchett L and Smith R (2016). Is there a Goldilocks solution? “Just right” promotion of labour mobility. Policy Paper No. 94. Centre for Global Development.

- Raleigh C, Jordan L and Salehyan I (2008). Assessing the impact of climate change on migration and conflict. World Bank.
- Ratha D, Mohapatra S and Scheja E (2011). Impact of migration on economic and social development: A review of evidence and emerging issues. Policy Research Working Paper No. 5558. World Bank.
- Ratha D, Mohapatra S, Özden Ç, Plaza S, Shaw W and Shimeles A (2011). *Leveraging Migration for Africa: Remittances, Skills and Investments*. World Bank. Washington, D.C.
- Rauch JE and Casella A (2003). Overcoming informational barriers to international resource allocation: Prices and ties. *The Economic Journal*. 113(484):21–42.
- Redding S and Venables AJ (2004). Economic geography and international inequality. *Journal of International Economics*. 62:53–82.
- Reuters (2017). [European Union] leaders in Malta, hoping to curb African migration. 3 February.
- Rodrik D (2013). Unconditional convergence in manufacturing. *The Quarterly Journal of Economics*. 128(1):165–204.
- Rodrik D (2015). Premature deindustrialization. Working Paper No. 20935. National Bureau of Economic Research.
- Romalis J (2007). Market access, openness and growth. Working Paper No. 13048. National Bureau of Economic Research.
- Segatti A (2014). *A Disposable Workforce: Foreign Health Professionals in the South African Public Service*. African Centre for Migration and Society, University of the Witwatersrand. Johannesburg, South Africa.
- Shimeles A (2010). Migration patterns, trends and policy issues in Africa. Working Paper No. 119. African Development Bank.
- Silver BJ (2003). *Forces of Labour: Workers' Movements and Globalization Since 1870*. Cambridge University Press. Cambridge, United Kingdom.
- Skeldon R (1997). *Migration and Development: A Global Perspective*. Addison Wesley Longman. Boston, United States.
- South Africa Department of Home Affairs (2017). White paper on international migration for South Africa. Available at <https://www.gov.za/documents/white-paper-inertnation-migration-south-africa-28-jul-2017-0000> (accessed 1 February 2018).
- Stuchlik A and Poptcheva E-M (2015). Third-country migration and European labour markets: Integrating foreigners. European Parliamentary Research Service.
- Sun IY (2017). The world's next great manufacturing centre. *Harvard Business Review*. May–June:122–129.
- Taylor JE and Martin PL (2001). Human capital: Migration and rural population change. In: Gardner BL and Rausser GC, eds. *Handbook of Agricultural Economics*. Volume 2. Elsevier. Amsterdam: 457–511.

- Terrazas A (2010). Diaspora investment in developing and emerging country capital markets: Patterns and prospects. Migration Policy Institute.
- Thaler R (1999). Mental accounting matters. *Behavioural Decision Making*. 12(3):182–206.
- The East African* (2012). A home away from home for Kenyans in Rwanda. 4 August. Available at <http://www.theeastafrican.co.ke/magazine/A-home-away-from-home-for-Kenyans-in-Rwanda-/434746-1471146-26911vz/index.html>.
- Timmer MP, de Vries G and de Vries K (2014). Patterns of structural change in developing countries. Research memorandum No. 149. Groningen Growth and Development Centre.
- Todaro MP (1969). A Model of Labour Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries. *The American Economic Review*. 59(1):138–148.
- Todaro MP and Smith SC (2015). *Economic Development*. Twelfth Edition. Pearson. Harlow, United Kingdom.
- Trade Mark East Africa (2014). Why Kenyans and their businesses are running to Rwanda. 5 November.
- Trenczek J (2016). Promoting growth-enhancing structural change: Evidence from a panel of African, Asian and Latin American countries. Discussion Paper No. 207. Courant Research Centre: Poverty, Equity and Growth.
- UNCTAD (2012). *The Least Developed Countries Report 2012: Harnessing Remittances and Diaspora Knowledge to Build Productive Capacities*. United Nations publication. Sales No. E.12.II.D.18. New York and Geneva
- UNCTAD (2013). *Economic Development in Africa Report 2013: Intra-African Trade – Unlocking Private Sector Dynamism*. United Nations publication. Sales No. E.13.II.D.2. New York and Geneva.
- UNCTAD (2015a). *Commodities and Development Report: Smallholder Farmers and Sustainable Commodity Development*. United Nations publication. New York and Geneva.
- UNCTAD (2015b). *Economic Development in Africa Report 2015: Unlocking the Potential of Africa's Services Trade for Growth and Development*. United Nations publication. Sales No. E.15.II.D.2. New York and Geneva.
- UNCTAD (2017a). *Economic Development in Africa Report 2017: Tourism for Transformative and Inclusive Growth*. United Nations publication. Sales No. E.17.II.D.2. New York and Geneva.
- UNCTAD (2017b). *World Investment Report 2017: Investment and the Digital Economy*. United Nations publication. Sales No. E.17.II.D.3. New York and Geneva.
- UNCTAD (2017c). *Trade and Development Report 2017: Beyond Austerity – Towards a Global New Deal*. United Nations publication. Sales No. E.17.II.D.5. New York and Geneva.

- UNCTAD and United Nations Industrial Development Organization (2011). *Economic Development in Africa Report 2011: Fostering Industrial Development in Africa in the New Global Environment*. United Nations publication. Sales No. E.11.II.D.14. New York and Geneva.
- United Nations (1992). United Nations Framework Convention on Climate Change. Available at http://unfccc.int/essential_background/convention/items/6036.php.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (1998). Recommendations on Statistics of International Migration. Revision 1. United Nations publication. Sales No. E.98.XVII.14. New York.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (2013b). *International Migration Policies*. United Nations publication. New York.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (2017a). International migrant stock: The 2017 revision. Available at <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml> (accessed 6 February 2018).
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (2017b). *Frontier Issues: The Impact of the Technological Revolution on Labour Markets and Income Distribution*. New York.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (2017c). *World Population Prospects: The 2017 Revision – Key Findings and Advance Tables*. New York.
- United Nations Development Programme (2009). *Human Development Report 2009: Overcoming Barriers – Human Mobility and Development*. United Nations publication. New York.
- United Nations Economic Commission for Africa, African Union and African Development Bank Group (2016). *Assessing Regional Integration in Africa: Innovation, Competitiveness and Regional Integration*. United Nations publication. Sales No. E.16.II.K.1. Addis Ababa.
- United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (2014). *Regional Integration and Labour Mobility: Linking Trade, Migration and Development*. United Nations publication. Bangkok.
- United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (2010). Unleashing the potential of women informal cross border traders to transform intra-African trade. Available at <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2010/3/unleashing-the-potential-of-women-informal-cross-border-traders-to-transform-intra-african-trade> (accessed 5 February 2018).
- United Nations News (2017). [United Nations] working to address slavery, abuses against African migrants and refugees, Security Council told. 28 November.
- University of Sussex (2018). Migrating Out of Poverty: Migration data. Available at <http://migratingoutofpoverty.dfid.gov.uk/themes/migration-data>.

- Vujicic M, Zurn P, Diallo K, Adams O and Poz MRD (2004). The role of wages in the migration of health care professionals from developing countries. *Human Resources for Health*. 2(3).
- Wallerstein I (1974). *The Modern World System: Capitalist Agriculture and the Origins of the European World Economy in the Sixteenth Century*. Academic Press. New York, United States.
- Wilson F (1976). International migration in Southern Africa. *The International Migration Review*. 10(4):451–488.
- World Bank (2006). *Global economic prospects: Economic Implications of Remittances and Migration*. Washington, D.C.
- World Bank (2009). *Awakening Africa's Sleeping Giant: Prospects for Commercial Agriculture in the Guinea Savannah Zone and Beyond*. Washington, D.C.
- World Bank (2013). Africa Migration Project migration and remittances surveys. Available at <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/mrs> (accessed 19 January 2018).
- World Bank (2015). Remittances growth to slow sharply in 2015, as Europe and [the Russian Federation] stay weak; pick up expected next year. 13 April.
- World Bank (2016). *Migration and Remittances Factbook 2016*. Third Edition. Washington, D.C.
- World Bank (2018). *Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs*. Washington, D.C.
- World Bank and Global Knowledge Partnership on Migration and Development (2017a). Migration and remittances: Recent developments and outlook – Special Topic: Return Migration. Migration and Development Brief No. 28.
- World Bank and Global Knowledge Partnership on Migration and Development (2017b). Migration and remittances: Recent developments and outlook. Migration and Development Brief No. 27.
- World Economic Forum (2017). *Migration and Its Impact on Cities*. Geneva.
- Wouterse F and Taylor JE (2008). Migration and income diversification: Evidence from Burkina Faso. *World Development*. 36(4):625–640.



Les migrations intra-africaines sont un catalyseur de la croissance économique et de la transformation structurelle. Elles contribuent au produit intérieur brut, à l'emploi, au commerce, à la réduction de la pauvreté et à une croissance inclusive. Dans son *Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique : Les migrations au service de la transformation structurelle*, la CNUCED examine comment une bonne gestion des migrations peut aider à remédier aux problèmes de développement de l'Afrique. Elle recense les mesures essentielles qui pourraient être prises aux niveaux national, régional et continental pour lever les obstacles à la mobilité à l'intérieur du continent. Des migrations sûres et ordonnées, en plus de concourir à la croissance économique, peuvent donner l'impulsion nécessaire à la transformation structurelle de l'Afrique et servir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

unctad.org/Africa/series

“Au moment où les gouvernements du monde entier s'emploient à élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le présent rapport donne des informations importantes sur la dynamique des migrations intra-africaines du point de vue de l'économie et du développement. Il confirme ce que nous savons des migrations internationales d'une manière plus générale, à savoir que les migrants apportent une contribution substantielle à la fois aux pays d'origine et aux pays de destination. En donnant des indications claires sur la manière dont les pays africains peuvent mettre les migrations au service d'une croissance durable et transformatrice, le rapport de la CNUCED est un guide précieux pour les décideurs et les universitaires africains ainsi que les acteurs du développement au sens large.”

M. António Guterres,
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies

“Traiter le défi de la migration requiert une approche novatrice qui permette d'évaluer les causes, l'impact, d'envisager des solutions, notamment par la création de synergies entre les politiques de développement et de migration.

Nous devons travailler conjointement à l'élaboration d'un Agenda africain sur cette thématique; il articulerait une vision commune des voies et des moyens de traiter la question de la migration au sein de notre continent et dans les instances internationales.”

Roi Mohammed VI du Maroc

Printed at United Nations, Geneva
1806191 (F)–June 2018–1,485

UNCTAD/ALDC/AFRICA/2018

United Nations publication
Sales No. F.18.II.D.2
ISSN 1990-5092

ISBN 978-92-1-212414-8

